

ICIDH-2

Classification
internationale
du fonctionnement,
du handicap
et
de la santé

PROJECT FINAL
Version complète



Équipe Classification, Évaluation, Enquêtes et Terminologie
Organisation mondiale de la Santé
Genève, Suisse

IMPORTANT

Cette version est destinée à la Cinquante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé et n'est donc pas destinée à être distribuée. La version finale sera publiée une fois que le texte aura été examiné et approuvé par les Organes directeurs de l'OMS.

Il convient de noter que le titre de la classification a changé:

Ancien titre:

CIH: Classification internationale des handicaps: déficiences, incapacités et désavantages

Nouveau titre:

CIH-2: Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé

Les raisons de ce changement sont exposées dans l'Introduction. Tous commentaires et suggestions éventuelles peuvent être communiqués à l'Organisation mondiale de la Santé sur toute question relative au présent avant-projet. Le texte intégral de ce document est disponible sur internet à l'adresse suivante: <http://www.who.int/icidh>

© Organisation mondiale de la Santé, 2000

Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé bénéficient de la protection prévue par les dispositions du Protocole N°2 de la Convention universelle pour la Protection du Droit d'Auteur. Tous droits réservés.

Table des matières

A. Introduction	1
1. Introduction	1
2. Buts de la CIH-2	3
3. Propriétés de la CIH-2	5
4. Définitions des composantes	8
5. Modèle du fonctionnement et du handicap	16
6. Utilisation de la CIH-2	18
B. Classification à un niveau	23
C. Classification à deux niveaux	27
D. Classification détaillée avec définitions	35
Fonctions organiques	37
Structures anatomiques	83
Activités and participation	99
Facteurs environnementaux	135
E. Appendices	163
Appendice 1: Éléments de taxonomie et terminologie	165
Appendice 2: Lignes directrices applicables au codage de la version préfinale de la CIH-2	173
Appendice 3: Utilisations possibles de la liste Activités et participation	188
Appendice 4: Exemples de cas	192
Appendice 5: La CIH-2 et les personnes handicapées	196
Appendice 6: Directives éthiques pour l'utilisation de la CIH -2	198
Appendice 7: Résumé du processus de révision	200
Appendice 8: Orientations futures	204
Appendice 9: Suggestions de types de données de la CIH-2 idéaux et a minima pour les systèmes d'information sanitaire et les enquêtes	207
Appendice 10: Remerciements	208

**CIH-2
Projet final**

A. Introduction

1. INTRODUCTION

Le présent volume contient la CIH-2: *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*¹. Le but ultime poursuivi avec la CIH-2 est de proposer un langage uniformisé et normalisé ainsi qu'un cadre de travail pour la description des états de santé. La CIH-2 définit les composantes de la santé et certains éléments du bien-être relatifs à la santé (comme l'éducation ou le travail). Les domaines couverts par la CIH-2 peuvent donc être désignés par les termes de *domaines de la santé* et *domaines liés à la santé*. Ces domaines peuvent être décrits en prenant comme perspective l'organisme, la personne en tant qu'individu ou la personne en tant qu'être social, selon deux listes de base: 1) les structures et fonctions organiques; 2) les activités et la participation.² En tant que classification, la CIH-2 regroupe de manière systématique les différents domaines³ auxquels est confrontée toute personne jouissant d'un état de santé donné (par exemple ce qu'une personne fait vraiment ou est capable de faire compte tenu d'une maladie ou d'un trouble donné). Le *fonctionnement* se rapporte à toutes les fonctions organiques, aux activités de la personne et à la participation au sein de la société, d'une manière générale. De même, *handicap* sert de terme générique pour désigner les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation. La CIH-2 dresse aussi la liste des facteurs environnementaux qui peuvent avoir une influence sur tous ces schémas. Ainsi, la CIH-2 permet de tracer un profile utile du fonctionnement, du handicap et de la santé des personnes dans divers domaines.

La CIH-2 appartient à la "famille" des classifications proposées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour être appliquées à divers aspects de la santé. La famille des classifications internationales de l'OMS fournit un canevas permettant de coder une large gamme d'informations relatives à la santé (par exemple diagnostic, fonctionnement et handicap, raison de contact avec les services de santé). Elle utilise un langage commun normalisé permettant ainsi une bonne communication sur la santé et les soins de santé dans le monde entier entre les représentants de diverses disciplines et spécialités scientifiques.

¹ Le texte est une révision de la Classification internationale des handicaps: déficiences, incapacités et désavantages (CIH), publiée pour la première fois à titre expérimental par l'Organisation mondiale de la Santé en 1980. La présente version a été développée après des tests systématiques sur le terrain et une consultation internationale qui s'est étendue sur cinq ans. Elle est soumise aux organes directeurs de l'Organisation qui doivent décider de son utilisation à l'échelle internationale.

² Ces termes remplacent les termes utilisés jadis de "déficiences", "incapacités" et "désavantages", et élargissent leur portée en incluant des expériences positives. Les nouveaux termes sont décrits plus en détail dans la présente introduction, et explicités dans la classification même. Il est important de noter que ces termes sont utilisés dans un sens particulier, qui peut différer de celui que leur reconnaît l'usage courant.

³ Un domaine est défini comme un ensemble pratique et significatif comprenant des fonctions physiologiques, des structures anatomiques, des actions et des tâches ou des domaines de la vie.

Dans les classifications internationales de l'OMS, les états de santé sont classés essentiellement en fonction de la CIM-10 (Classification internationale des maladies, 10^e révision)⁴, qui fournit un cadre étiologique. Le fonctionnement et les handicaps associés aux états de santé sont classés dans la CIH-2. La CIM-10 et la CIH-2 sont par conséquent complémentaires⁵ et les utilisateurs sont invités à utiliser ensemble ces deux membres de la famille des classifications internationales de l'OMS. La CIM-10 permet de poser un diagnostic des maladies, troubles et autres états de santé; cette information est enrichie par les informations supplémentaires apportées par la CIH-2 sur le fonctionnement.⁶ L'information ainsi recueillie à la fois sur le diagnostic et sur le fonctionnement permet de se faire une idée plus large et plus utile de la santé des personnes et des populations, information qui peut alors être utilisée par les décideurs.

La famille des classifications internationales de l'OMS est un outil précieux qui permet de décrire et de comparer la santé des populations dans un contexte international. L'information sur la mortalité (apportée par la CIM-10) et sur les conséquences sur la santé (apportée par la CIH-2) peut être combinée en mesures synthétiques de la santé des populations, ce qui permet de suivre la santé des populations et sa distribution, et d'évaluer la part attribuable à différentes causes.

La CIH-2 s'est éloignée d'une classification des « conséquences de la maladie » (version 1980) pour proposer une classification des « composantes de la santé ». Les « composantes de la santé » définissent ce qui constitue la santé, alors que les « conséquences » se focalisent sur l'impact de la maladie ou tout état de santé qui peut en résulter. Ainsi, la CIH-2 adopte une position neutre par rapport à l'étiologie et permet aux chercheurs d'inférer les causes des situations qu'ils observent à l'aide de méthodes scientifiques. Pour autant, la démarche adoptée ici est différente de celle des « déterminants » de la santé ou des « facteurs de risque ». Pour permettre d'étudier les déterminants de la santé et les facteurs de risque, la CIH-2 comprend une liste de facteurs environnementaux qui permettent de décrire le contexte dans lequel vit chaque personne.

⁴ Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10^e révision, Vol. 1-3. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1992-1994.

⁵ Il est important de noter les points communs de la CIM-10 et de la CIH-2. Toutes deux partent d'un système anatomique. Les déficiences se rapportent à des structures et fonctions de l'organisme, qui sont généralement considérées dans le cadre d'un "processus pathologique", et par conséquent sont aussi utilisées dans la CIM-10. Néanmoins, le système qui organise la CIM utilise les déficiences (signes et symptômes) en tant qu'éléments constitutifs d'une "maladie", voire en tant qu'éléments déclenchant le contact avec les services de santé. Par contre, la CIH-2 reconnaît la déficience comme un problème de fonctionnement lié à un état de santé.

⁶ Deux personnes souffrant de la même maladie peuvent avoir des niveaux de fonctionnement différents, et deux personnes présentant le même niveau de fonctionnement n'ont pas forcément le même état de santé. L'utilisation conjointe des deux approches permet donc d'améliorer la qualité des données recueillies. L'utilisation de la CIH-2 ne permet nullement d'ignorer les procédures diagnostiques habituelles utilisées en médecine. Dans d'autres contextes, la CIH-2 peut être utilisée de manière indépendante.

2. BUTS DE LA CIH-2

La CIH-2 est une classification polyvalente conçue pour servir diverses disciplines et différents secteurs. Ses buts spécifiques peuvent être résumés de la manière suivante:

- fournir une base scientifique pour comprendre et étudier des états de santé et les conséquences qui en découlent, ainsi que leurs déterminants;
- établir un langage commun pour décrire les états de santé et les conséquences qui en découlent afin d'améliorer la communication entre différents utilisateurs, notamment les travailleurs de santé, les chercheurs, les décideurs et le public en général, y compris les personnes handicapées;
- permettre une comparaison des données entre pays, entre disciplines de santé, entre services de santé et à différents moments;
- fournir un mécanisme d'encodage systématique pour les systèmes d'information sanitaire.

Ces objectifs sont liés les uns aux autres, puisque toute utilisation de la CIH-2 implique la mise en place d'un système pratique et utile qui puisse être utilisé par différents auteurs chargés de politique de santé, d'assurance qualité et d'évaluation d'impact dans différentes cultures.

2.1 Applications de la CIH-2

Depuis sa première édition à titre expérimental en 1980, la CIH-2 a été utilisée à diverses fins:

- comme outil statistique - pour la collecte et l'enregistrement de données (par exemple dans les études populations et les enquêtes démographiques ou dans le cadre de systèmes d'information pour la gestion);
- comme outil de recherche – pour mesurer les conséquences des maladies, la qualité de vie et les facteurs environnementaux
- comme outil clinique - pour l'évaluation des besoins, le choix des traitements les plus adaptés à certains états de santé, l'évaluation d'aptitudes professionnelles, l'évaluation de la réadaptation et de ses résultats;
- comme outil de politique sociale - pour planifier la sécurité sociale, les systèmes d'indemnisation et la conceptualisation et la mise en œuvre de politiques;
- comme outil pédagogique - pour la conception de programmes, pour des campagnes de sensibilisation et pour la mise en œuvre d'actions sociales.

Bien que la CIH-2 soit en fait une classification des états de santé et des états liés à la santé, elle est également utilisée par des secteurs comme les assurances, la sécurité

sociale, le monde du travail, l'éducation, l'économie, la politique sociale et le développement législatif en général, ainsi que la modification de l'environnement. C'est la raison pour laquelle elle a été acceptée comme l'une des classifications sociales par les Nations Unies, que l'on s'y réfère et qu'elle intègre les *Règles pour l'égalisation des chances des handicapés*.⁷ Ainsi, la CIH-2 fournit un instrument approprié pour la mise en œuvre tant des mandats internationaux en matière de droits humains que dans le domaine des législations nationales.

La CIH-2 est donc utile pour toute une gamme d'applications différentes, par exemple la sécurité sociale, l'évaluation et la maîtrise des dépenses de santé, les enquêtes de populations aux niveaux local, national et international. Elle propose un cadre conceptuel de l'information applicable aux soins de santé individuels, y compris la prévention, la promotion de la santé et l'amélioration de la participation, puisqu'elle permet de lever ou d'atténuer les obstacles posés par la société et qu'elle encourage la mise en place de systèmes d'aide sociale et de facilitateurs. Elle est également utile pour étudier les systèmes de santé, qu'il s'agisse de les évaluer ou de formuler des politiques.

⁷ Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session le 20 décembre 1993 (résolution 48/96). New York, Nations Unies, Département de l'information de l'ONU, 1994.

3. PROPRIETES DE LA CIH-2

Une classification doit être claire sur son objet: son univers, son champ d'application, ses catégories, la manière dont elle est organisée et la façon dont les différents éléments sont structurés, c'est-à-dire comment ils se rattachent les uns aux autres. Les sections qui suivent décrivent ces caractéristiques fondamentales de la CIH-2.

3.1 L'univers de la CIH-2

La CIH-2 couvre tous les aspects de la santé humaine et certaines composantes du bien-être qui relèvent de la santé. Elle les décrit en tant que *domaines de santé* et *domaines liés à la santé*.⁸ La CIH-2 s'inscrit dans le contexte plus vaste de la santé et ne couvre donc pas les circonstances de la vie qui ne se rapportent pas directement à la santé, telles que celles qui peuvent résulter de facteurs socio-économiques. Par exemple, des personnes peuvent se trouver limitées dans l'exécution de certaines tâches dans l'environnement où elles vivent (ce qui est semblable aux restrictions de participation dans la CIH-2) en raison de leur race, de leur sexe, de leur religion ou de toute autre catégorie socio-économique, mais il ne s'agit pas là de restrictions de participation liées à la santé au sens où l'entend la CIH-2.

On croit souvent que la CIH-2 ne concerne que les personnes handicapées: en fait elle concerne tout un chacun. Les états de santé associés à des pathologies quelconques, qu'elles se manifestent au niveau de l'organisme, de l'individu ou de la société, peuvent être décrits par la CIH-2. En d'autres termes, la CIH-2 est d'application universelle.⁹

3.2 Champ d'application de la CIH-2

La CIH-2 donne le moyen de décrire une vaste gamme de situations concernant le fonctionnement humain et les restrictions qu'il peut subir; elle fournit un cadre pour organiser cette information. Elle apporte également une structure qui permet de présenter l'information de manière utile, intégrée et facilement accessible.

La CIH-2 organise l'information en deux parties: (1) fonctionnement et handicap et (2) facteurs contextuels. Chaque partie a deux composantes:

1. Composantes du fonctionnement et du handicap

a) La composante Organisme comprend deux classifications, une pour les fonctions des systèmes organiques et une pour les structures anatomiques. Les

⁸ Parmi les domaines de la santé, on peut citer la vision, l'audition, la marche, l'apprentissage et la mémoire, alors que parmi les domaines liés à la santé, on trouve la mobilité, l'éducation, les interactions en société, etc.

⁹ Bickenbach JE, Chatterji S, Badley EM, Üstün TB (1999) Models of disablement, universalism and the ICDH, *Social Science and Medicine*, 48:1173-1187.

différents chapitres des deux classifications sont organisés selon les systèmes organiques.

b) La composante Activités et participation couvre la gamme des domaines définissant les aspects du fonctionnement, tant du point de vue de la personne en tant qu'individu que du point de vue de la personne en tant qu'être social.

2. Facteurs contextuels

a) Une liste de facteurs environnementaux constitue un sous-ensemble des facteurs contextuels. Ces facteurs environnementaux ont un impact sur toutes les composantes du fonctionnement et du handicap et sont organisés de manière à aller de l'environnement le plus proche à l'environnement le plus général.

b) Les facteurs personnels constituent l'autre sous-ensemble des facteurs contextuels. Ils ne sont cependant pas intégrés à la CIH-2 en raison des importantes variations sociales et culturelles qui leur sont associées.

Les composantes du fonctionnement et du handicap peuvent être exprimées, dans la CIH-2, de deux manières: elles peuvent être utilisées pour indiquer un problème (par ex. une incapacité, une limitation d'activité ou une restriction de participation, le tout regroupé sous le terme générique de *handicap*); elles peuvent aussi être utilisées pour faire référence à des aspects de la santé (ou des états qui y sont liés) qui ne posent pas problème (donc neutres): elles sont alors regroupées sous le terme générique de *fonctionnement*.

Les composantes du fonctionnement et du handicap sont interprétées au moyen de trois schémas distincts mais liés l'un à l'autre. Dans la pratique, ces schémas sont représentés au moyen de *codes qualificatifs*. Les fonctions et structures organiques peuvent être interprétées par le biais des systèmes physiologiques et des structures anatomiques. Pour ce qui est des Activités et de la participation, on utilise deux schémas: *capacité* et *performance* (voir section 4.2).

L'état de fonctionnement et de handicap d'une personne est le résultat de l'interaction dynamique¹⁰ entre son état de santé (maladies, troubles, blessures, traumatismes, etc.) et les facteurs contextuels. Ces derniers comprennent à la fois des facteurs personnels et des facteurs environnementaux. La CIH-2 dresse une liste très complète des facteurs environnementaux, qui sont considérés comme une composante essentielle de la classification. Les facteurs environnementaux interagissent avec tous les éléments du fonctionnement et du handicap. Le schéma qui sous-tend les facteurs environnementaux est le fait de savoir si les caractéristiques du monde environnant, du contexte social et des attitudes ont un effet facilitateur ou si, au contraire, elles constituent un obstacle pour la personne qui y vit.

¹⁰ Cette interaction peut être perçue comme un processus ou comme un résultat, selon le point de vue de l'utilisateur.

3.3 Unités de classification

La CIH-2 classe les états de santé et les états liés à la santé. Les unités classification sont donc les catégories qui déterminent chaque domaine de la santé et des états liés à la santé. Il importe donc de noter que, dans la CIH-2, ce ne sont pas les personnes qui sont les unités de classification; en fait, la CIH-2 ne classe pas des personnes, mais au contraire décrit la situation de chaque personne dans toute une série de domaines de la santé ou liés à la santé. Chaque description est faite dans le contexte des facteurs environnementaux et personnels.

3.4 Présentation de la CIH-2

La CIH-2 est présentée en deux versions, afin de répondre aux besoins de différents utilisateurs qui souhaitent utiliser des niveaux de détail variables.

La *version complète* de la CIH-2, qui constitue le présent document, propose une classification à quatre niveaux. Ces quatre niveaux peuvent être amalgamés de manière synthétique en une classification à deux niveaux. Cette dernière est aussi appelée *version courte*.

4. Définitions des composantes

DANS LE CONTEXTE DE LA SANTÉ:

Les fonctions organiques désignent les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques).

Les structures anatomiques désignent les parties anatomiques du corps, telle que les organes, les membres et leurs composantes.

Déficiences désignent des problèmes dans la fonction organique ou la structure anatomique, tels un écart ou une perte importante.

Activité désigne l'exécution d'une tâche par une personne.

Participation désigne l'implication d'une personne dans une situation de vie réelle.

Les limitations d'activité désignent les difficultés que rencontre une personne dans l'exécution de certaines activités.

Les restrictions de participation désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer en s'impliquant dans une situation de vie réelle.

Les facteurs environnementaux désignent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie.

Le Tableau 1 donne un aperçu général des notions en jeu. Elles seront explicitées en termes opérationnels à la section 5.1. Comme le tableau l'indique:

- la CIH-2 est constituée de deux parties, comprenant chacune deux composantes.
 - Partie 1 Fonctionnement et handicap
 - a) Fonctions organiques et structures anatomiques
 - b) Activités et participation
 - Partie 2 Facteurs contextuels
 - a) Facteurs environnementaux
 - b) les Facteurs personnels
- Chaque composante peut être exprimée en termes positifs ou en termes négatifs.
- Chaque élément est fait de divers domaines, à l'intérieur desquels on trouve les catégories, qui sont les unités de classification. L'état de santé d'une personne et les états qui y sont liés sont ainsi classés en attribuant un ou plusieurs codes appropriés pour la catégorie choisie, en ajoutant un ou plusieurs codes qualificatifs qui précisent l'étendue ou l'ampleur du fonctionnement ou du handicap dans cette catégorie, ou la mesure dans laquelle un facteur environnemental est un facilitateur ou un obstacle..

Tableau 1. Aperçu de la CIH-2

	Partie 1: Fonctionnement et handicap		Partie 2: Facteurs contextuels	
	Fonctions organiques et structures anatomiques	Activités et participation	Facteurs environnementaux	Facteurs personnels
Domaines	1. Fonctions organiques 2. Structures anatomiques	Domaines de la vie (Tâches, actions)	Facteurs extérieurs affectant le fonctionnement et le handicap	Facteurs internes affectant le fonctionnement et le handicap
Schémas	Changement dans les fonctions organiques (physiologie) Changement dans la structure anatomique	<i>Capacité</i> réaliser des tâches dans un environnement standard <i>Performance</i> réaliser des tâches dans l'environnement réel	Impact (facilitateur ou obstacle) de la réalité physique, de la réalité sociale ou des attitudes	Impact des attributs de la personne
Aspect positif	Intégrité fonctionnelle et structurale Fonctionnement	Activité Participation	Facilitateurs	Sans objet
Aspect négatif	Déficiences Handicap	Limitation de l'activité Restriction de la participation	Barrières, obstacles	Sans objet

4.1 Fonctions organiques, structures anatomiques et déficiences

Définitions: Les *fonctions organiques* désignent les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques).

Les *structures anatomiques* désignent les parties du corps humain, telles que les organes, les membres et leurs composantes.

Les *déficiences* désignent des problèmes des fonctions organiques ou des structures anatomiques, comme un écart ou une perte importante.

- (1) Les fonctions organiques et les structures anatomiques sont classées dans deux sections distinctes. Elles sont conçues pour être parallèles. Par exemple, les fonctions organiques incluent les sens de base comme la vue (« fonctions de vision »), et leurs corrélats structurels sous la forme « œil et ses annexes ».
- (2) Le terme « organique » se réfère à l'ensemble de l'organisme humain: il englobe donc le cerveau et ses fonctions, c'est-à-dire l'esprit. Les fonctions mentales (ou psychologiques) font donc partie des fonctions organiques.
- (3) Les fonctions organiques et structures anatomiques sont classées selon les systèmes organiques; dans la même logique, les structures anatomiques ne sont pas considérées comme des organes au sens strict.¹¹
- (4) Une déficience de structure peut consister en une anomalie, carence, perte ou autre écart important par rapport à une norme au niveau des structures anatomiques. Les déficiences ont été définies à la lumière des connaissances actuelles aux niveaux tissulaire ou cellulaire, et au niveau infracellulaire ou moléculaire. Toutefois, pour des raisons pratiques, ces niveaux ne sont pas repris dans la présente classification.¹² Les fondements biologiques des déficiences ont guidé la classification, et il demeure possible d'étendre celle-ci au niveau cellulaire ou moléculaire. Il convient de signaler aux utilisateurs du milieu médical que les déficiences ne sont pas équivalentes à la pathologie sous-jacente, mais qu'elles sont plutôt les manifestations de cette pathologie.
- (5) Les déficiences représentent des écarts par rapport à certaines normes généralement acceptées de l'état biomédical du corps et de ses fonctions. La définition de leurs composantes repose principalement sur le jugement des personnes compétentes pour évaluer le fonctionnement physique et mental par rapport à des normes généralement reconnues.

¹¹ Dans la version de 1980 de la CIH, on mentionnait l'organe comme niveau de référence, mais la définition d'« organe » n'était pas claire. Les yeux et les oreilles sont traditionnellement considérés comme des organes, mais il est difficile de les délimiter de manière précise. Il en va de même des limites des membres et des organes internes. La CIH-2 substitue à l'approche de l'« organe », qui suppose l'existence d'une entité ou unité à l'intérieur du corps, celle de structure organique.

¹² Ainsi les déficiences dont la liste figure dans la CIH-2 doivent pouvoir être décelées par un tiers ou par la personne concernée elle-même, soit par observation directe soit par inférence à partir des faits observés.

- (6) Les déficiences peuvent être temporaires ou permanentes; progresser; régresser ou rester stables, être intermittentes ou continues. L'écart par rapport à la norme peut être grand ou petit, et il peut varier dans le temps. Ces caractéristiques font l'objet des descriptions plus détaillées, principalement dans les codes au moyen de codes qualificatifs ajoutés après le point séparateur.
- (7) Les déficiences ne dépendent pas de l'étiologie ni de la façon dont elles sont apparues; par exemple, la perte de la vue ou d'un membre peut découler d'une anomalie génétique ou d'une blessure. Toute déficience a nécessairement une cause mais la cause en elle-même ne suffit pas forcément à expliquer la déficience qui en résulte. De même, lorsqu'une déficience se manifeste, il y a naturellement un dysfonctionnement des fonctions organiques, par définition, mais il peut être lié à diverses maladies, troubles ou états physiologiques.
- (8) La déficience peut faire partie intégrante d'un état de santé donné, mais elle ne signifie pas nécessairement qu'il y ait présence d'une maladie ou que l'individu doive être considéré comme malade.
- (9) Les déficiences couvrent un champ plus vaste que les troubles ou les maladies; par exemple, la perte d'une jambe constitue bien une déficience de la structure anatomique mais n'est pas pour autant un trouble ou une maladie.
- (10) Une déficience peut en entraîner d'autres. Par exemple, un manque de force musculaire peut être une entrave au mouvement, les fonctions cardiaques peuvent être liées à des fonctions respiratoires, les perceptions peuvent être associées à des fonctions cognitives.
- (11) On peut observer un certain chevauchement entre certaines catégories de fonctions organiques et de structures anatomiques d'une part et les catégories de la CIM-10, particulièrement pour ce qui a trait aux symptômes et aux signes. Cependant, ces deux classifications poursuivent des objectifs différents. La CIM-10 propose la classification des symptômes en chapitres pour se faire une meilleure idée de la morbidité ou de l'utilisation des services, alors que la CIH-2 les présente comme faisant partie des fonctions organiques. Ils peuvent être utilisés pour la prévention ou pour définir les besoins des patients. Plus important encore, dans la CIH-2, la classification des fonctions organiques et des structures anatomiques est conçue pour être utilisée en parallèle avec les catégories d'Activités et participation.
- (12) Les déficiences sont classées par catégories selon des critères d'identification définis (par exemple, présentes ou absentes, en fonction du seuil considéré). Ces critères sont les mêmes pour les fonctions et la structure. Ils sont: a) perte ou manque; b) réduction; c) addition ou excès; et d) écart. Lorsqu'une déficience est présente, elle est classée sur une échelle de gravité au moyen d'un code qualificatif générique.
- (13) Les facteurs environnementaux interagissent avec les fonctions organiques, par exemple la qualité de l'air et la respiration, la lumière et la vue, le son et l'ouïe, des stimulus détournant l'attention et l'attention, la surface du sol et l'équilibre, la température ambiante et la régulation de la température corporelle.

4.2 Activités et participation / Limitations d'activités et restrictions de participation

Définitions: Une **activité** signifie l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose.

La **participation** signifie le fait de prendre part à une situation de la vie réelle.

Les **limitations d'activité** désignent les difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité.

Les **restrictions de participation** désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer pour participer à une situation réelle.

1. Les domaines décrivant la composante Activités et participation font l'objet d'une liste unique qui couvre toute la gamme des domaines de la vie, allant de l'apprentissage élémentaire ou de l'observation aux domaines plus complexes comme les relations avec autrui ou l'occupation d'un emploi. Chaque élément peut être utilisé pour décrire les activités (A) ou la participation (P), ou les deux à la fois. Les domaines de cette composante sont précisés par les codes qualificatifs de *performance* et *capacité*. Ainsi, l'information qui est recueillie à partir de la liste donne un tableau dans lequel il n'y a ni chevauchement ni redondance (Voir Tableau 2).

Tableau 2. Activités et participation: matrice d'information

DOMAINES		CODE QUALIFICATIF	
		<i>PERFORMANCE</i>	<i>CAPACITÉ</i>
d1	Apprentissage et application des connaissances		
d2	Tâches et exigences générales		
d3	Communication		
d4	Mobilité		
d5	Entretien personnel		
d6	Activités domestiques		
d7	Activités et relations avec autrui		
d8	Grands domaines de la vie		
d9	Vie communautaire, sociale et civique		

2. Le code qualificatif de *performance* décrit ce qu'un individu fait dans son cadre de vie réel. Chaque environnement définit un cadre de vie en société, la performance peut donc être perçue comme une "implication dans une situation de vie réelle" ou comme l'"expérience vécue" de personnes considérées dans leur cadre de vie réel.¹³ Ce contexte comprend

¹³ La notion de participation comprend la notion d'implication. Certaines définitions d'"implication" incorporent les éléments sémantiques de "prendre part", "être inclus" ou "être engagé dans un domaine de la vie", "être accepté" ou "avoir accès aux ressources nécessaires". Dans le tableau ci-dessus, la seule manière de représenter cette notion de participation est d'utiliser un code qualificatif de performance. Cela ne signifie nullement que la participation doive automatiquement être considérée comme équivalente à la performance. La notion même d'"implication" doit aussi être distinguée de l'impression subjective de participation au sens de "faire partie de". Les utilisateurs qui souhaitent encoder l'"implication" de manière distincte sont invités à se référer aux Instructions pour le codage figurant à l'Appendice 2.

notamment les facteurs environnementaux, c'est-à-dire tous les aspects du monde physique, du contexte social et des attitudes qui peut faire l'objet d'un codage en utilisant la liste des facteurs environnementaux.

3. Le code qualificatif de *capacité* décrit l'aptitude qu'a un individu à effectuer une tâche ou à mener une action. Cet élément est conçu pour indiquer le niveau de fonctionnement le plus élevé possible qu'une personne est susceptible d'atteindre dans un domaine donné à un moment donné. Pour évaluer l'aptitude réelle d'une personne, on devrait pouvoir disposer d'un environnement "normalisé", qui neutraliserait les influences variables qui s'exercent dans des environnements particuliers sur chaque personne. Un environnement normalisé pourrait être l'environnement qui est généralement utilisé pour faire passer des tests d'aptitude, ou, si un tel environnement n'est pas envisageable, un environnement imaginaire réputé avoir un impact uniforme sur tout un chacun. Dans les deux cas, on conviendra d'appeler cet environnement un "environnement uniforme" ou "normalisé". Ainsi, la capacité reflète l'aptitude d'une personne ajustée des facteurs environnementaux. Si l'on veut comparer les données d'un pays à l'autre, cet ajustement doit être le même pour tout le monde dans tous les pays. Pour atteindre la précision recherchée, on peut coder les caractéristiques de l'environnement uniforme ou normalisé en utilisant la classification des facteurs environnementaux. La différence entre capacité et performance est parallèle à celle qui distingue les influences du monde réel et celles des environnements uniformes. Elle constitue ainsi un guide utile pour déterminer ce qui peut être modifié au cadre de vie de la personne concernée pour améliorer sa performance.
4. Les codes qualificatifs de capacité et de performance peuvent être utilisés aussi bien dans les situations où la personne utilise des aides techniques ou un assistant personnel, que dans le cas où elle n'en utilise pas. Si l'on doit admettre que ni les aides techniques ni les assistants personnels n'éliminent la déficience, ils peuvent lever des limites au fonctionnement dans des domaines bien précis. Ce type de codage est plus particulièrement utile pour évaluer à quel point le fonctionnement d'une personne serait entravé si elle ne disposait pas de l'aide technique en question (voir Instructions pour le codage à l'Appendice 2).
5. Des difficultés ou des problèmes peuvent survenir dans ces domaines quand intervient une modification qualitative ou quantitative de la manière dont les fonctions sont exécutées. Les limitations et les restrictions sont estimées par rapport à une norme généralement acceptée dans une population donnée. La norme par rapport à laquelle on évalue la capacité et la performance d'une personne donnée est la capacité ou la performance d'une personne qui ne souffrirait pas du même état de santé (maladie, trouble ou blessure). La limitation ou la restriction qui est alors notée mesure en fait la différence entre la capacité ou la performance observée et la capacité ou la performance attendue. La performance attendue est la norme en vigueur dans une population donnée et représente l'expérience vécue par les personnes qui ne souffrent pas de l'état de santé qui affecte le sujet. La même norme est utilisée pour le code qualificatif de capacité, de telle sorte que l'on peut en inférer les changements qu'il conviendrait d'apporter à l'environnement d'une personne pour lui permettre d'améliorer sa performance.
6. Un problème de performance peut provenir directement de l'environnement social dans lequel la personne vit, même si cette personne ne souffre d'aucune déficience. Par exemple, une personne séropositive mais ne présentant aucun symptôme de la maladie, ou quelqu'un ayant une prédisposition génétique à certaines maladies, ne souffre d'aucune déficience et jouit d'une aptitude au travail suffisante, mais peut ne pas être en mesure de travailler parce qu'on

lui refuse l'accès aux services, que l'on fait preuve de discrimination à son encontre ou que l'on stigmatise sa situation.

7. Il est difficile de faire la distinction entre "activités" et "participation" sur la base des domaines. De même, il n'a pas été possible de faire la distinction entre facteurs individuels et sociétaux sur la seule base des domaines, en raison des variations qui se manifestent d'un pays à l'autre et en raison des différences d'approches qui caractérisent les professionnels et les cadres théoriques de référence. C'est pourquoi la CIH-2 utilise une liste unique qui peut être utilisée pour distinguer les activités (A) et la participation (P) dans la pratique. Cette possibilité est exposée plus en détail à l'Appendice 3. En bref, on peut procéder de quatre manières:
 - (a) En sélectionnant certains domaines du point de vue A et d'autres du point de vue P, sans permettre de chevauchement;
 - (b) Comme au point précédent, mais avec chevauchement partiel;
 - (c) Utiliser la liste détaillée des domaines pour A et n'utiliser que les grandes catégories pour P;
 - (d) Utiliser tous les domaines tant pour A que pour P.

4.3 Facteurs contextuels

Les facteurs contextuels représentent le cadre de vie d'une personne. Ils incluent les facteurs environnementaux et les facteurs personnels qui peuvent avoir un effet sur une personne jouissant d'un état de santé donné et l'état fonctionnel lié à la santé.

Les facteurs environnementaux constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie. Les facteurs sont externes à la personne et peuvent avoir une influence positive ou négative sur la performance de la personne en tant que membre de la société, sur la capacité de la personne, ou sur une fonction organique ou une structure anatomique de cette personne.

- 1) les facteurs environnementaux sont organisés dans la classification pour porter sur deux niveaux différents:
 - a. Individuel - dans l'environnement personnel immédiat de la personne, y compris des milieux comme le domicile, le cadre de travail et l'école. Ils comprennent à ce niveau les caractéristiques physiques et matérielles de l'environnement auxquelles la personne est directement confrontée, de même que les contacts directs avec les autres, qu'il s'agisse de membres de la famille, de connaissances, de pairs ou d'étrangers.
 - b. Services et systèmes - structures sociales, services et règles de conduite ou systèmes, formels aux informels, ayant cours dans le milieu communautaire ou dans la culture, et ayant un impact sur les personnes. Ils comprennent à ce niveau les organismes et les services liés au cadre de travail, les activités communautaires, les organismes gouvernementaux, les services de communication et de transport, les réseaux sociaux officiels, ainsi que les lois et réglementations, qu'elles soient officielles ou non, les attitudes et les idéologies.

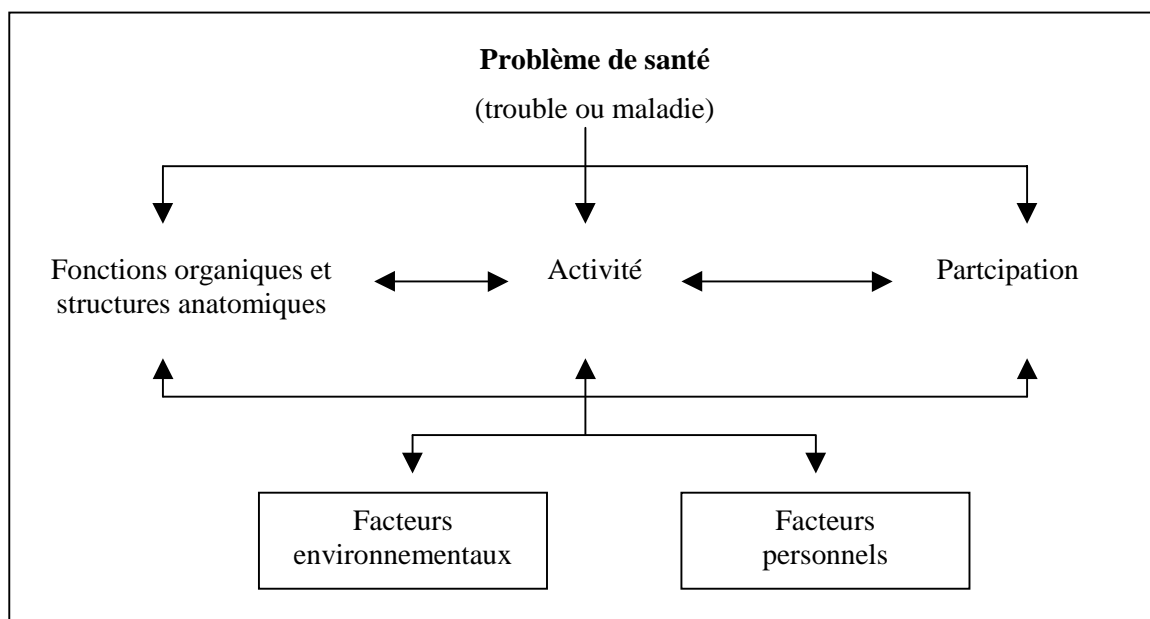
- 2) Les facteurs environnementaux interagissent avec les composantes des fonctions organiques et structures anatomiques, et des activités et de la participation. Pour chacune de ces composantes, la nature et l'ampleur de l'interaction pourront être précisées par le travail scientifique à venir. Le handicap est déterminé par la relation complexe entre l'état de santé d'une personne, des facteurs personnels et des facteurs extérieurs qui représentent les circonstances de la vie de cette personne. C'est pourquoi des environnements différents peuvent avoir un impact très variable sur une personne donnée présentant un état de santé donné. Un environnement peuplé d'obstacles, ou dépourvu de facilitateurs, restreindra la performance, alors que d'autres environnements, pourvus de plus de facilitateurs, permettront d'améliorer la performance. La société peut entraver la performance de certaines personnes parce qu'elle place des obstacles (par exemple sous forme de bâtiments dépourvus d'accès adaptés) ou ne met pas à disposition les facilitateurs nécessaires (par exemple des aides techniques).

Les **facteurs personnels** représentent le cadre de vie d'une personne, composé de caractéristiques de la personne qui ne font pas partie d'un problème de santé ou d'un état fonctionnel. Il peuvent inclure le sexe, la race, l'âge, la personnalité et le caractère, les aptitudes, les autres problèmes de santé, la condition physique, le mode de vie, les habitudes, l'éducation reçue, le mode d'adaptation, l'origine sociale, la profession, le niveau d'instruction ainsi que l'expérience passée et présente (les événements vécus et les circonstances de la vie), les schémas comportementaux et les traits psychologiques ou autres. Tous, ensemble ou séparément, peuvent avoir une influence sur le handicap à un niveau quelconque. Les facteurs personnels ne sont pas classifiés dans la CIH-2. Ils sont toutefois repris à la Figure 1 pour montrer qu'ils jouent un rôle qui peut avoir un impact sur le résultat des diverses interventions.

5. MODELE DU FONCTIONNEMENT ET DU HANDICAP

5.1 Processus du fonctionnement et du handicap

En tant que classification, la CIH-2 ne modélise pas le "processus" du fonctionnement et du handicap. Cependant, elle peut être utilisée pour décrire le processus en fournissant les moyens de faire correspondre les divers schémas et domaines. La CIH-2 fournit une approche multidimensionnelle de la classification du fonctionnement et du handicap en tant que processus interactif et évolutif. Elle fournit les blocs que les utilisateurs peuvent assembler pour construire des modèles et étudier différents aspects du processus. De cette manière, la CIH-2 devient une sorte de langage: les textes qu'elle permet d'écrire dépendent des utilisateurs, de leur créativité et de leur inclination scientifique. Le diagramme présenté à la Figure 1 permet de mieux visualiser la compréhension que nous avons à l'heure actuelle des interactions entre les diverses composantes.¹⁴



¹⁴ La CIH-2 diffère de manière significative de la CIH de 1980 dans la représentation des relations entre fonctionnement et handicap. Naturellement tout diagramme est forcément incomplet et risque de donner lieu à de mauvaises interprétations en raison de la complexité des interactions dans un modèle multidimensionnel. Le modèle est présenté pour illustrer les interactions multiples. Il est certes possible d'utiliser d'autres représentations centrées sur d'autres éléments importants du processus. L'interprétation des interactions entre différentes composantes et différentes dimensions peut aussi varier (par exemple, l'impact des facteurs environnementaux sur les fonctions organiques diffère assurément de leur impact sur la participation).

Selon ce diagramme, le fonctionnement d'une personne dans un domaine particulier est constitué par l'interaction ou une relation complexe entre l'état de santé de la personne et les facteurs contextuels (c'est-à-dire les facteurs environnementaux et personnels). Cette interaction est dynamique: une intervention qui touche un élément risque de modifier un ou plusieurs autres éléments. Ces interactions sont spécifiques, et il n'existe pas toujours entre elles de lien direct biunivoque prévisible. Les interactions opèrent dans les deux sens; la présence d'un handicap peut même modifier l'état de santé lui-même. Inférer une limitation de capacité à partir d'une ou de plusieurs déficiences, ou une restriction de performance à partir d'une ou plusieurs limitations, peut sembler raisonnable. Il est cependant important de collecter les données sur ces schémas de manière indépendante, et ensuite seulement d'explorer les associations et liens de causalité qui peuvent exister entre elles. Et si l'on veut décrire une expérience de santé dans son entier, tous les éléments sont utiles. On peut par exemple:

- avoir une déficience sans pour autant connaître une limitation de capacité (un visage défiguré par la lèpre n'a aucun impact sur les capacités de la personne concernée)
- avoir des problèmes de performance et des limitations de capacité sans être porteur d'une déficience particulière (réduction de performance dans l'activité quotidienne suite à diverses maladies)
- avoir des problèmes de performance sans déficience ou limitation de capacité (une personne séropositive, ou une personne qui est guérie après un traitement pour troubles mentaux peut faire l'objet d'une discrimination dans ses relations interpersonnelles ou au travail)
- avoir des limitations de capacité si on n'a pas d'assistance, et aucun problème de performance dans le cadre de vie habituel (une personne à mobilité réduite peut bénéficier d'aides technologiques qui lui permettent de se déplacer)
- connaître un contrecoup à une situation donnée (ne pas utiliser les membres peut entraîner une atrophie musculaire; le placement en institution spécialisée peut entraîner une perte de socialisation)

Les exemples de cas à l'Appendice 4 illustrent davantage les possibilités d'interactions entre les schémas.

Le schéma illustré à la Figure 1 montre le rôle potentiel joué par les facteurs contextuels (c'est-à-dire environnementaux et personnels) dans le processus. Ces facteurs interagissent avec la personne qui a un problème de santé et déterminent le niveau et le degré de son fonctionnement. Les facteurs environnementaux sont extrinsèques (par exemple, les attitudes de la société, les caractéristiques architecturales, le système juridique), et sont repris dans la classification des facteurs environnementaux. Par ailleurs, les facteurs personnels ne sont pas repris dans la version actuelle de la CIH-2. On laisse aux utilisateurs le soin de les évaluer éventuellement eux-mêmes. Ils peuvent comprendre: le sexe, la race, l'âge, les autres problèmes de santé, la condition physique, le mode de vie, les habitudes, l'éducation reçue, les modes d'adaptation, l'origine sociale, le niveau d'instruction, la profession, l'expérience passée et présente (événements de la

vie passée et événements présents), le schéma comportemental général et le caractère, les atouts psychologiques individuels et bien d'autres caractéristiques: toutes peuvent jouer un rôle dans un handicap à un niveau quelconque.

5.2 *Modèles médicaux et sociaux*

Divers modèles conceptuels¹⁵ ont été proposés pour comprendre et expliquer le handicap et le fonctionnement. Ceux-ci trouvent leur origine dans la dialectique du « modèle médical » et du « modèle social ». Dans le *modèle médical*, le handicap est perçu comme un attribut de la personne, conséquence directe d'une maladie, d'un traumatisme ou un autre problème de santé, qui nécessite des soins médicaux fournis sous forme de traitement individuel par des professionnels. Le handicap est géré pour guérir le malade, ou l'adapter et changer son comportement. Les soins médicaux sont perçus comme étant la principale question et, au niveau politique, la principale réponse est de modifier ou de réformer les politiques de santé. Dans le *modèle social*, par contre, la question du handicap est perçue comme étant surtout un problème créé par la société et principalement comme une question d'intégration complète des individus dans la société. Le handicap n'est pas un attribut de la personne, mais plutôt un ensemble complexe de situations, dont bon nombre sont créées par l'environnement social. Ainsi, la solution au problème exige-t-elle que des mesures soient prises dans le domaine des politiques sociales, et c'est à l'ensemble de la société qu'il revient d'apporter les changements environnementaux nécessaires pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à tous les aspects de la vie sociale. La solution est donc une question d'attitude ou d'idéologie, qui nécessite un changement de société, ce qui, au niveau politique, devient une question de droits de la personne humaine. Selon ce modèle, le handicap est une question politique.

La CIH-2 repose sur l'intégration de ces deux modèles antagonistes. Pour prendre acte de l'intégration des différentes dimensions du fonctionnement, on a utilisé une approche « biopsychosociale ». La CIH-2 tente donc de réaliser une synthèse qui offre un aperçu cohérent de différentes perspectives sur la santé, qu'elles soient biologique, individuelle ou sociale.¹⁶

¹⁵ Le terme « modèle » signifie ici concept ou paradigme, une acception qui est donc différente de celle de la section précédente.

¹⁶ Voir également l'Appendice 5 — La CIH et les personnes handicapées.

6. UTILISATION DE LA CIH-2

La CIH-2 est une classification du fonctionnement humain et du handicap. Elle regroupe de manière systématique les domaines de la santé et les domaines qui y sont liés. Pour chaque composante, les domaines sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques communes (origine, type ou similitude) et ordonnés d'une manière utile. La classification a été organisée en fonction d'une série de principes (voir Appendice 1). Les principes ont trait aux relations entre les niveaux et à la hiérarchie de la classification. Cependant, certaines catégories de la CIH-2 sont organisés sous forme non hiérarchisée, sans ordre particulier mais plutôt comme des branchements au même niveau.

Les caractéristiques structurelles de la classification qui influent sur son utilisation sont présentées ci-dessous.

1. La CIH propose des définitions opérationnelles normalisées des domaines de la santé et des domaines qui y sont liés plutôt que des définitions en "langage courant". Ces définitions reprennent les attributs essentiels de chaque domaine (par exemple qualités, propriétés et relations) et donnent des indications quant à ce qui est inclus et exclu dans chaque domaine. Ces définitions reprennent des éléments clés couramment utilisés dans les exercices d'évaluation, de sorte que les définitions peuvent être facilement transformées pour être utilisés dans des questionnaires. À l'inverse, les résultats obtenus à l'aide de divers instruments d'évaluation peuvent être codés selon la CIH-2. Par exemple, la « vision », dans la définition adoptée, précise si la personne est capable de percevoir clairement la forme et les contours des objets, à différentes distances, en utilisant un œil ou les deux yeux, de sorte que les difficultés de vision peuvent être codées comme légères, modérées, sévères ou totales par rapport à ce paramètre.
2. La CIH-2 fait appel à un système alphanumérique commençant par les lettres b, s, d et e qui renvoient respectivement aux fonctions organiques, aux structures anatomiques, à l'ensemble activités et participation, et aux facteurs environnementaux. Ces lettres sont suivies d'un code numérique commençant avec le numéro du chapitre (1 chiffre), suivi du deuxième niveau (2 chiffres) et des troisième et quatrième niveaux (1 chiffre chacun).
3. Les catégories de la CIH sont emboîtées les unes dans les autres, les plus grandes catégories étant définies de manière à inclure sous-catégories plus détaillées. Par exemple, le chapitre sur la mobilité comprend les sous-catégories être debout, être assis, marcher, porter, etc. La version courte reprend deux niveaux. La version complète (détaillée) couvre quatre niveaux. Les codes de la version courte et de la version complète correspondent, c'est-à-dire que la version courte peut-être obtenue en compilant les données recueillies au moyen de la version complète.
4. Chaque personne peut se voir attribuer une série de codes à chaque niveau. Ces codes de peuvent être indépendants ou liés entre eux.

5. Les codes de la CIH ne sont complets que si on leur ajoute un code qualificatif, qui dénote l'ordre de grandeur du niveau de santé (par exemple, gravité d'un problème). Ces codes qualificatifs sont codés sous la forme de un, deux ou trois chiffres après le point séparateur. Chaque code doit être accompagné d'au moins un code qualificatif. Sans ces derniers, les codes principaux n'ont aucune signification.
6. Le premier code qualificatif pour les fonctions organiques et les structures anatomiques, les codes qualificatifs de performance et de capacité, les codes qualificatifs pour les activités et la participation, et le premier code qualificatif pour les facteurs environnementaux décrivent l'ampleur du problème associés à leurs composantes respectives.
7. Toutes les composantes fonctions organiques, structures anatomiques, activités et participation et facteurs environnementaux sont quantifiées en utilisant la même échelle. Avoir un problème peut signifier avoir une déficience, une limitation, une restriction ou représenter un obstacle, selon la composante à laquelle on se réfère. Les descripteurs les plus appropriés, indiqués entre parenthèses ci-dessous, doivent être choisis en fonction du domaine de classification pertinent (où xxx représente la partie numérique du code de domaine au deuxième niveau).

xxx.0	PAS de problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	problème ENTIER	(total...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Si l'on veut utiliser cette méthode de quantification de manière universelle, la recherche doit mettre au point des procédures d'évaluation. Des fourchettes larges de pourcentages sont données à titre indicatif pour les cas où des instruments d'évaluation calibrés ou d'autres normes seraient disponibles pour mesurer les déficiences, limitations de capacité, les problèmes de performance ou les obstacles. Par exemple, si l'on veut coder une absence totale de problème ou un problème entier, le codage peut avoir une marge d'erreur de 5%. Un problème modéré est généralement évalué à la moitié de l'échelle totale de difficulté. Les pourcentages doivent être calibrés pour différents domaines en établissant les percentiles par référence à la population considérée.

8. Dans le cas des facteurs environnementaux, le premier code qualificatif peut également être employé pour mesurer soit l'ampleur des effets positifs de l'environnement, à savoir les facilitateurs, ou alors l'ampleur des effets négatifs, à savoir les obstacles. Tous deux utilisent une échelle qui va de 0 à 4, mais pour indiquer un facilitateur, on remplace le point séparateur par un signe + (par exemple, e110+2). Les facteurs environnementaux peuvent être le codés 1) en relation avec chaque schéma pris séparément; ou 2) d'une manière globale, sans référence à ces

schémas. La première solution est préférable puisqu'elle permet de préciser l'impact de manière plus claire.

9. Codes qualificatifs supplémentaires: certains utilisateurs trouveront approprié et utile d'ajouter d'autres types de renseignements à la codification de chaque élément. Plusieurs codes qualificatifs pourraient être utiles à cet effet. Le Tableau 3 montre les détails des codes qualificatifs pour chaque composante. Il fait également des suggestions sur des codes qualificatifs supplémentaires à développer.
10. Les descriptions des domaines de la santé et des domaines qui y sont liés correspondent à un moment donné (comme une photo instantanée). Cependant, il est possible de l'utiliser de manière répétitive pour décrire l'évolution d'un processus à travers le temps.
11. Dans la CIH-2, une personne se voit attribuer une série de codes qui couvrent les deux parties de la classification. Le nombre maximum de codes par personne est donc de 36 au niveau du premier chiffre (9 pour les fonctions organiques, 9 pour les structures anatomiques, 9 pour la performance, et 9 pour la capacité). De la même manière, le nombre total d'éléments du deuxième niveau est de 362. Si on va plus dans le détail, le nombre total des codes s'élève à 1424. Dans la pratique cependant, il semble que 3 à 18 codes suffisent pour décrire un cas particulier avec une précision du deuxième niveau (trois chiffres). De manière générale, un supplément de détail n'est utile que pour des services spécialisés (résultat de réadaptation, gériatrie, etc.) alors que la classification à deux niveaux peut être utilisée pour les enquêtes et les évaluations de résultats cliniques.

L'utilisateur trouvera des Instructions pour le codage à l'Appendice 2. Il est vivement conseillé de suivre une formation à l'utilisation de la classification par l'entremise de l'OMS et de son réseau de centres collaborateurs.

Tableau 3. Codes qualificatifs

Schémas	Premier code qualificatif	Deuxième code qualificatif
Fonctions organiques (b)	Code qualificatif générique sur l'échelle négative utilisé pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience <i>Exemple: b168.3 pour indiquer une déficience grave dans les fonctions mentales spécifiques du langage</i>	Aucun
Structures organique (s)	Code qualificatif générique sur l'échelle négative utilisé pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience <i>Exemple: s730.3 pour indiquer une déficience grave du membre supérieur</i>	Utilisé pour préciser la nature des changements affectant une structure anatomique donnée 0 = aucun changement 1 = absence totale 2 = absence partielle 3 = partie supplémentaire 4 = dimensions anormales 5 = discontinuité 6 = position inhabituelle 7 = changement qualitatif dans la structure, y compris accumulation de liquides 8 = non précisé 9 = sans objet <i>Exemple: s7300.32 pour indiquer l'absence partielle du membre supérieur</i>
Activités et participation (d)	PERFORMANCE Code qualificatif générique <u>Problème dans l'environnement réel de la personne</u> <i>Exemple: a5101.1_ indique une légère difficulté pour prendre un bain complet bien qu'utilisant des aides techniques dans son cadre de vie habituel</i>	CAPACITÉ Code qualificatif générique Limitation <u>sans assistance</u> <i>Exemple: a5101._2 indique une difficulté modérée à prendre un bain complet sans le recours à des aides techniques ou un assistant personnel</i>
Facteurs environnementaux (e)	Code qualificatif générique, pouvant prendre une valeur négative ou positive, servant à indiquer obstacles et les facilitateurs <i>Exemple: e130.2 indique que les produits destinés à l'éducation constituent un obstacle modéré. Inversement, e130+2 indique que les produits destinés à l'éducation sont un facilitateur modéré</i>	Aucun

**CIH-2
Projet final**

B. Classification à un niveau
(Liste des têtes de chapitres de la classification)

FONCTIONS DE L'ORGANISME

- CHAPITRE 1 FONCTIONS MENTALES
- CHAPITRE 2 FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR
- CHAPITRE 3 FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE
- CHAPITRE 4 FONCTIONS DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE, HÉMATOPOÏÉTIQUE, IMMUNITAIRE ET RESPIRATOIRE
- CHAPITRE 5 FONCTIONS DES SYSTÈMES DIGESTIF, MÉTABOLIQUE ET ENDOCRINIEN
- CHAPITRE 6 FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES
- CHAPITRE 7 FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIEES AU MOUVEMENT
- CHAPITRE 8 FONCTIONS DE LA PEAU ET DES STRUCTURES ASSOCIÉES

STRUCTURE CORPORELLE

- CHAPITRE 1 STRUCTURES DU SYSTÈME NERVEUX
- CHAPITRE 2 OEIL, OREILLE ET STRUCTURES ANNEXES
- CHAPITRE 3 STRUCTURES LIÉES À LA VOIX ET À LA PAROLE
- CHAPITRE 4 STRUCTURES DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE, IMMUNITAIRE ET RESPIRATOIRE
- CHAPITRE 5 STRUCTURES LIÉES AUX SYSTÈMES DIGESTIF, MÉTABOLIQUE ET ENDOCRINIEN
- CHAPITRE 6 STRUCTURES LIÉES À L'APPAREIL GÉNITO-URINAIRE
- CHAPITRE 7 STRUCTURES LIÉES AU MOUVEMENT
- CHAPITRE 8 PEAU ET STRUCTURES ANNEXES

ACTIVITÉS ET PARTICIPATION

CHAPITRE 1 APPRENTISSAGE ET APPLICATION DES CONNAISSANCES

CHAPITRE 2 TACHES ET EXIGENCES GÉNÉRALES

CHAPITRE 3 COMMUNICATION

CHAPITRE 4 MOBILITÉ

CHAPITRE 5 ENTRETIEN PERSONNEL

CHAPITRE 6 VIE DOMESTIQUE

CHAPITRE 7 RELATIONS ET INTERACTIONS AVEC AUTRUI

CHAPITRE 8 GRANDS DOMAINES DE LA VIE

CHAPITRE 9 VIE COMMUNAUTAIRE, SOCIALE ET CIVIQUE

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

CHAPITRE 1 PRODUITS ET TECHNOLOGIE

CHAPITRE 2 ENVIRONNEMENT NATUREL ET CHANGEMENTS APPORTÉS PAR L'HOMME À L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 3 SOUTIENS ET RELATIONS

CHAPITRE 4 ATTITUDES

CHAPITRE 5 SERVICES, SYSTEMES ET POLITIQUES

**CIH-2
Projet final**

C. Classification à deux niveaux

(Liste des têtes de chapitres et premier niveau d'embranchement dans la classification)

FONCTIONS DE L'ORGANISME

CHAPITRE 1 FONCTIONS MENTALES

FONCTIONS MENTALES GLOBALES (b110-b139)

- b110 Fonctions de la conscience
- b114 Fonctions d'orientation
- b118 Fonctions intellectuelles
- b122 Fonctions psychosociales globales
- b126 Fonctions du tempérament et de la personnalité
- b130 Fonctions de l'énergie et des pulsions
- b134 Fonctions du sommeil
- b139 Autres fonctions mentales globales précisées et non précisées

FONCTIONS MENTALES SPÉCIFIQUES (b140-b189)

- b140 Fonctions de l'attention
- b144 Fonctions de la mémoire
- b148 Fonctions psychomotrices
- b152 Fonctions émotionnelles
- b156 Fonctions perceptuelles
- b160 Fonctions de la pensée
- b164 Fonctions cognitives de niveau supérieur
- b168 Fonctions mentales du langage
- b172 Fonctions de calcul
- b176 Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes
- b180 Expérience de soi-même et fonctions du temps
- b189 Autres fonctions mentales spécifiques précisées et non précisées
- b198 Autres fonctions mentales précisées
- b199 Fonctions mentales non précisées

CHAPITRE 2 FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR

FONCTIONS VISUELLES ET FONCTIONS CONNEXES (b210-b229)

- b210 Fonctions visuelles
- b215 Fonctions des annexes de l'œil
- b220 Sensations associées à l'œil et ses annexes
- b229 Autres fonctions visuelles et fonctions connexes précisées et non précisées

FONCTIONS DE L'AUDITION ET FONCTIONS VESTIBULAIRES (b230-b249)

- b230 Fonctions de l'audition
- b235 Fonctions vestibulaires
- b240 Sensations associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires
- b249 Autres fonctions précisées et non précisées de l'audition et vestibulaires

FONCTIONS SENSORIELLES ADDITIONNELLES (b250-b279)

- b250 Fonction du goût
- b255 Fonctions de l'odorat
- b260 Fonctions proprioceptives
- b265 Fonctions du toucher
- b270 Fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimulus
- b279 Autres fonctions sensorielles additionnelles précisées et non précisées

DOULEUR (b280-b289)

- b280 Sensation de douleur
- b289 Autre sensation de douleur précisée et non précisée
- b298 Autres fonctions sensorielles ou douleurs précisées
- b299 Fonctions sensorielles ou douleurs non précisées

CHAPITRE 3 FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE

- b310 Fonctions de la voix
- b320 Fonctions d'articulation
- b330 Fonctions de fluidité et de rythme de la parole
- b340 Autres fonctions de vocalisation
- b398 Autres fonctions précisées de la voix et de la parole
- b399 Fonctions non précisées de la voix et de la parole

CHAPITRE 4 FONCTIONS DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE, HÉMATOPOÏÉTIQUE, IMMUNITAIRE ET RESPIRATOIRE

FONCTIONS DU SYSTÈME CARDIO-VASCULAIRE (b410-b429)

- b410 Fonctions du cœur
- b415 Fonctions des vaisseaux sanguins
- b420 Fonctions de la pression sanguine
- b429 Autres fonctions précisées et non précisées du système cardio-vasculaire

FONCTIONS DES SYSTÈMES HÉMATOPOÏÉTIQUE ET IMMUNITAIRE (b430-b439)

- b430 Fonctions du système hématopoïétique
- b435 Fonctions du système immunitaire
- b439 Autres fonctions précisées et non précisées des systèmes hématopoïétique et immunitaire

FONCTIONS DU SYSTÈME RESPIRATOIRE (b440-b449)

- b440 Fonctions respiratoires
- b445 Fonctions des muscles respiratoires
- b449 Autres fonctions précisées et non précisées du système respiratoire

FONCTIONS ET SENSATIONS ADDITIONNELLES DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (b450-b469)

- b450 Fonctions respiratoires additionnelles
- b455 Fonctions de tolérance à l'effort
- b460 Sensations associées aux fonctions cardio-vasculaires et respiratoires
- b469 Autres fonctions et sensations additionnelles précisées et non précisées associées aux systèmes cardio-vasculaire et respiratoire
- b498 Autres fonctions précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire
- b499 Fonctions non précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire

CHAPITRE 5 FONCTIONS DES SYSTÈMES DIGESTIF, MÉTABOLIQUE ET ENDOCRINIEN

FONCTIONS RELATIVES AU SYSTÈME DIGESTIF (b510-b539)

- b510 Fonctions d'ingestion
- b515 Fonctions digestives
- b520 Fonctions d'assimilation
- b525 Fonctions de défécation
- b530 Fonctions de maintien du poids
- b535 Sensations associées au système digestif
- b539 Autres fonctions précisées et non précisées relatives au système digestif

FONCTIONS RELATIVES AU MÉTABOLISME ET AU SYSTÈME ENDOCRINIEN (b540-b559)

- b540 Fonctions métaboliques générales
- b545 Fonctions d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique
- b550 Fonctions thermorégulatrices
- b555 Fonctions des glandes endocrines

- b559 Autres fonctions précisées et non précisées relatives au métabolisme et au système endocrinien
- b598 Autres fonctions précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien
- b599 Fonctions non précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

CHAPITRE 6 FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES

FONCTIONS URINAIRES (b610-b639)

- b610 Fonctions urinaires excrétoires
- b620 Fonctions urinaires
- b630 Sensations associées aux fonctions urinaires
- b639 Autres fonctions urinaires précisées et non précisées

FONCTIONS GÉNITALES ET REPRODUCTIVES (b640-b679)

- b640 Fonctions sexuelles
- b650 Fonctions des menstruations
- b660 Fonctions de procréation
- b670 Sensations associées aux fonctions génitales et reproductives
- b679 Autres fonctions génitales et reproductives précisées et non précisées
- b698 Autres fonctions génito-urinaires et reproductives précisées
- b699 Fonctions génito-urinaires et reproductives non précisées

CHAPITRE 7 FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIÉES AU MOUVEMENT

FONCTIONS DES ARTICULATIONS ET DES OS (b710-b729)

- b710 Fonctions relatives à la mobilité des articulations
- b715 Fonctions relatives à la stabilité des articulations
- b720 Fonctions de mobilité des os
- b729 Autres fonctions précisées et non précisées des articulations et des os

FONCTIONS DES MUSCLES (b730-b749)

- b730 Fonctions relatives à la puissance musculaire
- b735 Fonctions relatives au tonus musculaire
- b740 Fonctions relatives à l'endurance musculaire
- b749 Autres fonctions musculaires précisées et non précisées

FONCTIONS LIÉES AU MOUVEMENT (b750-b779)

- b750 Fonctions relatives aux réflexes moteurs
- b755 Fonctions relatives aux réactions motrices involontaires
- b760 Fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires
- b765 Fonctions relatives aux mouvements involontaires
- b770 Fonctions relatives au type de démarche
- b779 Autres fonctions liées au mouvement précisées et non précisées
- b780 Sensations relatives aux fonctions des muscles et aux fonctions motrices
- b798 Autres fonctions précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement
- b799 Fonctions non précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement

CHAPITRE 8 FONCTIONS DE LA PEAU ET DES STRUCTURES ASSOCIÉES

FONCTIONS DE LA PEAU (b810-b849)

- b810 Fonctions protectrices de la peau
- b820 Fonctions réparatrices de la peau
- b830 Autres fonctions de la peau
- b840 Sensations relatives à la peau

- b849 Autres fonctions précisées et non précisées de la peau

FONCTIONS RELATIVES AUX CHEVEUX, AUX POILS ET AUX ONGLES (b850-b869)

- b850 Fonctions relatives aux cheveux et aux poils
- b860 Fonctions des ongles
- b869 Autres fonctions précisées et non précisées relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles
- b898 Autres fonctions précisées relatives à la peau et aux structures associées
- b899 Fonctions non précisées relatives à la peau et aux structures associées

STRUCTURE CORPORELLE**CHAPITRE 1 STRUCTURES DU SYSTÈME NERVEUX**

- s110 Structure du cerveau
- s120 Structure de la moelle épinière et structures connexes
- s130 Structure des méninges
- s140 Structure du système nerveux végétatif
- s150 Structure du système parasympathique
- s198 Autre structure précisée du système nerveux
- s199 Structure non précisée du système nerveux

CHAPITRE 2 OEIL, OREILLE ET STRUCTURES ANNEXES

- s210 Structure de l'orbite
- s220 Structure du globe oculaire
- s230 Structures entourant l'œil
- s240 Structure de l'oreille externe
- s250 Structure de l'oreille moyenne
- s260 Structure de l'oreille interne
- s298 Œil, oreille et structures annexes, autres et précisées
- s299 Œil, oreille et structures annexes, non précisées

CHAPITRE 3 STRUCTURES LIÉES À LA VOIX ET À LA PAROLE

- s310 Structure du nez
- s320 Structure de la bouche
- s330 Structure du pharynx
- s340 Structure du larynx
- s398 Autres structures précisées liées à la voix et à la parole
- s399 Structures non précisées liées à la voix et à la parole

CHAPITRE 4 STRUCTURES DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE, IMMUNITAIRE ET RESPIRATOIRE

- s410 Structures du système cardio-vasculaire
- s420 Structure du système immunitaire
- s430 Structure du système respiratoire
- s498 Autres structures précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire
- s499 Structures non précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire

CHAPITRE 5 STRUCTURES LIÉES AUX SYSTÈMES DIGESTIF, MÉTABOLIQUE ET ENDOCRINIEN

- s510 Structure des glandes salivaires
- s520 Structure de l'œsophage
- s530 Structure de l'estomac
- s540 Structure de l'intestin
- s550 Structure du pancréas
- s560 Structure du foie
- s570 Structure de la vésicule et des canaux biliaires
- s580 Structure des glandes endocrines
- s598 Autres structures précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien
- s599 Structures non précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

CHAPITRE 6 STRUCTURES LIÉES À L'APPAREIL GÉNITO-URINAIRE

- s610 Structure du système urinaire
- s620 Structure du plancher pelvien
- s630 Structure de l'appareil reproducteur
- s698 Autre structure précisée liée à l'appareil génito-urinaire
- s699 Structure non précisée liée à l'appareil génito-urinaire

CHAPITRE 7 STRUCTURES LIÉES AU MOUVEMENT

- s710 Structure de la région de la tête et du cou
- s720 Structure de la région des épaules
- s730 Structure du membre supérieur
- s740 Structure de la région pelvienne
- s750 Structure du membre inférieur
- s760 Structure du tronc
- s770 Structures supplémentaires de l'appareil locomoteur liées au mouvement
- s798 Autres structures précisées liées au mouvement
- s799 Structures non précisées liées au mouvement

CHAPITRE 8 PEAU ET STRUCTURES ANNEXES

- s810 Structure des aires de la peau
- s820 Structure des glandes cutanées
- s830 Structure des ongles
- s840 Structure des cheveux et des poils
- s898 Peau et structures annexes précisées
- s899 Peau et structures annexes non précisées

ACTIVITÉS ET PARTICIPATION

CHAPITRE 1 APPRENTISSAGE ET APPLICATION DES CONNAISSANCES

PERCEPTIONS SENSORIELLES RÉFLÉCHIES (d110-d129)

- d110 Regarder
- d115 Écouter
- d120 Autres perceptions intentionnelles
- d129 Autres perceptions sensorielles réfléchies, précisées ou non précisées

APPRENTISSAGE ÉLÉMENTAIRE (d130-d159)

- d130 Copier
- d135 Répéter
- d140 Apprendre à lire
- d145 Apprendre à écrire
- d150 Apprendre à calculer
- d155 Acquérir un savoir-faire
- d159 Autres apprentissages précisés et non précisés

APPLIQUER DES CONNAISSANCES (d160-d179)

- d160 Fixer son attention
- d163 Penser
- d166 Lire
- d169 Écrire
- d172 Calculer
- d175 Résoudre des problèmes
- d178 Prendre des décisions
- d179 Appliquer des connaissances, autres formes précisées et non précisées
- d198 Apprendre et appliquer des connaissances, autres formes précisées
- d199 Apprendre et appliquer des connaissances, formes non précisées

CHAPITRE 2 TACHES ET EXIGENCES GÉNÉRALES

- d210 Entreprendre une tâche unique
- d220 Entreprendre des tâches multiples
- d230 Effectuer la routine quotidienne
- d240 Gérer le stress et autres exigences psychologiques
- d298 Autres tâches et exigences générales précisées
- d299 Tâches et exigences générales non précisées

CHAPITRE 3 COMMUNICATION

COMMUNIQUER - RECEVOIR DES MESSAGES (d310-d329)

- d310 Communiquer -- recevoir -- des messages parlés
- d315 Communiquer -- recevoir -- des messages non verbaux
- d320 Communiquer -- recevoir -- des messages en langage des signes
- d325 Communiquer -- recevoir -- des messages écrits
- d329 Communiquer - recevoir - des messages, autres formes précisées ou non précisées

COMMUNIQUER -- PRODUIRE DES MESSAGES (d330-d349)

- d330 Parler
- d335 Produire des messages non verbaux
- d340 Produire des messages en langage des signes
- d345 Écrire des messages
- d349 Communiquer - produire d'autres messages, précisés ou non précisés

CONVERSATION ET UTILISATION DES APPAREIL ET DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION (d350-d369)

- d350 Conversation
- d355 Discussion
- d360 Utiliser des appareils et des techniques de communication

- d369 Autre conversation et utilisation d'appareils et de techniques de communication, précisée et non précisée

- d398 Autre communication précisée

- d399 Communication non précisée

CHAPITRE 4 MOBILITÉ

CHANGER ET MAINTENIR LA POSITION DU CORPS (d410-d429)

- d410 Changer de position corporelle de base
- d415 Garder la position du corps
- d420 Se déplacer
- d429 Autre maintien ou changement, précisé et non précisé, de la position du corps

PORTER, DÉPLACER ET MANIPULER DES OBJETS (d430-d449)

- d430 Soulever et porter des objets
- d435 Déplacer des objets avec les membres inférieurs
- d440 Activités de motricité fine
- d445 Utilisation des mains et des bras
- d449 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de porter, de déplacer et de manipuler des objets

MARCHER ET SE DÉPLACER (d450-d469)

- d450 Marcher
- d455 Se déplacer
- d460 Se déplacer dans différents lieux
- d465 Se déplacer en utilisant des équipements spéciaux
- d469 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de marcher et se déplacer

SE DÉPLACER AVEC UN MOYEN DE TRANSPORT (d470-d479)

- d470 Utiliser un moyen de transport
- d475 Conduire un véhicule
- d479 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de se déplacer en utilisant un moyen de transport
- d498 Autre mouvement précisé
- d499 Mouvements non précisés

CHAPITRE 5 ENTRETIEN PERSONNEL

- d510 Se laver
- d520 Prendre soin de parties de son corps
- d530 Aller aux toilettes
- d540 S'habiller
- d550 Manger
- d560 Boire
- d570 Prendre soin de sa santé
- d598 Autre activité précisée relative à l'entretien personnel
- d599 Activités non précisées relatives à l'entretien personnel

CHAPITRE 6 VIE DOMESTIQUE

ACQUÉRIR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ (d610-d629)

- d610 Acquérir un endroit pour vivre
- d620 Acquérir des produits et des services
- d629 Autres activités précisées et non précisées relatives à l'acquisition des produits de la vie courante

TÂCHES MÉNAGÈRES (d630-d649)

- d630 Préparer les repas
- d640 Faire le ménage
- d649 Autres activités ménagères précisées et non précisées

S'OCCUPER DES EFFETS MÉNAGERS ET AIDER LES AUTRES (d650-d669)

- d650 S'occuper des effets ménagers
- d660 Aider les autres
- d669 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de s'occuper des effets ménagers et d'aider les autres
- d698 Autre aspect précisée de la vie domestique
- d699 Aspect non précisées de la vie domestique

CHAPITRE 7 RELATIONS ET INTERACTIONS AVEC AUTRUI**INTERACTIONS GÉNÉRALES AVEC AUTRUI (d710-d729)**

- d710 Interactions de base avec autrui
- d720 Interactions complexes avec autrui
- d729 Autres interactions générales avec autrui précisées et non précisées

RELATIONS PARTICULIÈRES AVEC AUTRUI (d730-d779)

- d730 Relations avec des étrangers
- d740 Relations formelles
- d750 Relations sociales informelles
- d760 Relations familiales
- d770 Relations intimes
- d779 Autres relations et interactions particulières avec autrui précisées et non précisées
- d798 Autres relations et interactions avec autrui précisées
- d799 Relations et interactions avec autrui non précisées

CHAPITRE 8 GRANDS DOMAINES DE LA VIE**ÉDUCATION (d810-d839)**

- d810 Éducation informelle
- d815 Éducation préscolaire
- d820 Éducation scolaire
- d825 Éducation professionnelle
- d830 Éducation supérieure
- d839 Autres domaines de l'éducation, précisés ou non précisés

TRAVAIL ET EMPLOI (d840-859)

- d840 Apprentissage (préparation au travail)
- d845 Obtenir, garder et cesser un travail
- d850 Emploi rémunéré
- d855 Emploi non rémunéré
- d859 Autres domaines précisés ou non précisés relatifs au travail et à l'emploi

VIE ÉCONOMIQUE (d860-d879)

- d860 Transactions économiques élémentaires
- d865 Transactions économiques complexes
- d870 Autosuffisance économique
- d879 Autres domaines précisés et non précisés de la vie économique
- d898 Autres grands domaines de la vie précisés
- d899 Grands domaines de la vie non précisés

CHAPITRE 9 VIE COMMUNAUTAIRE, SOCIALE ET CIVIQUE

- d910 Vie communautaire
- d920 Récréation et de loisirs
- d930 Religion et vie spirituelle
- d940 Droits humains
- d950 Vie politique et citoyenneté
- d998 Autres domaines précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté
- d999 Domaines non précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX**CHAPITRE 1 PRODUITS ET TECHNOLOGIE**

- e110 Produits ou substances pour la consommation personnelle
- e115 Produits et systèmes techniques à usage personnel dans la vie quotidienne
- e120 Produits et systèmes techniques destinés à faciliter la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur
- e125 Produits et systèmes techniques pour la communication
- e130 Matériel systèmes techniques didactiques
- e135 Produits pour le commerce, l'industrie et l'emploi
- e140 Produits et systèmes techniques pour la culture, les loisirs et le sport
- e145 Produits et systèmes techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles
- e150 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique
- e155 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements de bâtiments à usage privé
- e160 Produits et systèmes techniques de l'aménagement du territoire
- e165 Patrimoine
- e198 Autres produits et technologies précisés
- e199 Produits et technologies non précisés

CHAPITRE 2 ENVIRONNEMENT NATUREL ET CHANGEMENTS APPORTÉS PAR L'HOMME À L'ENVIRONNEMENT

- e210 Géographie physique
- e215 Population
- e220 Flore et faune
- e225 Climat
- e230 Événements naturels
- e235 Événements causés par l'homme
- e240 Lumière
- e245 Changements temporels
- e250 Son
- e255 Vibration
- e260 Qualité de l'air
- e298 Autres éléments précisés relatifs à environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement
- e299 Éléments non précisés relatifs à environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement

CHAPITRE 3 SOUTIENS ET RELATIONS

- e310 Famille proche
- e315 Famille élargie
- e320 Amis
- e325 Connaissances, pairs, collègues, voisins et membres d'une communauté
- e330 Personnes en position d'autorité
- e335 Personnes en position de subordination
- e340 prestataires de soins personnels et assistants personnels
- e345 Personne étrangère
- e350 Animaux domestiques
- e355 Professionnels de santé
- e360 Professionnels de domaines associés à la santé
- e398 Autres catégories précisées de soutiens et de relations
- e399 Catégories non précisées de soutiens et de relations

CHAPITRE 4 ATTITUDES

- e410 Attitudes individuelles des membres de la proche famille
- e415 Attitudes individuelles des membres de la famille élargie
- e420 Attitudes individuelles des amis
- e425 Attitudes individuelles des connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la communauté
- e430 Attitudes individuelles des personnes ayant une position d'autorité
- e435 Attitudes individuelles des personnes en position de subordination
- e440 Attitudes individuelles des prestataires de soins personnels et aides domestiques
- e445 Attitudes individuelles des étrangers
- e450 Attitudes individuelles des professionnels de santé
- e455 Attitudes individuelles des professionnels de domaines associés à la santé
- e460 Attitudes sociétales
- e465 Normes sociales, pratiques et idéologies
- e498 Autres attitudes précisées
- e499 Attitudes non précisées

CHAPITRE 5 SERVICES, SYSTEMES ET POLITIQUES

- e510 Services, systèmes et politiques pour la production de biens de consommation
- e515 Services, systèmes et politiques relatifs à l'architecture et la construction
- e520 Services, systèmes et politiques de planification des zones de plein air
- e525 Services, systèmes et politiques en matière de logement
- e530 Services, systèmes et politiques en matière de services de première nécessité
- e535 Services, systèmes et politiques en matière de communication
- e540 Services, systèmes et politiques en matière de transports
- e545 Services, systèmes et politiques en matière de protection civile
- e550 Services, systèmes et politiques en matière juridique
- e555 Services, systèmes et politiques en matière d'associations et de services d'entraide
- e560 Services, systèmes et politiques en matière de médias
- e565 Services, systèmes et politiques en matière d'économie
- e570 Services, systèmes et politiques en matière de sécurité sociale
- e575 Services, systèmes et politiques en matière de services sociaux généraux
- e580 Services, systèmes et politiques en matière de santé
- e585 Services, systèmes et politiques en matière d'éducation et de formation
- e590 Services, systèmes et politiques en matière de travail et d'emploi
- e595 Services, systèmes, politiques en matière de participation à la vie de la cité
- e598 Autres services, systèmes et politiques précisés
- e599 Services, systèmes et politiques non précisés

**CIH-2
Projet final**

D. Classification détaillée avec définitions

(Toutes les catégories de la classification accompagnées de leurs définitions, des inclusions et des exclusions)

FONCTIONS DE L'ORGANISME

Définitions: *Les fonctions organiques* sont les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques).

Les déficiences sont les problèmes des fonctions organiques ou des systèmes anatomiques, comme écart ou une perte importante.

Premier code qualificatif

Code qualificatif uniforme sur l'échelle négative, utilisé pour indiquer l'étendue ou l'importance d'une déficience.

xxx.0	PAS de déficience	(aucune, absente, négligeable,...)	0-4 %
xxx.1	Déficience LÉGÈRE	(légère, faible,...)	5-24 %
xxx.2	Déficience MODÉRÉE	(moyenne, passable,...)	25-49 %
xxx.3	Déficience GRAVE	(élevée, extrême,...)	50-95 %
xxx.4	Déficience ABSOLUE	(totale,...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Afin de pouvoir quantifier les données de manière universelle, des procédures d'évaluation doivent être mises en place par les chercheurs. Des fourchettes grossières de pourcentages sont fournies pour les cas où des instruments d'évaluation calibrés et autres normes sont disponibles pour quantifier les déficiences des fonctions organiques. Par exemple, l'indication d'absence de déficience ou de déficience totale doit tenir compte d'une marge d'erreur de 5%. Une déficience modérée est généralement chiffrée à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population.

CHAPITRE 1 FONCTIONS MENTALES

Ce chapitre traite des fonctions du cerveau, à la fois des fonctions mentales globales, comme la conscience, l'énergie et les pulsions, et des fonctions mentales spécifiques, comme la mémoire, le langage et les fonctions de calcul mental.

FONCTIONS MENTALES GLOBALES (b110-b139)

- b110 Fonctions de la conscience**
fonctions mentales générales de l'état de conscience de soi et de vigilance, y compris la clarté et la continuité de l'état de veille
- Inclusions: fonctions de l'état, de la continuité et de la qualité de la conscience; perte de conscience, coma, états végétatifs, fugues, états de transe, états de possession, conscience altérée due à des drogues, délire, stupeur*
- Exclusions: fonctions d'orientation (b114); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions du sommeil (b134)*
- b1100 État de conscience**
fonctions mentales qui, lorsqu'elles sont altérées, produisent des états tels que l'obscurcissement de la conscience, la stupeur ou le coma
- b1101 Continuité de la conscience**
fonctions mentales qui produisent l'état de veille soutenu, la vigilance et la conscience et qui, lorsque elles sont perturbées, peuvent donner lieu à des fugues, des états de transe ou d'autres états semblables
- b1102 Qualité de la conscience**
fonctions mentales qui, lorsqu'altérées, apportent des changements à l'état de veille, de vigilance et de conscience, par exemple états altérés dus à des drogues ou délire
- b1108 Autres fonctions précisées de la conscience**
- b1109 Fonctions non précisées de la conscience**
- b114 Fonctions d'orientation**
fonctions mentales générales de connaissance et d'établissement de sa relation avec soi-même, les autres, le temps et son environnement
- Inclusions: fonctions d'orientation par rapport au temps, au lieu et à la personne; orientation par rapport à soi et aux autres; désorientation par rapport au temps, au lieu et à la personne*
- Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b144)*
- b1140 Orientation par rapport au temps**
fonctions mentales qui produisent la conscience du jour, de la date, du mois et de l'année
- b1141 Orientation par rapport au lieu**
fonctions mentales qui produisent la connaissance de l'endroit où l'on se trouve, par exemple son environnement immédiat, la ville ou le pays où on habite
- b1142 Orientation par rapport à la personne**
fonctions mentales qui produisent la conscience de sa propre identité et des individus dans l'environnement immédiat

- b11420 Orientation par rapport à soi**
fonctions mentales qui produisent la conscience de sa propre identité
- b11421 Orientation par rapport aux autres**
fonctions mentales qui produisent la conscience de l'identité des autres individus dans son environnement immédiat
- b11428 Autres orientations précisées par rapport à la personne**
- b11429 Orientations non précisées par rapport à la personne**
- b1148 Autres fonctions précisées d'orientation**
- b1149 Fonctions non précisées d'orientation**
- b118 Fonctions intellectuelles**
fonctions mentales générales nécessaires pour comprendre et intégrer de façon constructive les diverses fonctions mentales incluant toutes les fonctions cognitives et leur développement au cours de la vie
- Inclusions: fonctions de croissance intellectuelle; retard intellectuel, retard mental, démence*
- Exclusions: fonctions de la mémoire (b144); fonctions de la pensée (b160); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164)*
- b122 Fonctions psychosociales globales**
fonctions mentales générales qui se développent au cours de la vie, nécessaires pour comprendre et pour intégrer de manière constructive les fonctions mentales qui président à la formation des aptitudes aux relations sociales réciproques permettant les interactions en société, tant en termes de signification que finalité
- b126 Fonctions du tempérament et de la personnalité**
fonctions mentales générales du caractère constitutionnel de l'individu qui le font réagir d'une certaine manière à des situations, y compris l'ensemble des caractéristiques mentales qui distinguent l'individu des autres
- Inclusions: fonctions d'extraversion, d'introversion, d'amabilité, d'attitude consciencieuse, de stabilité psychique et émotionnelle et d'ouverture aux expériences; optimisme; recherche de la nouveauté; confiance; fiabilité*
- Exclusions: fonctions intellectuelles (b118); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions psychomotrices (b148); fonctions émotionnelles (b152)*
- b1260 Extraversion**
fonctions mentales qui produisent un tempérament ouvert, sociable et prompt à s'exprimer, par opposition à la timidité, la réserve et l'inhibition
- b1261 Amabilité**
fonctions mentales qui produisent un tempérament coopérant, agréable et conciliant, par opposition à un tempérament inamical, antagoniste et provocateur
- b1262 Attitude consciencieuse**
fonctions mentales qui produisent un tempérament personnel travailleur, méthodique et scrupuleux, par opposition à celles qui produisent un tempérament paresseux, peu fiable et peu responsable
- b1263 Stabilité psychique**
fonctions mentales qui produisent un tempérament d'humeur égale, calme et maîtrisé, par opposition à irritable, soucieux, dispersé et ombrageux

- b1264 Ouverture aux expériences**
fonctions mentales qui produisent un tempérament curieux, imaginatif et prêt à explorer et à faire de nouvelles expériences, par opposition à inerte, inattentif et peu enclin aux émotions
- b1265 Optimisme**
fonctions mentales qui produisent un tempérament enjoué, dynamique et plein d'espoirs, par opposition à triste, sombre et sans espoir
- b1266 Confiance**
fonctions mentales qui produisent un tempérament assuré, fier et imposant, par opposition à timide, incertain et effacé
- b1267 Fiabilité**
fonctions mentales qui produisent un tempérament auquel on peut se fier et respectueux de certains principes, par opposition à provocateur, trompeur et antisocial
- b1268 Autres fonctions précises du tempérament et de la personnalité**
- b1269 Fonctions non précisées du tempérament et de la personnalité**
- b130 Fonctions de l'énergie et des pulsions**
fonctions mentales générales des mécanismes physiologiques et psychologiques qui poussent l'individu à aller de l'avant avec persistance pour répondre à des besoins spécifiques et atteindre des buts généraux
- Inclusions: fonctions du niveau d'énergie, de la motivation, de l'appétit, du besoin irrésistible de consommer (y compris des substances engendrant la dépendance), et du contrôle des pulsions*
- Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions du tempérament (b126); fonctions du sommeil (b134); fonctions psychomotrices (b148); fonctions émotionnelles (b152)*
- b1300 Niveau d'énergie**
fonctions mentales qui produisent la vigueur et la résistance
- b1301 Motivation**
fonctions mentales qui produisent la motivation d'agir, l'élément moteur conscient ou inconscient de l'action
- b1302 Appétit**
fonctions mentales qui produisent l'envie ou le désir naturel, particulièrement le désir naturel et récurrent de manger et de boire
- b1303 Dépendances**
fonctions mentales qui produisent une forte envie de consommer des substances, notamment des intoxicants
- b1304 Contrôle des pulsions**
fonctions mentales qui régulent et résistent aux envies soudaines de faire quelque chose
- b1308 Autres fonctions précisées de l'énergie et des pulsions**
- b1309 Fonctions non précisées de l'énergie et des pulsions**

- b134 Fonctions du sommeil**
fonctions mentales générales du désengagement périodique, réversible et sélectif, physique et mental, par rapport à son environnement immédiat, accompagné de changements physiologiques caractéristiques
- Inclusions: fonctions régissant la quantité de sommeil, le début, le maintien, la qualité du sommeil, fonctions affectant les cycles du sommeil, comme l'insomnie, l'hypersomnie et la narcolepsie*
- Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions de l'attention (b140); fonctions psychomotrices (b148)*
- b1340 Quantité de sommeil**
fonctions mentales déterminant le temps passé en état de sommeil pendant le cycle diurne ou le rythme circadien
- b1341 Début du sommeil**
fonctions mentales qui produisent la transition entre l'état de veille et le sommeil
- b1342 Maintien du sommeil**
fonctions mentales qui maintiennent l'état de sommeil
- b1343 Qualité du sommeil**
fonctions mentales qui produisent le sommeil naturel donnant lieu au repos physique et mental optimal et à la relaxation
- b1344 Fonctions impliquant le cycle du sommeil**
fonctions mentales qui produisent le sommeil paradoxal (associé aux rêves) et le sommeil lent (caractérisé par les concepts traditionnels du sommeil en tant que période d'activité physiologique et psychologique réduite)
- b1348 Autres fonctions précisées du sommeil**
- b1349 Fonctions non précisées du sommeil**
- b139 Autres fonctions mentales globales précisées et non précisées**

FONCTIONS MENTALES SPÉCIFIQUES (b140-b189)

- b140 Fonctions de l'attention**
fonctions mentales spécifiques de concentration sur un stimulus externe ou une expérience interne pour la période de temps requise
- Inclusions: fonctions du maintien de l'attention, déplacement de l'attention, division de l'attention, partage de l'attention; concentration; distractivité*
- Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions du sommeil (b134); fonctions de la mémoire (b144); fonctions psychomotrices (b148); fonctions perceptuelles (b156)*
- b1400 Maintien de l'attention**
fonctions mentales qui produisent la concentration pour la période de temps requise
- b1401 Déplacement de l'attention**
fonctions mentales qui permettent de reporter la concentration d'un stimulus à un autre
- b1402 Division de l'attention**
fonctions mentales qui permettent de se concentrer sur deux stimulus ou plus à la fois en même temps

- b1403 Partage de l'attention**
fonctions mentales qui permettent la concentration sur le même stimulus à deux personnes ou plus, par exemple un enfant et un gardien ou une gardienne d'enfant qui se concentrent sur un jouet
- b1408 Autres fonctions précisées de l'attention**
- b1409 Fonctions non précisées de l'attention**
- b144 Fonctions de la mémoire**
fonctions mentales spécifiques d'enregistrement et d'emmagasinage d'information et, au besoin, de remémoration
- Inclusions: fonctions de mémoire à court et à long terme, mémoire immédiate, récente et pour les faits anciens; champ de mémoire; rappel de la mémoire; souvenance; fonctions utilisées dans l'évocation et l'apprentissage, comme l'amnésie nominale, sélective et dissociative*
- Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions d'orientation (b114); fonctions intellectuelles (b118); fonctions de l'attention (b140); fonctions perceptuelles (b156); fonctions de la pensée (b160); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164); fonctions mentales du langage (b168); fonctions de calcul (b172)*
- b1440 Mémoire à court terme**
fonctions mentales qui produisent une réserve mnémonique temporaire et pouvant être perturbée d'une durée d'environ 30 secondes d'où l'information est perdue si non consolidée dans la mémoire à long terme
- b1441 Mémoire à long terme**
fonctions mentales qui produisent un système mnémonique permettant le stockage à long terme d'information à partir de la mémoire à court terme et à la fois la mémoire autobiographique des événements passés et la mémoire sémantique de la langue et des faits
- b1442 Remémoration**
fonctions mentales précises de remémoration de l'information stockée dans la mémoire à long terme et d'en prendre conscience
- b1448 Autres fonctions précisées de la mémoire**
- b1449 Fonctions non précisées de la mémoire**
- b148 Fonctions psychomotrices**
fonctions mentales spécifiques au contrôle sur les événements à la fois moteurs et psychologiques au niveau du corps
- Inclusions: fonctions de contrôle psychomoteur, comme dans le retard psychomoteur, l'excitation et l'agitation, la posture, la catatonie, le négativisme, l'ambitendance, l'échopraxie et l'écholalie; qualité de la fonction psychomotrice*
- Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions d'orientation (b114); fonctions intellectuelles (b118); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130); fonctions de l'attention (b140); fonctions mentales du langage (b168); fonctions mentales de séquençage des mouvements complexes (b176)*

- b1480 Maîtrise psychomotrice**
fonctions mentales qui règlent la vitesse du comportement ou du temps de réponse qui fait appel à la fois aux composantes motrices et psychologiques, comme dans le cas d'une perturbation de la maîtrise donnant lieu à un retard psychomoteur (bouger et parler lentement; diminution des gestes et de la spontanéité) ou à l'agitation psychomotrice (activité comportementale et cognitive excessive, généralement non productive et souvent en réponse à la tension interne, par exemple battre des pieds, se tordre les mains, l'agitation ou la nervosité)
- b1481 Qualité des fonctions psychomotrices**
fonctions mentales qui produisent un comportement non verbal dans l'ordre approprié et le caractère de ses sous-éléments, par exemple la coordination oculo-manuelle et la démarche
- b1488 Autres fonctions psychomotrices précisées**
- b1489 Fonctions psychomotrices non précisées**
- b152 Fonctions émotionnelles**
fonctions mentales spécifiques associées au sentiment et à la composante affective du processus mental
- Inclusions: fonctions de pertinence de l'émotion, maîtrise et gamme des émotions; affect; tristesse, bonheur, amour, peur, colère, haine, tension, anxiété, joie, regret; labilité de l'émotion; nivellement de l'affect*
- Exclusions: fonctions du tempérament et de la personnalité (b126); fonctions de l'énergie et des pulsions (b130)*
- b1520 Pertinence des émotions**
fonctions mentales qui produisent la conformité du sentiment et de l'affect à la situation, par exemple la joie de recevoir des bonnes nouvelles
- b1521 Maîtrise des émotions**
fonctions mentales qui contrôlent l'expérience et la démonstration de l'affect
- b1522 Gamme des émotions**
fonctions mentales qui produisent la gamme d'expérience de l'éveil de l'affect ou des sentiments tels que l'amour, la haine, l'anxiété, le regret, la joie, la peur et la colère
- b1528 Autres fonctions émotionnelles précisées**
- b1529 Fonctions émotionnelles non précisées**
- b156 Fonctions perceptuelles**
fonctions mentales spécifiques de reconnaissance et d'interprétation des stimulus sensoriels
- Inclusions: fonctions de perception auditive, visuelle, olfactive, gustative, tactile et visuospatiale; perceptions comme dans le cas d'hallucination ou d'illusion*
- Exclusions: fonctions de la conscience (b110); fonctions d'orientation (b114); fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b144); fonctions mentales spécifiques du langage (b168); fonctions visuelles et fonctions connexes (b210-b229); fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires (b240-b249); autres fonctions sensorielles (b250-b279)*
- b1560 Perception auditive**
fonctions mentales impliquées dans la discrimination des sons, des tons, des timbres et d'autres stimulus acoustiques

- b1561 Perception visuelle**
fonctions mentales impliquées dans la discrimination de la forme, de la taille, de la couleur et d'autres stimulus oculaires
- b1562 Perception olfactive**
fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences entre les odeurs
- b1563 Perception gustative**
fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences entre les goûts, tels que les stimulus sucrés, sûrs, salés et amers, détectés par la langue
- b1564 Perception tactile**
fonctions mentales impliquées dans la distinction des différences dans la texture, tels que les stimulus rudes ou doux, détectées par le toucher
- b1565 Perception visuospatiale**
fonctions mentales impliquées dans la distinction par la vue de la position relative des objets dans l'environnement ou par rapport à soi
- b1568 Autres fonctions perceptuelles précisées**
- b1569 Fonctions perceptuelles non précisées**
- b160 Fonctions de la pensée**
fonctions mentales spécifiques associées à la composante idéatoire de l'esprit
- Inclusions: fonctions du rythme, de la forme, de la maîtrise et de contenu de la pensée; fonctions de la pensée orientée vers un but; fonctions de la pensée non orientée vers un but; fonctions de la pensée logique; fonctions relevant de la pression de la pensée, évanescence des idées, blocage de la pensée, incohérence de la pensée, pensée tangentielle, prolixité circonlocutoire, délire, obsessions et compulsions*
- Exclusions: fonctions intellectuelles (b118); fonctions de la mémoire (b144); fonctions psychomotrices (b148); fonctions perceptuelles (b156); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164); fonctions mentales spécifiques du langage (b168); fonctions de calcul (b172)*
- b1600 Rythme de la pensée**
fonctions mentales qui produisent la rapidité du processus mental
- b1601 Forme de la pensée**
fonctions mentales qui organisent le processus mental en ce qui concerne sa cohérence et sa logique
- Inclusions: déficiences de persévération idéatoire, de la pensée tangentielle et de prolixité circonlocutoire*
- b1602 Contenu de la pensée**
fonctions mentales constituées des idées présentes dans le processus mental et ce qui est conceptualisé
- Inclusions: déficiences de délire, d'idées surinvesties et de somatisation*
- b1603 Contrôle de la pensée**
fonctions mentales qui fournissent la maîtrise volontaire de la pensée et sont reconnu comme tel par la personne
- Inclusions: déficiences de rumination, d'obsessions, de diffusion de pensée et d'insertion de pensée*
- b1608 Autres fonctions précisées de la pensée**

b1609 Fonctions non précisées de la pensée**b164 Fonctions cognitives de niveau supérieur**

fonctions mentales spécifiques dépendant des lobes frontaux du cerveau, y compris les comportements centrés sur un objectif comme dans la prise de décision, l'abstraction de la pensée, la préparation et l'exécution de plans, la flexibilité mentale, et le choix des comportements en fonction des circonstances; fonctions souvent appelées exécutives

Inclusions: fonctions de d'abstraction et de catégorisation des données; gestion du temps; perspicacité et jugement; formation des concepts, de catégorisation, de flexibilité cognitive

Exclusions: fonctions de la mémoire (b144); fonctions de la pensée (b160); fonctions mentales du langage (b168); fonctions de calcul (b172)

b1640 Abstraction

fonctions mentales permettant d'inférer des idées générales, des qualités ou des caractéristiques à partir de réalités concrètes, d'objets précis ou des circonstances réelles mais distinctes d'elles

b1641 Organisation et planification

fonctions mentales permettant de coordonner les parties en un tout, de systématiser; la fonction mentale impliquée dans le développement d'une méthode pour procéder à quelque chose ou pour agir

b1642 Gestion du temps

fonctions mentales d'ordonnancement les événements en séquence chronologique, allouant le temps aux événements et aux activités

b1643 Flexibilité cognitive

fonctions mentales permettant de changer de stratégie ou de passer d'une disposition mentale à une autre, particulièrement dans le cadre de la résolution de problèmes

b1644 Intuition

fonctions mentales de prise de conscience et de compréhension de son comportement et de celui des autres

b1645 Jugement

fonctions mentales impliquées dans le choix effectué parmi plusieurs possibilités, par exemple dans le cas de la prise d'une décision ou de la formulation d'une opinion

b1646 Résolution de problèmes

fonctions mentales impliquées dans le repérage, l'analyse et l'intégration d'informations incohérentes ou contradictoires dans la recherche d'une solution

b1648 Autres fonctions cognitives précisées de niveau supérieur**b1649 Fonctions cognitives non précisées de niveau supérieur**

- b168 Fonctions mentales du langage**
fonctions mentales spécifiques de reconnaissance et d'utilisation des signes, des symboles et d'autres composantes du langage
- Inclusions: fonctions de réception et de déchiffrement des formes parlées, écrites et autres du langage; fonctions d'expression des formes parlées, écrites et autres du langage; fonctions d'intégration du langage, parlé et écrit, comme celles qui interviennent dans l'aphasie de type réceptif, de type expressif, de Broca, de type Wernicke et de conduction*
- Exclusions: fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b144); fonctions perceptuelles (b156); fonctions de la pensée (b160); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164); fonctions de calcul (b172); fonctions mentales relatives aux mouvements complexes (b176); Chapitre 2: Fonctions sensorielles et douleur; Chapitre 3 Fonctions de la voix et de la parole*
- b1680 Réception du langage**
fonctions mentales spécifiques de décoder les messages sous forme parlée, écrite, gestuelle ou autre, pour obtenir leur signification
- b16800 Réception du langage parlé**
fonctions mentales permettant de décoder les messages parlés pour obtenir leur signification
- b16801 Réception du langage écrit**
fonctions mentales permettant de décoder les messages écrits pour obtenir leur signification
- b16802 Réception du langage des signes**
fonctions mentales permettant de décoder les messages utilisant des signes faits avec les mains et d'autres mouvements, pour obtenir leur signification
- b16808 Autres réceptions précisées du langage**
- b16809 Réceptions non précisées du langage**
- b1681 Expression du langage**
fonctions mentales spécifiques nécessaires à la production de messages significatifs sous forme de langage parlé, écrit, gestuel ou autre
- b16810 Expression du langage parlé**
fonctions mentales nécessaires à la production de messages parlés significatifs
- b16811 Expression du langage écrit**
fonctions mentales nécessaires à la production de messages écrits significatifs
- b16812 Expression du langage des signes**
fonctions mentales nécessaires à la production de messages exprimés dans un langage utilisant les signes faits par les mains et d'autres mouvements
- b16818 Autres expressions précisées du langage**
- b16819 Expressions non précisées du langage**
- b1682 Fonctions intégratives du langage**
fonctions mentales qui organisent la signification sémantique et symbolique, la structure grammaticale et les idées, pour la production de messages sous forme de langage parlé, écrit ou autre
- b1688 Autres fonctions mentales précisées du langage**

- b1689 Fonctions mentales non précisées du langage**
- b172 Fonctions de calcul**
fonctions spécifiques mentales de détermination, d'approximation et de manipulation des symboles et fonctions mathématiques
- Inclusions: fonctions d'addition, de soustraction et d'autres calculs mathématiques simples; fonctions d'opérations mathématiques complexes*
- Exclusions: fonctions de l'attention (b140); fonctions de la mémoire (b144); fonctions de la pensée (b160); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164); fonctions mentales du langage (b168)*
- b1720 Calcul arithmétique simple**
fonctions mentales permettant d'effectuer des calculs avec les nombres, par exemple l'addition, la soustraction, la multiplication et la division
- b1721 Calcul complexe**
fonctions mentales permettant de traduire des problèmes sous forme d'énoncés en fonctions arithmétiques, de traduire des formules mathématiques en fonctions arithmétiques et autres manipulations complexes faisant appel aux nombres
- b1728 Autres fonctions précisées de calcul**
- b1729 Fonctions non précisées de calcul**
- b176 Fonctions mentales relatives aux mouvements complexes**
fonctions mentales spécifiques de séquençage et de coordination de mouvements complexes et réfléchis
- Inclusions: déficiences comme dans l'apraxie idéatoire, idéomotrice, de l'habillage, oculomotrice, du langage*
- Exclusions: fonctions psychomotrices (b148); fonctions cognitives de niveau supérieur (b164); Chapitre 7 : Fonctions de l'appareil locomoteur et liées au mouvement*
- b180 Expérience de soi-même et fonctions du temps**
fonctions mentales spécifiques relatives à la prise de conscience de sa propre identité, de son corps et de sa place dans la réalité de l'environnement et du temps
- Inclusions: fonctions de l'expérience de soi, de son image et du temps*
- b1800 Expérience de soi-même**
fonctions mentales spécifiques de la prise de conscience de sa propre identité et de sa propre position dans la réalité de son environnement
- Inclusions: déficiences comme dans la dépersonnalisation et la déréalisation*
- b1801 Expérience de son propre corps**
fonctions mentales spécifiques de la prise de conscience de son propre corps
- Inclusions: déficiences comme dans le membre fantôme et le sentiment d'être trop gros ou trop maigre*
- b1802 Expérience du temps**
fonctions mentales spécifiques de l'expérience subjective de la durée et du passage du temps
- Inclusions: déficiences comme dans le cas de jamais vu et déjà vu*
- b1808 Expériences précisées de soi-même et du temps**

- b1809** **Autres expériences non précisées de soi-même et du temps**
- b189** **Autres fonctions mentales spécifiques précisées et non précisées**
- b198** **Autres fonctions mentales précisées**
- b199** **Fonctions mentales non précisées**

CHAPITRE 2 FONCTIONS SENSORIELLES ET DOULEUR

Ce chapitre traite des fonctions des sens, de la vue, de l'ouïe, du goût, etc., de même que de la sensation de douleur.

FONCTIONS VISUELLES ET FONCTIONS CONNEXES (b210-b229)

b210 Fonctions visuelles

fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de lumière et à la perception de la forme, de la taille et de la couleur du stimulus visuel

Inclusions: fonctions de l'acuité visuelle; fonctions du champs visuel; qualité de la vision; fonctions de perception de la lumière et de la couleur, acuité de la vision de loin et de près, vision monoculaire et binoculaire; qualité de l'image; déficiences comme dans la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme, l'hémianopsie, l'achromatopsie, la vision canalaire, le scotome central et périphérique, la diplopie, l'héméralopie, l'adaptation à la lumière

Exclusions: fonctions perceptuelles (b156)

b2100 Fonctions d'acuité visuelle

fonctions visuelles de percevoir la forme le contour, à la fois binoculaire et monoculaire, pour la vision de loin et de près

b21000 Acuité binoculaire de la vision de loin

fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant les deux yeux pour les objets distants

b21001 Acuité monoculaire de la vision de loin

fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant seulement l'œil droit ou gauche pour les objets distants

b21002 Acuité binoculaire de la vision de près

fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant les deux yeux pour les objets situés près de l'œil

b21003 Acuité monoculaire de la vision de près

fonctions visuelles permettant de percevoir la taille, la forme et le contour en utilisant seulement l'œil droit ou gauche pour les objets situés près de l'œil

b21008 Autres fonctions précisées d'acuité visuelle

b21009 Fonctions non précisées d'acuité visuelle

b2101 Fonctions du champ visuel

fonctions visuelles relatives à l'ensemble du champ visuel couvert par le regard fixe

Inclusions: déficiences comme dans les scotomes, la vision en tunnel et les anopsies

b2102 Qualité de la vision

fonctions visuelles impliquant la sensibilité à la lumière, la vision des couleurs, la sensibilité différentielle et la qualité globale de l'image

- b21020 Sensibilité à la lumière**
fonctions visuelles permettant de percevoir une quantité minimale de lumière (minimum de lumière) et la différence minimale d'intensité (différence de lumière)

Inclusions: fonctions d'adaptation à l'obscurité; déficiences comme dans l'héméralopie (hyposensibilité à la lumière) et la photophobie (hypersensibilité à la lumière)
- b21021 Vision des couleurs**
fonctions visuelles de distinguer et d'assortir les couleurs
- b21022 Sensibilité différentielle**
fonctions visuelles de distinguer figure et fond, impliquant la quantité minimale de luminosité requise
- b21023 Qualité de l'image visuelle**
fonctions visuelles impliquant la qualité de l'image

Inclusions: déficiences comme dans la vision de reflets, l'altération de la qualité de l'image (corps flottants/toile d'araignée), la distorsion de l'image et la perception d'étoiles ou d'éclairs
- b21028 Autre qualité précisée de la vision**
- b21029 Qualité non précisée de la vision**
- b2108 Qualité non précisée de la vision**
- b2109 Qualité non précisée de la vision**
- b215 Fonctions des annexes de l'œil**
fonctions des structures situées à l'intérieur et autour de l'œil, qui facilitent les fonctions visuelles

Inclusions: fonctions des muscles internes de l'œil, de la paupière, des muscles externes de l'œil, y compris les mouvements volontaires et de suivi et fixation de l'œil, les glandes lacrymales, l'accommodation, le réflexe pupillaire; déficiences comme dans le nystagmus, la xérophtalmie et la ptose

Exclusions: fonctions visuelles (b210); Chapitre 7: Fonctions locomotrices et liées au mouvement
- b2150 Fonctions des muscles internes de l'œil**
fonctions des muscles à l'intérieur de l'œil, tels que l'iris, qui ajustent la forme et la taille de la pupille et du cristallin

Inclusions: fonctions d'accommodation; réflexe pupillaire
- b2151 Fonctions de la paupière**
fonctions de la paupière, tels que le réflexe protecteur
- b2152 Fonctions des muscles externes de l'œil**
fonctions des muscles qui sont utilisés pour regarder dans différentes directions, pour suivre un objet alors qu'il se déplace dans le champ visuel, pour produire des sauts saccadés afin de rattraper une cible mobile et pour fixer du regard

Inclusions: nystagmus; coopération des deux yeux
- b2153 Fonctions des glandes lacrymales**
fonctions des glandes et des conduits lacrymaux
- b2158 Autres fonctions précisées des annexes de l'œil**

b2159 Fonctions non précisées des annexes de l'œil**b220 Sensations associées à l'œil et ses annexes**

sensations de fatigue oculaire, de sécheresse et de démangeaison oculaire et sensations connexes

Inclusions: sensations de pression derrière l'œil, d'avoir quelque chose dans l'œil, de tension oculaire, de brûlure dans l'œil; irritation de l'œil

Exclusion : sensation de douleur (b280)

b229 Autres fonctions visuelles et fonctions connexes précisées et non précisées**FONCTIONS DE L'AUDITION ET FONCTIONS VESTIBULAIRES (b230-b249)****b230 Fonctions de l'audition**

fonctions sensorielles associées à la perception de la présence de sons et à la discrimination de la localisation, du ton, de la force et de la qualité des sons

Inclusions: fonctions de l'audition, de discrimination auditive, de localisation de la source du son, de latéralisation du son, discrimination des mots; déficiences comme dans la surdit , la d ficiency auditive et la perte d'audition

Exclusions: fonctions perceptuelles (b156) et fonctions mentales du langage (b168)

b2300  coute des sons

fonctions sensorielles associ es   la perception de la pr sence de sons

b2301 Discrimination auditive

fonctions sensorielles associ es   la perception de la pr sence de sons impliquant la discrimination figure-fond et la synth se binaurale, la diff renciation et le m lange

b2302 Localisation de la source du son

fonctions sensorielles associ es   la d termination de l'endroit de la source du son

b2303 Lat ralisation du son

fonctions sensorielles associ es   la d termination du c t  droit ou gauche comme  tant la source du son

b2304 Discrimination du langage parl 

fonctions sensorielles associ es   la d termination du langage parl  et de sa distinction par rapport   d'autres sons

b2308 Autres fonctions pr cis es de l'audition**b2309 Fonctions non pr cis es de l'audition****b235 Fonctions vestibulaires**

fonctions sensorielles de l'oreille interne associ es   la position,   l' quilibre et au mouvement

Inclusions: fonctions de la position et du sens positionnel; fonction d' quilibre du corps et du mouvement

Exclusion : sensations associ es   l'audition et aux fonctions vestibulaires (b240)

b2350 Fonction vestibulaire de position

fonctions sensorielles de l'oreille interne associ es   la d termination de la position du corps

- b2351 Fonction vestibulaire de l'équilibre**
fonctions sensorielles de l'oreille interne associées à la détermination de l'équilibre du corps
- b2352 Fonction vestibulaire du mouvement**
fonctions sensorielles de l'oreille interne associées à la détermination du mouvement du corps, y compris sa direction et sa vitesse
- b2358 Autres fonctions vestibulaires précisées**
- b2359 Fonctions vestibulaires non précisées**
- b240 Sensations associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires**
sensations d'étourdissement, de chute, d'acouphènes et de vertige
- Inclusions: sensations de bourdonnement dans les oreilles, d'irritation dans l'oreille, de pression auriculaire, de nausée associée à l'étourdissement ou au vertige*
- Exclusions: fonctions vestibulaires (b235); sensation de douleur (b280)*
- b2400 Bourdonnement dans les oreilles ou acouphène**
sensation d'un son grave de bruissement, d'un sifflement ou de bourdonnement dans l'oreille
- b2401 Étourdissement**
sensation du mouvement de soi-même ou de son environnement; sensation de tourner, d'osciller ou de pencher
- b2402 Sensation de chute**
sensation de lâcher prise et de tomber
- b2403 Nausée associée à l'étourdissement ou au vertige**
sensation de vouloir vomir découlant d'un étourdissement ou d'un vertige
- b2404 Irritation dans l'oreille**
sensation de démangeaison ou autres sensations similaires dans l'oreille
- b2405 Pression auriculaire**
sensation de pression dans l'oreille
- b2408 Autres sensations précisées associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires**
- b2409 Sensations non précisées associées à l'audition et aux fonctions vestibulaires**
- b249 Autres fonctions précisées et non précisées de l'audition et vestibulaires**

FONCTIONS SENSORIELLES ADDITIONNELLES (b250-b279)

- b250 Fonction du goût**
fonctions sensorielles de perception de l'amer, du sucré, de l'acide et du salé
- Inclusions: fonctions gustatives; déficiences comme dans l'agueusie et l'hypoguesie*
- b255 Fonctions de l'odorat**
fonctions sensorielles de perception des odeurs
- Inclusions: fonctions olfactives; déficiences comme dans l'anosmie, l'hyposmie*

- b260 Fonctions proprioceptives**
fonctions sensorielles de perception de la position relative des parties du corps
Inclusions: fonctions de statesthésie et de kinesthésie
Exclusions: fonctions vestibulaires (b235); sensations associées aux fonctions des muscles et du mouvement (b780)
- b265 Fonctions du toucher**
fonctions sensorielles de perception des surfaces et de leur texture ou de leur qualité
Inclusions: fonctions du toucher, sensation du toucher; déficiences comme dans l'engourdissement, l'anesthésie, le picotement, la paresthésie et l'hyperesthésie
Exclusions: fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimulus (b270)
- b270 Fonctions sensorielles associées à la température et à d'autres stimulus**
fonctions sensorielles de perception des stimulus liés à la température, aux vibrations, à la pression et des stimulus nocifs
Inclusions: fonctions de perception du froid et du chaud, des tremblements ou des oscillations, de pression superficielle, de pression profonde, sensation de brûlure ou d'un stimulus nocif
Exclusions: fonctions du toucher (b265); sensation de douleur (b280)
- b2700 Sensibilité à la température**
fonction sensorielle de perception du froid et de la chaleur
- b2701 Sensibilité aux vibrations**
fonction sensorielle de perception des tremblements et des oscillations
- b2702 Sensibilité à la pression**
fonction sensorielle de perception de la pression contre ou sur la peau
Inclusions: déficiences comme la sensibilité au toucher, l'engourdissement, l'hypoesthésie, l'hyperesthésie, la paresthésie et les picotements
- b2703 Sensibilité à un stimulus nocif**
fonction sensorielle de perception des sensations douloureuses ou désagréables
Inclusions: déficiences comme dans l'hypoalgésie, l'hyperpathie, l'allodynie, l'analgésie et l'anesthésie douloureuse
- b2708 Fonctions sensorielles précisées associées à la température et à d'autres stimulus**
- b2709 Fonctions sensorielles non précisées associées à la température et à d'autres stimulus**
- b279 Autres fonctions sensorielles additionnelles précisées et non précisées**

DOULEUR (b280-b289)

- b280 Sensation de douleur**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure organique
- Inclusions: sensations de douleur généralisée ou localisée dans une ou plusieurs parties du corps, douleur dans un dermatome, douleur lancinante, douleur cuisante, douleur sourde, douleur constante; déficiences comme dans la myalgie, l'analgésie ou l'hyperalgésie*
- b2800 Douleur généralisée**
sensation désagréable ressentie partout ou dans tout le corps indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure corporelle
- b2801 Douleur dans une partie du corps**
sensation désagréable ressentie dans une ou plusieurs parties précises du corps indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure organique
- b28010 Douleur à la tête et au cou**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure située dans la tête ou le cou
- b28011 Douleur dans la poitrine**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure située dans la poitrine
- b28012 Douleur à l'estomac ou dans l'abdomen**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure située au niveau de l'estomac ou dans l'abdomen
- Inclusion: douleurs dans la région pelvienne*
- b28013 Douleur dans le dos**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure située au niveau du dos
- Inclusions: douleur dans le tronc; douleur lombaire*
- b28014 Douleur au membre supérieur**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure située dans un ou les deux membres supérieurs, y compris les mains
- b28015 Douleur au membre inférieur**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure située dans un ou les deux membres inférieurs, y compris les pied
- b28016 Douleur dans les articulations**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure située dans une ou plusieurs articulations, grandes ou petites
- Inclusions: douleur à la hanche; douleurs à l'épaule*
- b28018 Autre douleur localisée précisée**
- b28019 Douleur localisée non précisée**
- b2802 Douleurs à localisations multiples**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure organique située dans diverses parties du corps

- b2803 Douleur irradiante dans un dermatome**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure organique située dans une zone de la peau innervée par la même racine nerveuse
- b2804 Douleur irradiante dans un segment ou une région**
sensation désagréable indiquant des dommages potentiels ou réels à une structure organique située dans diverses parties du corps innervées par des nerfs différents
- b289 Autre sensation de douleur précisée et non précisée**
- b298 Autres fonctions sensorielles ou douleurs précisées**
- b299 Fonctions sensorielles ou douleurs non précisées**

CHAPITRE 3 FONCTIONS DE LA VOIX ET DE LA PAROLE

Ce chapitre traite des fonctions de production des sons et de la parole.

- b310 Fonctions de la voix**
fonctions de production des divers sons par le passage de l'air dans le larynx
- Inclusions: fonctions relatives à la production et à la qualité des sons; fonctions relatives à la phonation, au timbre, à la force et aux qualités de la voix; déficiences comme dans l'aphonie, la dysphonie, la raucité, l'hyperrhinolalie et l'hyporhinolalie*
- Exclusions: fonctions mentales du langage (b168); fonctions d'articulation (b320)*
- b3100 Production de la voix**
fonctions relatives à la production du son au moyen de la coordination du larynx et des muscles environnants avec le système respiratoire
- Inclusions: fonctions de phonation; vocalisation; déficiences comme dans l'aphonie*
- b3101 Qualité de la voix**
fonctions relatives à la production des caractéristiques de la voix, y compris le timbre, la sonorité et autres caractéristiques
- Inclusions: fonctions du timbre aigu et du timbre grave; déficiences comme l'hyperrhinolalie, l'hyporhinolalie, la dysphonie, la raucité, la discordance*
- b3108 Autres fonctions précisées de la voix**
- b3109 Fonctions non précisées de la voix**
- b320 Fonctions d'articulation**
fonctions relatives à production des sons de la parole
- Inclusions: fonctions d'énonciation, d'articulation des phonèmes; dysarthrie spastique, ataxique, flaccide; anarthrie*
- Exclusions: fonctions mentales du langage (b168); fonctions de la voix (b310)*
- b330 Fonctions de fluidité et de rythme de la parole**
fonctions relatives à la production du débit et au tempo de la parole
- Inclusions: fonctions relatives au schéma de élocution, de fluidité de la parole, de prosodie et d'intonation, de mélodie de la parole; déficiences comme dans le bégaiement, le bredouillement, le balbutiement, la bradylalie et la tachylalie*
- Exclusions: fonctions mentales du langage (b168); fonctions de la voix (b310); fonctions d'articulation (b320)*
- b3300 Fluidité de la parole**
fonctions relatives à la production du débit élocutoire égal et continu
- Inclusions: fonctions de liaison égale de la parole; déficiences comme dans le bégaiement, le bredouillement, la perturbation, la répétition des sons, mots ou parties de mots et les interruptions irrégulières dans la parole*
- b3301 Rythme de la parole**
fonctions relatives aux schémas modulés, au tempo et à l'accent tonique dans la parole
- Inclusions: déficiences comme la cadence stéréotypique ou répétitive de la parole*

- b3302 Vitesse de la parole**
fonctions relatives au taux de production de la parole
Inclusions: déficiences comme dans la bradylalie et la tachylalie
- b3303 Mélodie de la parole**
fonctions relatives à la modulation du timbre dans le discours
Inclusions: prosodie de la parole, intonation, mélodie de la parole; déficience comme dans l'élocution monotone
- b3308 Autres fonctions précisées de fluidité et du rythme de la parole**
- b3309 Fonctions non précisées de fluidité et du rythme de la parole**
- b340 Autres fonctions de vocalisation**
fonctions relatives à la production d'autres formes de vocalisation
Inclusions: fonctions relatives à la production de notes et de gammes de sons, comme pour chanter, babiller et fredonner; crier, hurler
Exclusions: fonctions mentales du langage (b168); fonctions de la voix (b310); fonctions d'articulation (b320); fonctions de fluidité et du rythme de la parole (b330)
- b3400 Production de notes**
fonctions relatives à la production de sons musicaux avec la voix
Inclusions: maintenir, moduler et terminer la production de vocalisations simples ou liées avec des variations dans le timbre, comme dans le chant, le fredonnement
- b3401 Production d'une gamme de sons**
fonctions relatives à la production d'une étendue variée de vocalisations
Inclusions: fonctions de babillage chez les enfants
- b3408 Autres fonctions précisées de vocalisation**
- b3409 Autres fonctions non précisées de vocalisation**
- b398 Autres fonctions précisées de la voix et de la parole**
- b399 Fonctions non précisées de la voix et de la parole**

CHAPITRE 4 FONCTIONS DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE, HÉMATOPOÏÉTIQUE, IMMUNITAIRE ET RESPIRATOIRE

Ce chapitre traite des fonctions impliquées dans le système cardio-vasculaire (fonctions du cœur et des vaisseaux sanguins), les systèmes hématopoïétique et immunitaire (fonctions de production du sang et d'immunité) et le système respiratoire (fonctions de respiration et de tolérance à l'effort).

FONCTIONS DU SYSTÈME CARDIO-VASCULAIRE (b410-b429)

- b410 Fonctions du cœur**
fonctions de pompage dans l'organisme des quantités de sang adéquates ou requises et de la pression sanguine
- Inclusions: fonctions de fréquence, du rythme et du débit cardiaques; force de contraction des muscles ventriculaires; fonctions des valvules cardiaques; pompage du sang dans la circulation pulmonaire; hémodynamique du cœur; déficiences comme dans l'insuffisance cardiaque, la cardiomyopathie, la myocardite, l'insuffisance coronarienne, la tachycardie, la bradycardie et l'arythmie cardiaque*
- Exclusions: fonctions des vaisseaux sanguins (b415); fonctions de la pression artérielle (b420); fonctions de tolérance à l'effort (b455)*
- b4100 Fréquence cardiaque**
fonctions liées au nombre de contractions cardiaques par minute
- Inclusions: déficiences comme la fréquence trop élevée (tachycardie) ou trop basse (bradycardie)*
- b4101 Rythme cardiaque**
fonctions liées à la régularité des contractions cardiaques
- Inclusions: déficiences comme les arythmies*
- b4102 Force de contraction des muscles ventriculaires**
fonctions liées à la quantité de sang pompée par les muscles ventriculaires à chaque contraction
- Inclusions: déficience comme la réduction du débit cardiaque*
- b4103 Apport sanguin au cœur**
fonctions liées au volume de sang disponible pour le muscle cardiaque
- Inclusions: déficiences comme l'ischémie coronarienne*
- b4108 Autres fonctions précisées du cœur**
- b4109 Fonctions non précisées du cœur**
- b415 Fonctions des vaisseaux sanguins**
fonctions de transport du sang partout dans le corps
- Inclusions: fonctions des artères, des capillaires et des veines; fonctions vasomotrices; fonctions des artères, des capillaires et des veines pulmonaires; fonctions des valvules veineuses; déficiences comme le blocage ou la constriction des artères; athérosclérose, artériosclérose, thrombo-embolie et varices*
- Exclusions: fonctions du cœur (b410); fonctions de la pression artérielle (b420); fonctions du système hématopoïétique (b430); fonctions de tolérance à l'effort (b455)*

- b4150 Fonctions des artères**
fonctions liées au flux sanguin dans les artères
Inclusions: déficiences comme la dilatation artérielle; constriction artérielle comme dans la claudication intermittente
- b4151 Fonctions des capillaires**
fonctions liées au flux sanguin dans les capillaires
- b4152 Fonctions des veines**
fonctions liées au flux sanguin dans les veines et fonctions des valvules veineuses
Inclusions: déficiences comme la dilatation veineuse; constriction veineuse; fermeture insuffisante des valvules comme dans les varices
- b4158 Autres fonctions précisées des vaisseaux sanguins**
- b4159 Fonctions non précisées des vaisseaux sanguins**
- b420 Fonctions de la pression sanguine**
fonctions relatives au maintien de la pression sanguine dans les artères
Inclusions: fonctions de maintien de la pression sanguine; augmentation et diminution de la pression sanguine; déficiences comme l'hypotension, l'hypertension; hypotension posturale
Exclusions: fonctions du cœur (b410); fonctions des vaisseaux sanguins (b415); fonctions de tolérance à l'effort (b455)
- b4200 Augmentation de la pression sanguine**
fonctions liées à une augmentation de la pression sanguine systolique ou diastolique au-dessus de la normale pour l'âge
- b4201 Baisse de la pression sanguine**
fonctions liées à une baisse de la pression sanguine systolique ou diastolique en dessous de la normale pour l'âge
- b4202 Maintien de la pression sanguine**
fonctions liées au maintien d'une pression sanguine adéquate à la suite de changements organiques
- b4208 Autres fonctions précisées de la pression sanguine**
- b4209 Fonctions non précisées de la pression sanguine**
- b429 Autres fonctions précisées et non précisées du système cardio-vasculaire**

FONCTIONS DES SYSTÈMES HÉMATOPOÏÉTIQUE ET IMMUNITAIRE (b430-b439)

- b430 Fonctions du système hématopoïétique**
fonctions de production du sang, de transport d'oxygène et des métabolites et de coagulation
Inclusions: fonctions la production du sang et de la moelle osseuse; fonctions oxyphoriques du sang; fonctions de la rate liées au sang; fonctions de transport des métabolites du sang; coagulation; déficiences comme l'anémie, l'hémophilie et autres coagulopathies
Exclusions: fonctions du système cardio-vasculaire (b410-b429); fonctions du système immunitaire (b435); fonctions de tolérance à l'effort (b455)

- b4300 Hématopoïèse**
fonctions liées à la production du sang et de ses composants
- b4301 Fonctions oxyphoriques du sang**
fonctions liées à la capacité du sang de transporter l'oxygène dans tout le corps
- b4302 Fonctions de transport de métabolites par le sang**
fonctions liées à la capacité de transporter les métabolites dans tout le corps
- b4303 Fonctions de coagulation**
fonctions liées à la coagulation du sang, par ex. à une blessure
- b4308 Autres fonctions précisées du système hématopoïétique**
- b4309 Fonctions non précisées du système hématopoïétique**
- b435 Fonctions du système immunitaire**
fonctions du corps liées à la protection contre des substances étrangères, y compris les infections causées par des réactions immunitaires spécifiques et non spécifiques
- Inclusions: réponse immunitaire (spécifique et non spécifique); réaction d'hypersensibilité; fonctions des vaisseaux et des ganglions lymphatiques: fonctions d'immunité à médiation cellulaire, fonctions d'immunité à médiation par anticorps; réponse à l'immunisation; déficiences comme l'auto-immunité, les réactions allergiques; la lymphadénite et le lymphoedème*
- Exclusions: fonctions du système hématopoïétique (b430)*
- b4350 Réaction immunitaire**
fonctions de la réaction de l'organisme après sensibilisation à des substances étrangères, y compris au cours d'infections
- b43500 Réaction immunitaire spécifique**
fonctions de la réaction de l'organisme après sensibilisation à une substance étrangère spécifique
- b43501 Réaction immunitaire non spécifique**
fonctions de la réaction générale de l'organisme après sensibilisation à des substances étrangères, y compris au cours d'infections
- b43508 Autres réactions immunitaires précisées**
- b43509 Réactions immunitaires non précisées**
- b4351 Réactions d'hypersensibilité**
fonctions de la réaction de l'organisme après sensibilisation accrue à des substances étrangères comme dans les sensibilités à divers antigènes
- Inclusions: déficiences comme les hypersensibilités ou les allergies*
- Exclusion : tolérance alimentaire (b5153)*
- b4352 Fonctions des vaisseaux lymphatiques**
fonctions liées aux canaux vasculaires qui transportent la lymphe
- b4353 Fonctions des ganglions lymphatiques**
fonctions liées aux glandes qui longent les vaisseaux lymphatiques
- b4358 Autres fonctions précisées du système immunitaire**
- b4359 Fonctions non précisées du système immunitaire**

b439 **Autres fonctions précisées et non précisées des systèmes hématopoïétique et immunitaire****FONCTIONS DU SYSTÈME RESPIRATOIRE (b440-b449)****b440** **Fonctions respiratoires**
fonctions d'inhalation de l'air dans les poumons, d'échange des gaz entre l'air et le sang et d'expiration de l'air

Inclusions: fonctions de la fréquence, du rythme et de la profondeur respiratoires; déficiences comme l'apnée, l'hyperventilation, la respiration irrégulière, la respiration paradoxale, l'emphysème pulmonaire et le spasme bronchique

Exclusions: fonctions des muscles respiratoires (b445); fonctions respiratoires additionnelles (b450); fonctions de tolérance à l'effort (b455)

b4400 **Fréquence respiratoire**
fonctions liées au nombre de respirations par minute

Inclusions: déficiences comme une fréquence trop rapide (tachypnée) ou trop lente (bradypnée)

b4401 **Rythme respiratoire**
fonctions liées à la périodicité et à la régularité de la respiration

Inclusions: déficiences comme la respiration irrégulière

b4402 **Profondeur de la respiration**
fonctions liées au volume d'expansion des poumons pendant la respiration

Inclusion : déficiences comme la respiration superficielle ou peu profonde

b4408 **Autres fonctions respiratoires précisées****b4409** **Fonctions respiratoires non précisées****b445** **Fonctions des muscles respiratoires**
fonctions des muscles impliqués dans la respiration

Inclusions: fonctions des muscles respiratoires thoraciques; fonctions du diaphragme; fonctions des muscles respiratoires secondaires

Exclusions: fonctions respiratoires (b440); fonctions respiratoires additionnelles (b450); fonctions de tolérance à l'effort (b455)

b4450 **Fonctions des muscles respiratoires thoraciques**
fonctions des muscles thoraciques impliqués dans la respiration**b4451** **Fonctions du diaphragme**
fonctions du diaphragme lorsqu'impliqué dans la respiration**b4452** **Fonctions des muscles respiratoires secondaires**
fonctions des autres muscles impliqués dans la respiration**b4458** **Autres fonctions précisées des muscles respiratoires****b4459** **Fonctions non précisées des muscles respiratoires****b449** **Autres fonctions précisées et non précisées du système respiratoire**

**FONCTIONS ET SENSATIONS ADDITIONNELLES DES SYSTÈMES
CARDIO-VASCULAIRE ET RESPIRATOIRE (b450-b469)**

- b450 Fonctions respiratoires additionnelles**
fonctions additionnelles associées à la respiration, telles que la toux, l'éternuement et le bâillement
Inclusions: fonctions de souffler, siffler, respirer par la bouche
- b455 Fonctions de tolérance à l'effort**
fonctions associées à la capacité respiratoire et cardio-vasculaire nécessaire pour endurer l'effort physique
Inclusions: fonctions de l'endurance physique, de la capacité aérobie, de la résistance et de la fatigabilité
Exclusions: fonctions du système cardio-vasculaire (b410-b429); fonctions du système hématopoïétique (b430); fonctions respiratoires (b440); fonctions des muscles respiratoires (b445); fonctions respiratoires additionnelles (b450)
- b4550 Endurance physique générale**
fonctions liées au niveau général de tolérance à l'exercice physique ou résistance
- b4551 Capacité aérobie**
fonctions liées à la capacité de faire de l'exercice sans s'essouffler
- b4552 Fatigabilité**
fonctions relatives à la prédisposition à la fatigue, quel que soit le niveau d'effort
- b4558 Autres fonctions précisées de tolérance à l'effort**
- b4559 Fonctions non précisées de tolérance à l'effort**
- b460 Sensations associées aux fonctions cardio-vasculaires et respiratoires**
sensations telles que sauter un battement du cœur, avoir des palpitations et avoir le souffle court
Inclusions: sensations d'oppression de la poitrine, sensation de battement irrégulier, dyspnée, respiration de Kussmaul, suffocation, avoir des haut-le-cœur, respiration sifflante
Exclusions: sensation de douleur (b280)
- b469 Autres fonctions et sensations additionnelles précisées et non précisées associées aux systèmes cardio-vasculaire et respiratoire**
- b498 Autres fonctions précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire**
- b499 Fonctions non précisées des systèmes cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire**

CHAPITRE 5 FONCTIONS DES SYSTÈMES DIGESTIF, MÉTABOLIQUE ET ENDOCRINIEN

Ce chapitre traite des fonctions d'ingestion, de digestion et d'élimination, de même que des fonctions du métabolisme et des glandes endocrines.

FONCTIONS RELATIVES AU SYSTÈME DIGESTIF (b510-b539)

- b510 Fonctions d'ingestion**
fonctions relatives à la prise et à la manipulation de solides ou de liquides dans l'organisme par la bouche
- Inclusions: fonctions relatives au fait de sucer, de mastiquer et de mordre, de travailler les aliments dans la bouche, de saliver, d'avalier, de faire un renvoi, de régurgiter, de cracher et de vomir; déficiences comme la dysphagie, l'aspiration des aliments, l'aérophagie, la salivation excessive, le bavement, la salivation insuffisante*
- Exclusions: sensations associées au système digestif (b535)*
- b5100 Sucrer**
fonctions relatives à l'absorption des aliments dans la bouche par la succion produite par le mouvement des joues, des lèvres et de la langue
- b5101 Mordre**
fonctions relatives au fait de couper, percer ou déchirer les aliments à l'aide des dents antérieures
- b5102 Mastiquer**
fonctions relatives au fait d'écraser et de travailler les aliments avec les dents postérieures
- b5103 Travailler les aliments dans la bouche**
fonctions relatives au fait de faire bouger les aliments dans la bouche avec les dents et la langue
- b5104 Saliver**
fonctions relatives au fait de produire de la salive dans la bouche
- b5105 Déglutir**
fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par la cavité buccale, le pharynx et l'œsophage vers l'estomac, en quantité et à une vitesse appropriée
- Inclusions: dysphagie buccale, pharyngienne ou œsophagienne; déficiences du passage œsophagien*
- b51050 Déglutition buccale**
fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par la cavité buccale en quantité et à une vitesse appropriée
- b51051 Déglutition pharyngienne**
fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par le pharynx en quantité et à une vitesse appropriée
- b51052 Déglutition œsophagienne**
fonctions relatives au fait de faire passer les aliments et les boissons par l'œsophage en quantité et à une vitesse appropriée
- b51058 Autres fonctions de déglutition précisées**
- b51059 Autres fonctions de déglutition non précisées**

- b5106 Régurgitation et vomissement**
fonctions relatives au mouvement des aliments ou des liquides dans le sens inverse de l'ingestion, de l'estomac à l'œsophage et de la bouche vers l'extérieur
- b5108 Autres fonctions précisées d'ingestion**
- b5109 Fonctions non précisées d'ingestion**
- b515 Fonctions digestives**
fonctions de transport des aliments par le tube digestif, de réduction des aliments et d'absorption des substances nutritives
- Inclusions: fonctions relatives au passage des aliments par l'estomac, péristaltisme; dégradation des aliments, production d'enzymes et action enzymatique dans l'estomac et les intestins; absorption des substances nutritives et tolérance aux aliments; déficiences comme l'hyperacidité de l'estomac, la malabsorption, l'intolérance aux aliments, l'hypermotilité des intestins, la paralysie intestinale, l'obstruction intestinale et la production réduite de bile*
- Exclusions: fonctions d'ingestion (b510); fonctions d'assimilation (b520); fonctions de défécation (b525); sensations associées au système digestif (b535)*
- b5150 Passage des aliments par l'estomac et les intestins**
péristaltisme et fonctions connexes qui font avancer automatiquement les aliments dans l'estomac et les intestins
- b5151 Dégradation des aliments**
fonctions relatives à la dégradation mécanique des aliments en particules plus petites dans le tube digestif
- b5152 Absorption des substances nutritives**
fonctions relatives à l'entraînement des substances nutritives des aliments et des boissons dans le flux sanguin au cours du transit intestinal
- b5153 Tolérance aux aliments**
fonctions relatives à l'acceptation par l'organisme des aliments et des boissons qui conviennent pour la digestion et de rejeter ceux qui ne conviennent pas
- Inclusions: déficiences comme les hypersensibilités, l'intolérance au gluten*
- b5158 Autres fonctions digestives précisées**
- b5159 Fonctions digestives non précisées**
- b520 Fonctions d'assimilation**
fonctions par lesquelles les substances nutritives sont converties en composantes de l'organisme
- Inclusions: fonctions d'emmagasinage des substances nutritives dans l'organisme*
- Exclusions: fonctions digestives (b515); fonctions de défécation (b525); fonctions de maintien du poids (b530); fonctions métaboliques générales (b540)*

- b525 Fonctions de défécation**
fonctions d'élimination des déchets et des aliments non digérés en matières fécales et fonctions connexes
- Inclusions: fonctions d'élimination, consistance des matières fécales, fréquence de la défécation; continence anale, flatulence; déficiences comme la constipation, la diarrhée, la liquidité des matières fécales et l'insuffisance du sphincter ou l'incontinence*
- Exclusions: fonctions digestives (b515); fonctions d'assimilation (b520); sensations associées au système digestif (b535)*
- b5250 Élimination des matières fécales**
fonctions d'élimination des déchets par le rectum, y compris les fonctions de contraction des muscles abdominaux en le faisant
- b5251 Consistance des matières fécales**
consistance des matières fécales : dures, fermes, molles ou liquides
- b5252 Fréquence de la défécation**
fonctions impliquées dans la fréquence de la défécation
- b5253 Continence anale**
fonctions impliquées dans le contrôle volontaire de la fonction d'élimination
- b5254 Flatulence**
fonctions impliquées dans l'expulsion de quantités excessives d'air ou de gaz à partir de l'intestin
- b5258 Autres fonctions précisées de défécation**
- b5259 Fonctions non précisées de défécation**
- b530 Fonctions de maintien du poids**
fonctions de maintien d'un poids corporel approprié, y compris la prise de poids au cours de la période de développement
- Inclusions: fonctions de maintien d'un indice de masse corporelle (IMC) acceptable; déficiences comme l'insuffisance pondérale, la cachexie, l'amaigrissement, l'excès pondéral, l'émaciation et l'obésité primaire et secondaire*
- Exclusions: fonctions d'assimilation (b520); fonctions métaboliques générales (b540); fonctions des glandes endocrines (b555)*
- b535 Sensations associées au système digestif**
sensations provenant de l'absorption de nourriture, de boissons et des fonctions digestives associées
- Inclusions: sensations de nausée, de ballonnement et de crampes abdominales; sensation d'avoir l'estomac plein, sensation de boule, spasme de l'estomac, gaz dans l'estomac, brûlures d'estomac*
- Exclusions: sensation de douleur (b280); fonctions d'ingestion (b510); fonctions digestives (b515); fonctions de défécation (b525)*
- b5350 Sensation de nausée**
sensation de besoin de vomir
- b5351 Sensation de ballonnement**
sensation de distension de l'estomac ou de l'abdomen

- b5352 Sensation de crampe abdominale**
sensation de contraction musculaire spasmodique ou douloureuse des muscles lisses du tube digestif
- b5358 Autres sensations précisées relatives au système digestif**
- b5359 Sensations non précisées relatives au système digestif**

b539 Autres fonctions précisées et non précisées relatives au système digestif

FONCTIONS RELATIVES AU MÉTABOLISME ET AU SYSTÈME ENDOCRINIEN (b540-b559)

- b540 Fonctions métaboliques générales**
fonctions de régulation des composants essentiels de l'organisme, tels que les glucides, les protéines, les graisses, leur conversion et leur transformation en énergie
- Inclusions: fonctions du métabolisme, métabolisme basal, métabolisme des glucides, des protéines et des graisses, catabolisme, anabolisme, production d'énergie dans le corps; augmentation ou diminution du métabolisme*
- Exclusions: fonctions d'assimilation (b520); fonctions de maintien du poids (b530); fonctions d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique (b545); fonctions thermorégulatrices (b550); fonctions des glandes endocrines (b555)*
- b5400 Métabolisme basal**
fonctions impliquées dans la consommation d'oxygène du corps à des conditions précises de repos et de température
- Inclusions: élévation ou abaissement du métabolisme basal; déficiences comme l'hyperthyroïdie et l'hypothyroïdie*
- b5401 Métabolisme des glucides**
fonctions impliquées dans le processus par lequel les glucides du régime alimentaire sont emmagasinés et transformés en glucose, puis en dioxyde de carbone et en eau
- b5402 Métabolisme des protéines**
fonctions impliquées dans le processus par lequel les protéines du régime alimentaire sont converties en acides aminés et transformées en composants plus petits dans l'organisme
- b5403 Métabolisme des graisses**
fonctions impliquées dans le processus par lequel les graisses du régime alimentaire sont emmagasinées et transformées dans l'organisme
- b5408 Autres fonctions métaboliques générales précisées**
- b5409 Fonctions métaboliques générales non précisées**
- b545 Fonctions d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique**
fonctions de régulation de l'eau, des minéraux et des électrolytes dans l'organisme
- Inclusions: fonctions d'équilibre hydrique, équilibre des minéraux tels que le calcium, le zinc et le fer, et équilibre des électrolytes comme le sodium et le potassium; déficiences comme la rétention d'eau, la déshydratation, l'hypercalcémie, l'hypocalcémie, la carence en fer, l'hyponatrémie, l'hyponatrémie, l'hyperkalémie, l'hypokalémie*
- Exclusions: fonctions du système hématopoïétique (b430); fonctions métaboliques générales (b540); fonctions des glandes endocrines (b555)*

- b5450** **Équilibre hydrique**
fonctions relatives à la régulation du niveau ou la quantité d'eau dans l'organisme
Inclusions: déficiences comme dans la déshydratation et la réhydratation
- b54500** **Rétention d'eau**
fonctions impliquées dans la conservation de l'eau dans l'organisme
- b54501** **Maintien de l'équilibre hydrique**
fonctions impliquées dans le maintien de la quantité optimale d'eau dans l'organisme
- b54508** **Autre fonctions précisées relatives au maintien de l'équilibre hydrique**
- b54509** **Autre fonctions non précisées relatives au maintien de l'équilibre hydrique**
- b5451** **Équilibre minéral**
fonctions impliquées dans le maintien de l'équilibre entre l'apport, l'emmagasinage, l'utilisation et l'excrétion des minéraux dans l'organisme
- b5452** **Équilibre électrolytique**
fonctions impliquées dans le maintien de l'équilibre entre l'apport, l'emmagasinage, l'utilisation et l'excrétion des électrolytes dans l'organisme
- b5458** **Autres fonctions précisées de maintien de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique**
- b5459** **Fonctions non précisées de maintien de l'équilibre hydrique, minéral et électrolytique**
- b550** **Fonctions thermorégulatrices**
fonctions de régulation de la température corporelle
Inclusions: fonctions de maintien de la température corporelle; déficiences comme dans l'hypothermie et l'hyperthermie
Exclusions: fonctions métaboliques générales (b540); fonctions des glandes endocrines (b555)
- b5500** **Température corporelle**
fonctions impliquées dans la régulation de la température centrale du corps
Inclusions: déficiences comme dans l'hypothermie et l'hyperthermie
- b5501** **Maintien de la température corporelle**
fonctions impliquées dans le maintien de la température corporelle optimale au gré des changements de température de l'environnement
Inclusion : tolérance à la chaleur ou au froid
- b5508** **Autres fonctions thermorégulatrices précisées**
- b5509** **Fonctions thermorégulatrices non précisées**

- b555 Fonctions des glandes endocrines**
fonctions de production et de régulation des niveaux hormonaux dans l'organisme, y compris les changements cycliques
- Inclusions: fonctions d'équilibre hormonal; hypopituitarisme, hyperpituitarisme, hyperthyroïdisme, hypothyroïdisme, hypercorticisme, hypocorticisme, hyperparathyroïdisme, hypoparathyroïdisme, hypergonadisme, hypogonadisme*
- Exclusions: fonctions métaboliques générales (b540); fonctions d'équilibre hydrique, minéral et électrolytique (b545); fonctions thermorégulatrices (b550); fonctions sexuelles (b640); fonctions menstruelles (b650)*
- b559 Autres fonctions précisées et non précisées relatives au métabolisme et au système endocrinien**
- b598 Autres fonctions précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien**
- b599 Fonctions non précisées relatives aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien**

CHAPITRE 6 FONCTIONS GÉNITO-URINAIRES ET REPRODUCTIVES

Ce chapitre traite des fonctions urinaires et reproductives, y compris les fonctions sexuelles et procréatrices.

FONCTIONS URINAIRES (b610-b639)

- b610 Fonctions urinaires excrétoires**
fonctions de filtration et de collecte de l'urine
- Inclusions: fonctions de filtration urinaire, de collecte de l'urine; déficiences comme dans l'insuffisance rénale, l'anurie, l'oligurie, l'hydronéphrose, la vessie hypotonique et l'obstruction urétérale*
- Exclusions: fonctions urinaires (b620)*
- b6100 Filtration de l'urine**
fonctions de filtration de l'urine par les reins
- b6101 Collecte de l'urine**
fonctions de collecte et d'emmagasinage de l'urine par les uretères et la vessie
- b6108 Autres fonctions urinaires excrétoires précisées**
- b6109 Fonctions urinaires excrétoires non précisées**
- b620 Fonctions urinaires**
fonctions d'élimination de l'urine de la vessie
- Inclusions: fonctions urinaires, fréquence urinaire, continence vésicale; déficiences comme dans l'incontinence urinaire d'effort, l'incontinence par besoin impérieux, l'incontinence réflexe, l'incontinence par regorgement, l'incontinence continue, la miction goutte à goutte, la vessie automatique, la polyurie, la rétention urinaire, la miction impérieuse*
- Exclusions: fonctions urinaires excrétoires (b610); sensations associées aux fonctions urinaires (b630)*
- b6200 Miction**
fonctions de vider la vessie
- Inclusions: déficiences comme dans la rétention urinaire*
- b6201 Fréquence urinaire**
fonctions relatives à la fréquence de la miction
- b6202 Continence vésicale**
fonctions de contrôle de la miction
- Inclusions: déficiences comme dans l'incontinence urinaire d'effort, l'incontinence par besoin impérieux, l'incontinence réflexe, l'incontinence continue et l'incontinence mixte*
- b6208 Autres fonctions urinaires précisées**
- b6209 Fonctions urinaires non précisées**

b630 Sensations associées aux fonctions urinaires
sensations telles que brûlures pendant l'urination et sentiment d'urgence

Inclusions: sensations de vidage incomplet de l'urine, sensation de débordement de la vessie

Exclusions: sensations de douleur (b275); fonctions urinaires (b620)

b639 Autres fonctions urinaires précisées et non précisées

FONCTIONS GÉNITALES ET REPRODUCTIVES (b640-b679)

b640 Fonctions sexuelles
fonctions mentales et physiques associées à l'acte sexuel, y compris les stages d'excitation, de préparation, d'orgasme et de résolution

Inclusions: fonctions relatives aux phases d'excitation, de préparation, d'orgasme et de résolution sexuelle; fonctions associées à l'intérêt sexuel, la performance, l'érection pénienne, l'érection clitoridienne, la lubrification vaginale, l'éjaculation, l'orgasme; déficiences comme dans l'impuissance, la frigidité, le vaginisme, l'éjaculation prématurée, le priapisme et l'éjaculation retardée

Exclusions: fonctions de procréation (b660); sensations associées aux fonctions génitales et reproductives (b670)

b6400 Fonctions de la phase d'excitation sexuelle
fonctions d'intérêt sexuel et d'excitation

b6401 Fonctions de la phase de préparation sexuelle
fonctions d'entreprendre des relations sexuelles

b6402 Fonctions de la phase orgasmique
fonctions d'atteindre l'orgasme

b6403 Fonctions de la phase de résolution sexuelle
fonctions de satisfaction après l'orgasme et de la relaxation qui l'accompagne

Inclusions: déficiences comme l'insatisfaction par rapport à l'orgasme

b6408 Autres fonctions sexuelles précisées

b6409 Fonctions sexuelles non précisées

b650 Fonctions des menstruations
fonctions associées au cycle menstruel, y compris la régularité des menstruations et l'écoulement des liquides menstruels

Inclusions: fonctions de régularité et d'intervalle des menstruations, l'importance de l'écoulement menstruel, l'établissement de la menstruation, la ménopause; déficiences comme la tension prémenstruelle, l'aménorrhée primaire et secondaire, la ménorragie, la polyménorrhée et les menstruations rétrogrades

Exclusions: fonctions sexuelles (b640); fonctions de procréation (b660); sensations associées aux fonctions génitales et reproductives (b670); sensation de douleur (b280)

b6500 Régularité du cycle menstruel
fonctions impliquées dans la régularité du cycle menstruel

Inclusions: menstruations trop fréquentes ou pas assez fréquentes

b6501 Intervalle entre les menstruations
période entre deux cycles menstruels

- b6502** **Importance de l'écoulement menstruel**
fonctions impliquées dans la quantité du flux menstruel
- Inclusions: flux menstruel trop faible (hypoménorrhée); flux menstruel trop abondant (ménorragie, hyperménorrhée)*
- b6508** **Autres fonctions précisées des menstruations**
- b6509** **Fonctions non précisées des menstruations**
- b660** **Fonctions de procréation**
fonctions associées à la fécondité, la grossesse, l'accouchement et l'allaitement
- Inclusions: fonctions relatives à la fécondité de l'homme et de la femme, à la grossesse et la parturition, et à la lactation; déficiences comme la fécondité réduite, la stérilité, l'azoospermie, l'oligozoospermie, les avortements spontanés, les grossesses ectopiques, les fausses couches, les petits fœtus, l'hydramnios et les accouchements prématurés, les accouchements tardifs, la galactorrhée, l'agalactorrhée, l'alactation*
- Exclusions: fonctions sexuelles (b640); fonctions des menstruations (b650)*
- b6600** **Fonctions associées à la fécondité**
fonctions relatives à la capacité de produire des gamètes pour la procréation
- Inclusions: déficiences comme la fécondité réduite et la stérilité*
- Exclusions: fonctions sexuelles (b640)*
- b6601** **Fonctions relatives à la grossesse**
fonctions impliquées dans le fait de tomber enceinte et d'être enceinte
- b6602** **Fonctions relatives à l'accouchement**
fonctions impliquées durant l'accouchement
- b6603** **Lactation**
fonctions impliquées dans la production de lait et de le mettre à la disposition de l'enfant
- b6608** **Autres fonctions précisées de procréation**
- b6609** **Fonctions non précisées de procréation**
- b670** **Sensations associées aux fonctions génitales et reproductives**
sensations telles que l'inconfort pendant les relations sexuelles et pendant le cycle menstruel
- Inclusions: sensations de dyspareunie, de dysménorrhée, de bouffées de chaleur et de sueurs nocturnes pendant la ménopause*
- Exclusions: sensation de douleur (b280); sensations associées aux fonctions urinaires (b630); fonctions sexuelles (b640); fonctions des menstruations (b650); fonctions de procréation (b660)*
- b6700** **Inconfort associé aux relations sexuelles**
sensations associées à l'excitation sexuelle, à la préparation, aux relations sexuelles, à l'orgasme et à la résolution
- b6701** **Inconfort associé au cycle menstruel**
sensations relatives aux menstruations, y compris pendant les phases prémenstruelles et postmenstruelles

- b6702** **Inconfort associé à la ménopause**
sensations associées à cessation du cycle menstruel
Inclusions: bouffées de chaleur et sueurs nocturnes pendant la ménopause
- b6708** **Autres sensations précisées associées aux fonctions génitales et reproductives**
- b6709** **Sensations non précisées associées aux fonctions génitales et reproductives**
- b679** **Autres fonctions génitales et reproductives précisées et non précisées**
- b698** **Autres fonctions génito-urinaires et reproductives précisées**
- b699** **Fonctions génito-urinaires et reproductives non précisées**

CHAPITRE 7 FONCTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET LIEES AU MOUVEMENT

Ce chapitre traite des fonctions motrices et de la mobilité, y compris les fonctions des articulations, des os, des réflexes et des muscles.

FONCTIONS DES ARTICULATIONS ET DES OS (b710-b729)

- b710 Fonctions relatives à la mobilité des articulations**
fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement d'une articulation
- Inclusions: fonctions relatives à la mobilité d'une seule ou de plusieurs articulations, des articulations de la colonne vertébrale, de l'épaule, du coude, du poignet, de la hanche, du genou, de la cheville, des petites articulations des mains et des pieds; mobilité générale des articulations; déficiences comme dans l'hypermobilité des articulations, les articulations bloquées, l'épaule bloquée, l'arthrite*
- Exclusions: fonction relatives à la stabilité des articulations (b715); fonction de contrôle des mouvements volontaires (b760)*
- b7100 Mobilité d'une seule articulation**
fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement d'une articulation
- b7101 Mobilité de plusieurs articulations**
fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement de plus d'une articulation
- b7102 Mobilité générale des articulations**
fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement des articulations dans tout le corps
- b7108 Autres fonctions précisées relatives à la mobilité des articulations**
- b7109 Fonctions non précisées relatives à la mobilité des articulations**
- b715 Fonctions relatives à la stabilité des articulations**
fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle des articulations
- Inclusions: fonctions relatives à la stabilité d'une seule articulation, de plusieurs articulations et des articulations en général; déficiences comme l'articulation instable de l'épaule, la luxation d'une articulation, la luxation de l'épaule et de la hanche*
- Exclusions: fonctions relatives à la mobilité des articulations (b710)*
- b7150 Stabilité d'une seule articulation**
fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle d'une articulation
- b7151 Stabilité de plusieurs articulations**
fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle de plus d'une articulation
- b7152 Stabilité générale des articulations**
fonctions relatives au maintien de l'intégrité structurelle des articulations dans tout le corps
- b7158 Autres fonctions précisées relatives à la stabilité des articulations**
- b7159 Fonctions non précisées relatives à la stabilité des articulations**

- b720 Fonctions de mobilité des os**
fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement de l'omoplate, du pelvis, des os du carpe et du tarse
- Inclusions: déficiences comme l'omoplate bloquée et le pelvis bloqué*
- Exclusions: fonctions relatives à la mobilité des articulations (b710)*
- b7200 Mobilité de l'omoplate**
fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement de l'omoplate
- Inclusions: déficiences comme la protraction, la rétraction, la rotation latérale, la rotation médiale de l'omoplate*
- b7201 Mobilité du bassin**
fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement du bassin
- Inclusion : rotation du bassin*
- b7202 Mobilité des os carpiens**
fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement des os du carpe
- b7203 Mobilité des os tarsiens**
fonctions relatives à l'amplitude et à la facilité de mouvement des os du tarse
- b7208 Autres fonctions précisées relatives à la mobilité des articulations**
- b7209 Autres fonctions non précisées relatives à la mobilité des articulations**
- b729 Autres fonctions précisées et non précisées des articulations et des os**

FONCTIONS DES MUSCLES (b730-b749)

- b730 Fonctions relatives à la puissance musculaire**
fonctions relatives à la force générée par la contraction d'un muscle ou de groupes de muscles
- Inclusions: fonctions relatives à la puissance de muscles et de groupes de muscles spécifiques, des muscles d'un membre, d'un côté du corps, de la moitié inférieure du corps, de tous les membres, du tronc, et de tous les muscles du corps; déficiences comme la faiblesse des petits muscles des pieds et des mains, la parésie musculaire, la paralysie musculaire, la monoplégie, l'hémiplégie, la paraplégie, la tétraplégie et le mutisme akinétique*
- Exclusions: fonctions de tonus musculaire (b735); fonctions d'endurance musculaire (b740); fonctions des structures annexes de l'œil (b215)*
- b7300 Puissance des muscles isolés et des groupes de muscles**
fonctions relatives à la force générée par la contraction de muscles et de groupes de muscles spécifiques et isolés
- Inclusions: déficiences comme la faiblesse des petits muscles des pieds et des mains*
- b7301 Puissance des muscles d'un membre**
fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles d'un bras ou d'une jambe
- Inclusions: déficiences comme dans la monoparésie et la monoplégie*

- b7302 Puissance des muscles d'un côté du corps**
fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles situés du côté gauche ou droit du corps
Inclusions: déficiences comme dans l'hémiplégie et l'hémi-parésie
- b7303 Puissance des muscles de la moitié inférieure du corps**
fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles situés dans la moitié inférieure du corps
Inclusions: déficiences comme dans la paraparésie et la paraplégie
- b7304 Puissance des muscles de tous les membres**
fonctions relative à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles des quatre membres
Inclusions: déficiences comme dans la tétraparésie et la tétraplégie
- b7305 Puissance des muscles du tronc**
fonctions relatives à la force générée par la contraction des muscles et des groupes de muscles du tronc
- b7306 Puissance de tous les muscles du corps**
fonctions relatives à la force générée par la contraction de tous les muscles et groupes de muscles du corps
Inclusions: déficiences comme dans le mutisme akinétique
- b7308 Autres fonctions précisées relatives à la puissance musculaire**
- b7309 Fonctions non précisées relatives à la puissance musculaire**
- b735 Fonctions relatives au tonus musculaire**
fonctions relatives à la tension présente dans les muscles au repos et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs
Inclusions: fonctions relatives à la tension de muscles isolés et de groupes de muscles, des muscles d'un membre, d'un côté du corps et de la moitié inférieure du corps, des muscles de tous les membres, du tronc et de tous les muscles du corps; déficiences comme dans l'hypotonie, l'hypertonie et la spasticité musculaire
Exclusions: fonctions de puissance musculaire (b730); fonctions d'endurance musculaire (b740)
- b7350 Tonus de muscles isolés et de groupes de muscles**
fonctions relatives à la tension présente dans les muscles isolés et les groupes de muscles au repos et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs
Inclusions: déficiences comme dans les dystonies focales, p. ex. la torticolis
- b7351 Tonus des muscles d'un membre**
fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos d'un bras ou d'une jambe et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs
Inclusions: déficiences comme dans la monoparésie et la monoplégie

- b7352 Tonus des muscles d'un côté du corps**
fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos du côté droit ou gauche du corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs
Inclusions: déficiences comme dans l'hémi-parésie et l'hémiplégie
- b7353 Tonus des muscles de la moitié inférieure du corps**
fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos de la moitié inférieure du corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs
Inclusions: déficiences comme dans la paraparésie et la paraplégie
- b7354 Tonus des muscles de tous les membres**
fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos des quatre membres et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs
Inclusions: déficiences comme dans la tétraparésie et la tétraplégie
- b7355 Tonus des muscles du tronc**
fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos du tronc et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs
- b7356 Tonus de tous les muscles du corps**
fonctions relatives à la tension présente dans les muscles et les groupes de muscles au repos de tout le corps et à la résistance offerte lors de l'exécution de mouvements passifs
Inclusions: déficiences comme dans les dystonies généralisées et la maladie de Parkinson, ou la parésie et la paralysie généralisée
- b7358 Autres fonctions précisées relatives au tonus musculaire**
- b7359 Fonctions non précisées relatives au tonus musculaire**
- b740 Fonctions relatives à l'endurance musculaire**
fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire pour la période de temps requise
Inclusions: fonctions associées au maintien d'une contraction musculaire pour des muscles isolés et des groupes de muscles, et tous les muscles du corps; déficiences comme dans la myasthénie
Exclusions: fonctions de tolérance à l'effort (b455); fonctions de puissance musculaire (b730); fonctions de tonus musculaire (b735)
- b7400 Endurance de muscles isolés**
fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire de muscles isolés pour la période de temps requise
- b7401 Endurance des groupes de muscles**
fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire de groupes muscles isolés pour la période de temps requise
Inclusions: déficiences comme dans la monoparésie, la monoplégie, l'hémi-parésie et l'hémiplégie, la paraparésie et la paraplégie

- b7402 Endurance de tous les muscles du corps**
fonctions relatives au maintien d'une contraction musculaire de tous les muscles du corps pour la période de temps requise
Inclusions: déficiences comme dans la tétraparésie, la tétraplégie, la parésie et la paralysie généralisée
- b7408 Autres fonctions précisées relatives à l'endurance musculaire**
- b7409 Fonctions non précisées relatives à l'endurance musculaire**

b749 Autres fonctions musculaires précisées et non précisées

FONCTIONS LIEES AU MOUVEMENT (b750-b779)

- b750 Fonctions relatives aux réflexes moteurs**
fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par des stimulus précisés
Inclusions: fonctions du réflexe moteur d'étirement, du réflexe primaire local des articulations, des réflexes provoqués par des stimulus nocifs et d'autres stimulus extéroceptifs; réflexe de retrait, réflexe bicipital, réflexe stylo-radial, réflexe quadricipital, réflexe rotulien, clonus du pied
- b7500 Réflexe moteur d'étirement**
fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par l'étirement
- b7501 Réflexes provoqués par des stimulus nocifs**
fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par des stimulus douloureux ou d'autres stimulus nocifs
Inclusion : réflexe de retrait
- b7502 Réflexes provoqués par d'autres stimulus extéroceptifs**
fonctions des contractions involontaires des muscles automatiquement provoquées par des stimulus externes autres que nocifs
- b7508 Autres fonctions précisées relatives aux réflexes moteurs**
- b7509 Fonctions non précisées relatives aux réflexes moteurs**
- b755 Fonctions relatives aux réactions motrices involontaires**
fonctions relatives aux contractions involontaires des grands muscles ou de tout le corps provoquées par la position du corps, l'équilibre et des stimulus menaçants
Inclusions: fonctions de réactions de posture, de réactions de redressement, de réactions de réajustement du corps, de réactions d'équilibre, de réactions de soutien, de réactions de défense
Exclusion : fonctions relatives aux réflexes moteurs (b750)

- b760 Fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires**
fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires
- Inclusions: fonctions de contrôle des mouvements volontaires simples et complexes, coordination des mouvements volontaires, fonctions de soutien du bras ou de la jambe, coordination motrice droite-gauche, coordination oculo-manuelle, coordination visuelle-motrice; déficiences comme dans les problèmes de contrôle et de coordination, comme la dysdiadococinésie*
- Exclusions: fonctions de puissance musculaire (b730); fonctions des mouvements involontaires (b765); fonctions du type de démarche (b770)*
- b7600 Contrôle des mouvements volontaires simples**
fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires simples ou isolés
- b7601 Contrôle des mouvements volontaires complexes**
fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires complexes
- b7602 Coordination des mouvements volontaires**
fonctions relatives à la coordination de mouvements volontaires simples et complexes, les mouvements étant exécutés de façon ordonnée
- Inclusions: coordination droite-gauche; coordination des mouvements dirigés visuellement, comme la coordination oculo-manuelle et la coordination visuelle-motrice; déficiences comme la dysdiadococinésie*
- b7603 Fonctions relatives au soutien du bras ou de la jambe**
fonctions relatives au contrôle et à la coordination des mouvements volontaires en supportant du poids sur les bras (coudes ou mains) ou sur les jambes (genoux ou pieds)
- b7608 Autres fonctions précisées relatives au contrôle des mouvements volontaires**
- b7609 Fonctions non précisées relatives au contrôle des mouvements volontaires**
- b765 Fonctions relatives aux mouvements involontaires**
fonctions relatives aux contractions involontaires, non intentionnelles ou semi-intentionnelles, d'un muscle ou d'un groupe de muscles
- Inclusions: contractions involontaires des muscles; déficiences comme les tremblements, les tics, les maniérismes, les stéréotypies, la persévération motrice, la chorée, l'athétose, les tics de la voix, les mouvements dystoniques et la dyskinésie*
- Exclusions: fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires (b760); fonctions relatives au type de démarche (b770)*
- b7650 Contractions involontaires des muscles**
fonctions relatives aux contractions involontaires, non intentionnelles ou semi-intentionnelles, d'un muscle ou d'un groupe de muscles, tels que ceux qui font partie d'un dysfonctionnement psychologique
- Inclusions: déficiences comme les mouvements choréiques et athétosiques, dyskinésie associée au sommeil*
- b7651 Tremblement**
fonctions relatives à l'alternance contraction-détente d'un groupe de muscles autour d'une articulation, entraînant de l'agitation

- b7652 Tics et maniérismes**
fonctions relatives aux contractions répétitives, quasi-intentionnelles, involontaires d'un groupe de muscles
Inclusions: déficiences comme les tics de la voix, la coprolalie et le bruxisme
- b7653 Stéréotypies et persévération motrice**
fonctions relatives aux mouvements spontanés et non intentionnels, p. ex. se bercer d'avant en arrière et incliner la tête ou gigoter
- b7658 Autres fonctions précisées relatives aux mouvements involontaires**
- b7659 Fonctions non précisées relatives aux mouvements involontaires**
- b770 Fonctions relatives au type de démarche**
fonctions relatives aux types de mouvements associés à la marche, la course ou d'autres mouvements de tout le corps
Inclusions: allures de marche et allures de course; déficiences comme la démarche spastique, la démarche hélicopode de l'hémiplégie, la démarche paraplégique, la démarche asymétrique, la claudication, l'allure de démarche rigide
Exclusions: fonctions relatives à la puissance musculaire (b730); fonctions relatives au tonus musculaire (b735); fonctions relatives au contrôle des mouvements volontaires (b760); fonctions relatives aux mouvements involontaires (b765)
- b779 Autres fonctions liées au mouvement précisées et non précisées**
- b780 Sensations relatives aux fonctions des muscles et aux fonctions motrices**
sensations relatives aux muscles ou à des groupes de muscles et leurs mouvements
Inclusions: sensations de raideur et de crispation musculaires, de spasme et de contracture ou de pesanteur musculaire
Exclusions: sensation de douleur (b280)
- b7800 Sensation de raideur musculaire**
sensation de crispation ou de raideur musculaire
- b7801 Sensation de spasme musculaire**
sensation de contraction involontaire d'un muscle ou d'un groupe de muscles
- b7808 Autres sensations précisées relatives aux muscles et aux fonctions motrices**
- b7809 Sensations non précisées relatives aux muscles et aux fonctions motrices**
- b798 Autres fonctions précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement**
- b799 Fonctions non précisées de l'appareil locomoteur et liées au mouvement**

CHAPITRE 8 FONCTIONS DE LA PEAU ET DES STRUCTURES ASSOCIÉES

Ce chapitre traite des fonctions de la peau, des ongles, des cheveux et des poils.

FONCTIONS DE LA PEAU (b810-b849)

- b810 Fonctions protectrices de la peau**
fonctions de la peau pour protéger le corps contre les menaces physiques, chimiques et biologiques
- Inclusions: fonctions de protéger contre le soleil et d'autres radiations, photosensibilité, pigmentation, qualité de la peau; fonction isolante de la peau, formation de callosités, durcissement; déficiences comme les crevasses, les ulcères, les escarres de décubitus et l'amincissement de la peau*
- Exclusions: fonctions réparatrices de la peau (b820); autres fonctions de la peau (b830)*
- b820 Fonctions réparatrices de la peau**
fonctions de la peau pour réparer les déchirures et autres dommages à la peau
- Inclusions: fonctions de formation de croûtes, de guérison, de cicatrisation; contusions, formation de chéloïdes*
- Exclusions: fonctions protectrices de la peau (b810); autres fonctions de la peau (b830)*
- b830 Autres fonctions de la peau**
fonctions de la peau autres que protectrices et réparatrices, comme le refroidissement et la transpiration
- Inclusions: fonctions de sudorification, fonctions glandulaires de la peau, odeur corporelle*
- Exclusions: fonctions protectrices de la peau (b810); fonctions réparatrices de la peau (b820)*
- b840 Sensations relatives à la peau**
sensations relatives à la peau, telles que les démangeaisons, la sensation de brûlure, le picotement
- Inclusions: sensation d'avoir des picotements, sensation de ramper*
- Exclusions: sensation de douleur (b280)*
- b849 Autres fonctions précisées et non précisées de la peau**

FONCTIONS RELATIVES AUX CHEVEUX, AUX POILS ET AUX ONGLES (b850-b869)

- b850 Fonctions relatives aux cheveux et aux poils**
fonctions relatives aux cheveux et aux poils, comme la protection et l'apparence
- Inclusions: fonctions relatives à la pousse des cheveux et des poils, à la pigmentation des cheveux et des poils, au siège de la pilosité; déficiences comme la perte de cheveux ou l'alopecie*
- b860 Fonctions des ongles**
fonctions relatives aux ongles, comme la protection, le grattement et l'apparence
- Inclusions: pousse et pigmentation des ongles, qualité des ongles*

- b869** **Autres fonctions précisées et non précisées relatives aux cheveux, aux poils et aux ongles**
- b898** **Autres fonctions précisées relatives à la peau et aux structures associées**
- b899** **Fonctions non précisées relatives à la peau et aux structures associées**

STRUCTURE CORPORELLE

Définitions : Les **structures anatomiques** désignent les parties anatomiques du corps, comme les organes, les membres et leurs composantes.

Les **déficiences** désignent des problèmes dans la fonction organique ou la structure anatomique, comme un écart ou une perte importante.

Premier code qualificatif

Code qualificatif uniforme sur l'échelle négative, utilisé pour indiquer la portée ou l'ampleur d'une déficience.

xxx.0	PAS de problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	problème ENTIER	(total...)	96-100 %
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Pour utiliser cette méthode mesure de manière universelle, les chercheurs doivent mettre au point des procédures d'évaluation. Des fourchettes grossières de pourcentages sont pour le cas où des instruments d'évaluation calibrés ou d'autres normes pour quantifier les déficiences de la structure anatomique. Par exemple, une absence de déficience ou une déficience totale d'une structure anatomique peut être entachée d'une marge d'erreur pouvant aller jusqu'à 5%. Une déficience modérée est généralement chiffrée à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population.

Deuxième code qualificatif

À utiliser pour indiquer la nature du changement dans la structure anatomique considérée.

- 0 pas de changement
- 1 absence totale
- 2 absence partielle
- 3 partie additionnelle
- 4 dimensions anormales
- 5 discontinuité
- 6 malposition
- 7 changement qualitatif, y compris accumulation de liquide
- 8 non précisé
- 9 sans objet

Troisième code qualificatif (suggestions)

À utiliser pour préciser la localisation

- 0 plus d'un siège
- 1 droite
- 2 gauche
- 3 des deux côtés
- 4 avant
- 5 arrière
- 6 proximal
- 7 distal
- 8 non précisé
- 9 sans objet

CHAPITRE 1 STRUCTURES DU SYSTÈME NERVEUX

- s110** **Structure du cerveau**
 - s1100** **Structure du cortex cérébral**
 - s11000** **Lobe frontal**
 - s11001** **Lobe temporal**
 - s11002** **Lobe pariétal**
 - s11003** **Lobe occipital**
 - s11008** **Autre structure précisée du cortex cérébral**
 - s11009** **Structure non précisée du cortex cérébral**
 - s1101** **Structure du mésencéphale**
 - s1102** **Structure du diencephale**
 - s1103** **Noyaux gris centraux et structures connexes**
 - s1104** **Structure du tronc cérébral**
 - s1105** **Structure des nerfs crâniens**
 - s11050** **Medulla oblongata**
 - s11051** **Pont**
 - s11058** **Autre structure précisée du tronc cérébral**
 - s11059** **Structure non précisée du tronc cérébral**
 - s1106**
 - s1108** **Autre structure précisée du cerveau**
 - s1109** **Structure non précisée du cerveau**
- s120** **Structure de la moelle épinière et structures connexes**
 - s1200** **Structure de la moelle épinière**
 - s12000** **Région cervicale**
 - s12001** **Région dorsale**
 - s12002** **Région lombaire**
 - s12003** **Cauda equina**
 - s12008** **Autre structure précisée de la moelle épinière**
 - s12009** **Structure non précisée de la moelle épinière**
 - s1201** **Nerfs rachidiens**
 - s1208** **Autres structures précisées de la moelle épinière et des structures connexes**
 - s1209** **Structures non précisées de la moelle épinière et des structures connexes**

- s130** **Structure des méninges**
- s140** **Structure du système nerveux végétatif**
- s150** **Structure du système parasympathique**
- s198** **Autre structure précisée du système nerveux**
- s199** **Structure non précisée du système nerveux**

CHAPITRE 2 OEIL, OREILLE ET STRUCTURES ANNEXES

- s210** **Structure de l'orbite**

- s220** **Structure du globe oculaire**
 - s2200** **Conjonctivite, sclère, choroïde**
 - s2201** **Cornée**
 - s2202** **Iris**
 - s2203** **Rétine**
 - s2204** **Cristallin**
 - s2205** **Corps vitré**
 - s2208** **Autre structure précisée du globe oculaire**
 - s2209** **Structure non précisée du globe oculaire**

- s230** **Structures entourant l'œil**
 - s2300** **Glandes lacrymales et structures connexes**
 - s2301** **Paupière**
 - s2302** **Sourcil**
 - s2303** **Muscles oculomoteurs**
 - s2308** **Autres structures précisées entourant l'œil**
 - s2309** **Structures non précisées entourant l'œil**

- s240** **Structure de l'oreille externe**

- s250** **Structure de l'oreille moyenne**
 - s2500** **Membrane du tympan**
 - s2501** **Trompe d'Eustache**
 - s2502** **Osselets**
 - s2508** **Autre structure précisée de l'oreille moyenne**
 - s2509** **Structure non précisée de l'oreille moyenne**

- s260** **Structure de l'oreille interne**
 - s2600** **Cochlée**
 - s2601** **Vestibule**
 - s2602** **Canaux semi-circulaires**
 - s2603** **Conduit auditif interne**
 - s2608** **Autre structure précisée de l'oreille interne**

- s2609** **Structure non précisée de l'oreille interne**
- s298** **Œil, oreille et structures annexes, autres et précisées**
- s299** **Œil, oreille et structures annexes, non précisées**

CHAPITRE 3 STRUCTURES LIÉES À LA VOIX ET À LA PAROLE

- s310** **Structure du nez**
 - s3100** **Nez externe**
 - s3101** **Cloison des fosses nasales**
 - s3102** **Fosses nasales**
 - s3108** **Autre structure précisées du nez**
 - s3109** **Structure non précisée du nez**

- s320** **Structure de la bouche**
 - s3200** **Dents**
 - s3201** **Gencives**
 - s3202** **Structure du palais**
 - s32020** **Palais dur**
 - s32021** **Palais mou**
 - s3203** **Langue**
 - s3204** **Structure de la lèvre**
 - s32040** **Lèvre supérieure**
 - s32041** **Lèvre inférieure**
 - s3208** **Autre structure précisée de la bouche**
 - s3209** **Structure non précisée de la bouche**

- s330** **Structure du pharynx**
 - s3300** **Pharynx nasal**
 - s3301** **Pharynx buccal**
 - s3308** **Autre structure précisée du pharynx**
 - s3309** **Structure non précisée du pharynx**

- s340** **Structure du larynx**
 - s3400** **Cordes vocales**
 - s3408** **Autre structure précisée du larynx**
 - s3409** **Structure non précisée du larynx**

- s398** **Autres structures précisées liées à la voix et à la parole**
- s399** **Structures non précisées liées à la voix et à la parole**

**CHAPITRE 4 STRUCTURES DES SYSTÈMES CARDIO-VASCULAIRE,
IMMUNITAIRE ET RESPIRATOIRE**

- s410** Structures du système cardio-vasculaire
 - s4100** Cœur
 - s41000** Oreillettes
 - s41001** Ventricules
 - s41008** Autre structure précisée du cœur
 - s41009** Structure non précisée du cœur
 - s4101** Artères
 - s4102** Veines
 - s4103** Capillaires
 - s4108** Autre structure précisée du système cardio-vasculaire
 - s4109** Structure non précisée du système cardio-vasculaire

- s420** Structure du système immunitaire
 - s4200** Vaisseaux lymphatiques
 - s4201** Ganglions lymphatiques
 - s4202** Thymus
 - s4203** Rate
 - s4204** Moelle osseuse
 - s4208** Autre structure précisée du système immunitaire
 - s4209** Structure non précisée du système immunitaire

- s430** Structure du système respiratoire
 - s4300** Trachée
 - s4301** Poumons
 - s43010** Arbre bronchique
 - s43011** Alvéoles
 - s43018** Autre structure précisée du poumon
 - s43019** Structure non précisée du poumon
 - s4302** Cage thoracique
 - s4303** Muscles respiratoires
 - s43030** Muscles intercostaux

- s43031 Diaphragme**
- s43038 Autres muscles respiratoires précisés**
- s43039 Muscles respiratoires non précisés**
- s4308 Autre structure précisée du système respiratoire**
- s4309 Structure non précisée du système respiratoire**
- s498 Autres structures précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire**
- s499 Structures non précisées des systèmes cardio-vasculaire, immunitaire et respiratoire**

CHAPITRE 5 STRUCTURES LIÉES AUX SYSTÈMES DIGESTIF, MÉTABOLIQUE ET ENDOCRINIEN

- s510 Structure des glandes salivaires
- s520 Structure de l'œsophage
- s530 Structure de l'estomac
- s540 Structure de l'intestin
 - s5400 Intestin grêle
 - s5401 Gros intestin
 - s5408 Autre structure précisée de l'intestin
 - s5409 Structure non précisée de l'intestin
- s550 Structure du pancréas
- s560 Structure du foie
- s570 Structure de la vésicule et des canaux biliaires
- s580 Structure des glandes endocrines
 - s5800 Hypophyse
 - s5801 Glande thyroïde
 - s5802 Glande parathyroïde
 - s5803 Glande surrénale
 - s5808 Autre structure précisée des glandes endocrines
 - s5809 Structure non précisée des glandes endocrines
- s598 Autres structures précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien
- s599 Structures non précisées liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien

CHAPITRE 6 STRUCTURES LIÉES À L'APPAREIL GÉNITO-URINAIRE

- s610** **Structure du système urinaire**
 - s6100** **Rein**
 - s6101** **Uretères**
 - s6102** **Vessie**
 - s6103** **Urètre**
 - s6108** **Autre structure précisée du système urinaire**
 - s6109** **Structure non précisée du système urinaire**

- s620** **Structure du plancher pelvien**

- s630** **Structure de l'appareil reproducteur**
 - s6300** **Ovaires**
 - s6301** **Structure de l'utérus**
 - s63010** **Corps de l'utérus**
 - s63011** **Col de l'utérus**
 - s63012** **Trompes de Fallope**
 - s63018** **Autre structure précisée de l'utérus**
 - s63019** **Structure non précisée de l'utérus**
 - s6302** **Seins et mamelons**
 - s6303** **Structure du vagin et organes génitaux externes**
 - s63030** **Clitoris**
 - s63031** **Grandes lèvres**
 - s63032** **Petites lèvres**
 - s63033** **Conduit vaginal**
 - s6304** **Testicules**
 - s6305** **Structure du pénis**
 - s63050** **Gland du pénis**
 - s63051** **Corps du pénis**
 - s63058** **Autre structure précisée du pénis**
 - s63059** **Structure non précisée du pénis**
 - s6306** **Prostate**
 - s6308** **Autre structure précisée de l'appareil reproducteur**

- s6309** **Structure non précisée de l'appareil reproducteur**
- s698** **Autre structure précisée liée à l'appareil génito-urinaire**
- s699** **Structure non précisée liée à l'appareil génito-urinaire**

CHAPITRE 7 STRUCTURES LIÉES AU MOUVEMENT

- s710** **Structure de la région de la tête et du cou**
 - s7100** **Os du crâne**
 - s7101** **Os de la face**
 - s7102** **Os de la région du cou**
 - s7103** **Articulations de la région de la tête et du cou**
 - s7104** **Muscles de la région de la tête et du cou**
 - s7105** **Ligaments et fascia de la région de la tête et du cou**
 - s7108** **Autre structure précisée de la région de la tête et du cou**
 - s7109** **Structure non précisée de la région de la tête et du cou**

- s720** **Structure de la région des épaules**
 - s7200** **Os de la région des épaules**
 - s7201** **Articulations de la région des épaules**
 - s7202** **Muscles de la région des épaules**
 - s7203** **Ligaments et fascia de la région des épaules**
 - s7208** **Autres structures précisées de la région des épaules**
 - s7209** **Structures non précisées de la région des épaules**

- s730** **Structure du membre supérieur**
 - s7300** **Structure du bras**
 - s73000** **Os du bras**
 - s73001** **Articulation du coude**
 - s73002** **Muscles du bras**
 - s73003** **Ligaments et fascia du bras**
 - s73008** **Autre structure précisée du bras**
 - s73009** **Structure non précisée du bras**
 - s7301** **Structure de l'avant-bras**
 - s73010** **Os de l'avant-bras**
 - s73011** **Articulation du poignet**
 - s73012** **Muscles de l'avant-bras**
 - s73013** **Ligaments et fascia de l'avant-bras**
 - s73018** **Autre structure précisée de l'avant-bras**

- s73019 Structure non précisée de l'avant-bras
- s7302 Structure de la main
 - s73020 Os de la main
 - s73021 Articulations de la main et des doigts
 - s73022 Muscles de la main
 - s73023 Ligaments et fascia de la main
 - s73028 Autre structure précisée de la main
 - s73029 Structure non précisée de la main
- s7308 Autre structure précisée du membre supérieur
- s7309 Structure non précisée du membre supérieur
- s740 Structure de la région pelvienne
 - s7400 Os de la région pelvienne
 - s7401 Articulations de la région pelvienne
 - s7402 Muscles de la région pelvienne
 - s7403 Ligaments et fascia de la région pelvienne
 - s7408 Autre structure précisée de la région pelvienne
 - s7409 Structure non précisée de la région pelvienne
- s750 Structure du membre inférieur
 - s7500 Structure de la cuisse
 - s75000 Os de la cuisse
 - s75001 Articulation de la hanche
 - s75002 Muscles de la cuisse
 - s75003 Ligaments et fascia de la cuisse
 - s75008 Autre structure précisée de la cuisse
 - s75009 Structure non précisée de la cuisse
 - s7501 Structure de la jambe
 - s75010 Os de la jambe
 - s75011 Articulation du genou
 - s75012 Muscles de la jambe
 - s75013 Ligaments et fascia de la jambe
 - s75018 Autre structure précisée de la jambe
 - s75019 Structure non précisée de la jambe

- s7502** **Structure de la cheville et pied**
 - s75020** **Os de la cheville et du pied**
 - s75021** **Articulation de la cheville et articulations du pied et des orteils**
 - s75022** **Muscles de la cheville et du pied**
 - s75023** **Ligaments et fascia de la cheville et du pied**
 - s75028** **Autre structure précisée de la cheville et du pied**
 - s75029** **Structure non précisée de la cheville et du pied**
- s7508** **Autre structure précisée du membre inférieur**
- s7509** **Structure non précisée du membre inférieur**
- s760** **Structure du tronc**
 - s7600** **Structure de la colonne vertébrale**
 - s76000** **Colonne cervicale**
 - s76001** **Colonne thoracique**
 - s76002** **Colonne lombaire**
 - s76003** **Colonne sacrée**
 - s76004** **Coccyx**
 - s76008** **Autre structure précisée de la colonne vertébrale**
 - s76009** **Structure non précisée de la colonne vertébrale**
 - s7601** **Muscles du tronc**
 - s7602** **Ligaments et fascia du tronc**
 - s7608** **Autre structure précisée du tronc**
 - s7609** **Structure non précisée du tronc**
- s770** **Structures supplémentaires de l'appareil locomoteur liées au mouvement**
 - s7700** **Os**
 - s7701** **Articulations**
 - s7702** **Muscles**
 - s7703** **Ligaments extra-articulaires, fascia, aponévrose extra-musculaire, retinaculum, cloisons, bourses séreuses, sans précision**
 - s7708** **Autre structure supplémentaire précisée de l'appareil locomoteur liée au mouvement**
 - s7709** **Structure supplémentaire non précisée de l'appareil locomoteur liée au mouvement**
- s798** **Autres structures précisées liées au mouvement**

s799 Structures non précisées liées au mouvement

CHAPITRE 8 PEAU ET STRUCTURES ANNEXES

- s810** **Structure des aires de la peau**
 - s8100** **Peau de la région de la tête et du cou**
 - s8101** **Peau de la région des épaules**
 - s8102** **Peau du membre supérieur**
 - s8103** **Peau de la région pelvienne**
 - s8104** **Peau du membre inférieur**
 - s8105** **Peau du tronc et du dos**
 - s8108** **Autre structure précisée des aires de la peau**
 - s8109** **Structure non précisée des aires de la peau**

- s820** **Structure des glandes cutanées**
 - s8200** **Glandes sudoripares**
 - s8201** **Glandes sébacées**
 - s8208** **Autre structure précisée des glandes cutanées**
 - s8209** **Structure non précisée des glandes cutanées**

- s830** **Structure des ongles**
 - s8300** **Ongles de la main**
 - s8301** **Ongles d'orteil**
 - s8308** **Autre structure précisée des ongles**
 - s8309** **Structure non précisée des ongles**

- s840** **Structure des cheveux et des poils**

- s898** **Peau et structures annexes précisées**

- s899** **Peau et structures annexes non précisées**

ACTIVITÉS ET PARTICIPATION

Définitions : Une **activité** signifie l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose.

La **participation** signifie le fait de prendre part à une situation de la vie réelle.

Les **limitations d'activité** désignent les difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité.

Les **restrictions de participation** désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer pour participer à une situation réelle.

Les domaines qui décrivent la composante Activités et participation font l'objet d'une liste unique qui couvre l'ensemble des domaines de la vie (allant de l'apprentissage élémentaire aux domaines plus composites comme ceux qui représentent les tâches sociales). Cette composante peut être utilisée pour dénoter des activités, ou une participation, ou les deux à la fois.

Deux codes qualificatifs s'appliquent à la composante Activités et participation: le code qualificatif de performance et le code qualificatif de capacité. Le code qualificatif de performance décrit ce que la personne fait dans son cadre de vie habituel. Cet environnement impliquant un contexte sociétal, la performance telle qu'elle est notée par ce code qualificatif peut aussi être entendue comme "implication dans une situation de la vie courante" ou "expérience vécue" par les personnes dans leur cadre de vie habituel. Ce cadre de vie comprend les facteurs environnementaux, c'est à dire tous les aspects du monde physique, social et attitudinal qui peut être codé en utilisant la composante Facteurs environnementaux.

Le code qualificatif de capacité se réfère à l'aptitude qu'a une personne à effectuer une tâche ou mener une action. Ce code qualificatif définit le niveau de fonctionnement le plus élevé qu'une personne est susceptible d'atteindre dans un domaine donné à un moment donné. La capacité est évaluée dans un environnement uniforme ou normalisé, et reflète donc l'aptitude de la personne ajustée des facteurs environnementaux. L'élément Facteurs environnementaux peut être utilisé pour décrire les caractéristiques de cet environnement uniforme.

Les codes qualificatifs de performance et de capacité peuvent être utilisés l'un comme l'autre en tenant compte ou non de l'utilisation d'aides techniques et de la présence ou non d'assistants personnels, en se référant l'échelle suivante:

xxx.0	AUCUNE difficulté	(aucune, absente, négligeable...)	0-4%
xxx.1	Difficulté LÉGÈRE	(un peu, faible...)	5-24%
xxx.2	Difficulté MODÉRÉE	(moyen, plutôt...)	25-49%
xxx.3	Difficulté GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95%
xxx.4	Difficulté ABSOLUE	(totale...)	96-100%
xxx.8	non précisé		
xxx.9	sans objet		

Afin de s'assurer que cette échelle est utilisée de manière universelle, des procédures d'évaluation ont été mises au point après de nombreuses recherches. Des fourchettes de pourcentages assez larges sont indiquées pour permettre l'utilisation d'instruments calibrés d'évaluation et autres normes là où ils existent pour quantifier les problèmes de performance ou de limitation des capacités. Par exemple, une absence de problème de performance ou un problème maximum de performance peut être entaché d'une marge d'erreur pouvant aller jusqu'à 5 %. Un problème de performance modéré est généralement chiffré à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population.

Des explications complémentaires sur les conventions de codage sont fournies à l'Appendice 2.

CHAPITRE 1 APPRENTISSAGE ET APPLICATION DES CONNAISSANCES

Ce chapitre porte sur l'apprentissage, l'application des connaissances acquises, la réflexion, la résolution de problèmes, et la prise de décisions.

PERCEPTIONS SENSORIELLES RÉFLÉCHIES (d110-d129)

- d110 Regarder**
utiliser les organes des sens intentionnellement pour percevoir des stimulus visuels, comme quand on assiste à un événement sportif ou quand on regarde jouer des enfants
- d115 Écouter**
utiliser les organes des sens intentionnellement pour percevoir des stimulus auditifs, comme quand on écoute la radio, de la musique ou une conférence
- d120 Autres perceptions intentionnelles**
utiliser les autres organes des sens intentionnellement pour percevoir d'autres stimulus, comme toucher et distinguer des textures, goûter des bonbons ou sentir des fleurs
- d129 Autres perceptions sensorielles réfléchies, précisées ou non précisées**

APPRENTISSAGE ÉLÉMENTAIRE (d130-d159)

- d130 Copier**
imiter en tant que composante élémentaire de l'apprentissage, comme imiter un geste, un son ou le tracé des lettres de l'alphabet
- d135 Répéter**
reproduire une suite d'événements ou de symboles en tant que composante élémentaire de l'apprentissage, comme compter par dix ou réciter un poème
- d140 Apprendre à lire**
développer les compétences requises pour lire couramment et avec précision un texte écrit (y compris en braille), comme reconnaître des caractères et des alphabets, reconnaître les mots, lire à haute voix sans hésitation, sans sauter de mots et en prononçant correctement, et en comprenant les mots et les phrases
- d145 Apprendre à écrire**
développer les compétences requises pour produire des symboles sous forme de texte représentant des sons, des mots ou des phrases pour transmettre un signifié (y compris en braille), comme écrire des caractères lisibles, écrire sans faute, et respecter la grammaire
- d150 Apprendre à calculer**
développer les compétences requises pour manipuler les nombres et effectuer des opérations mathématiques simples ou complexes, comme utiliser des signes mathématiques pour effectuer des additions et des soustractions, appliquer des opérations mathématiques correctes pour résoudre des problèmes
- d155 Acquérir un savoir-faire**
acquérir les compétences élémentaires ou complexes nécessaires pour exécuter un ensemble intégré d'actions ou de tâches, commencer cet apprentissage et le mener à bien, comme manipuler des outils ou jouer aux échecs

Inclusions: acquérir un savoir-faire de base ou complexe

- d1550 Acquéirir un savoir-faire de base**
apprendre des gestes élémentaires, effectués dans un but déterminé, comme utiliser des couverts, un crayon ou un outil simple
- d1551 Acquéirir un savoir-faire complexe**
apprendre des ensembles intégrés d'actions, suivre les règles, enchaîner des mouvements l'un après l'autre, coordonner ses propres mouvements avec ceux d'autres personnes, comme apprendre à jouer au football ou à utiliser un outil
- d1558 Acquéirir d'autres savoir-faire précisés**
- d1559 Acquéirir des savoir-faire non précisés**

d159 Autres apprentissages précisés et non précisés

APPLIQUER DES CONNAISSANCES (d160-d179)

- d160 Fixer son attention**
fixer son attention intentionnellement sur des stimulus spécifiques, par exemple ne pas se laisser distraire par le bruit
- d163 Penser**
formuler et manipuler des idées, des notions et des images sur différents sujets, en poursuivant un but défini ou non, seul ou en compagnie d'autres, comme inventer des histoires, démontrer un théorème, manipuler des idées, réfléchir, méditer, ruminer, spéculer et envisager
- Exclusions: résoudre des problèmes (d180); prendre des décisions (185)*
- d166 Lire**
effectuer les activités nécessaires pour comprendre et interpréter des textes écrits (par ex. des livres, un mode d'emploi ou des journaux, sous forme de texte ou en braille), dans l'intention d'acquérir des connaissances générales ou d'obtenir des informations spécifiques
- Exclusion: apprendre à lire (d140)*
- d169 Écrire**
utiliser ou composer des symboles pour transmettre des informations, comme relater des événements ou écrire une lettre
- Exclusion: apprendre à écrire (d145)*
- d172 Calculer**
effectuer des calculs selon les règles des mathématiques pour résoudre l'énoncé d'un problème formulé par des mots et produire ou donner des résultats, comme additionner trois nombres, ou diviser un nombre par un autre
- Exclusion: apprendre à calculer (d150)*
- d175 Résoudre des problèmes**
trouver la réponse à des questions ou la solution à des situations en cernant et en analysant les questions qui se posent, en mettant au point des options ou des solutions, et en évaluant les effets potentiels de ces solutions, par ex. en résolvant une dispute entre deux personnes
- Inclusions: résoudre des problèmes simples, résoudre des problèmes complexes*
- Exclusions: réfléchir (d163) ; prendre des décisions (d178)*

- d1750 Résoudre des problèmes simples**
trouver la réponse à une question simple ne comprenant qu'un seul élément en cernant et en analysant l'élément concerné, en mettant au point des solutions, en évaluant les effets potentiels des solutions et en mettant en œuvre la solution choisie
- d1751 Résoudre des problèmes complexes**
trouver la réponse à une question, ou plusieurs questions liées, comprenant des éléments multiples et liés entre eux, en cernant et en analysant les questions qui se posent, en mettant au point des solutions, en évaluant les effets potentiels des solutions choisies et en mettant en œuvre la solution choisie
- d1758 Résoudre d'autres problèmes précisés**
- d1759 Résoudre d'autres problèmes non précisés**
- d178 Prendre des décisions**
faire un choix entre diverses options, mettre en œuvre l'option choisie et évaluer les conséquences de ce choix, comme choisir et acheter un article particulier, décider d'entreprendre une tâche parmi toutes celles qu'il était possible d'entreprendre
Exclusions: penser (d163), résoudre des problèmes (d175)
- d179 Appliquer des connaissances, autres formes précisées et non précisées**
- d198 Apprendre et appliquer des connaissances, autres formes précisées**
- d199 Apprendre et appliquer des connaissances, formes non précisées**

CHAPITRE 2 TACHES ET EXIGENCES GÉNÉRALES

Ce chapitre porte sur les aspects généraux relatifs à la réalisation de tâches uniques ou multiples, l'organisation de routines quotidiennes et la gestion du stress. Ces catégories peuvent être utilisées en conjonction avec des tâches ou des actions plus spécifiques si l'on veut préciser l'activité sous-jacente dans différentes circonstances

d210 Entreprendre une tâche unique
mener à bien les actions simples, complexes ou coordonnées relatives aux composantes mentales et physiques qui concernent le fait de mener à bien une tâche, comme entamer une tâche, organiser le temps, l'espace et les matériels nécessaires, définir le rythme d'exécution de cette tâche, et réaliser, mener à son terme et persévérer dans la réalisation de la tâche

Inclusions: entreprendre une tâche de simple ou complexe, entreprendre une tâche simple de manière indépendante ou en groupe

Exclusions: acquérir un savoir-faire (d155); résoudre des problèmes (d175) ; prendre des décisions (d178) ; entreprendre des tâches multiples (d220)

d2100 Entreprendre une tâche simple
préparer, entamer une tâche simple, prendre les dispositions utiles requises en matière de temps et d'espace; exécuter une tâche simple ne comprenant qu'une seule composante majeure, comme lire un livre, écrire une lettre, ou faire son lit

d2101 Entreprendre une tâche complexe
préparer, entamer une tâche complexe, prendre les dispositions utiles requises en matière de temps et d'espace; exécuter une tâche complexe comprenant plus d'une composante, qu'il faut réaliser l'une après l'autre ou simultanément, comme arranger le mobilier à la maison ou faire ses devoirs pour l'école

d2102 Entreprendre une tâche unique de manière indépendante
préparer, entamer et prendre les dispositions utiles requises en matière de temps et d'espace; exécuter une tâche simple ou complexe, et gérer et exécuter cette tâche de manière autonome, sans assistance d'une autre personne

d2103 Entreprendre une tâche unique en groupe
préparer, entamer et prendre les dispositions utiles requises en matière de temps et d'espace; exécuter une tâche simple ou complexe, et gérer et exécuter cette tâche avec d'autres personnes impliquées dans une ou plusieurs étapes de ce travail

d2108 Entreprendre une autre tâche unique précisée

d2109 Entreprendre une tâche unique non précisée

d220 Entreprendre des tâches multiples
entreprendre des actions simples ou complexes et coordonnées, qui sont les composantes de tâches multiples, intégrées ou complexes, réalisées l'une après l'autre ou simultanément

Inclusions: entreprendre des tâches multiples; mener à terme des tâches multiples, entreprendre des tâches multiples de manière indépendante ou en groupe

Exclusions: acquérir un savoir-faire (d155); résoudre des problèmes (d175); prendre des décisions (d178); entreprendre une tâche unique (d210)

d2200 Effectuer des tâches multiples
préparer, entamer, prendre les dispositions nécessaires en matière de temps et d'espace, gérer et exécuter plusieurs tâches ensemble ou l'une après l'autre

- d2201 Mener à terme des tâches multiples**
mener à terme plusieurs tâches, ensemble ou l'une après l'autre
- d2202 Entreprendre des tâches multiples de manière indépendante**
préparer, entamer et prendre les dispositions nécessaires en matière de temps et de lieu pour exécuter des tâches multiples, gérer et exécuter plusieurs tâches, ensemble ou l'une après l'autre, sans l'aide d'autres personnes
- d2203 Entreprendre des tâches multiples en groupe**
préparer, entamer et prendre les dispositions nécessaires en matière de temps et de lieu pour exécuter des tâches multiples, gérer et exécuter plusieurs tâches, ensemble ou l'une après l'autre, avec d'autres personnes impliquées à un ou plusieurs stades de l'exécution des tâches multiples
- d2208 Entreprendre d'autres tâches multiples précisées**
- d2209 Entreprendre des tâches multiples non précisées**
- d230 Effectuer la routine quotidienne**
effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées nécessaires pour planifier, gérer et s'acquitter des tâches et des obligations quotidiennes, comme gérer son temps et planifier chaque activité tout au long de la journée
- Inclusions: gérer et mener à bien la routine quotidienne ; gérer son propre niveau d'activité*
- Exclusion: entreprendre des tâches multiples (d220)*
- d2301 Gérer la routine quotidienne**
effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qui répondent aux exigences des tâches et obligations quotidiennes
- d2302 Mener à bien les routines quotidiennes**
effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qui répondent aux exigences des tâches et obligations quotidiennes
- d2303 Gérer son propre niveau d'activité**
effectuer les actions et adopter les comportements nécessaires pour gérer les demandes en énergie et en temps que requièrent les activités quotidiennes
- d2308 Effectuer d'autres routines quotidiennes précisées**
- d2309 Effectuer des routines quotidiennes non précisées**
- d240 Gérer le stress et autres exigences psychologiques**
effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qu'une personne doit accomplir pour gérer et maîtriser les exigences psychologiques nécessaires à la réalisation de tâches exigeant un niveau important de responsabilité et entraînant stress, distraction et crises, comme conduire un véhicule dans un trafic dense ou prendre soin de plusieurs enfants
- Inclusions: assumer ses responsabilités ; faire face au stress et aux crises*
- d2400 Assumer ses responsabilités**
effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qu'une personne doit accomplir pour assumer les responsabilités de la réalisation de certaines tâches et évaluer les implications de ces responsabilités
- d2401 Faire face au stress**
effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées nécessaires pour répondre à la pression, à l'urgence et au stress associés à l'accomplissement d'une tâche

- d2402 Faire face à une crise**
effectuer les actions simples ou complexes et coordonnées qu'une personne doit accomplir pour réagir comme il le faut dans des situations décisives ou en présence d'un danger imminent ou de difficultés
- d2408 Autres activités précisées pour faire face au stress et aux autres demandes psychologiques**
- d2409 Activités non précisées pour faire face au stress et aux autres demandes psychologiques**
- d298 Autres tâches et exigences générales précisées**
- d299 Tâches et exigences générales non précisées**

CHAPITRE 3 COMMUNICATION

Ce chapitre porte sur les aspects généraux et particuliers de la communication par le langage, les signes et les symboles, et notamment la production et la réception de messages, la conduite d'une conversation, et l'utilisation d'appareils et de techniques de communication.

COMMUNIQUER - RECEVOIR DES MESSAGES (d310-d329)

- d310 Communiquer -- recevoir -- des messages parlés**
comprendre la signification littérale et figurée de messages en langage parlé, comme comprendre qu'une phrase énonce un fait ou est une expression idiomatique
- d315 Communiquer -- recevoir -- des messages non verbaux**
comprendre la signification littérale et figurée de messages manifestés par des gestes, des symboles et des dessins, comme le fait de réaliser qu'un enfant est fatigué quand il se frotte les yeux ou qu'une sirène d'alarme signifie qu'il y a un incendie
- Inclusions: communiquer -- recevoir une gestuelle, des signes et des symboles généraux, des dessins et des photographies*
- d3150 Communiquer - recevoir -- des gestuelles**
comprendre la signification des expressions du visage, des mouvements et signes des mains, des postures du corps et autres formes du langage corporel
- d3151 Communiquer - recevoir -- des signes et des symboles généraux**
comprendre la signification des signes et symboles publics, comme les panneaux routiers, les symboles de mise en garde, les notations (par exemple musicale ou scientifique) et les signalisations
- d3152 Communiquer - recevoir -- des dessins et des photographies**
comprendre la signification représentée par des dessins (par exemple les dessins au trait, les graphismes, les peintures, les représentations à trois dimensions), des graphiques, des diagrammes et des photographies, comme le fait de comprendre qu'un trait vers le haut sur un diagramme de taille indique que l'enfant grandit
- d3158 Communiquer -- recevoir -- des messages non verbaux, autres formes précisées**
- d3159 Communiquer -- recevoir -- des messages non verbaux, autres formes non précisées**
- d320 Communiquer -- recevoir -- des messages en langage des signes**
recevoir et comprendre des messages en langage des signes porteurs d'une signification littérale ou figurée
- d325 Communiquer -- recevoir -- des messages écrits**
comprendre la signification littérale et figurée de messages qui sont transmis en langues écrite (y compris en braille), comme suivre les événements politiques dans un journal, comprendre un texte religieux
- d329 Communiquer - recevoir - des messages, autres formes précisées ou non précisées**

COMMUNIQUER -- PRODUIRE DES MESSAGES (d330-d349)

- d330 Parler**
produire des messages faits de mots, de phrases et de passages plus longs, porteurs d'une signification littérale ou figurée, comme exprimer un fait ou de raconter une histoire

- d335 Produire des messages non verbaux**
 utiliser des gestes, des symboles ou des dessins pour transmettre des messages, comme hocher de la tête pour indiquer un désaccord ou dessiner un schéma pour expliquer un fait ou une idée complexe
- Inclusions: produire une gestuelle, des signes et des symboles, ainsi que des dessins et des photographies*
- d3350 Produire une gestuelle**
 transmettre un messages au moyen des mouvements du corps, tels que les mimiques (par exemple sourire, froncer les sourcils, gémissement), des mouvements des bras et des mains, et des attitudes comme prendre dans ses bras pour indiquer l'affection
- d3351 Produire des signes et des symboles**
 transmettre un signifié en utilisant des signes et des symboles (par exemple des icônes et des symboles scientifiques) ainsi que des systèmes de notation symbolique, comme utiliser les notes de musique pour transcrire une mélodie
- d3352 Produire de dessins et des photographies**
 communiquer un signifié en dessinant, en peignant, en faisant des croquis, les diagrammes, ou des images ou des photographies, comme dessiner une carte pour indiquer le chemin
- d3358 Produire d'autres messages non verbaux précisés**
- d3359 Produire des messages non verbaux non précisés**
- d340 Produire des messages en langage des signes**
 produire des messages en langage des signes comportant une signification littérale et implicite
- d345 Écrire des messages**
 produire des messages comportant une signification littérale et implicite susceptibles d'être transmis par écrit, comme écrire une lettre à un ami
- d349 Communiquer - produire d'autres messages, précisés ou non précisés**

CONVERSATION ET UTILISATION DES APPAREIL ET DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION (d350-d369)

- d350 Conversation**
 engager, soutenir et mettre fin à un échange de réflexions et d'idées, mené au moyen du langage parlé, écrit, du langage des signes ou de tout autre langage, avec une ou plusieurs personnes que l'on connaît ou qui sont étrangères, dans un cadre formel ou non formel
- d3500 Engager une conversation**
 engager un dialogue ou un échange, par exemple en se présentant, en formulant les politesses d'usage, et en abordant un sujet ou en posant des questions
- d3501 Soutenir une conversation**
 poursuivre et construire un dialogue ou un échange en apportant des idées, en proposant de nouveaux sujets ou en rappelant un sujet évoqué précédemment, et en attendant son tour pour prendre la parole ou s'exprimer
- d3502 Mettre fin à une conversation**
 mettre fin à un dialogue ou un échange en ayant recours aux formules usuelles et en mettant un point final aux discussions sur le sujet abordé

- d3503** **Faire la conversation avec une personne**
entamer, poursuivre, conduire et mener à terme un dialogue ou un échange avec une seule personne, comme parler du temps avec un ami
- d3504** **Faire la conversation avec plusieurs personnes**
entamer, de poursuivre, conduire et mener à terme un dialogue ou un échange avec plus d'une personne, comme lancer un échange de vues au sein d'un groupe et y participer
- d3508** **Faire la conversation, autre forme précisée**
- d3509** **Faire la conversation, forme non précisée**
- d355** **Discussion**
engager, poursuivre et mettre fin à l'examen d'une question donnée, en argumentant pour ou contre, ou s'engager dans un débat mené au moyen d'un langage écrit ou parlé, d'un langage de signes ou toute autre forme de langage, en présence d'une ou de plusieurs personnes connues ou inconnues, dans un environnement formel ou informel
- Inclusions: discussion avec une ou plusieurs personnes*
- d3550** **Discussion avec un seule personne**
engager, poursuivre et mettre fin à l'examen d'une question donnée ou s'engager dans un débat avec une seule personne
- d3551** **Discussion avec plusieurs personnes**
engager, poursuivre et mettre fin à l'examen d'une question donnée ou s'engager dans un débat avec plus d'une personne
- d3558** **Autre discussion précisée**
- d3559** **Discussion non précisée**
- d360** **Utiliser des appareils et des techniques de communication**
utiliser des appareils, des techniques et aux autres moyens à des fins de communication, comme appeler un ami au téléphone
- Inclusions: utiliser les appareils de télécommunication, utiliser des machines à écrire et autres aides à la communication*
- d3600** **Utiliser des systèmes de télécommunication**
utiliser les téléphones et autres machines, comme les télécopieurs et télex, en tant que moyens de communication
- d3601** **Utiliser des machines à écrire**
utiliser diverses machines comme des machines à écrire, des ordinateurs ou des machines à écrire en braille en tant que moyens de communication
- d3602** **Utiliser les techniques de communication**
effectuer les actions et les tâches requises dans diverses techniques de communication, comme la lecture sur les lèvres
- d3608** **Utiliser d'autres appareils et techniques de communication précisés**
- d3609** **Utiliser d'autres appareils et techniques de communication non précisés**
- d369** **Autre conversation et utilisation d'appareils et de techniques de communication, précisée et non précisée**
- d398** **Autre communication précisée**

d399 **Communication non précisée**

CHAPITRE 4 MOBILITÉ

Ce chapitre porte sur le mouvement en changeant la position du corps ou en allant d'un endroit à l'autre, en portant, en transportant ou en manipulant des objets, en marchant, courant ou grimant, et en utilisant divers moyens de transport.

CHANGER ET MAINTENIR LA POSITION DU CORPS (d410-d429)

- d410** **Changer de position corporelle de base**
prendre et quitter une position et passer d'un endroit à un autre, comme se lever d'un fauteuil et se coucher dans un lit, et prendre et quitter les positions à genoux ou accroupi
- Inclusions: passer d'une position à une autre (allongé, debout, accroupi, à genoux), se pencher, déplacer le centre de gravité du corps*
- Exclusions: se déplacer (d420)*
- d4100** **Se coucher**
passer de n'importe quelle position à la position allongée, et inversement, comme se mettre debout ou s'asseoir
- Inclusions: se coucher à plat ventre*
- d4101** **S'accroupir**
prendre et quitter la position accroupie avec les genoux relevés, ou s'asseoir sur les talons comme pour utiliser des toilettes situées au niveau du sol, ou passer de la position accroupie à une autre position, comme la station debout
- d4102** **S'agenouiller**
prendre et quitter la position où le corps est porté sur les genoux, le jambes pliées comme pendant les prières, ou passer de la position à genoux à une autre position, comme la station debout
- d4103** **S'asseoir**
prendre ou quitter la position assise, ou passer de la position assise à une autre position, comme la station debout ou la position couchée
- Inclusions: s'asseoir les jambes pliées ou croisées; s'asseoir avec les pieds en appui ou non*
- d4104** **Se mettre debout**
prendre ou quitter la position debout et prendre n'importe quelle position à partir de la position debout, p. ex., s'allonger ou s'asseoir
- d4105** **Se pencher**
courber le dos vers l'avant ou sur le côté, à hauteur du tronc, comme pour faire une révérence ou pour attraper un objet
- d4106** **Déplacer le centre de gravité**
ajuster ou déplacer le poids du corps d'un endroit à l'autre, que l'on soit assis, debout ou couché, comme se balancer d'un pied sur l'autre
- Exclusions: se déplacer (d420), marcher (d450)*
- d4108** **Autre changement précisé de la position du corps**
- d4109** **Changement non précisé de la position du corps**

- d415 Garder la position du corps**
garder la même position si nécessaire, comme rester assis ou debout au travail ou à l'école
Inclusions: rester couché, accroupi, à genoux, assis ou debout
- d4150 Rester couché**
rester allongé pendant un certain temps si nécessaire, comme rester couché sur le ventre dans le lit
Inclusions: rester allongé à plat ventre, sur le dos ou sur le côté
- d4151 Rester accroupi**
rester accroupi pendant un certain temps si nécessaire, comme s'asseoir par terre sans siège
- d4152 Rester à genoux**
rester à genoux, c'est-à-dire le corps posé sur les genoux en ayant les jambes pliées, pendant un certain temps si nécessaire, comme pendant les prières à l'église
- d4153 Rester assis**
rester assis sur un siège ou sur le sol pendant un certain temps si nécessaire, comme rester assis à un bureau ou à table
Inclusions: rester assis les jambes allongées ou croisées, et les pieds appuyés ou non appuyés
- d4154 Rester debout**
rester debout pendant un certain temps si nécessaire, comme faire la queue
Inclusions: rester debout sur une surface inclinée, glissante ou dure
- d4158 Autre maintien précisé de la position du corps**
- d4159 Maintien non précisé la position du corps**
- d420 Se déplacer**
se déplacer d'une surface à une autre, comme se glisser sur un banc ou passer du lit à une chaise sans changer de position
Inclusions: se déplacer en restant assis ou couché
- d4200 Se déplacer en position assise**
passer en position assise d'un siège à un autre, au même niveau ou à un niveau différent, comme passer de la chaise au lit
Inclusions: passer d'une chaise à un autre siège, comme un siège de toilette; passer d'un fauteuil roulant à un siège d'auto
Exclusions: changer la position du corps (d410)
- d4201 Se déplacer en étant couché**
passer d'une position allongée à l'autre, au même niveau ou à un niveau différent, comme passer d'un lit à l'autre
Exclusions: changer la position du corps (d410)
- d4208 Autre déplacement précisé**
- d4209 Déplacement non précisé**
- d429 Autre maintien ou changement, précisé et non précisé, de la position du corps**

PORTER, DÉPLACER ET MANIPULER DES OBJETS (d430-d449)

- d430 Soulever et porter des objets**
lever un objet ou de déplacer un objet d'un endroit à un autre, comme lever une tasse ou porter un enfant d'une pièce à l'autre
- Inclusions: soulever des objets, les déposer, porter dans les mains, sur les bras, sur les épaules, sur la hanche, sur le dos ou sur la tête*
- d4300 Soulever**
lever un ou plusieurs objets afin de les faire passer d'un niveau moins élevé à un niveau plus élevé, comme soulever un verre de la table
- d4301 Porter en main**
prendre ou transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre avec les mains, comme porter une valise ou un verre
- d4302 Porter dans les bras**
prendre ou transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre avec les bras et les mains, comme porter un enfant
- d4303 Porter sur les épaules, la hanche et le dos**
prendre ou transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre avec les épaules, la hanche ou le dos, ou une combinaison de ces parties du corps, comme pour porter un gros colis
- d4304 Porter sur la tête**
prendre ou transporter un ou plusieurs objets d'un endroit à un autre sur la tête, comme porter un récipient d'eau sur la tête
- d4305 Déposer des objets**
utiliser les mains, les bras ou d'autres parties du corps pour poser un ou plusieurs objets sur une surface ou à un endroit, comme déposer un récipient d'eau par terre
- d4308 Autre cas précisé relatif au fait de soulever et porter**
- d4309 Cas non précisé relatif au fait de soulever et porter**
- d435 Déplacer des objets avec les membres inférieurs**
exécuter les actions coordonnées le visant à déplacer des objets en utilisant les jambes et les pieds, comme un donner des coups de pied dans un ballon ou appuyer sur les pédales d'une bicyclette
- Inclusions: pousser avec les membres inférieurs, donner des coups de pied*
- d4350 Pousser avec les membres inférieurs**
utiliser les jambes et les pieds pour exercer un effort sur un objets pour l'éloigner de soi, comme repousser une chaise à l'aide du pied
- d4351 Donner des coups de pied**
utiliser les jambes et les pieds pour lancer un objets loin de soi, comme un donner des coups de pied dans un ballon
- d4358 Autre cas précisé de déplacement d'objets avec les membres inférieurs**
- d4359 Cas non précisé de déplacement d'objets avec les membres inférieurs**

- d440 Activités de motricité fine**
manier des objets, les ramasser, les manipuler et les lâcher en utilisant la main, les doigts et le pouce, comme ramasser des pièces de monnaie sur une table, tourner un cadran de téléphone ou un bouton
- Inclusions: ramasser, saisir, manipuler, et lâcher*
- Exclusion : soulever et porter des objets (d430)*
- d4400 Ramasser**
soulever ou prendre un ou plusieurs objets avec les mains et les doigts, comme prendre un crayon
- d4401 Saisir**
utiliser une ou les deux mains pour saisir et tenir fermement quelque chose, comme un outil ou une poignée de porte
- d4402 Manipuler**
utiliser les doigts et les mains pour contrôler, diriger ou guider quelque chose, comme manipuler des pièces de monnaie ou d'autres petits objets
- d4403 Lâcher**
utiliser les doigts et les mains pour lâcher quelque chose, le laisser tomber ou le changer de position, comme lâcher un vêtement
- d4408 Autres activités précisées de motricité fine**
- d4409 Activités non précisées de motricité fine**
- d445 Utilisation des mains et des bras**
effectuer les gestes coordonnés nécessaires pour déplacer les objets ou de les manipuler en utilisant les mains et les bras, comme un tourner une poignée de porte aux ou lancer ou attraper un objet
- Inclusions: tirer ou pousser des objets; chercher à prendre; tourner ou tordre les mains et les bras; lancer; attraper*
- Exclusions: activités de motricité fine (d440)*
- d4450 Tirer**
utiliser les doigts, les mains et les bras pour attirer quelque chose à soi, le déplacer d'un endroit à l'autre, comme fermer une porte
- d4451 Pousser**
utiliser les doigts, les mains et les bras pour éloigner quelque chose de soi ou le déplacer d'un endroit à un autre, comme repousser un animal
- d4452 Chercher à prendre**
tendre les mains et les bras pour saisir quelque chose, comme étendre la main au dessus d'une table pour prendre un livre
- d4453 Tourner ou tordre les mains ou les bras**
utiliser les doigts, les mains et les bras pour tourner, retourner ou plier quelque chose, comme pour utiliser un outil ou un ustensile
- d4454 Lancer**
utiliser les doigts, les mains et les bras pour saisir quelque chose et l'envoyer en l'air avec une certaine force, comme lancer une balle
- d4455 Attraper**
utiliser les doigts, les mains et les bras pour saisir un objet en mouvement en vue de l'arrêter ou le retenir, comme attraper une balle

d4458 **Autres activités précisées d'utilisation des mains et des bras**

d4459 **Activités non précisées d'utilisation des mains et des bras**

d449 **Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de porter, de déplacer et de manipuler des objets**

MARCHER ET SE DÉPLACER (d450-d469)

d450 **Marcher**

avancer à pied, pas à pas, de manière qu'au moins un des pieds soit toujours au sol, comme se promener, déambuler, marcher en avant, marcher en arrière ou sur le côté

Inclusions: marcher sur des distances courtes ou longues; marcher sur différentes surfaces; contourner des obstacles

Exclusions: se déplacer (d430); se déplacer (d455)

d4500 **Marcher sur de courtes distances**

avancer à pied, sur une distance de moins d'un kilomètre, comme marcher dans sa chambre ou dans le couloir, dans un bâtiment ou sur de courtes distances à l'extérieur

d4501 **Marcher sur de longues distances**

avancer à pied, sur une distance de plus d'un kilomètre, comme marcher d'un bout à l'autre du village ou de la ville, d'un village à l'autre ou dans la campagne

d4502 **Marcher sur différentes surfaces**

marcher sur des surfaces en pente, inégales ou en mouvement, comme marcher sur l'herbe, le gravier ou la glace et la neige, ou marcher dans un train, sur un bateau en marche ou sur un autre moyen de transport

d4503 **Contourner des obstacles**

marcher de la façon nécessaire pour contourner les objets, les personnes, les animaux et les véhicules en mouvement ou immobiles, comme marcher sur la place du marché ou dans un magasin, se déplacer dans le trafic ou d'autres lieux encombrés

d4508 **Autres activités précisées relatives au fait de marcher**

d4509 **Activités non précisées relatives au fait de marcher**

d455 **Se déplacer**

déplacer tout le corps d'un endroit à l'autre, par d'autres moyens que la marche, comme grimper sur un rocher, descendre la rue en courant, sautiller, gambader, sauter ou courir autour des obstacles

Inclusions: ramper, grimper, courir, jogger, sauter, nager

Exclusions: se déplacer (d420); marcher (d450)

d4550 **Ramper**

déplacer tout le corps face contre terre d'un endroit à un autre sur les mains, ou les mains et les bras, et les genoux

d4551 **Grimper**

déplacer tout le corps vers le haut ou vers le bas, par-dessus des surfaces ou des objets, comme gravir des marches, des rochers, des échelles ou des escaliers

- d4552 Courir**
se mouvoir d'un pas rapide, de telle manière que les deux pieds peuvent être en l'air en même temps
- d4553 Sauter**
quitter le sol en pliant puis en étendant les jambes, comme sauter sur un pied, sauter à cloche-pied, sautiller et sauter ou plonger dans l'eau
- d4554 Nager**
faire avancer le corps dans l'eau au moyen de mouvements des membres, sans prendre appui sur le sol
- d4558 Autres activités précisées relatives au fait de se déplacer**
- d4559 Activités non précisées relatives au fait de se déplacer**
- d460 Se déplacer dans différents lieux**
marcher et se déplacer entre divers lieux et dans diverses situations, comme aller d'une pièce à l'autre dans la maison, dans un immeuble, ou dans la rue
- Inclusions: se déplacer dans la maison, ramper ou grimper dans la maison; marcher ou se déplacer dans un immeuble autre que la maison, se déplacer hors de la maison et d'autres bâtiments*
- d4600 Se déplacer dans la maison**
marcher et se déplacer dans la maison, dans une pièce, d'une pièce à l'autre, et dans l'ensemble du lieu de résidence ou de vie
- Inclusions: se déplacer d'un étage à l'autre, sur le balcon, dans la cour, le porche ou le jardin*
- d4601 Se déplacer dans des bâtiments autres que la maison**
marcher ou se déplacer dans des bâtiments autres que la maison, comme se déplacer dans la maison d'autres personnes, dans des bâtiments privés, dans des bâtiments communautaires et dans des bâtiments privés et publics, ou autres enceintes
- Inclusions: se déplacer dans toutes les parties accessibles de bâtiments et d'enceintes fermées, d'un étage à l'autre, à l'intérieur, l'extérieur ou autour des bâtiments, qu'ils soient publics ou privés.*
- d4602 Se déplacer en dehors de la maison et d'autres bâtiments**
marcher et se déplacer aux abords et à une certaine distance de la maison et d'autres bâtiments, sans utiliser de moyens de transport public ou privés, comme marcher sur une bonne distance dans le village ou en ville
- Inclusions: se déplacer dans les rues du voisinage, de la ville ou du village; se déplacer sur de plus grandes distances, sans utiliser de moyens de transport*
- d4608 Autres activités précisées relatives au fait de se déplacer en d'autres lieux divers**
- d4609 Activités non précisées relatives au fait de se déplacer en d'autres lieux divers**
- d465 Se déplacer en utilisant des équipements spéciaux**
déplacer le corps d'un endroit à l'autre, sur toute surface et dans toutes sortes d'espaces, en utilisant des appareils particuliers conçus pour faciliter le déplacement ou pour donner des moyens de déplacement nouveaux, comme les planches à roulettes, les skis, un équipement de plongée, ou descendre la rue en fauteuil roulant ou avec un déambulateur
- Exclusions: se transférer (d430), marcher (d450); se déplacer (d455); utiliser des moyens de transport (d470); conduire un véhicule (d475)*

- d469** **Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de marcher et se déplacer**
- SE DÉPLACER AVEC UN MOYEN DE TRANSPORT (d470-d479)**
- d470** **Utiliser un moyen de transport**
utiliser un moyen de transport en tant que passager, être conduit en voiture ou en bus, en pousse-pousse, à dos d'animal ou en véhicule à traction animale, en taxi privé ou public, en bus, en train, en tram, en avion, en métro, en bateau
- Inclusions: utiliser un moyen de transport à énergie humaine; utiliser un moyen de transport motorisé, privé ou public*
- Exclusions: se déplacer en utilisant des équipements spéciaux (d460); conduire un véhicule (d475)*
- d4700** **Utiliser un moyen de transport à énergie humaine**
être transporté en tant que passager par un moyen de transport mû par une ou plusieurs personnes, comme dans un pousse-pousse ou une chaloupe à rames
- d4701** **Utiliser un moyen de transport motorisé privé**
être transporté en tant que passager dans un véhicule motorisé privé, sur terre, sur l'eau ou dans les airs, comme un taxi, un avion ou un bateau privé
- d4702** **Utiliser les transports en commun**
être transporté en tant que passager dans un véhicule motorisé conçu pour le transport en commun, sur terre, sur l'eau ou dans les airs, comme être passager d'un bus, d'un train, d'un métro ou d'un avion
- d4708** **Autre activité précisée relative à l'utilisation d'un moyen de transport**
- d4709** **Activités non précisées relatives à l'utilisation d'un moyen de transport**
- d475** **Conduire un véhicule**
conduire un moyen de transport de quelque type que ce soit, comme conduire une voiture, rouler en vélo ou piloter un bateau, ou monter un animal
- Inclusions: conduire un moyen de transport à énergie humaine, un véhicule motorisé, un véhicule à énergie animale, monter un animal*
- Exclusions: se déplacer en utilisant des équipements spéciaux (d460); utiliser un moyen de transport (d470)*
- d4750** **Conduire un moyen de transport à énergie humaine**
conduire un véhicule à propulsion humaine, comme une bicyclette, un tricycle ou une chaloupe à rames
- d4751** **Conduire des véhicules motorisés**
conduire un véhicule avec un moteur, comme une automobile, une motocyclette, une embarcation à moteur ou un avion
- d4752** **Conduire un moyen de transport à traction animale**
conduire un véhicule à propulsion animale, comme une charrette ou une voiture tirée par des chevaux
- d4758** **Autre activité précisée relative au fait de conduire un véhicule**
- d4759** **Autres activités non précisées relatives au fait de conduire un véhicule**
- d479** **Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de se déplacer en utilisant un moyen de transport**

d498 Autre mouvement précisé

d499 Mouvements non précisés

CHAPITRE 5 ENTRETIEN PERSONNEL

Ce chapitre porte sur les soins personnels, le fait de se laver et de se sécher, de s'occuper de son corps et des parties de son corps, de s'habiller, de manger et boire, et de prendre soin de sa santé

- d510 Se laver**
laver et sécher son corps tout entier, ou des parties du corps, en utilisant de l'eau et les produits ou les méthodes appropriées, comme prendre son bain, le prendre une douche, se laver les mains et les pieds, se laver le visage et les cheveux; se sécher avec une serviette
Inclusions: laver certaines parties du corps, laver le corps tout entier; se sécher
Exclusions: prendre soin de certaines parties du corps (d520), aller aux toilettes (d530)
- d5100 Se laver des parties du corps**
appliquer de l'eau, du savon et d'autres substances de nettoyage sur des parties du corps, comme les mains, le visage, les pieds, les cheveux ou les ongles, afin de les nettoyer
- d5101 Se laver le corps tout entier**
appliquer de l'eau, du savon et d'autres substances sur tout le corps afin de se nettoyer, comme prendre un bain ou une douche
- d5102 Se sécher**
utiliser une serviette ou d'autres moyens pour sécher une ou des parties du corps ou tout le corps après s'être lavé
- d5108 Autres activités précisées relatives au fait de se laver et de se sécher**
- d5109 Activités non précisées relatives au fait de se laver et de se sécher**
- d520 Prendre soin de parties de son corps**
prendre soin de parties de son corps, comme la peau, le visage, les dents, le cuir chevelu, les ongles et les parties génitales, qui exigent plus qu'un lavage et un séchage
Inclusions: prendre soin de sa peau, de ses dents, de ses cheveux, des ongles des mains et des pieds
Exclusions: se laver (d510); aller aux toilettes (d530)
- d5200 Prendre soin de sa peau**
prendre soin de la texture et de l'hydratation de sa peau, par exemple enlever les callosités ou les cors, utiliser des lotions hydratantes ou des cosmétiques
- d5201 Prendre soin de ses dents**
prendre des mesure pour l'hygiène dentaire, par exemple en se brossant les dents, en utilisant la soie dentaire et en prenant soin d'une prothèse ou d'un appareil dentaire
- d5202 Prendre soin de ses cheveux et de sa barbe**
prendre soin de ses cheveux ou de sa barbe, par exemple en les peignant, les brossant, les coiffant ou les frisant, en se rasant ou en se taillant la barbe
- d5203 Prendre soin des ongles de ses mains**
nettoyer, couper ou polir les ongles des mains
- d5204 Prendre soin des ongles de ses pieds**
nettoyer, couper ou polir les ongles de pieds
- d5208 Autre activité précisée relative au fait de prendre soin de parties de son corps**

- d5209 Activités non précisées relatives au fait de prendre soin de parties de son corps**
- d530 Aller aux toilettes**
prévoir et réaliser l'élimination des déchets humains (menstruations, urine et selles) et se nettoyer par la suite
- Inclusions: assurer la régulation de la miction, de la défécation et apporter les soins au moment des menstruations*
- Exclusions: se laver (d510); prendre soin de parties de son corps (d520)*
- d5300 Assurer la régulation de la miction**
prévoir et contrôler la miction, par ex. en exprimant le besoin d'uriner, en se mettant dans une position adéquate, en choisissant et en se rendant à un endroit approprié pour uriner, en manipulant les vêtements avant et après la miction, et en se nettoyant après avoir uriné
- d5301 Assurer la régulation de la défécation**
coordonner et contrôler la défécation, par ex. en exprimant le besoin de déféquer, en choisissant et en se rendant à un endroit approprié pour déféquer, en manipulant les vêtements avant et après la défécation, et en se nettoyant après avoir déféqué
- d5302 Apporter les soins au moment des menstruations**
coordonner, planifier et apporter les soins nécessaires au moment des menstruations, par ex. en prévoyant les menstruations et en utilisant des serviettes hygiéniques
- d5308 Autre activité précisée relative au fait d'aller aux toilettes**
- d5309 Activités non précisées relatives au fait d'aller aux toilettes**
- d540 S'habiller**
effectuer les gestes coordonnés nécessaires pour mettre et ôter des vêtements et des chaussures dans l'ordre et en fonction du contexte social et du temps qu'il fait, par ex. en mettant, en ajustant et en enlevant une chemise, une jupe, une blouse, un pantalon, des sous-vêtements, un sari, un kimono, des collants, un chapeau, des gants, un manteau, des souliers, des bottes, des sandales et des pantoufles
- Inclusions: mettre ou retirer ses vêtements ou ses chaussures et choisir les vêtements appropriés*
- d5400 Mettre des vêtements**
coordonner les gestes nécessaires pour mettre des vêtements sur diverses parties du corps, comme mettre des vêtements sur la tête, les bras et les épaules, les parties inférieure et supérieure du corps; mettre des gants et des coiffes
- d5401 Ôter des vêtements**
coordonner les gestes nécessaires pour retirer des vêtements sur diverses parties du corps, comme retirer des vêtements sur la tête, les bras et les épaules, les parties inférieure et supérieure du corps; retirer des gants et une coiffes
- d5402 Mettre des chaussures**
coordonner les gestes nécessaires pour mettre des chaussettes, des bas et des chaussures
- d5403 Ôter des chaussures**
coordonner les gestes nécessaires pour retirer des chaussettes, des bas et des chaussures

- d5404 S’habiller selon les circonstances**
se conformer à des conventions et des codes vestimentaires, implicites ou explicites, de la société dans laquelle on vit, et s’habiller en fonction du temps qu’il fait
- d5408 Autre activité précisée relative à l’habillement**
- d5409 Activités non précisées relatives à l’habillement**
- d550 Manger**
coordonner les gestes nécessaires pour préparer des aliments qui ont été servis, les porter à la bouche, les consommer de façon culturellement acceptable, comme couper ou rompre la nourriture en petits morceaux, ouvrir les bouteilles et les canettes, utiliser les couverts, prendre des repas, festoyer, déjeuner
- Exclusion : boire (d560)*
- d560 Boire**
coordonner les gestes nécessaires pour prendre une boisson, la porter à la bouche et la consommer selon les usages, mélanger, agiter et verser des liquides à boire, ouvrir les bouteilles et les canettes, boire à la paille ou boire à un robinet ou à une fontaine, téter
- Exclusion : manger (d550)*
- d570 Prendre soin de sa santé**
assurer son confort physique, son bien-être physique et mental, dans un environnement uniforme, comme avoir un régime équilibré, avoir un niveau d’activités physiques approprié, se tenir au chaud ou au frais, éviter de nuire à sa santé, avoir des rapports sexuels protégés, par exemple en utilisant des préservatifs, en se faisant vacciner, et en subissant des examens physiques réguliers
- Inclusions: assurer son bien-être physique; surveiller son régime alimentaire et sa condition physique; protéger sa santé*
- d5700 Assurer son confort physique**
prendre soin de soi en étant conscient qu’on doit veiller à ce que son corps soit en position confortable, qu’il n’aie ni trop chaud ni trop froid, et que l’on dispose d’un éclairage convenable
- d5701 Surveiller son régime alimentaire et sa condition physique**
prendre soin de soi en étant conscient de ses besoins et en choisissant et en consommant des aliments nutritifs et en entretenant une bonne condition physique
- d5702 Entretenir sa santé**
prendre soin de soi en étant conscient de ses besoins et en faisant ce qu’il faut pour prendre soin de sa santé, à la fois pour réagir aux risques pour la santé et pour prévenir une mauvaise santé, par exemple en consultant des professionnels, en suivant l’avis du médecin et des autres professionnels de santé, en évitant les risques pour la santé comme les blessures, les maladies transmissibles, la prise de drogue, et des maladies sexuellement transmissibles
- d5708 Autre activité précisée relative au fait de prendre soin de sa santé**
- d5709 Activités non précisées relatives au fait de prendre soin de sa santé**
- d598 Autre activité précisée relative à l’entretien personnel**
- d599 Activités non précisées relatives à l’entretien personnel**

CHAPITRE 6 VIE DOMESTIQUE

Ce chapitre porte sur la vie domestiques et de la vie courante. Elles concernent notamment l'acquisition d'un endroit pour vivre, des aliments, des vêtements et autres produits de première nécessité, des activités ménagères de nettoyage et de réparation, de l'entretien de ses biens personnels et autres objets ménagers, et l'aide apportée aux autres

ACQUÉRIR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ (d610-d629)

- d610** **Acquérir un endroit pour vivre**
 acheter, louer, meubler et arranger une maison, un appartement ou tout autre lieu d'habitation
- Inclusions: acheter ou louer une maison, décorer l'habitation*
- Exclusions: acquérir les produits et services essentiels (d620); s'occuper de ses biens (d650)*
- d6100** **Acheter un logement**
 entreprendre les activités nécessaires pour devenir propriétaire d'une maison, d'un appartement ou tout autre lieu d'habitation
- d6101** **Louer un logement**
 entreprendre les activités nécessaires pour utiliser une maison, un appartement ou tout lieu d'habitation appartenant à une autre personne en échange d'une contribution financière
- d6102** **Meubler un logement**
 choisir et arranger le lieu d'habitation avec des meubles, des accessoires et autres équipements et décorer les chambres
- d6108** **Autre activité précisée relative à l'acquisition d'un endroit pour vivre**
- d6109** **Activités non précisées relatives à l'acquisition d'un endroit pour vivre**
- d620** **Acquérir des produits et des services**
 choisir, se procurer, transporter tous produits et services nécessaires à la vie quotidienne
 choisir, se procurer, transporter et ranger des aliments, des boissons, des vêtements, des produits de nettoyage, du combustible, des articles ménagers, des ustensiles, des batteries de cuisine, des assiettes, des appareils électroménagers et des outils; se procurer des services publics et d'autres services ménagers
- Inclusions: faire les courses et rassembler le nécessaire*
- Exclusion : acquérir un endroit pour vivre (d610)*
- d6200** **Faire les courses**
 acquérir pour de l'argent les produits et les services nécessaires à la vie quotidienne (y compris donner instruction et superviser un intermédiaire chargé de faire les courses), par ex. choisir la nourriture, les boissons, les produits d'entretien, les articles ménagers ou les vêtements au magasin ou au marché; comparer la qualité et les prix des articles désirés, négocier et finalement payer les produits et les services choisis et les transporter
- d6201** **Rassembler le nécessaire**
 obtenir sans échange d'argent les biens et les services nécessaires dans la vie courante (y compris en donnant instruction et en supervisant un intermédiaire chargé de ces tâches), par ex. récolter les légumes et les fruits et se procurer l'eau et le combustible
- d6208** **Autre activité précisée relative à l'acquisition des produits de la vie courante**

d6209 Activités non précisées relatives à l'acquisition des produits de la vie courante

d629 Autres activités précisées et non précisées relatives à l'acquisition des produits de la vie courante

TÂCHES MÉNAGÈRES (d630-d649)

d630 Préparer les repas
planifier, organiser, préparer et servir des repas simples ou compliqués et les boissons pour soi et les autres, en établissant un menu, en choisissant des aliments et des boissons, en réunissant les ingrédients pour préparer les repas, en cuisant et en préparant les aliments et les boissons froides, en servant les repas

Inclusions: préparer des repas simples ou complexes

Exclusions: manger (d550); boire (d560); acquérir des produits et des services (d620); faire le ménage (d640); s'occuper de ses effets personnels (d650); s'occuper des autres (d660)

d6300 Préparer des repas simples
planifier, organiser, cuire et servir des repas faits d'un petit nombre d'ingrédients faciles à préparer et à servir, comme préparer une collation ou un repas léger, transformer les ingrédients simplement en les coupant, et frire, bouillir et chauffer des aliments comme du riz ou des pommes de terre

d6301 Préparer des repas complexes
planifier, organiser, cuire et servir des repas faits d'un grand nombre d'ingrédients compliqués à préparer et à servir, comme préparer un menu à plusieurs services, transformer les ingrédients de diverses manières en les pelant, les tranchant, les mélangeant, les malaxant et les sautant, et les présenter et les servir d'une manière conforme à l'occasion et aux usages

Exclusions: utiliser des ustensiles de ménage (d6402)

d6308 Autre activité précisée relative à la préparation des repas

d6309 Activités non précisées relatives à la préparation des repas

d640 Faire le ménage
gérer le ménage, en nettoyant la maison, en lavant les vêtements, en utilisant les produits d'entretien, en entreposant la nourriture, en éliminant les ordures, en balayant, en passant le torchon, en lavant les armoires, les murs et autres surfaces, en rassemblant et en éliminant les ordures ménagères; en ranger les pièces, les armoires et les tiroirs, en rassemblant, lavant, séchant, pliant et repassant le linge; en frottant les chaussures; en utilisant des balais, des brosses et des aspirateurs; en utilisant des lave-linge, des sèche-linge et des fers à repasser

Inclusions: laver et faire sécher le linge et les vêtements; nettoyer la cuisine et les ustensiles de cuisine; nettoyer la salle de séjour; utiliser les appareils ménagers; entreposer les produits d'usage courant et éliminer les ordures

Exclusions: acquérir un endroit pour vivre (d610); acquérir des produits et des services (d620); préparer les repas (d630); s'occuper des effets ménagers (d650); aider les autres (d660)

d6400 Laver et sécher le linge et les vêtements
laver le linge et les vêtements à la main et les étendre à sécher en plein air

- d6401 Laver la cuisine et ses accessoires**
nettoyer après avoir fait la cuisine, faire la vaisselle, nettoyer la table et le sol où on a cuisiné et mangé
- d6402 Nettoyer la salle de séjour**
nettoyer les lieux de séjour, essuyer et épousseter, balayer, laver le sol, laver les vitres et les murs, nettoyer la salle de bains et les toilettes, entretenir les meubles
- d6403 Utiliser des appareils électroménagers**
utiliser tous les types d'appareils électroménagers, comme les lave-linge, les sèche-linge, les fers à repasser, les aspirateurs et les lave-vaisselle
- d6404 Entreposer les objets de première nécessité**
entreposer la nourriture, les boissons, le linge et autre objets ménagers nécessaires à la vie de tous les jours; préparer la nourriture à garder en conserve, en salaison ou par réfrigération, garder la nourriture fraîche et hors de portée des animaux
- d6405 Éliminer les ordures**
éliminer les ordures ménagères, en ramassant les détritiques qui se trouvent autour de la maison, en préparant les ordures en vue de leur élimination, en utilisant les appareils d'élimination des ordures, en brûlant les ordures
- d6408 Autre activité précisée relative au fait de faire le ménage**
- d6409 Activités non précisées relatives au fait de faire le ménage**
- d649 Autres activités ménagères précisées et non précisées**

S'OCCUPER DES EFFETS MÉNAGERS ET AIDER LES AUTRES (d650-d669)

- d650 S'occuper des effets ménagers**
entretenir et réparer les objets du ménage et ses effets personnels, y compris la maison et son contenu, les vêtements, les véhicules et les aides techniques, et prendre soin des plantes et des animaux, y compris notamment peindre et tapisser les pièces, réparer les meubles, réparer la plomberie, assurer le bon fonctionnement des véhicules, arroser les plantes; toiletter et nourrir les animaux de compagnie et domestiques
- Inclusions: fabriquer et réparer des vêtements; entretenir la maison, le mobilier et les appareils ménagers; entretenir les véhicules; entretenir les aides techniques; prendre soin des plantes (d'intérieur et d'extérieur) et des animaux*
- Exclusions: acquérir un endroit pour vivre (d610); acquérir des produits et des services (d620); faire le ménage (d640); aider les autres (d660); occuper un emploi rémunéré (d850)*
- d6500 Fabriquer et réparer des vêtements**
fabriquer et réparer des vêtements, comme coudre, fabriquer ou reprendre des vêtements; recoudre des boutons et des attaches; repasser les vêtements; réparer et froter les chaussures
- Exclusions: utiliser des appareils électroménagers (d6402)*
- d6501 Entretenir le lieu d'habitation et le mobilier**
réparer et entretenir le lieu d'habitation, son extérieur, son intérieur et son contenu, comme peindre, réparer des accessoires et des meubles, utiliser les outils adéquats pour faire les réparations
- d6502 Entretenir des appareils ménagers**
réparer et entretenir de tous les appareils ménagers, pour la cuisson, le nettoyage et la réparation, comme graisser et réparer les outils et entretenir le lave-linge

- d6503 Entretien des véhicules**
réparer et entretenir les véhicules personnels motorisés et non motorisés, y compris les bicyclettes, les charrettes, les automobiles et les bateaux
- d6504 Entretien des aides techniques**
réparer et entretenir les aides techniques comme les prothèses, orthèses, les outils spécialisés pour l'entretien ménager et l'entretien personnel; entretenir et réparer les appareils de mobilité personnelle comme des cannes, des déambulateurs, des fauteuils roulants et des scooters; entretenir les appareils de communication et de récréation
- d6505 Soigner les plantes, à l'intérieur et à l'extérieur**
soigner les plantes à l'intérieur et à l'extérieur de la maison, planter, arroser les plantes et leur donner de l'engrais; faire le jardin et cultiver des légumes pour son usage personnel
- d6506 Soigner les animaux**
soigner les animaux de compagnie et domestiques, nourrir, nettoyer, toiletter les animaux de compagnie et leur faire faire de l'exercice, veiller à la bonne santé des animaux domestiques et de compagnie, planifier les soins des animaux domestiques ou de compagnie pendant son absence
- d6508 Autre activité précisée relative au fait de s'occuper des effets ménagers**
- d6509 Activités non précisées relatives au fait de s'occuper des effets ménagers**
- d660 Aider les autres**
aider les membres du ménage et les autres dans leurs activités d'apprentissage, de communication, d'entretien personnel, de mouvement et de déplacement, à l'intérieur ou à l'extérieur, et se préoccuper du bien-être des membres de la famille et des autres personnes
- Inclusions: aider les autres à prendre soin d'eux-mêmes, à se déplacer, à communiquer et à avoir des relations avec autrui, à avoir une bonne alimentation et à veiller à leur santé*
- Exclusions: Emploi rémunéré (d850)*
- d6600 Aider les autres à prendre soin d'eux-mêmes**
aider les membres du ménage et les autres à prendre soin d'eux-mêmes, notamment aider les autres à manger, à prendre leur bain, à s'habiller, à s'occuper des enfants ou des membres de la famille qui sont malades ou ne peuvent prendre soin d'eux-mêmes qu'avec difficulté, aider les autres à aller à la toilette
- d6601 Aider les autres à se déplacer**
aider les membres du ménage et les autres à se déplacer à l'extérieur de la maison, dans le voisinage ou en ville, pour aller à l'école, au travail ou vers toute autre destination et en revenir
- d6602 Aider les autres à communiquer**
aider les membres du ménage et les autres à communiquer et à entretenir des relations interpersonnelles, par ex. en les aidant à parler, écrire ou lire
- d6603 Aider les autres à avoir des relations avec autrui**
aider les membres du ménage et les autres à avoir des relations avec autrui, les aider à engager, à entretenir ou à mettre fin à de telles relations
- d6604 Aider les autres à avoir une bonne alimentation**
aider les membres du ménage et les autres à s'alimenter, notamment à préparer les repas et à se nourrir

- d6605 Aider les autres à veiller à leur santé**
aider les membres du ménage et les autres obtenir des soins de santé formels ou informels, comme s'assurer qu'un enfant passe une visite médicale régulière, ou qu'une personne âgée prend bien ses médicaments
- d6608 Autre activité précisée relative au fait d'aider les autres**
- d6609 Activités non précisées relatives au fait d'aider les autres**
- d669 Autres activités précisées et non précisées relatives au fait de s'occuper des effets ménagers et d'aider les autres**
- d698 Autre aspect précisée de la vie domestique**
- d699 Aspect non précisées de la vie domestique**

CHAPITRE 7 RELATIONS ET INTERACTIONS AVEC AUTRUI

Ce chapitre traite des activités et tâches nécessaires pour avoir une vie de relation avec d'autres personnes (étrangers, amis, parents, membres de la famille, amants) en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances

INTERACTIONS GÉNÉRALES AVEC AUTRUI (d710-d729)

- d710 Interactions de base avec autrui**
avoir des relations avec d'autres personnes en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances, comme faire preuve de respect ou d'estime quand il le faut, ou avoir des égards pour autrui
- Inclusions: manifester du respect, de la chaleur, de la reconnaissance, et de la tolérance dans ses relations; répondre aux critiques et aux conventions sociales; avoir des contacts physiques appropriés*
- d7100 Chaleur et respect**
manifester et réagir aux marques de respect et d'estime en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances
- d7101 Gratitude**
manifester et réagir aux marques de satisfaction et d'appréciation en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances
- d7102 Tolérance**
faire preuve et réagir aux marques de compréhension et d'acceptation de certains comportements en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances
- d7103 Critique**
manifester et réagir aux expressions d'opinions différentes ou aux désaccords, explicites ou implicites, en fonction de diverses situations et dans le respect des convenances
- d7104 Conventions sociales**
réagir de manière appropriée aux conventions sociales qui peuvent se manifester dans la vie de relation
- d7105 Contact physique**
engager et réagir au contact physique avec autrui selon les circonstances et dans le respect des convenances
- d7108 Autres interactions de base avec autrui précisées**
- d7109 Interactions de base avec autrui non précisées**
- d720 Interactions complexes avec autrui**
entretenir et maîtriser les relations avec autrui selon les circonstances et dans le respect des convenances, comme maîtriser ses émotions et ses pulsions, maîtriser son agressivité verbale et physique, agir de manière indépendante dans les relations sociales, et agir selon les règles et conventions sociales
- Inclusions: nouer et mettre fin à des relations; maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui; avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales; et maintenir l'espace social*

- d7200 Nouer des relations**
entamer et poursuivre des relations avec autrui, pour une courte ou une longue période, selon les circonstances et dans le respect des convenances, comme se présenter, établir des relations amicales ou professionnelles, amorcer une relation qui peut devenir durable, amoureuse ou intime
- d7201 Mettre fin à des relations**
mettre un terme à une relation, en fonction des situations et dans le respect des convenances, comme mettre fin à une relation temporaire à la fin d'une visite, ou à une relation plus ancienne avec des amis lorsqu'on déménage, avec des collègues de travail, des collègues professionnels, des fournisseurs de services, et des relations amoureuse ou intimes
- d7202 Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui**
maîtriser des émotions et ses pulsions, son agressivité verbale ou physique dans ses relations avec autrui, selon les circonstances et dans le respect des convenances
- d7203 Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales**
agir de manière indépendante dans ses relations et se conformer aux conventions sociales régissant le rôle de chacun, sa position ou toute autre marque de statut social dans ses relations avec les autres
- d7204 Préserver l'espace social**
être conscient et préserver entre soi-même et les autres une distance qui soit adaptée aux circonstances, aux conventions sociales et aux convenances
- d7208 Autres interactions avec autrui complexes précisées**
- d7209 Interactions avec autrui complexes non précisées**
- d729 Autres interactions générales avec autrui précisées et non précisées**

RELATIONS PARTICULIÈRES AVEC AUTRUI (d730-d779)

- d730 Relations avec des étrangers**
engager des contacts temporaires et des liaisons avec des personnes que l'on ne connaît pas dans un but bien précis, comme pour demander son chemin ou acheter quelque chose
- d740 Relations formelles**
créer et entretenir des relations spécifiques dans un cadre formel, comme avec son employeur, des professionnels ou des prestataires de services
- Inclusions: relations avec des personnes ayant autorité, avec des subordonnés et avec des pairs*
- d7400 Relations avec des personnes ayant autorité**
créer et entretenir des relations spécifiques avec des personnes en position de pouvoir, ou jouissant d'un rang ou d'un prestige élevé par rapport à sa propre position sociale, comme un employeur
- d7401 Relations avec des subordonnés**
créer et entretenir des relations spécifiques avec des personnes occupant une position, ou jouissant d'un rang ou d'un prestige moindre par rapport à sa propre position sociale, comme un employé ou un domestique
- d7402 Relations avec des pairs**
créer et entretenir des relations spécifiques avec des personnes occupant la même position, ou jouissant du même rang ou du même prestige que soi-même en termes de position sociale

- d7408** **Autres relations formelles précisées**
- d7409** **Relations formelles non précisées**
- d750** **Relations sociales informelles**
engager des relations avec autrui, comme des relations informelles avec des personnes du voisinage ou de la même résidence, ou avec des collègues de travail, des étudiants, des compagnons de jeux, des personnes ayant les mêmes affinités ou la même profession
- Inclusions: relations informelles avec des amis, des voisins, des connaissances, des co-résidents et des pairs*
- d7500** **Relations informelles avec des amis**
instaurer et entretenir des relations d'amitié caractérisées par une estime mutuelle et des intérêts communs
- d7501** **Relations informelles des voisins**
instaurer et entretenir des relations avec des personnes vivant à proximité
- d7502** **Relations informelles avec des connaissances**
instaurer et entretenir des relations avec des personnes que l'on connaît mais qui ne sont pas forcément des amis proches
- d7503** **Relations informelles avec des co-résidents**
instaurer et entretenir des relations avec des personnes vivant dans la même maison ou autre habitation, privée ou publique, à quelque fin que ce soit
- d7504** **Relations informelles avec ses pairs**
instaurer et entretenir des relations avec des personnes du même âge, ayant les mêmes intérêts ou présentant les mêmes caractéristiques
- d7508** **Autres relations informelles précisées**
- d7509** **Relations informelles non précisées**
- d760** **Relations familiales**
instaurer et entretenir des relations familiales, comme avec les membres de la famille nucléaire, de la famille élargie, de la famille d'accueil ou d'adoption et la belle-famille, des relations plus distantes avec les cousins ou les tuteurs
- Inclusions: relations parents-enfants et enfants-parents, avec les frères et sœurs et la famille élargie*
- d7600** **Relations parents-enfants**
devenir ou être un parent, naturel ou adoptif, comme avoir un enfant et avoir avec lui une relation de parent, ou créer une telle relation avec un enfant adoptif, y compris en apportant des soins physiques, intellectuels et affectifs à son enfant naturel ou adoptif
- d7601** **Relations enfants-parents**
créer et entretenir des relations avec ses parents, comme un enfant qui obéit à ses parents, ou un enfant adulte qui prend soin de ses parents âgés
- d7602** **Relations entre frères et sœurs**
créer et entretenir des relations fraternelles avec les personnes qui ont les mêmes parents ou au moins un d'entre eux, par la naissance, par adoption ou par mariage
- d7603** **Relations avec la famille élargie**
créer et entretenir des relations avec les membres de la famille élargie, comme les cousins, les oncles et les tantes et les grands-parents
- d7608** **Autres relations familiales précisées**

- d7609 Relations familiales non précisées**
- d770 Relations intimes**
créer et entretenir des relations étroites ou tendres avec d'autres personnes, comme entre mari et femme, amants ou partenaires sexuels
- Inclusions: relations amoureuses, maritales ou sexuelles*
- d7700 Relations amoureuses**
créer et entretenir des relations basées sur l'attraction affective et physique, pouvant conduire à une relation intime à plus long terme
- d7701 Relations maritales**
créer et entretenir des relations intimes légitimes avec une autre personne, comme dans le cas d'un mariage légitime, y compris en devenant mari et femme légitimes, ou époux non marié
- d7702 Relations sexuelles**
créer et entretenir des relations de nature sexuelle, avec son conjoint ou d'autres partenaires
- d7708 Autres relations intimes précisées**
- d7709 Relations intimes non précisées**
- d779 Autres relations et interactions particulières avec autrui précisées et non précisées**
- d798 Autres relations et interactions avec autrui précisées**
- d799 Relations et interactions avec autrui non précisées**

CHAPITRE 8 GRANDS DOMAINES DE LA VIE

Ce chapitre porte sur l'engagement et la réalisation de diverses tâches et actions se rapportant à l'éducation, au travail, à l'emploi et aux transactions économiques

ÉDUCATION (d810-d839)

- d810** **Éducation informelle**
apprendre à la maison ou dans un autre cadre non institutionnel, comme apprendre l'artisanat ou d'autres savoir-faire avec des parents ou d'autres membres de la famille, ou écolage à domicile
- d815** **Éducation préscolaire**
apprendre à un premier niveau d'instruction organisée, conçu avant tout pour donner à l'enfant un avant-goût de l'environnement scolaire et le préparer à l'instruction obligatoire, par ex. en fréquentant une garderie ou un cadre similaire en vue de se préparer à aller à l'école
- d820** **Éducation scolaire**
entrer à l'école, participer à toutes les activités scolaire, avec leurs responsabilités et leurs privilèges, apprendre les leçons, les matières et satisfaire aux exigences du programme dans un programme d'éducation primaire et secondaire, notamment en fréquentant l'école régulièrement, en collaborant avec les autres élèves, en suivant les instructions du professeur, en organisant, en étudiant et en effectuant ses devoirs et autres projets, et en progressant vers d'autre niveaux d'éducation
- d825** **Éducation professionnelle**
suivre les activités d'un programme de formation professionnelle et apprendre les cours qui préparent à un emploi dans le commerce, un métier ou une autre profession
- d830** **Éducation supérieure**
suivre les activités proposées dans le cadre de programmes d'études universitaires, écoles supérieures et écoles professionnelles, et étudier les différents aspects d'un programme en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou toute autre reconnaissance de compétences, comme terminer une licence ou une maîtrise, suivre le programme d'une école de médecine ou d'une autre école professionnelle
- d839** **Autres domaines de l'éducation, précisés ou non précisés**

TRAVAIL ET EMPLOI (d840-859)

- d840** **Apprentissage (préparation au travail)**
suivre des programmes de préparation à l'emploi, comme apprendre à faire le travail d'un apprenti, d'un stagiaire, aller en apprentissage ou suivre une formation sur le tas
Exclusion: formation professionnelle (d825)
- d845** **Obtenir, garder et cesser un travail**
chercher, trouver et obtenir un emploi, louer ses services et accepter un emploi, conserver son emploi et progresser dans un poste, un métier, un travail ou une profession, et quitter son emploi de manière appropriée
Inclusions: rechercher un emploi; préparer une notice personnelle; prendre contact avec des employeurs et se préparer pour des entretiens; garder un emploi; surveiller sa propre performance; donner un préavis; et quitter un emploi

- d8450 Chercher un emploi**
repérer et choisir un travail, un métier, une profession ou toute autre forme d'emploi, faire ce qui est nécessaire pour se faire embaucher, comme se présenter sur le lieu de travail et participer à un entretien d'embauche
- d8451 Garder un emploi**
effectuer le travail qui a été confié afin de garder son emploi, son métier, sa profession ou toute autre forme d'emploi, et obtenir des promotions et autres avancements
- d8452 Quitter un emploi**
quitter son emploi de la manière appropriée
- d8458 Autres domaines précisés relatifs à l'obtention, la conservation et la cessation d'emploi**
- d8459 Domaines non précisés relatifs à l'obtention, la conservation et la cessation d'emploi**
- d850 Emploi rémunéré**
s'investir dans tous les aspects d'un travail, comme un métier, une profession ou toute autre forme d'emploi, contre rémunération, que ce soit en tant qu'employé, à temps complet ou partiel, ou comme indépendant, notamment en recherchant et en décrochant un travail, en exécutant les tâches qui en découlent, en allant au travail à l'heure, en supervisant d'autres travailleurs ou en étant supervisé, et en effectuant les tâches seul ou en groupe
- Inclusions: travail en indépendant, travail à temps complet ou partiel*
- d8500 Travail en indépendant**
s'investir dans un travail rémunéré trouvé ou produit par une personne, ou effectué pour le compte de tiers sans que s'instaure une relation formelle d'emploi, comme travailleur agricole migrant, en travaillant comme auteur ou consultant indépendant, effectuant des contrats à court terme, travaillant comme artiste ou artisan, en étant propriétaire ou gérant d'un magasin ou d'une autre affaire
- Exclusions: emploi à temps partiel ou à temps complet (d8501, d8502)*
- d8501 Travail à temps partiel**
s'investir dans un travail rémunéré à temps partiel, comme employé, rechercher et décrocher un emploi, exécuter les tâches qui en découlent, se présenter à temps au travail, superviser d'autres travailleurs ou être supervisé, et exécuter les tâches requises seul ou en groupe
- d8502 Travail à temps complet**
s'investir dans un travail rémunéré à temps complet, comme employé, rechercher et décrocher un emploi, exécuter les tâches qui en découlent, se présenter à temps au travail, superviser d'autres travailleurs ou être supervisé, et exécuter les tâches requises seul ou en groupe
- d8508 Autres domaines précisés relatifs à un emploi rémunéré**
- d8509 Domaines non précisés relatifs à un emploi rémunéré**

d855 Emploi non rémunéré
s'investir dans tous les aspects d'un travail qui ne procure pas de revenu, à temps complet ou partiel, comme des activités organisées, exécutant les tâches qui en découlent, se pressentant au travail à l'heure, supervisant d'autres travailleurs ou étant supervisé, effectuant les tâches requises seul ou en groupe, comme dans le cas d'un travail bénévole, d'une œuvre de bienfaisance, d'un travail pour une communauté ou un groupe religieux sans être rétribué, travailler à domicile sans rémunération

Exclusions: Chapitre 6 Activités domestiques

d859 Autres domaines précisés ou non précisés relatifs au travail et à l'emploi

VIE ÉCONOMIQUE (d860-d879)

d860 Transactions économiques élémentaires
s'investir dans toute forme de transaction économique simple, comme utiliser de l'argent pour acheter de la nourriture ou faire du troc, échanger des biens et des services; ou économiser de l'argent

d865 Transactions économiques complexes
s'investir dans toute forme de transaction économique complexe impliquant l'échange de bien et de propriété, et la production de profits ou de valeurs économiques, comme acheter une affaire, une usine, du matériel, gérer un compte en banque, ou faire du commerce

d870 Autosuffisance économique
avoir le contrôle de ressources économiques, de sources publiques ou privées, afin d'assurer la sécurité économique pour le temps présent et pour l'avenir

Inclusions: ressources économiques personnelles et avantages économiques du secteur public

d8700 Ressources personnelles
avoir le contrôle de ressources économiques, personnelles ou privées, afin d'assurer la sécurité économique pour le temps présent et pour l'avenir

d8701 Indemnités et allocations publiques
avoir le contrôle de ressources économiques d'origine publique, afin d'assurer la sécurité économique pour le temps présent et pour l'avenir

d8708 Autres domaines précisés d'autosuffisance économique

d8709 Domaines non précisés d'autosuffisance économique

d879 Autres domaines précisés et non précisés de la vie économique

d898 Autres grands domaines de la vie précisés

d899 Grands domaines de la vie non précisés

CHAPITRE 9 VIE COMMUNAUTAIRE, SOCIALE ET CIVIQUE

Ce chapitre porte sur les actions et les tâches nécessaires pour s'investir dans une vie sociale organisée en dehors de la famille, dans la vie communautaire, la vie sociale et la vie civique

- d910 Vie communautaire**
s'investir dans tous les aspects de la vie sociale communautaire, comme participer à des œuvres de bienfaisance, des clubs de services ou des organismes sociaux professionnels
- Inclusions: associations formelles et informelles; cérémonies*
- Exclusions: travail non rémunéré (d855); récréation et loisirs (d920); religion et vie spirituelle (d930); vie politique et citoyenneté (d950);*
- d9100 Association informelles**
s'investir dans des associations à caractère social ou communautaire, organisées par des personnes ayant des intérêts communs, comme des clubs locaux d'action sociale ou des groupes culturels
- d9101 Association formelles**
s'investir dans des groupements professionnels ou d'autres groupes sociaux exigeant une reconnaissance, comme des associations d'avocats, de médecins, ou d'universitaires
- d9102 Cérémonies**
s'investir des rites non religieux et des cérémonie ayant une signification sociale, comme les mariages, les funérailles ou des cérémonies d'initiation
- d9108 Autres domaines précisés de la vie communautaire**
- d9109 Domaines non précisés de la vie communautaire**
- d920 Récréation et de loisirs**
s'investir dans toute forme de jeu, d'activité récréative ou de loisirs, comme des jeux ou des activités sportives informelles ou organisées, des programmes d'exercice physique, de détente, d'amusement ou de divertissement, visiter des galeries d'art, des musées, aller au cinéma ou au théâtre; faire de l'artisanat ou s'adonner à un hobby, lire pour le plaisir, jouer de la musique, faire du tourisme et voyager pour le plaisir
- Inclusions: jeux, sports, arts et culture, artisanat, hobby et rencontres*
- Exclusions: religion et vie spirituelle (d930); vie politique et citoyenneté (d950); travail rémunéré et non rémunéré (d850 et d855); monter des animaux comme moyens de transport*
- d9200 Jeux**
participer à des jeux pourvus de règles, structurés ou non structurés et à des activités récréatives spontanées, comme jouer aux échecs ou aux cartes, ou jouer avec des jeux d'enfants
- d9201 Sports**
participer à des compétitions, formelles ou informelles, ou à des épreuves d'athlétisme, seul ou en groupe, comme le bowling, la gymnastique ou le football
- d9202 Arts et culture**
pratiquer ou apprécier les beaux-arts et les manifestations culturelles, comme aller au théâtre, au cinéma, au musée ou dans une galerie d'art, jouer dans une pièce de théâtre, lire pour son plaisir ou jouer d'un instrument de musique
- d9203 Artisanat**
faire de l'artisanat comme de la poterie ou du tricot

- d9204** **Hobby**
s'adonner à des passe-temps, comme collectionner les timbres, les pièces de monnaie ou les objets anciens
- d9205** **Rencontres**
rencontrer informellement d'autres personnes, comme rendre visite à des amis ou des parents, ou tenir des réunions informelles dans des lieux publics
- d9208** **Autres domaines précisés de la récréation et des loisirs**
- d9209** **Domaines non précisés de la récréation et des loisirs**
- d930** **Religion et vie spirituelle**
pratiquer une religion ou avoir des activités spirituelles, s'engager dans des organisations et des pratiques religieuses et spirituelles, afin de se réaliser, de trouver un sens à la vie, de découvrir des valeurs religieuses et spirituelles et d'établir le contact avec une puissance divine, comme aller à l'église, au temple, à la mosquée ou à la synagogue, prier et chanter à des fins religieuses, ou pratiquer la contemplation
- Inclusions: religion organisée et vie spirituelle*
- d9300** **Religion organisée**
participer à des cérémonies, activités et événements religieux organisés
- d9301** **Vie spirituelle**
participer à des événements ou des activités spirituelles, en dehors de la religion organisée
- d9308** **Autres domaines précisés relatifs à la religion et la vie spirituelle**
- d9309** **Domaines non précisés relatifs à la religion et la vie spirituelle**
- d940** **Droits humains**
jouir de tous les droits reconnus aux niveaux tant national qu'international à la personne humaine en vertu de sa seule existence en tant qu'être humain, tels que les droits humains reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) et les Règles pour l'égalité des chances des handicapés (1993); le droit à l'autodétermination ou à l'autonomie; le droit de décider de son propre destin
- Exclusions: vie politique et citoyenneté (d950)*
- d950** **Vie politique et citoyenneté**
participer à la vie sociale, politique et à la vie de la cité en tant que citoyen, avoir le statut légal de citoyen et jouir des droits, de la protection, des privilèges et avoir les devoirs associés à cette qualité, comme avoir le droit de voter, de se porter candidat à une élection, de former un mouvement politique; jouir des droits et des libertés qui découlent de la citoyenneté (par ex. liberté d'expression, d'association, de religion, la protection contre la détention arbitraire, le droit d'avoir un avocat, d'être jugé et de jouir des droits et d'une protection contre la discrimination); avoir un statut légal en tant que citoyen
- Exclusions: droits humains (d940)*
- d998** **Autres domaines précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté**
- d999** **Domaines non précisés relatifs à la vie politique et à la citoyenneté**
FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Définition: Les **facteurs environnementaux** constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie.

Encodage des facteurs environnementaux

Les facteurs environnementaux constituent une composante des facteurs contextuels qui font partie de la classification. Ces facteurs doivent être pris en compte pour chaque dimension du fonctionnement et doivent faire l'objet d'un codage correspondant (voir Appendice 2)

Les facteurs environnementaux doivent être codés du point de vue de la personne dont on veut décrire la situation. Par exemple, les bateaux de trottoirs sans pavement rainuré doivent être codés comme facilitateurs pour l'utilisateur d'une chaise roulante, mais constituent un obstacle pour une personne malvoyante.

Le premier code qualificatif indique dans quelle mesure un facteur est un facilitateur ou un obstacle. Plusieurs raisons expliquent comment un facteur environnemental peut être un facilitateur ou un obstacle, et dans quelle mesure. S'il est un facilitateur, le codeur doit garder à l'esprit des facteurs comme l'accessibilité à une ressource donnée, son caractère fiable ou variable, sa bonne ou sa mauvaise qualité, etc. S'il s'agit d'un obstacle, il peut être utile de savoir combien de fois il se présente comme tel pour une personne donnée, s'il s'agit d'un obstacle majeur ou mineur, s'il est évitable ou non. Il faut aussi penser au fait qu'un facteur environnemental peut se révéler être un obstacle soit par sa simple existence (par ex. les attitudes négatives à l'égard des personnes ayant une déficience) ou par son absence (par ex. la non disponibilité d'un service). Les effets que les facteurs environnementaux peuvent avoir sur la vie des personnes ayant des problèmes de santé sont variés et complexes, et on peut espérer que la recherche permettra de mieux comprendre les interactions qui en résultent, et qu'elle soulignera l'utilité d'avoir recours à un deuxième code qualificatif pour représenter les facteurs environnementaux.

Dans certains cas, des ensembles de facteurs environnementaux peuvent être résumés par un seul terme, comme pauvreté, développement, environnement urbain ou rural ou capital social. Ces termes de synthèse ne sont pas repris dans la classification. Au contraire, l'encodeur doit s'efforcer de séparer les facteurs qui le composent et attribuer un code en fonction de ces derniers. Ici aussi, la recherche devra déterminer s'il existe des ensembles clairs et récurrents de facteurs environnementaux susceptibles de conduire à ces termes synthétiques.

Premier code qualificatif

On trouvera ci-dessous l'échelle négative et positive qui indique si un facteur environnemental est un obstacle ou un facilitateur. Un point séparateur indique qu'il s'agit d'un obstacle, et le signe + dénote un facilitateur:

xxx.0	AUCUN obstacle	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx.1	Obstacle LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx.2	Obstacle MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx.3	Obstacle GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx.4	Obstacles ABSOLU	(total...)	96-100 %
xxx+0	AUCUN facilitateur	(aucun, absent, négligeable...)	0-4 %
xxx+1	Facilitateur LÉGER	(léger, faible...)	5-24 %
xxx+2	Facilitateur MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49 %
xxx+3	Facilitateur SUBSTANTIEL	(élevé, extrême...)	50-95 %
xxx+4	Facilitateur ABSOLU	(total...)	86-100 %
xxx.8	Obstacle non précisé		
xxx+8	Facilitateur non précisé		
xxx.9	Sans objet		

Afin de s'assurer que cette échelle est utilisée de manière universelle, des procédures d'évaluation ont été mises au point après de nombreuses recherches. Des fourchettes de pourcentages assez larges sont indiquées pour permettre l'utilisation d'instruments calibrés d'évaluation et autres normes là où ils existent pour quantifier l'importance d'un facilitateur ou d'un obstacle. Par exemple, une absence d'obstacle ou un obstacle total peut être entaché d'une marge d'erreur pouvant aller jusqu'à 5 %. Un obstacle modéré est généralement chiffré à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population.

Deuxième code qualificatif

En préparation.

CHAPITRE 1 PRODUITS ET TECHNOLOGIE

Ce chapitre traite des produits naturels ou fabriqués par l'homme ou des systèmes de produits, équipement et technologies situés dans l'environnement immédiat d'une personne, tels qu'ils sont rassemblés, créés, produits ou fabriqués. La classification ISO 9999 des aides techniques les définit comme "tout produit, instrument, équipement ou système technique utilisé par une personne handicapée, fabriqué spécialement ou existant sur le marché, destiné à prévenir, compenser, soulager ou neutraliser " une déficience. On admet que tout produit ou système technique peut constituer une aide technique. (Voir ISO 9999 (rev.): Aides techniques pour les personnes handicapées -- Classification (deuxième révision); ISO/TC173/SC2; ISO/DIS 9999 (rev.).) Dans le cadre de la présente classification des facteurs environnementaux, cependant, les produits et systèmes techniques d'aide sont définis de manière plus restrictive comme tout produit, instrument, équipement ou système technique adapté ou spécialement conçu pour améliorer le fonctionnement d'une personne handicapée.

e110 Produits ou substances pour la consommation personnelle

objets ou substances naturels ou fabriqués par l'homme, qui sont ramassés, traités ou fabriqués pour être ingérés

Inclusions: aliments, boissons et médicaments

e1100 Aliments

objets ou substances naturels ou fabriqués par l'homme, qui sont ramassés, traités ou manufacturés pour être mangés, comme les aliments crus, traités et préparés, liquides ou solides, végétaux et minéraux (vitamines et autres suppléments), quel que soit leur consistance

e1101 Médicaments

objets ou substances naturels ou fabriqués par l'homme, qui sont ramassés, traités ou fabriqués à des fins médicinales pour l'homme, comme les médicaments allopathiques ou homéopathiques

e1108 Autres produits ou substances précisés pour la consommation personnelle

e1109 Produits ou substances non précisés pour la consommation personnelle

e115 Produits et systèmes techniques à usage personnel dans la vie quotidienne

produits, équipements systèmes techniques utilisés par une personne dans sa vie quotidienne, qu'ils soient adaptés ou conçus spécialement, et situés dans, sur ou près de la personne qui les utilise

Inclusions: produits et systèmes techniques existant sur le marché et aides techniques à usage personnel

Exclusion: prestataires de soins personnels et assistants personnels

e1150 Produits et systèmes techniques existant sur le marché à usage personnel

produits, équipements, systèmes techniques utilisés dans la vie quotidienne, comme des vêtements, des tissus, du mobilier, des appareils, des produits de nettoyage et des outils, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus

e1151 Aides techniques à usage personnel dans la vie quotidienne

produits, équipement et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus destinés à aider une personne à exécuter les principales activités de la vie courante, comme les appareillages de thérapie et d'entraînement, les prothèses et les orthèses, les prothèses neurales (les appareils de simulation des fonctions vitales comme le contrôle du transit intestinal, de la vessie, de la respiration et du rythme cardiaque), et les appareils de maîtrise de l'environnement visant à faciliter le contrôle de la personne à l'intérieur de sa maison (scanner, système de commande à distance, système de commande vocale, interrupteurs à minuterie)

- e1158** **Autres produits et systèmes techniques précisés à usage personnel au quotidien**
- e1159** **Produits et systèmes techniques non précisés à usage personnel au quotidien**
- e120** **Produits et systèmes techniques destinés à faciliter la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur**
 produits, équipements et systèmes techniques, y compris ceux qui sont adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, situés dans, sur ou près de la personne qui les utilise.
- Inclusions: produits et systèmes techniques et aides technologiques utilisés pour la mobilité et le transport personnel*
- Exclusion: prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340)*
- e1200** **Produits et systèmes techniques pour la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments**
 produits, équipements et systèmes techniques utilisés pour se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, comme des véhicules motorisés et non motorisés pour le transport de personnes sur terre, sur l'eau et dans les airs (bus, voitures, camions, autres véhicules à moteur, moyens de transport à énergie animale), et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus
- e1201** **Aides techniques à la mobilité et au transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments**
 produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, comme les appareils d'aide à la marche, les voitures et fourgonnettes spéciales, les adaptations diverses aux véhicules, les fauteuils roulants, les motocyclettes, dispositifs de transfert
- e1208** **Autres produits et systèmes techniques précisés pour la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments**
- e1209** **Produits et systèmes techniques non précisés pour la mobilité et le transport à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments**
- e125** **Produits et systèmes techniques pour la communication**
 produits, équipements et systèmes techniques, y compris ceux qui sont adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour envoyer et recevoir des informations et situés dans, sur ou à proximité de la personne qui les utilise
- Inclusions: produits et systèmes techniques existant sur le marché et aides techniques à la communication*
- e1250** **Produits et systèmes techniques existant sur le marché pour la communication**
 produits, équipements et systèmes techniques utilisés pour envoyer et recevoir des informations, comme des appareils optiques et acoustiques, des enregistreurs audio et des récepteurs, des appareils de télévision et de vidéo, des appareils de téléphone, des systèmes de transmission sonore et des appareils de communication face à face, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus
- e1251** **Aides techniques à la communication**
 produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour envoyer et recevoir des informations, comme des dispositifs de vision spécialisés, des appareils électrooptiques, des appareils à écrire spécialisés, des appareils pour dessiner et écrire à la main, des systèmes de signalisation et des matériels et logiciels informatiques spécialisés, des implants cochléaires, des aides auditives, des lunettes et des lentilles de contact

- e1258** **Autres produits et systèmes techniques précisés pour la communication**
- e1259** **Produits et systèmes techniques non précisés pour la communication**
- e130** **Matériel systèmes techniques didactiques**
produits, équipements, processus, méthodes et systèmes techniques, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour l'acquisition de connaissances, de compétences ou de savoir-faire
- Inclusions: produits et systèmes techniques existant sur le marché et aides techniques pour l'éducation*
- e1300** **Matériel et systèmes techniques existant sur le marché pour l'éducation**
produits, équipements, processus, méthodes et systèmes techniques pour l'acquisition de connaissances, de compétences ou de savoir-faire, à quelque niveau que ce soit, comme des livres, des manuels, des jouets éducatifs, du matériel informatique et des logiciels (par exemple CD-ROM), et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus
- e1301** **Aides technologiques pour l'éducation**
produits, équipements, processus, méthodes et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, pour l'acquisition de connaissances, de compétences ou de savoir-faire, comme des outils informatiques spécialisés
- e1308** **Autre matériel et systèmes techniques didactiques précisés**
- e1309** **Autre matériel et systèmes techniques didactiques non précisé**
- e135** **Produits pour le commerce, l'industrie et l'emploi**
produits, équipements et systèmes techniques utilisés dans le monde du travail pour faciliter l'exécution des tâches
- Inclusions: produits et systèmes techniques existant sur le marché et aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi*
- Exclusions: prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340)*
- e1350** **Produits et systèmes techniques existant sur le marché pour le commerce, l'industrie et l'emploi**
produits, équipements et systèmes techniques utilisés dans le monde du travail faciliter l'exécution des tâches, comme des outils, des machines ou du matériel de bureau, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus
- e1351** **Aides techniques pour le commerce, l'industrie et l'emploi**
produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés dans le monde du travail pour faciliter l'exécution de certaines tâches, comme des tables, des bureaux et des armoires réglables, des portes de bureau à ouverture et fermeture télécommandées, du matériel informatique, des logiciels et autres accessoires et appareils de réalité virtuelle destinés à faciliter l'exécution des tâches de travail et à maîtriser son environnement (par ex. scanner, système de commande à distance, système de commande vocale, minuterie)
- e1358** **Autre produits et systèmes techniques précisés pour le commerce, l'industrie et l'emploi**
- e1359** **Produits et systèmes techniques non précisés pour le commerce industriel emploi**

- e140 Produits et systèmes techniques pour la culture, les loisirs et le sport**
produits, équipements et systèmes techniques, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, utilisés dans le cadre d'activités culturelles, récréatives et sportives
- Inclusions: produits et systèmes techniques existant sur le marché et aides techniques pour la culture, les loisirs et le sport*
- Exclusions: prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340)*
- e1400 Produits et systèmes techniques existant sur le marché pour la culture, les loisirs et le sport**
produits, équipements et systèmes techniques utilisés pour la culture, les loisirs et le sport, comme des jouets, des skis, des balles de tennis, des pistolets et carabines de sport, des instruments de musique, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus
- e1401 Aides techniques pour la culture, les loisirs et le sport**
produits, équipements et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, utilisés pour la culture, les loisirs et le sport, comme des appareils de mobilité adaptés pour le sport, des adaptations pour les spectacles de musique et autres performances artistiques
- e1408 Autre produits et systèmes techniques précisés pour la culture, les loisirs et le sport**
- e1409 Produits et systèmes techniques non précisés pour la culture, les loisirs et le sport**
- e145 Produits et systèmes techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles**
produits et systèmes techniques, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, uniques ou fabriqués en série, auxquels on accorde ou qui acquièrent une signification symbolique dans le cadre d'une pratique religieuse et d'activités spirituelles
- Inclusions: produits et systèmes techniques existant sur le marché et aides techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles*
- e1450 Produits et systèmes techniques existant sur le marché pour la pratique religieuse et les activités spirituelles**
produits et systèmes techniques, uniques ou fabriqués en série, auxquels on accorde ou qui acquièrent une signification symbolique dans le cadre d'une pratique religieuse et d'activités spirituelles, comme des maisons d'esprits, mâts enrubannés, coiffes, masques, crucifix, menora et tapis de prière, et qui n'ont pas été adaptés ou spécialement conçus
- e1451 Aides techniques pour la pratique religieuse et les activités spirituelles**
produits et systèmes techniques, adaptés ou spécialement conçus, auxquels on accorde ou qui acquièrent une signification symbolique dans le cadre d'une pratique religieuse et d'activités spirituelles, comme des livres de prière en braille, des cartes de tarot en braille, des protections spéciales pour les roues des fauteuils roulants pour entrer dans les temples
- e1458 Autre produits et systèmes techniques précisés pour la pratique religieuse et les activités spirituelles**
- e1459 Produits et systèmes techniques non précisés pour la pratique religieuse et les activités spirituelles**

- e150 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique**
produits et systèmes techniques, y compris ceux qui sont adaptés ou spécialement conçus, constituant l'environnement d'une personne, à l'intérieur ou à l'extérieur, qui sont réalisés par l'homme et qui sont imaginés, conçus et construits pour l'usage public
- Inclusions: produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des entrées et sorties, des installations et voies d'accès*
- e1500 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements d'utilité publique pour entrer et sortir de bâtiments**
produits et systèmes techniques fabriqués par l'homme, qui constituent l'environnement de la personne, et sont imaginés, conçus et construits pour l'usage public, comme l'architecture, la construction et les aménagements des entrées et sorties des bâtiments, y compris sur les lieux de travail et les bâtiments publics, des rampes fixes ou amovibles, des portes automatiques, des poignées de portes à bonne hauteur, des accès de plain-pied
- e1501 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements d'utilité publique à l'intérieur des bâtiments**
produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements intérieurs, imaginés, conçus et construits pour l'usage public à l'intérieur des bâtiments, comme des toilettes, des téléphones, des ascenseurs ou des élévateurs, des escaliers roulants, des thermostats (pour régler la température), des sièges accessibles dispersés dans les auditoriums et les stades
- e1502 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements d'utilité publique pour l'orientation, les indications d'accès et la désignation des lieux**
produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements intérieurs et extérieurs imaginés, conçus et construits pour l'usage public pour aider la personne à trouver son chemin et sa destination, comme des panneaux de signalisation, des indications en braille, des précisions sur la largeur des corridors et les recouvrements de sols, les accès aux kiosques et autres formes de bornes d'information
- e1508 Autres produits et systèmes techniques précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique**
- e1509 Produits et systèmes techniques non précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments d'utilité publique**
- e155 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements de bâtiments à usage privé**
produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécifiquement conçus, réalisés par l'homme, qui constituent l'environnement d'une personne, à l'intérieur ou à l'extérieur, et qui sont imaginés, conçus et construits à usage privé
- Inclusions: d'architecture, de construction et d'aménagement des entrées et sorties, installations et voirie*
- e1550 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements à usage privé pour entrer et sortir des bâtiments**
produits et systèmes techniques fabriqués par l'homme et constituant l'environnement d'une personne, qui sont imaginés, conçus et construits pour l'usage privé, comme les entrées et les sorties des maisons, des rampes fixes ou amovibles, des portes automatiques, des poignées de portes à bonne hauteur, des accès de plain-pied,

- e1551 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements des accès à l'intérieur des bâtiments privés**
produits et systèmes techniques imaginés, conçus et construits pour l'usage privé à l'intérieur des bâtiments, comme toilettes adaptées, téléphones, ascenseurs privés, recouvrements des sols, armoires et accessoires de cuisine, commandes électroniques
- e1552 Produits et systèmes techniques de l'architecture, de la construction et des aménagements à usage privé pour l'orientation, les indications d'accès et la désignation des lieux**
produits et systèmes techniques imaginés, conçus et construits pour l'usage privé à l'intérieur et l'extérieur pour trouver son chemin et sa destination, comme des panneaux de signalisation, des indications en braille, largeur des corridors et les recouvrements de sols
- e1558 Autres produits et systèmes techniques précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments à usage privé**
- e1559 Produits et systèmes techniques non précisés de l'architecture, de la construction et des aménagements des bâtiments à usage privé**
- e160 Produits et systèmes techniques de l'aménagement du territoire**
produits et systèmes techniques de l'aménagement du territoire, y compris ceux qui ont été adaptés ou spécialement conçus, qui affectent l'environnement extérieur immédiat de la personne, par la mise en œuvre des politiques, par la conception, la planification et l'aménagement de l'espace
- Inclusions: produits et systèmes techniques des zones organisées par des politiques d'aménagement, comme les espaces ruraux, suburbains et urbains, les parcs, les zones protégées et les réserves naturelles*
- e1600 Produits et systèmes techniques de l'aménagement des espaces ruraux**
produits et systèmes techniques des zones rurales qui constituent l'environnement immédiat d'une personne et qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement de l'espace, comme les terrains agricoles, les sentiers et les panneaux indicateurs
- e1601 Produits et systèmes techniques de l'aménagement des espaces suburbains**
produits et systèmes techniques des zones suburbaines qui constituent l'environnement immédiat d'une personne et qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement du territoire, comme les bateaux de portes, les passages, les panneaux indicateurs et l'éclairage public
- e1602 Produits et systèmes techniques de l'aménagement des espaces urbains**
produits et systèmes techniques des zones urbaines qui constituent l'environnement immédiat d'un individu qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement du territoire comme les bateaux de portes, les rampes d'accès, les panneaux de signalisation et l'éclairage public
- e1603 Produits et systèmes techniques des parcs, des zones protégées et des réserves naturelles**
produits et systèmes techniques des terrains aménagés en parcs, zones protégées et réserves naturelles et qui constituent l'environnement immédiat d'un individu qui ont été affectés ou changés par les politiques, la conception, la planification et l'aménagement du territoire, comme le balisage des sentiers et des pistes d'animaux
- e1608 Autres produits et systèmes techniques précisés de l'aménagement du territoire**

- e1609 Produits et systèmes techniques non précisés de l'aménagement du territoire**
- e165 Patrimoine**
produits ou objets destinés aux échanges économiques tels que l'argent, les biens, les propriétés et objets de valeur qui sont la propriété d'une personne qui a le droit de les utiliser
- Inclusions: produits et biens matériels et immatériels, avoirs financiers*
- e1650 Avoirs financiers**
produits tels que argent et autres instruments financiers, servant de moyens d'échanges pour le travail, les biens et les services
- e1651 Produits et biens matériels**
produits et objets, comme un bien immobilier, des vêtements, de la nourriture et des biens techniques, qui servent de moyens d'échanges pour le travail, les biens et les services
- e1652 Produits immatériels**
produits comme la propriété intellectuelle, les connaissances et le savoir-faire, qui servent de moyens d'échanges pour du travail, des biens et des services
- e1658 Autres produits précisés du patrimoine**
- e1659 Autres produits non précisés du patrimoine**
- e198 Autres produits et technologies précisés**
- e199 Produits et technologies non précisés**

CHAPITRE 2 ENVIRONNEMENT NATUREL ET CHANGEMENTS APPORTÉS PAR L'HOMME À L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre traite des éléments animés et inanimés de l'environnement naturel ou physique et des composantes de cet environnement qui ont été modifiées par l'homme, de même que des caractéristiques de la population humaine dans cet environnement.

- e210 Géographie physique**
caractéristiques des étendues de terre et des plans d'eau
- Inclusions: caractéristiques de la géographie comprises dans l'orographie (relief, qualité et étendue des terres y compris l'altitude) et l'hydrographie (plans d'eau, comme les lacs, les rivières et les mers)*
- e2100 Orographie**
caractéristiques du relief, comme les montagnes et les collines, les vallées et les plaines
- e2101 Hydrographie**
caractéristiques du relief comme les lacs, barrages, fleuves et rivières
- e2108 Autres éléments précisés de la géographie physique**
- e2109 Éléments non précisés de la géographie physique**
- e215 Population**
groupes de personnes vivant dans un environnement donné qui partagent le même schéma d'adaptation environnementale
- Inclusions: changements démographiques; densité de la population*
- e2150 Changement démographique**
changements se produisant au sein du groupe population, tels que la composition et la variation du nombre total d'individu dans une région donnée par suite de naissance, décès, vieillissement de population et flux migratoires
- e2151 Densité de population**
nombre de personnes par unité de surface, y compris des précisions sur la densité
- e2158 Autres éléments précisés de la population**
- e2159 Éléments non précisés de la population**
- e220 Flore et faune**
plantes et animaux
- Exclusion : animaux domestiques (e350); population (e215)*
- e2200 Plantes**
organismes du règne végétal, capables de photosynthèse, eucaryotes et multicellulaires, caractérisés par le fait qu'ils produisent des embryons, contiennent chloroplastes, ont des parois cellulaires de cellulose, et sont privés du pouvoir de locomotion, comme les arbres, les fleurs, les buissons et les plantes grimpantes

- e2201 Animaux**
organismes multicellulaires du règne animal se différenciant des plantes par plusieurs caractéristiques, comme la capacité de locomotion, un métabolisme sans photosynthèse, une réponse marquée aux stimulations, une croissance limitée, une structure organique fixe, comme des animaux sauvages ou domestiques, les reptiles, les oiseaux, les poissons et les mammifères
- Exclusions: patrimoine (e165); animaux domestiques*
- e2208 Autres plantes et animaux précisés**
- e2209 Plantes et animaux non précisés**
- e225 Climat**
caractéristiques et événements météorologiques
- Inclusions: température, humidité, pression atmosphérique, précipitations, vent et variations saisonnières*
- e2250 Température**
niveau de chaud ou de froid, par exemple température élevée et ou basse, température normale ou extrême
- e2251 Humidité**
degré d'humidité de l'air, un exemple humidité forte ou faible
- e2252 Pression atmosphérique**
pression de l'air ambiant, par exemple pression rapportée à l'altitude ou aux conditions météorologiques
- e2253 Précipitations**
chute d'humidité condensée, par exemple pluie, rosée, neige, grêle
- e2254 Vent**
air se déplaçant naturellement plus ou moins rapidement, comme la brise, la tempête
- e2255 Variations saisonnières**
changements naturels, réguliers et prévisibles accompagnant le passage d'une saison à l'autre (été, automne, hiver, printemps)
- e2258 Autres éléments précisés du climat**
- e2259 Éléments non précisés du climat**
- e230 Événements naturels**
changements géographiques et atmosphériques qui causent une perturbation dans l'environnement physique d'une personne, se produisant régulièrement ou non, comme tremblements de terre et conditions météorologiques violentes, par ex. tornades, ouragans, typhons, inondations, feux de forêts, pluies verglaçantes
- e235 Événements causés par l'homme**
modifications ou troubles dans les environnements naturels, causés par l'homme, qui peuvent donner lieu à une perturbation de la vie quotidienne des gens, tels que les situations résultant des conflits et des guerres, le déplacement de populations, la destruction de l'infrastructure sociale, des habitations et des terres agricoles, les catastrophes pour l'environnement, comme la pollution de la terre, de l'eau ou de l'air (par ex. les décharges toxiques)

- e240 Lumière**
rayonnements électromagnétiques qui rendent les choses visibles, qu'il s'agisse de lumière solaire ou artificielle (par ex. bougies, lampes à huile ou à paraffine, feu électrique) et qui peut fournir des informations utiles ou inquiétante sur le monde
- Inclusions: intensité lumineuse, qualité lumineuse, contraste des couleurs*
- e2400 Intensité lumineuse**
quantité d'énergie émise par une source de lumière naturelle (par ex. le soleil) ou par une source de lumière artificielle
- e2401 Qualité lumineuse**
nature de la lumière émise et contrastes de couleurs qui en découlent dans l'environnement visible, susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. information visible quant à la présence d'escaliers ou d'une porte) ou de détourner l'attention (par ex. profusion de stimulation visuelles)
- e2408 Autres facteurs précisés relatifs à la lumière**
- e2409 Facteurs non précisés relatifs à la lumière**
- e245 Changements temporels**
changement temporel naturel, régulier ou prévisible
- Inclusions: cycles jour/nuit et cycles de la lune*
- e2450 Cycles jour/nuit**
changements de temps naturels, réguliers et prévisibles liés au passage du jour à la nuit et de la nuit au jour, comme le jour, la nuit, l'aurore et le crépuscule
- e2451 Cycles de la lune**
changements naturels, réguliers et prévisibles de la position de la lune par rapport à la terre
- e2458 Autres changements temporels précisés**
- e2459 Changements temporels non précisés**
- e250 Son**
phénomène entendu ou susceptible de l'être comme une détonation, une sonnerie, un cognement, un sifflement ou un cri, quel qu'en soit le volume, le timbre ou le ton, et qui peut produire des informations utiles ou inquiétantes sur le monde
- Inclusions: intensité et qualité sonore*
- e2500 Intensité sonore**
niveau ou volume d'un phénomène audible défini par la quantité d'énergie produite, où les hauts niveaux d'énergie sont perçus comme des sons forts et les faibles niveaux comme des sons doux
- e2501 Qualité sonore**
nature d'un son définie par la longueur d'onde et la forme de l'onde et perçue comme un timbre et un ton, comme dur ou mélodieux, susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. bruit d'un chien qui aboie ou d'une chat qui miaule) ou détourner l'attention (par ex. bruit de fond)
- e2508 Autres éléments sonores précisés**
- e2509 Éléments sonores non précisés**

- e255 **Vibration****
mouvement de va-et-vient régulier ou irrégulier d'un objet ou d'un individu causé par une perturbation physique, comme tremblement, frémissement, mouvements rapides et saccadés des objets, des immeubles ou des personnes causés par un équipement gros ou petit, un aéronef et une explosion
- Exclusions: phénomènes naturels (e230) comme des vibrations ou des tremblements de terre*
- e260 **Qualité de l'air****
caractéristiques de l'atmosphère (à l'extérieur des bâtiments) ou des espaces clos (à l'intérieur)
- Inclusions: qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur*
- e2600 **Qualité de l'air à l'intérieur****
nature de l'air à l'intérieur des bâtiments ou dans les espaces clos, caractérisée par l'odeur, la présence de fumée, l'humidité, la climatisation (qualité de l'air contrôlée) ou absence de contrôle de la qualité de l'air, et susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. odeur de gaz) ou d'attirer l'attention (par ex. sensation enivrante d'un parfum)
- e2601 **Qualité de l'air à l'extérieur****
nature de l'air en dehors des bâtiments ou des espaces clos, caractérisée par l'odeur, la présence de fumée, l'humidité, le niveau d'ozone et les autres caractéristiques de l'atmosphère, susceptible de fournir des informations utiles sur le monde environnant (par ex. odeur de la pluie) ou attirer l'attention (par ex. odeur âcre d'un produit toxique)
- e2608 **Autres caractéristiques précisées de qualité de l'air****
- e2609 **Caractéristiques non précisées de qualité de l'air****
- e298 **Autres éléments précisés relatifs à environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement****
- e299 **Éléments non précisés relatifs à environnement naturel et aux changements apportés par l'homme à l'environnement****

CHAPITRE 3 SOUTIENS ET RELATIONS

Ce chapitre traite des personnes ou des animaux qui apportent affection, soins, protection, assistance et relations à d'autres personnes dans leur maison, sur leur lieu de travail, à l'école, au jeu ou dans d'autres aspects de leurs activités quotidiennes. Ce chapitre ne traite pas des attitudes de la personne ou des personnes qui apportent ce soutien. Le facteur environnemental décrit dans ce chapitre n'est pas la personne ou l'animal considéré, mais représente la quantité de soutien physique et affectif qui est fourni.

- e310 Famille proche**
personnes liées par la naissance, par alliance ou par d'autres relations, culturellement reconnues comme constituant la famille immédiate, comme les conjoints, partenaires, parents, frères et sœurs, enfants, parents adoptifs et grands-parents
Exclusions: famille élargie (e315); prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340)
- e315 Famille élargie**
personnes liées par la naissance, par alliance ou par d'autres relations, culturellement reconnues comme constituant la famille élargie, comme les tantes, oncles, nièces, neveux
Exclusions: famille proche (e310)
- e320 Amis**
personnes qui sont des connaissances proches et qui perdurent dans des relations caractérisées par la confiance et le soutien mutuel
- e325 Connaissances, pairs, collègues, voisins et membres d'une communauté**
personnes familières les unes avec les autres en tant que connaissances, pairs, collègues, voisins et membres d'une communauté dans des situations de travail, d'école, de loisirs, ou d'autres circonstances de la vie, et qui ont des caractéristiques démographiques communes, par exemple l'âge, le sexe, la religion ou l'origine ethnique, ou qui partagent les mêmes intérêts
Exclusions: associations et services organisés (e5550)
- e330 Personnes en position d'autorité**
personnes ayant la responsabilité de prendre des décisions pour les autres et qui ont une influence ou un pouvoir défini socialement selon leurs rôles sociaux, économiques, culturels ou religieux dans la société, comme les professeurs, les employeurs, les superviseurs, les chefs religieux, les tuteurs, les gardiens ou les administrateurs
- e335 Personnes en position de subordination**
personnes dont la vie quotidienne est influencée par des personnes en position d'autorité au travail, à l'école ou dans d'autres milieux, comme les élèves ou étudiants, travailleurs et membres d'un groupe religieux
Exclusions: famille proche (e310)
- e340 prestataires de soins personnels et assistants personnels**
personnes fournissant des services à la demande afin d'aider d'autres personnes dans leurs activités quotidiennes et le maintien de leur performance au travail, l'éducation ou d'autres situations de la vie, services fournis grâce à des fonds publics ou privés ou sur une base volontaire, comme les prestataires de services d'entretien ménager, assistants personnels, assistants au transport, aides rémunérés, bonne d'enfants et autres personnes prestataires de soins
Exclusions: famille proche (e310); famille élargie (e315); amis (e320); services généraux d'aide sociale (e5750); professionnels de santé (e355)

- e345** **Personne étrangères**
personnes qui ne sont ni des familiers ni personnes apparentées, ou qui n'ont pas encore établi une relation ou se sont associées avec la personne concernée, comme les personnes inconnues qui vivent dans situation identique, par exemple un professeur suppléant, un collègue, un prestataire de soins
- e350** **Animaux domestiques**
animaux qui apportent un soutien physique, affectif ou psychologique, comme les animaux de compagnie (chiens, chats, oiseaux, poissons, etc.); animaux qui aident à la mobilité personnelle et le transport
Exclusions: animaux (e2201); patrimoine (e165)
- e355** **Professionnels de santé**
tous les prestataires de soins travaillant dans le cadre du système de santé, comme les médecins, infirmières, physiothérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes, audiométriciens, prothésistes, travailleurs médico-sociaux, et autres fournisseurs de soins
Exclusions: professionnels de domaines associés à la santé (e360)
- e360** **Professionnels de domaines associés à la santé**
tous les prestataires de soins travaillant en dehors du système de santé mais proposant des services qui ont un impact sur la santé, comme les travailleurs sociaux, les professeurs, les architectes, les concepteurs
Exclusions: professionnels de santé (e355)
- e398** **Autres catégories précisées de soutiens et de relations**
- e399** **Catégories non précisées de soutiens et de relations**

CHAPITRE 4 ATTITUDES

Ce chapitre traite des attitudes en tant que manifestations observables des coutumes, pratiques, idéologies, valeurs, normes et croyances religieuses et autres. Ces attitudes influent sur le comportement et la vie sociale à tous les niveaux, des relations avec autrui à la vie associative, en passant par les structures politiques, économiques et juridiques; par exemple, les attitudes individuelles ou sociétales concernant la confiance ou la valeur que l'on peut accorder à quelqu'un en tant que personne humaine peuvent provoquer des pratiques positives ou honorifiques, ou au contraire entraîner des réactions négatives ou discriminatoires (stigmatisation, stéréotypie, marginalisation ou négligence de la personne)

- e410 Attitudes individuelles des membres de la proche famille**
opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les membres de la proche famille sur la personnes considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels
- e415 Attitudes individuelles des membres de la famille élargie**
opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les membres de la famille élargie sur la personnes considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels
- e420 Attitudes individuelles des amis**
opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les amis sur la personnes considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels
- e425 Attitudes individuelles des connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la communauté**
opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les connaissances, pairs, collègues, voisins et membres de la communauté sur la personnes considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels
- e430 Attitudes individuelles des personnes ayant une position d'autorité**
opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les personnes en position d'autorité sur la personne considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels
- e435 Attitudes individuelles des personnes en position de subordination**
opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les personnes en position de subordination sur la personnes considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels
- e440 Attitudes individuelles des prestataires de soins personnels et aides domestiques**
opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les dispensateurs de soins personnels et aides domestiques sur la personnes considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels
- e445 Attitudes individuelles des étrangers**
opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les étrangers sur la personnes considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels
- e450 Attitudes individuelles des professionnels de santé**
opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les professionnels de santé sur la personnes considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels

- e455 Attitudes individuelles des professionnels de domaines associés à la santé**
opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les professionnels de domaines associés à la santé sur la personnes considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels
- e460 Attitudes sociétales**
opinions et points de vue généraux et spécifiques qu'ont les membres d'une culture, d'une société, de groupement sous-culturels ou autres sur la personnes considérée ou sur d'autres sujets (par ex. enjeux sociaux, politiques et économiques) qui influent sur le comportement et les actes individuels
- e465 Normes sociales, pratiques et idéologies**
coutumes, pratiques, règlements et systèmes abstraits de valeurs et de croyances normatives (p. ex., idéologies, visions normatives du monde et philosophies morales) qui se manifestent dans des contextes sociaux et qui affectent ou créent les croyances, les valeurs et les attitudes sociétales et individuelles, comme normes sociales liées à la morale, l'étiquette et la religion; doctrine religieuse et normes et conventions qui en découlent; normes régissant les rituels et les rassemblements de personnes
- e498 Autres attitudes précisées**
- e499 Attitudes non précisées**

CHAPITRE 5 SERVICES, SYSTEMES ET POLITIQUES

Ce chapitre traite de plusieurs sujets:

- e510 Services, systèmes et politiques pour la production de biens de consommation**
services, systèmes et politiques qui administrent et assurent la production d'objet et autres produits destinés à être consommés ou utilisés par des personnes
- e5100 Services pour la production de biens de consommation**
services et programmes pour la collecte, la création, la production et la fabrication de biens et de produits de consommation, comme les produits et la technologie utilisés pour la mobilité, la communication, l'éducation, le transport, l'emploi et le travail domestique, y compris ceux qui fournissent ces services
- Exclusions: services de communication (e5350); services d'éducation et de formation (e5850); Chapitre 1: Produits et systèmes techniques*
- e5101 Systèmes pour la production de biens de consommation**
mécanismes de contrôle et de surveillance comme les organisations régionales, nationales et internationales qui définissent les normes à suivre (par exemple l'Organisation internationale de normalisation) et les organisations de consommateurs, qui régissent la collecte, la création, la production et la fabrication de biens et de produits de consommation
- e5102 Politiques pour la production de biens de consommation**
politiques relatives aux normes pour la collecte, la création, la production et la fabrication de biens et de produits de consommation, par exemple quant aux standards à adopter
- e5108 Autres services, systèmes et politiques précisés pour la production de biens de consommation**
- e5109 Services, systèmes et politiques non précisés pour la production de biens de consommation**
- e515 Services, systèmes et politiques relatifs à l'architecture et la construction**
services, systèmes et politiques pour la conception et la construction d'immeubles, qu'ils soient publics ou privés
- Exclusions: Services, systèmes et politiques relatifs à la planification des zone de plein air (e520)*
- e5150 Services pour l'architecture et la construction**
services et programmes pour la conception, la construction et l'entretien d'immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et publics, comme ceux qui sont destinés à la construction, à la mise en œuvre ses principes de conception, les codes, réglementations et normes de la construction, ainsi que les personnes qui fournissent ces services
- e5151 Systèmes pour l'architecture et la construction**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui président à la planification, la conception, la construction et l'entretien d'immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et publics, comme la mise en œuvre et le respect des codes d'urbanisme, des normes de construction, des normes de protection contre le feu et pour la sécurité des personnes

- e5152 Politiques pour l'architecture et la construction**
textes législatifs, réglementations et normes qui président à la planification, la conception, la construction et l'entretien d'immeubles résidentiels, commerciaux, industriels et publics, comme les politiques relatives aux codes d'urbanisme, aux normes de construction, aux normes de protection contre le feu et pour la sécurité des personnes
- e5158 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à l'architecture et la construction**
- e5159 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à l'architecture et la construction**
- e520 Services, systèmes et politiques de planification des zones de plein air**
services, systèmes et politiques destinés à la planification, la conception, le développement et l'entretien du domaine public (parcs, forêts, littoral, marais) et du domaine privé, dans le contexte rural, suburbain et urbain
- Exclusions: services, systèmes et politiques relatifs à l'architecture et la construction (e515)*
- e5200 Services de planification des zones de plein air**
services et programmes visant à planifier, créer et entretenir les espaces urbains, suburbains, ruraux et de loisirs, les zones protégées, les zones commerciales et de réunion en plein air (places, marchés) et les voies de transport pour piétons et véhicules qui s'y rendent, y compris ceux qui fournissent ces services
- Exclusions: produits pour la conception, la construction de bâtiments à usage public (e150) ou privé (d155); produits de l'aménagement du territoire (e160)*
- e5201 Systèmes de planification des zones de plein air**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance comme la mise en place et la surveillance de décisions locales, régionales ou nationales portant sur la planification, la conception, le développement et l'entretien des zones de plein air, qu'ils portent sur les domaines situés en zone rurale, suburbaine ou urbaine ou portent sur la protection des parcs et des réserves naturelles
- e5202 Politiques de planification des zones de plein air**
textes de loi, réglementations énormes relatives à la planification, la création et l'entretien des espaces ouverts, qu'ils soient situés en zone rurale, suburbaine ou urbaine ou portent sur la protection des parcs et des réserves naturelles, comme les politiques sur les codes de conception, la préservation du patrimoine ou les politiques de planification de l'environnement
- e5208 Autres services, systèmes et politiques précisés de planification des zones de plein air**
- e5209 Services, systèmes et politiques non précisés de planification des zones de plein air**
- e525 Services, systèmes et politiques en matière de logement**
services, systèmes et politiques mis en place pour fournir des abris, des bâtiments d'habitation et autres logements pour la population
- e5250 Services en matière de logement**
services et programmes conçus pour repérer, fournir et entretenir des maisons ou des abris dans lesquels des personnes peuvent vivre, comme les agences immobilières et organismes d'aide au logement, les abris pour personnes indigentes, y compris ceux qui fournissent ces services

- e5251** **Systèmes en matière de logement**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent l'habitat et le logement, comme les systèmes mis en place pour faire exécuter et suivre les politiques en matière de logement
- e5252** **Politiques en matière de logement**
textes de loi, réglementations énormes régissant l'habitat et le logement, comme les réglementations et politiques qui définissent les critères d'éligibilité pour l'attribution de maisons ou autres logements, les politiques traitant du rôle de l'état dans le développement et l'entretien de l'habitat, et des politiques concernant les nouvelles implantations de zones constructibles
- e5258** **Autres services, systèmes et politiques précisés en matière de logement**
- e5259** **Services, systèmes et politiques non précisés en matière de logement**
- e530** **Services, systèmes et politiques en matière de services de première nécessité**
services, systèmes et politiques fournissant à l'ensemble de la population les services de première nécessité que sont l'eau, l'électricité, le carburant, les systèmes d'assainissement, de transports publics et les services essentiels
- Exclusions: services, systèmes et politiques en matière de protection civile (e545)*
- e5300** **Services de première nécessité**
services et programmes, y compris ceux qui s'en occupent, fournissant à l'ensemble de la population l'énergie (carburant et électricité), les systèmes d'assainissement, l'eau et autres services essentiels (services d'intervention) pour les consommateurs des zones résidentielles et commerciales
- e5301** **Systèmes régissant les services de première nécessité**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui président à la mise à disposition des services de première nécessité, comme les conseils de santé et de sécurité, les associations de consommateurs
- e5302** **Politiques régissant les services de première nécessité**
textes législatifs, réglementations et normes régissant les services de première nécessité, comme les normes sanitaires et de sécurité régissant la livraison que la fourniture de l'eau et des combustibles, les pratiques en matière d'assainissement collectif et les politiques relatives aux services essentiels et à l'approvisionnement en périodes de pénurie et de catastrophes naturelles
- e5308** **Autres services, systèmes et politiques précisés en matière de services de première nécessité**
- e5309** **Services, systèmes et politiques non précisés en matière de services de première nécessité**
- e535** **Services, systèmes et politiques en matière de communication**
services, systèmes et politiques relatifs à la transmission et à l'échange d'information
- e5350** **Services en matière de communication**
services et programmes, y compris les personnes qui s'en occupent, visant à la transmission de l'information par différents moyens comme le téléphone, la télécopie, le courrier, le courrier électronique et autres systèmes informatisés (services de relais téléphoniques, télétype, modem, télétaxe, services d'accès à internet)
- Exclusion : services relatifs aux médias (e5600)*

- e5351** **Systèmes de communication**
procédures de contrôle administratif et de surveillance, comme les autorités de réglementation de télécommunications et autres organes semblables, régissant la transmission de l'information par différents moyens comme le téléphone, la télécopie, le courrier, le courrier électronique et autres systèmes informatisés
- e5352** **Politiques en matière de communication**
textes législatifs, réglementations et normes régissant la transmission de l'information par différents moyens comme le téléphone, la télécopie, le courrier, le courrier électronique et autres systèmes informatisés, comme les textes relatifs au droit d'accès aux services de communication, les exigences pour disposer d'une adresse postale, et les normes en matière de télécommunications
- e5358** **Autres services, systèmes et politiques précisés en matière de communication**
- e5359** **Services, systèmes et politiques non précisés en matière de communication**
- e540** **Services, systèmes et politiques en matière de transports**
services, systèmes et politiques devant permettre le déplacement des personnes et des biens d'un lieu à un autre
- e5400** **Services de transport**
services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant à déplacer les personnes ou les biens par la route ou autre voie terrestre, par chemin de fer, par air ou par mer, qu'il s'agisse de moyens de transports publics ou privés
Exclusion : produits à usage personnel pour la mobilité et le transport (e115)
- e5401** **Systèmes relatifs aux transports**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant le déplacement des personnes ou des biens par la route ou autre voie terrestre, par chemin de fer, par air ou par mer, comme les dispositions accordant le droit d'exploiter les véhicules concernés, la mise en place et la surveillance de réglementations et de sécurité applicables aux différents moyens de transport
Exclusion : services, systèmes et politiques en matière de sécurité sociale (e570)
- e5402** **Politiques en matière de transports**
textes de loi, réglementations et normes régissant le déplacement des personnes ou des biens par la route ou autre voie terrestre, par chemin de fer, par air ou par mer, comme les lois d'orientation et politiques en matière de transports, les politiques en matière d'accès aux transports publics
- e5408** **Autres services, systèmes et politiques précisés en matière de transports**
- e5409** **Services, systèmes et politiques non précisés en matière de transports**
- e545** **Services, systèmes et politiques en matière de protection civile**
services, systèmes et politiques devant assurer la sécurité des personnes et des biens
Exclusion : services, systèmes et politiques en matière de services de première nécessité (e530)
- e5450** **Services relatifs à la protection civile**
services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, organisés par la communauté et visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, comme les services de lutte contre le feu, de police, de secours d'urgence et d'ambulances
- e5451** **Systèmes relatifs à la protection civile**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant la sécurité des personnes et des biens, comme les dispositifs organisant les services de police, de lutte contre le feu, de secours d'urgence et d'ambulances

- e5452 Politiques en matière de protection civile**
textes de loi, réglementations et normes régissant la sécurité des personnes et des biens, comme les politiques présidant à l'organisation des services de police, de lutte contre le feu, de secours d'urgence et d'ambulances
- e5458 Autres services, systèmes et politiques précisés en matière de protection civile**
- e5459 Services, systèmes et politiques non précisés en matière de protection civile**
- e550 Services, systèmes et politiques en matière juridique**
services, systèmes et politiques relatifs à la législation d'un pays
- e5500 Services juridiques**
services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant à établir l'autorité de l'état tels que définis par la loi, comme les cours de justice, les tribunaux et autres institutions qui peuvent avoir à connaître des litiges civils et pénaux et à les juger, les droits de la défense, le rôle des notaires, les juridictions chargées de médiation, d'arbitrage, de décisions correctionnelles ou pénales
- e5501 Systèmes relatifs à l'application du droit**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant l'administration de la justice, et les systèmes d'application et de surveillance des procédures formelles que sont les lois, réglementations, jurisprudence, lois religieuses, lois et conventions internationales
- e5502 Politiques en matière de droit**
textes de loi, réglementations et normes régissant l'administration de la justice, comme les lois, jurisprudence, lois religieuses, lois et conventions internationales
- e5508 Autres services, systèmes et politiques précisés en matière de droit**
- e5509 Services, systèmes et politiques non précisés en matière de droit**
- e555 Services, systèmes et politiques en matière d'associations et de services d'entraide**
services, systèmes et politiques relatifs à des groupes des personnes qui se sont organisées pour défendre des intérêts communs de nature non commerciale, souvent dans le cadre d'une association de membres inscrits
- e5550 Services associatifs et d'entraide**
services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant à poursuivre un intérêt commun à but non commercial avec d'autres personnes partageant les mêmes intérêts, ces services pouvant être sujets à inscription et à acquisition d'une carte de membre, comme des associations et autres sociétés proposant des services récréatifs et de loisirs, des activités sportives, culturelles, religieuses ou d'entraide mutuelle
- e5551 Systèmes en matière d'associations et de services d'entraide**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant les relations et des activités des personnes qui se regroupent en ayant des intérêts communs à but non commercial, les normes qui doivent présider à la mise en place et à la gestion de ces associations, qu'il s'agisse de sociétés d'entraide, de sociétés de loisirs, d'associations culturelles et religieuses, ou d'organisations sans but lucratif
- e5552 Politiques en matière d'associations et de services d'entraide**
textes de loi, réglementations et normes régissant les relations et des activités des personnes qui se regroupent en ayant des intérêts communs à but non commercial, comme les politiques régissant la création et la gestion de ces associations, qu'il s'agisse de sociétés d'entraide, de sociétés de loisirs, d'associations culturelles et religieuses, ou d'organisations sans but lucratif

- e5558** **Autres services, systèmes et politiques précisés en matière d'associations et de services d'entraide**
- e5559** **Services, systèmes et politiques non précisés en matière d'associations et de services d'entraide**
- e560** **Services, systèmes et politiques en matière de médias**
services, systèmes et politiques relatifs aux communications de masse par la radio, la télévision, la presse et internet
- e5600** **Services relatifs aux médias**
services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant à assurer les communications de masse, comme la radio, la télévision, les reportages de presse, les journaux, les services en braille, les services de communication informatisés (web, internet)
- Exclusion : services en matière de communications (e5350)*
- e5601** **Systèmes relatifs aux médias**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance régissant la diffusion de nouvelles et autres informations au grand public, tels que les normes qui définissent le contenu, la distribution, la diffusion, l'accès et les méthodes de communications par voie de radio, télévision, reportages de la presse, les journaux et moyens de communications de masse informatisés (web, internet).
- Inclusions: exigences en matière de sous-titrage à la télévision, les journaux et autres publications en braille et les transmissions de télétexte par la radio*
- Exclusion : systèmes de communication (e5351)*
- e5602** **Politiques en matière de médias**
textes de loi, réglementations et normes régissant la diffusion de nouvelles et autres informations vers le grand public, comme les politiques qui régissent le contenu, la distribution, la diffusion, l'accès à l'information et les méthodes de communications par la voix de la radio, de la télévision, des magazines, les journaux, des moyens de communications de masse informatisés (web, internet).
- Exclusion : politiques en matière de communications (e5352)*
- e5608** **Autres services, systèmes et politiques précisés en matière de médias**
- e5609** **Services, systèmes et politiques non précisés en matière de médias**
- e565** **Services, systèmes et politiques en matière d'économie**
services, systèmes et politiques relatifs au système global de production, de distribution, de consommation et d'utilisation de biens et de services
- Exclusion : services, systèmes et politiques en matière de sécurité sociale (e570)*
- e5650** **Services économiques**
services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant globalement à la production, la distribution, la consommation et l'utilisation de biens et de services, ce qui comprend le secteur commercial privé (entreprises, sociétés, projets à but lucratif) le secteur public (services commerciaux qui en dépendent, coopératives et sociétés d'État), les organismes financiers (banques et compagnies d'assurances)
- Exclusions: services de première nécessité (e5300); services du travail et de l'emploi (e5900)*

- e5651 Systèmes relatifs à l'économie**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance concernant la production, la distribution, la consommation et l'utilisation de biens et de services, par exemple des systèmes pour la mise en œuvre et le suivi des politiques économiques
Exclusions: systèmes relatifs aux services de première nécessité (e5301); systèmes en matière de travail et d'emploi (e5901)
- e5652 Politiques relatives à l'économie**
textes de loi, réglementations et normes concernant la production, la distribution, la consommation et l'utilisation de biens et de services, tels que doctrine économique adoptée et développement mis en œuvre par l'État
Exclusions: politiques relatives aux services de première nécessité (e5302); politiques en matière de travail et d'emploi (e5902)
- e5658 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à l'économie**
- e5659 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à l'économie**
- e570 Services, systèmes et politiques en matière de sécurité sociale**
services, systèmes et politiques visant à assurer un revenu aux personnes qui, en raison de leur âge, de la pauvreté, du chômage, de leur état de santé ou de leur incapacité, ont besoin d'une aide publique financée par les revenus du système général de l'impôt soit d'un système de contribution
Exclusion : services, systèmes et politiques en matière d'économie (e565)
- e5700 Services de sécurité sociale**
services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent, visant à assurer un revenu aux personnes qui, en raison de leur âge, de la pauvreté, du chômage, de leur état de santé ou de leur incapacité, ont besoin d'une aide publique financée par les revenus du système général de l'impôt soit d'un système de contribution, par exemple les services déterminant les ayants droits, les services d'indemnisation pour les types de programmes suivants : programme d'assistance sociale (par exemple assistance sans contribution, indemnisation en fonction de l'état d'indigence ou des besoins), programme d'assurances sociales (par exemple contribution à une assurance accident ou chômage), systèmes de protection contre l'invalidité et systèmes de pension (par exemple revenus de remplacement)
Exclusions: services de santé (e5800) et autres services qui n'acceptent que les personnes présentant des besoins spéciaux en raison de leur état de santé ou de leur invalidité
- e5701 Systèmes relatifs à la sécurité sociale**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent les programmes apportant un appui financier aux personnes qui, en raison de leur âge, de la pauvreté, du chômage, de leur état de santé ou d'invalidité, ont besoin d'assistance publique, comme les systèmes mettant en œuvre les réglementations définissant l'éligibilité pour l'assistance sociale, l'assistance publique, l'assurance chômage, et il indemnisation pour invalidité et autres pensions associées
- e5702 Politiques relatives à la sécurité sociale**
textes de loi, réglementations et normes concernant les programmes et autres dispositifs assurant un revenu aux personnes qui, en raison de leur âge, de la pauvreté, du chômage, de leur état de santé ou d'une invalidité, ont besoin d'assistance publique, comme les textes de loi et autres réglementations régissant l'éligibilité à l'assistance sociale, l'assistance publique, les indemnités de chômage, et les taux d'indemnisation pour invalidité et autres pensions associées

- e5708** **Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à la sécurité sociale**
- e5709** **Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux services sociaux généraux**
- e575** **Services, systèmes et politiques en matière de services sociaux généraux**
services, systèmes et politiques visant à apporter l'aide requise aux personnes qui en ont besoin pour faire leurs courses, pour les travaux ménagers, les transports, leur entretien personnel et l'entretien des autres, afin de leur permettre d'avoir une vie aussi normale que possible
- Exclusions: services, systèmes et politiques en matière de sécurité sociale (e570); prestataires de soins personnels et assistants personnels (e340); services, systèmes et politiques en matière de santé (e580)*
- e5750** **Services sociaux généraux**
services et programmes visant à apporter une aide sociale aux personnes qui, en raison de leur âge, de la pauvreté, du chômage de leur état de santé ou d'incapacité, ont besoin d'aide pour faire leurs courses, pour les travaux ménagers, les transports, leur entretien personnel et l'entretien des autres, afin de leur permettre d'avoir une vie aussi normale que possible
- e5751** **Systèmes relatifs aux services sociaux généraux**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance organisant les programmes et autres dispositifs qui apportent une aide sociale aux personnes qui, en raison de leur âge, de la pauvreté, du chômage de leur état de santé ou d'incapacité, ont besoin d'aide, notamment les mécanismes permettant de faire appliquer les réglementations définissant l'éligibilité à ces services
- e5752** **Politiques en matière de services sociaux généraux**
textes de loi, réglementations et normes concernant les programmes et autres dispositifs d'aide aux personnes qui, en raison de leur âge, de la pauvreté, du chômage, de leur état de santé ou d'incapacité, ont besoin de cette aide, comme les textes de loi et autres réglementations régissant l'éligibilité à l'aide sociale
- e5758** **Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs aux services sociaux généraux**
- e5759** **Services, systèmes et politiques non précisés relatifs aux services sociaux généraux**
- e580** **Services, systèmes et politiques en matière de santé**
services, systèmes et politiques visant à prévenir et traiter les problèmes de santé, assurer la réadaptation médicale et promouvoir des modes de vie sains
- Exclusion: services, systèmes et politiques en matière de services sociaux généraux (e575)*
- e5800** **Services de santé**
services et programmes, y compris des personnes qui s'en occupent aux niveaux local, communautaire, régional, de l'état ou national, visant à fournir des interventions aux individus concernant leur bien-être physique, psychologique et social, comme des services de promotion de la santé et de prévention de la maladie, des services de soins de santé primaire, des services de soins intensifs, des services de réadaptation et de soins à long terme, que ces services soient financés de fonds publics ou privés, qu'ils soient assurés à court terme, à long terme, de manière périodique ou occasionnelle, dans toute une gamme d'environnements tels que la communauté, le domicile, l'école et le lieu de travail, les hôpitaux généraux, les hôpitaux spécialisés, les cliniques et les établissements de soins résidentiels et non résidentiels

- e5801 Systèmes de santé**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent la gamme des services offerts aux personnes pour assurer leur bien-être physique, psychologique et social, dans toute une série d'environnements y compris la communauté, le domicile, l'école, le lieu de travail, les hôpitaux généraux, les hôpitaux spécialisés, les cliniques et les établissements de soins résidentiels et non résidentiels, tels que les systèmes pour la mise en œuvre des réglementations et des normes qui définissent l'éligibilité à recevoir des services, la fourniture d'appareils, des aides techniques et autres équipements d'adaptation, et les textes de loi comme les lois sur la santé qui définissent les caractéristiques du système de santé, comme son accessibilité, son universalité, sa répliquabilité, son mode de financement et l'étendue de sa compétence
- e5802 Politiques de santé**
textes de loi, réglementations et normes régissant la gamme des services offerts aux personnes pour assurer leur bien-être physique, psychologique et social, dans toute une série d'environnements y compris la communauté, le domicile, l'école, le lieu de travail, les hôpitaux généraux, les hôpitaux spécialisés, les cliniques, les établissements de soins résidentiels et non résidentiels, tels que les politiques et les normes qui déterminent l'éligibilité à recevoir des services, la fourniture d'appareils, des aides technique et autres équipements d'adaptation, et les textes législatifs tels que les lois sur la santé qui définissent les caractéristiques du système de santé, comme son accessibilité, son universalité, sa répliquabilité, son mode de financement et l'étendue de sa compétence
- e5808 Autres services, systèmes et politiques de santé précisés**
- e5809 Services, systèmes et politiques de santé non précisés**
- e585 Services, systèmes et politiques en matière d'éducation et de formation**
services, systèmes et politiques relatifs à l'acquisition, l'entretien et l'amélioration des connaissances et du savoir, des compétences et des savoir-faire professionnels et artistiques. Voir la Classification internationale type de l'éducation (UNESCO, 1997) pour les détails sur les niveaux des programmes d'éducation:
<http://unesco.stat.unesco.org/fr/pub/pub0.htm>
- e5850 Services relatifs à l'éducation et la formation**
services et programmes, et les personnes qui s'en occupent, relatifs à l'éducation et l'acquisition, l'entretien et l'amélioration des connaissances et des savoirs, des compétences et des savoir-faire professionnels et artistiques, tels qu'ils sont proposés par les divers échelons du système éducatif (écoles maternelles, primaires, secondaires et supérieures, programmes d'enseignement professionnel et de formation technique, apprentissage, éducation continue)
- e5851 Systèmes relatifs à l'éducation et la formation**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui régissent la mise en place des services d'éducation, comme les mécanismes permettant de mettre en œuvre les normes et politiques qui définissent les conditions d'accès à l'enseignement public et privé et aux programmes d'enseignement spécialisés, les conseils locaux, régionaux et nationaux de l'enseignement et autres autorités de tutelle qui déterminent les caractéristiques du système d'enseignement, y compris la taille des classes, le nombre d'écoles par région, les droits d'inscriptions et les subsides accordés, le régime des cantines scolaires et les services de garderie après l'école

- e5852 politiques relatives à l'éducation et la formation**
textes de loi, réglementations et normes régissant la mise en place des services d'éducation, comme les mécanismes permettant de mettre en œuvre les normes et politiques qui définissent les conditions d'accès à l'enseignement public et privé et aux programmes d'enseignement spécialisés, et organisent les conseils locaux, régionaux et nationaux de l'enseignement et autres autorités de tutelle chargés de déterminer les caractéristiques du système d'enseignement, y compris la taille des classes, le nombre d'écoles par région, les droits d'inscriptions et les subsides accordés, le régime des cantines scolaires et les services de garderie après l'école
- e5858 Autres services, systèmes et politiques précisés relatifs à l'éducation et la formation**
- e5859 Services, systèmes et politiques non précisés relatifs à l'éducation et la formation**
- e590 Services, systèmes et politiques en matière de travail et d'emploi**
services, systèmes et politiques relatifs à la mise au travail pour les personnes qui sont à la recherche d'un emploi ou voudraient en changer, ou pour appuyer les personnes ayant déjà un travail à obtenir des promotions
- Exclusions: services, systèmes et politiques en matière d'économie (e565)*
- e5900 Services en matière de travail et d'emploi**
services et programmes proposés par les autorités locales, régionales et nationales ou par des institutions privées, ainsi que les personnes qui s'en occupent, destinés à permettre aux personnes qui sont à la recherche d'un emploi de trouver du travail ou d'en changer, ou à aider ceux qui ont déjà un emploi, comme des services de recherche et de préparation à l'emploi, les sociétés de placement ou d'intérim, les services de suivi professionnel, les services de santé des travailleurs et de sécurité du travail, les services d'inspection du travail (par ex. ergonomie, gestions des ressources humaines et du personnel, services de concertation sociale, associations professionnelles)
- e5901 Systèmes en matière de travail et d'emploi**
mécanismes de contrôle administratif et de surveillance qui organisent la distribution du travail et autres formes d'occupations rémunérées dans le système économique, comme les systèmes de mise en place des normes et politiques pour la création d'emploi, la sécurité de l'emploi, le fonctionnariat et la concurrence, les normes et réglementations en matière d'emploi, les association syndicales
- e5902 Politiques en matière de travail et d'emploi**
textes de loi, réglementations et normes régissant les systèmes et services de distribution du travail et autres formes d'occupations rémunérées dans le système économique, comme les systèmes de mise en place des normes et politiques pour la création d'emploi, la sécurité de l'emploi, le fonctionnariat et la concurrence, les normes et réglementations en matière d'emploi, les association syndicales
- e5908 Autres services, systèmes et politiques précisés en matière de travail et d'emploi**
- e5909 Services, systèmes et politiques non précisés en matière de travail et d'emploi**
- e595 Services, systèmes, politiques en matière de participation à la vie de la cité**
services, systèmes et politiques relatives au droit de vote, aux élections et à l'art de gouverner un pays, une région ou une communauté locale, ainsi qu'aux organisations internationales

- e5950 Services relatifs à la participation à la vie de la cité**
structures politiques et les personnes qui s'en occupent, comme les autorités locales, régionales et nationales, les organisations internationales et les personnes élues ou désignées pour occuper ces postes, comme les Nations Unies, l'Union Européenne, les instances gouvernementales nationales ou régionales, les autorités locales, les autorités traditionnelles
- e5951 Systèmes relatifs à la participation à la vie de la cité**
structures et mécanismes associés qui organisent le pouvoir politique et économique dans la société, comme les pouvoirs exécutifs et législatifs de l'État, les instruments constitutionnels et juridiques dont émane leur autorité, comme la doctrine politique, les constitutions, les agences et autres institutions de l'État, et les forces armées
- e5952 Politiques relatives à la participation à la vie de la cité**
législations et autres décisions politiques formulées et mises en œuvre par le système politique, comme les politiques régissant les campagnes électorales, la reconnaissance des partis politiques et le droit de vote; les règles à suivre pour le préparation de lois et autres réglementations
- e5958 Autres services, systèmes, politiques précisés en matière de participation à la vie de la cité**
- e5959 Services, systèmes, politiques non précisés en matière de participation à la vie de la cité**
- e598 Autres services, systèmes et politiques précisés**
- e599 Services, systèmes et politiques non précisés**

**CIH-2
Projet final
E. Appendices**

Appendice 1

ELEMENTS DE TAXONOMIE AND TERMINOLOGIE

La CIH-2 est structurée selon un mode hiérarchique, selon les principes taxinomiques standards suivants:

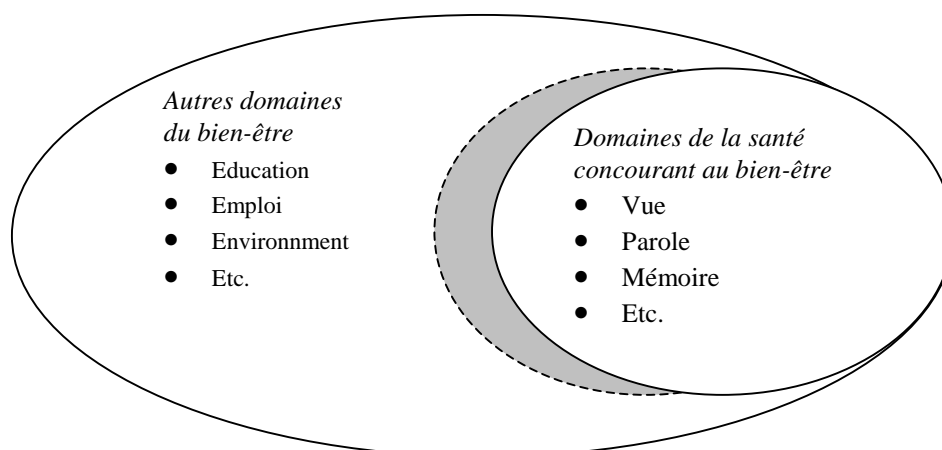
- Les composantes Fonctions organiques et Structures anatomiques, Activités et Participation, et Facteurs environnementaux, ont été classifiées de façon indépendante les unes des autres. En conséquence, les termes repris dans une de ces composantes ne sont pas repris sous les autres.
- Pour chaque composante, les catégories ont été articulées selon un schéma tronc-branche-feuille, de telle sorte qu'une catégorie de niveau inférieur partage les attributs des catégories de niveau supérieur dont elle fait partie.
- Les catégories sont conçues de manière à s'exclure mutuellement, c'est-à-dire que deux catégories de même niveau ne partagent pas exactement les mêmes attributs. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'on ne puisse utiliser plus d'une catégorie pour classifier le fonctionnement de tel ou tel individu. Une telle pratique est autorisée, voire recommandée, si besoin est.

1. Termes employés pour les catégories dans la CIH-2

Les termes sont la désignation de concepts déterminés dans une formulation linguistique, sous la forme de mots ou d'expressions. La plupart des termes qui prêtent à confusion sont employés dans un sens pragmatique dans la langue parlée ou écrite de tous les jours. Ainsi, au quotidien, les termes déficience, incapacité et handicap sont-ils souvent employés les uns pour les autres, et cela bien que, dans la CIH de 1980, ces termes aient reçu des définitions qui leur conféraient un sens bien précis. Au cours du processus de révision, on a utilisé le terme « déficience » comme terme générique pour les trois dimensions – organique, individuelle et sociétale. La clarté et la précision s'imposent cependant pour choisir les mots justes correspondant très exactement aux différents concepts qu'ils expriment. C'est d'autant plus important que la CIH-2 est une classification écrite qui sera traduite en de nombreuses langues. Au-delà d'une compréhension commune des concepts, il est également indispensable de s'entendre sur le terme qui, dans chaque langue, rend le mieux compte du contenu. Il se pourrait que plusieurs solutions soient possibles et des décisions devront être prises dans un souci d'exactitude, d'acceptabilité et d'utilité globale. On espère ainsi que la CIH-2 sera aussi utile que claire.

Ceci étant, voici quelques précisions sur les termes utilisés dans la CIH-2 :

Bien-être est un terme général englobant la totalité des domaines de la vie humaine, y compris ses aspects physiques, psychiques et sociaux, qui concourent à ce que l'on peut appeler une « vie heureuse ». Les domaines sanitaires du bien-être sont un sous-ensemble de domaines qui constituent l'univers total de la vie humaine. Cette relation entre les éléments du bien-être est ainsi schématisée:

Figure 1 : L'univers du bien-être

États de santé et domaines de la santé : un état de santé est le niveau de fonctionnement au sein d'un domaine de la santé donné de la CIH-2. Les domaines de la santé désignent des secteurs de vie qui sont interprétés comme relevant de la notion de « santé », tels ceux qui, en matière de systèmes de santé, peuvent se définir comme constituant la responsabilité première du système de santé. La CIH-2 n'impose pas de limite fixe entre les domaines de la santé et ceux liés à la santé. Il peut y avoir une zone intermédiaire qui dépend de conceptualisations différentes de la santé et des éléments liés à la santé dont on pourra alors calquer les contours sur les domaines de la CIH-2.

États liés à la santé et domaines liés à la santé : un état lié à la santé est le niveau de fonctionnement au sein d'un domaine de la santé donné de la CIH-2. Les domaines liés à la santé sont des domaines de fonctionnement qui, s'ils sont fortement corrélés à un problème de santé, ne risquent guère de relever de la responsabilité première du système de santé, mais plutôt d'autres systèmes contribuant au bien-être général. Dans la CIH-2, seuls sont traités les domaines du bien-être liés à la santé.

Problème de santé est une expression générique couvrant la maladie (aiguë ou chronique), le troubles, la lésion ou le traumatisme. Il peut également s'agir d'autres situations telles que la grossesse, le vieillissement, le stress, une anomalie congénitale ou une prédisposition génétique. Les problèmes de santé sont codés à l'aide de la CIM-10.

Fonctionnement est un terme générique couvrant les fonctions de l'organisme, les structures anatomiques, les activités et la participation. Il désigne les aspects positifs de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels de cet individu (facteurs personnels et environnementaux).

Handicap est un terme générique désignant les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de la participation. Il désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels dans lesquels il évolue (facteurs personnels et environnementaux).

Les **fonctions organiques** sont les fonctions physiologiques des systèmes organiques, fonctions psychologiques comprises. L'adjectif « organique » s'applique à l'organisme humain tout entier et, à ce titre, aussi au cerveau. En conséquence, les fonctions mentales (ou psychologiques) sont subsumées sous les fonctions organiques. Pour ces fonctions, on estime que la norme est la norme statistique valable pour les êtres humains.

Les **structures anatomiques** sont les parties structurelles du corps comme les organes, les membres et leurs composants, classifiés selon les systèmes organiques. Pour ces structures, on estime que la norme est la norme statistique valable pour les êtres humains.

La **déficience** est une perte ou une anomalie d'une partie du corps (c.-à-d. d'une structure) ou d'une fonction de l'organisme (c'est-à-dire d'une fonction physiologique). Les fonctions physiologiques incluent les fonctions mentales. Dans ce contexte, le terme d'anomalie est strictement utilisé pour désigner un écart important par rapport à des normes statistiques établies (c.-à-d. un écart par rapport à la moyenne de la population dans le cadre de normes mesurées) et il ne doit être utilisé que dans ce sens.

L'**activité** est l'exécution d'une tâche ou d'une action par un individu. Elle constitue la dimension individuelle du fonctionnement.

Les **limitations d'activité**¹ sont des difficultés qu'un individu peut éprouver dans l'accomplissement de ses activités. L'écart dans la capacité d'exercer l'activité de la manière et dans la mesure escomptées de la part de gens n'ayant pas ce problème de santé peut être plus ou moins grand, tant en qualité qu'en quantité.

La **participation** est l'implication de l'individu dans une situation vécue. Elle constitue la perspective sociétale du fonctionnement.

Les **restrictions de la participation**² sont des problèmes qui peuvent se poser à un individu lorsqu'il s'implique dans des situations vécues. La présence d'une restriction de la participation se détermine en comparant la participation d'un individu à celle qu'on attend, dans telle culture ou telle société, d'un individu sans limitation d'activité.

Les **facteurs contextuels** sont les facteurs qui constituent le contexte global de la vie d'un individu et, en particulier, du cadre dans lequel les états de santé sont classifiés dans la CIH-2. Il existe deux catégories de facteurs contextuels : les facteurs environnementaux et les facteurs personnels.

Les **facteurs environnementaux** constituent une composante de la CIH-2 et renvoient à tous les aspects du monde extérieur ou extrinsèque qui forment le contexte de la vie d'un individu et, à ce titre, ont une incidence sur le fonctionnement de celui-ci. Les facteurs environnementaux incluent le monde physique et ses caractéristiques, le monde physique bâti par l'homme, les autres individus dans des relations différentes,

¹ "Limitation d'activité" remplace le terme "incapacité" utilisé dans la CIH de 1980.

² "Restriction de la participation" remplace le terme "handicap" utilisé dans la CIH de 1980.

les rôles, les attitudes et les valeurs, les systèmes et les services sociaux, ainsi que les politiques, les règles et les lois.

Les **facteurs personnels** sont des facteurs contextuels qui ont trait à l'individu tels que l'âge, le sexe, la condition sociale, les expériences de la vie, etc., qui ne sont pas classifiés dans la CIH-2 mais que les utilisateurs peuvent intégrer à leurs applications de la CIH-2.

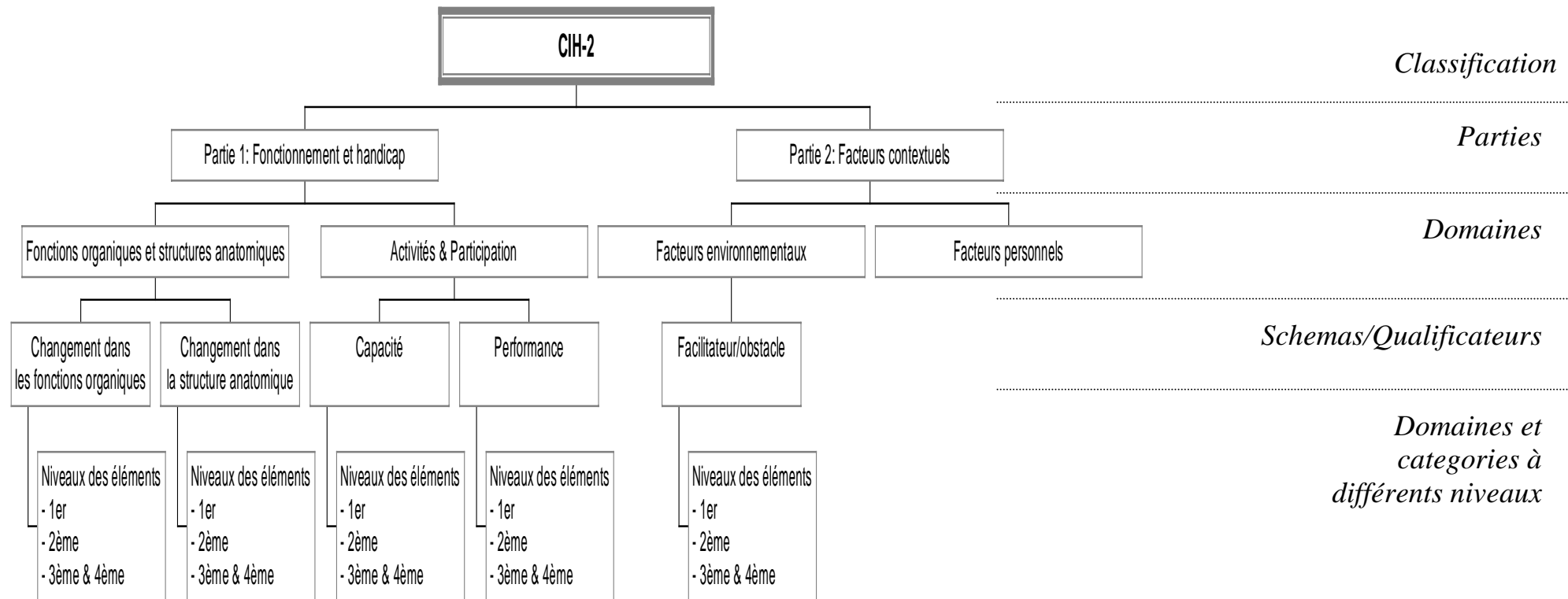
Les **facilitateurs** désignent tous les facteurs environnementaux présents dans l'environnement de l'individu qui, par leur présence ou leur absence, améliorent le fonctionnement ou réduisent le handicap. Il pourra notamment s'agir d'un environnement physique qui soit accessible, de l'existence de moyens techniques d'assistance, d'attitudes positives des gens vis-à-vis de l'incapacité, ainsi que de services, de structures et de politiques visant à accroître l'implication, dans tous les secteurs de la vie, de tous ceux qui ont un problème de santé entraînant une incapacité. L'absence d'un facteur peut également faciliter les choses, comme l'absence de stigmatisation ou d'attitudes négatives. Les facilitateurs empêcheront une déficience ou une limitation d'activité de devenir une restriction de la participation, puisque la performance réelle d'une action s'en trouvera améliorée, en dépit du problème de capacité que connaît la personne.

Les **obstacles** désignent tout facteur environnemental situé à proximité d'un individu qui, par sa présence ou son absence, limite le fonctionnement et provoque l'incapacité. Il pourra notamment s'agir d'un environnement physique inaccessible, de l'absence d'aides techniques, d'attitudes négatives des gens vis-à-vis de l'incapacité, ainsi que de services, de structures et de politiques inexistantes ou qui entravent spécifiquement la participation, dans tous les secteurs de la vie, de tous ceux qui ont un problème de santé.

La **capacité** est un schéma qui, en tant que code qualificatif, indique le plus haut niveau possible de fonctionnement qu'un individu puisse atteindre dans un domaine de la liste Activité et Participation, à un moment donné. La capacité se mesure dans un environnement uniforme ou normal, reflétant ainsi l'aptitude de l'individu ajustée de son environnement. Les facteurs environnementaux peuvent servir à décrire les caractéristiques de cet environnement uniforme ou normal.

La **performance** est un schéma qui, en tant que code qualificatif, décrit ce que les individus font dans leur environnement habituel. Il introduit ainsi l'idée de l'implication d'un individu dans des situations vécues. L'environnement habituel est également décrit à l'aide de Facteurs environnementaux.

Figure 2: Structure de la CIH-2



2. La CIH-2 en tant que classification

Pour comprendre la classification générale de la CIH-2, il est important de bien saisir sa structure. Celle-ci ressort des définitions qui suivent ainsi que de la schématisation de la figure 2.

La **classification** est défini l'ensemble de l'univers couvert par la CIH-2. Hiérarchiquement, c'est le sommet de la pyramide.

On appelle **parties de la classification** chacune des deux grandes subdivisions de la classification.

- La Partie 1 couvre le fonctionnement et l'incapacité
- La Partie 2 couvre les facteurs contextuels

On appelle **composantes** chacune des deux grandes subdivisions des parties.

Les composantes de la Partie 1 comprennent

- les fonctions organiques et les structures anatomiques, et
- les activités et la participation

Les composantes de la Partie 2 comprennent

- les facteurs environnementaux, et
- les facteurs personnels (qui ne sont pas classifiés dans la CIH-2).

Les **schémas** sont définis par l'utilisation de codes qualificatifs portant des codes correspondants.

Il y a quatre schémas pour la Partie 1 et un pour la Partie 2.

Pour la Partie 1, ce sont :

- les changements de fonctions organiques
- les changements de structure anatomique
- la capacité
- la performance

Pour la Partie 2, il s'agit:

- des facilitateurs ou obstacles dans les Facteurs environnementaux

Les **domaines** sont des ensembles pratiques et rationnels de fonctions physiologiques interdépendantes, de structures anatomiques, d'actions, de tâches ou de secteurs de la vie. Les domaines constituent les différents chapitres et blocs de chaque composante.

Les **catégories** sont des classes et des sous-classes au sein d'un domaine donné d'une composante, c.-à-d. des unités de classification.

Les **niveaux** définissent la disposition hiérarchique qui fournit des indications détaillées des catégories (c'est à dire la granularité des domaines et des catégories). Le premier niveau comprend tous les éléments du deuxième niveau, et ainsi de suite.

3. Définitions des catégories de la CIH-2

Les définitions sont des énoncés qui décrivent les caractéristiques essentielles (c.-à-d. les qualités, les propriétés ou les relations) du concept désigné par la catégorie. La définition nous informe du type de chose ou de phénomène désigné par le terme, et en pratique, comment il se distingue des autres choses ou phénomènes connexes.

Lors de l'élaboration des définitions des catégories de la CIH-2, on a tenu compte des caractéristiques idéales et des définitions opérationnelles, y compris les inclusions et les exclusions, énumérées ci-dessous.

Les définitions doivent être utiles et logiques.

Elles doivent identifier uniquement le concept visé par la catégorie.

Elles doivent présenter les propriétés essentielles du concept – à la fois en connotation (ce que signifie le concept intrinsèquement) et en dénotation (à quels objets ou phénomènes il renvoie).

Elles doivent être précises, dépourvues d'ambiguïté et exhaustives.

Elles doivent être exprimées en termes opérationnels (p. ex. préciser la gravité, la durée, l'importance relative et les associations possibles).

Elles doivent éviter la circularité, c'est-à-dire que le terme lui-même, ou tout synonyme, ne doit pas figurer dans la définition et ne doit pas utiliser un terme défini ailleurs qui ferait appel au premier pour sa propre définition

Les cas échéant, elles doivent faire mention des facteurs étiologiques ou interactifs possibles.

Elles doivent être compatibles avec les caractéristiques des termes de rangs supérieurs (p. ex. un terme de troisième niveau doit inclure les caractéristiques générales de la catégorie de deuxième niveau dont il fait partie).

Elles doivent respecter les caractéristiques des termes subordonnés (p. ex. les caractéristiques d'un terme de deuxième niveau ne peuvent contredire celles du troisième niveau).

Elles doivent être concrètes et éviter le sens figuré ou la métaphore.

Elles doivent formuler des énoncés empiriques qui soient observables, vérifiables ou déductibles par des moyens indirects.

Elles doivent être formulées le plus possible en termes neutres, sans connotation négative superflue.

Elles doivent être courtes et éviter le jargon technique, dans la mesure du possible (exception faite de certains termes utilisés dans Fonctions organiques et les Structures anatomiques).

Elles doivent comporter des inclusions qui fournissent des synonymes et des exemples qui tiennent compte des variations culturelles et des différences entre les époques de la vie.

Elles doivent préciser les exclusions, afin mettre en garde les utilisateurs contre la confusion possible avec des termes connexes.

Appendice 2

LIGNES DIRECTRICES POUR LE CODAGE DE LA CIH-2

La CIH-2 est destinée au codage des différents états de santé et liés à la santé.³ Il est vivement recommandé aux utilisateurs de lire l'Introduction de la CIH-2 avant d'étudier les lignes directrices et règles applicables au codage. En outre les utilisateurs les instamment priés de suivre la formation que l'OMS et son réseau de centres collaborateurs peuvent donner quant à l'utilisation de la classification.

Voici quelques caractéristiques de la classification qui ont une incidence sur son utilisation.

1. Organisation et structure

Parties de la classification

La CIH-2 est organisée en deux parties.

La Partie 1 comprend les composantes suivantes :

fonctions organiques et structures anatomiques

- activités et participation

La Partie 2 comprend les composantes suivantes :

- facteurs environnementaux,
- facteurs personnels (qui ne sont pas classifiés dans la CIH-2).

Ces composantes sont rappelées par des préfixes apparaissant dans chaque code

- *b* pour les fonctions organiques
- *s* pour les structures anatomiques
- *d* pour l'activité et la participation
- *e* pour les facteurs environnementaux

Le préfixe *d* désigne les domaines relevant de la composante Activité et participation. S'il le désire, l'utilisateur pourra remplacer le préfixe *d* par *a* ou *p*, afin d'indiquer renvoyer à Activité ou à Participation.

Les lettres *b*, *s*, *d* et *e* sont suivies d'un code numérique qui commence par le numéro du chapitre (1 chiffre), suivi par le deuxième niveau (2 chiffres) et les troisième et

³ La maladie elle-même ne doit pas être codée. C'est l'affaire de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, Dixième Révision (CIM-10) qui est une classification destinée à permettre l'enregistrement, l'analyse, l'interprétation et la comparaison des données de morbidité et de mortalité relatives aux diagnostics de maladie et autres problèmes de santé. Les utilisateurs de la CIH-2 sont invités à se servir de celle-ci en parallèle avec la CIM-10. (Voir page 3 de l'Introduction au sujet du *chevauchement* entre les classifications).

quatrième niveaux⁴ (1 chiffre chacun). Par exemple, on trouve dans la classification des fonctions organiques:

b2	Fonctions sensorielles et douleurs	(élément de niveau 1)
b210	Fonctions visuelles	(élément de niveau 2)
b2102	Qualité de la vision	(élément de niveau 3)
b21022	Sensibilité au contraste	(élément de niveau 4)

Selon les besoins de l'utilisateur, n'importe quel nombre de codes peut être employé à chaque niveau. Pour décrire une situation particulière, il peut être judicieux d'utiliser plus d'un code à chaque niveau. Ceux-ci peuvent être indépendants ou interdépendants.

Dans la CIH-2, l'état de santé d'une personne peut être affecté d'une série de codes couvrant plusieurs domaines de la classification. Le nombre maximum de codes disponibles pour chaque cas est de 36 au niveau du chapitre (9 codes pour les fonctions organiques, 9 pour les structures anatomiques, 9 pour la performance et 9 pour la capacité), et 362 au deuxième niveau. Aux troisième et quatrième niveaux, on dispose des 1424 codes qui constituent la version intégrale de la classification. Dans la pratique, un ensemble de 3 à 18 codes pourra suffire à décrire un cas, en poussant la précision jusqu'au deuxième niveau (trois chiffres). Généralement, la version plus détaillée à quatre niveaux est destinée aux services spécialisés (p. ex.. résultats de réadaptation, gériatrie ou santé mentale), alors que la classification à deux niveaux peut être utilisée pour les enquêtes et l'évaluation des résultats de l'action sanitaire.

Les domaines doivent être codés tels qu'ils s'appliquent à un moment donné (c.-à-d. à la manière d'un instantané) qui constitue la position par défaut. Toutefois, il est également possible de rendre compte de la durée afin de décrire une trajectoire dans le temps ou un processus. Les utilisateurs devront alors définir leur forme de codage et le laps de temps qu'ils utilisent.

Chapitres

Chaque composante de la classification est organisée en chapitres et domaines sous lesquels figurent des catégories communes ou des éléments spécifiques. Ainsi, dans la composante Fonctions organiques, le chapitre 1 traite de toutes les fonctions mentales.

Blocs

Les chapitres se subdivisent souvent en « blocs » de catégories. Par exemple, au chapitre 3 de la classification Activité et Participation (Communication), il y a trois blocs – Recevoir des messages (d310-a329), Produire des messages (d330-a349), et Conversation et utilisation des appareils et des techniques de communication (d250-d289). Les blocs sont là pour faciliter la tâche de l'utilisateur et ne servent normalement pas pour le codage.

⁴ Seule la classification des fonctions organiques comporte des articles du quatrième niveau.

Catégories

Au sein de chaque chapitre, il y a des catégories distinctes à deux, trois ou quatre niveaux, comportant chacune une courte définition de la catégorie, avec des inclusions et des exclusions afin d'aider à choisir le code qui convient.

Définitions

La CIH-2 donne des définitions opérationnelles des catégories de la santé ou liées à la santé, par opposition aux définitions « vernaculaires ». Ces définitions décrivent les attributs essentiels de chaque domaine (p. ex. : qualités, propriétés et relations) et donnent des précisions quant à ce qui est inclus dans ou exclus de chaque catégorie. Les définitions contiennent également des points d'ancrage couramment utilisés pour l'évaluation, pour l'application à des enquêtes ou à des questionnaires, ou encore pour les résultats d'instruments d'évaluation devant être codés selon la CIH-2. C'est ainsi que les fonctions d'acuité visuelle sont définies en termes d'acuité visuelle monoculaire et binoculaire à courte et longue distances, de telle sorte que la gravité du problème d'acuité visuelle puisse être codée comme étant nulle, légère, moyenne, grave ou totale.

Inclusions

L'énumération des inclusions suit la définition des nombreuses catégories. Destinée à guider le contenu de la catégorie, elle n'entend pas être exhaustive. Dans le cas des éléments de deuxième niveau, les inclusions couvrent tous les éléments intégrés du troisième niveau.

Exclusions

Des exclusions sont indiquées là où, par suite de l'analogie avec un autre terme, l'application pourrait être difficile. Par exemple, on pourrait penser que la catégorie « aller aux toilettes » inclut la catégorie « prendre soin des parties de son corps ». Toutefois, pour les distinguer, « aller aux toilettes » est exclu de la catégorie d520 « prendre soin des parties de son corps », et codé d530.

Autres catégories précisées

À la fin de chaque ensemble intégré d'éléments des troisième et quatrième niveaux, et à la fin de chaque chapitre, figurent d'autres catégories précisées. Celles-ci permettent de coder des aspects du fonctionnement qui ne sont inclus dans aucune des autres catégories spécifiques. Lorsqu'il emploie une « autre catégorie précisée », l'utilisateur indiquera le nouvel élément dans une liste complémentaire.

Catégories non précisées

La dernière catégorie au sein de chaque ensemble intégré d'éléments des troisième et quatrième niveaux, et à la fin de chaque chapitre, est une catégorie « non précisée » qui permet le codage des fonctions qui correspondent au groupe mais dont on sait trop peu pour les affecter à une catégorie plus précise. Ce code a la même signification que le terme de deuxième ou de troisième niveau immédiatement supérieur, sans aucun renseignement supplémentaire. (Pour les blocs, les « autres catégorie précisée » et « catégorie non précisée » sont fusionnés en un seul article.)

Codes qualificatifs

Les codes de la CIH-2 nécessitent l'emploi d'un ou plusieurs code qualificatifs, qui désignent, par exemple, l'importance du niveau de santé ou la gravité du problème dont il est question. Les codes qualificatifs sont codés sous la forme d'un, deux ou trois chiffre après le point séparateur. L'emploi de tout code doit s'accompagner d'au moins un code qualificatifs. Faute de quoi, les codes n'ont pas de signification.

Le premier code qualificatif pour les fonctions organiques et les structures anatomiques, les codes qualificatifs de performance et de capacité pour les Activités et la Participation, ainsi que le premier code qualificatif pour les facteurs environnementaux rendent tous compte de problèmes qui se posent dans la composante correspondante.

Toutes les composantes (B, A et P et E) sont quantifiées à l'aide de la même échelle. Avoir une difficulté peut vouloir dire une déficience, une limitation, une restriction ou se heurter à un obstacle, selon le schéma dont il s'agit. Les adjectifs qui conviennent, figurant entre parenthèses ci-dessous, devront être choisis selon le domaine de classification correspondant :

xxx.0 AUCUN problème	(aucun, absent, négligeable...)	0-4%
xxx.1 Problème LÉGER	(léger, faible...)	5-24%
xxx.2 Problème MODÉRÉ	(moyen, passable...)	25-49%
xxx.3 Problème GRAVE	(élevé, extrême...)	50-95%
xxx.4 Problème ABSOLU	(total...)	96-100%
xxx.8 non précisé		
xxx.9 sans objet		

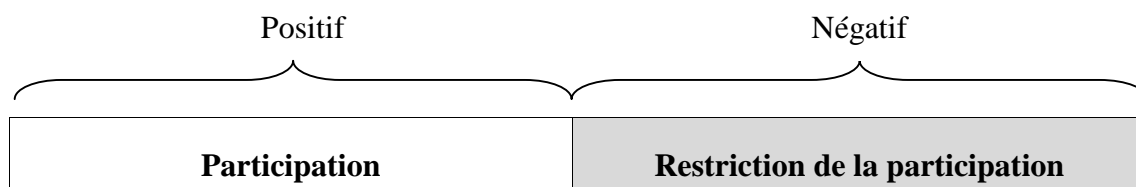
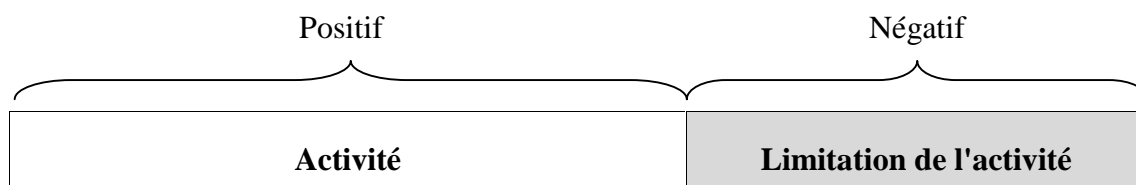
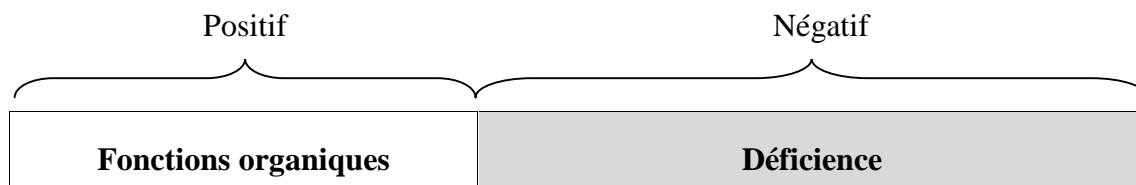
Afin de pouvoir quantifier les données de manière universelle, des procédures d'évaluation doivent être mises en place par les chercheurs. Des fourchettes grossières de pourcentages sont fournies pour les cas où des instruments d'évaluation calibrés et autres normes sont disponibles pour quantifier les déficiences, la limitation de capacité, le problème de performance, ou le facilitateur ou l'obstacle. Par exemple, l'indication d'absence de problème ou de problème absolu doit tenir compte d'une marge d'erreur de 5%. Un problème modéré est généralement chiffré à la moitié de la valeur maximum de l'échelle. Les pourcentages doivent être calibrés dans divers domaines en utilisant comme percentiles les caractéristiques de la population.

Dans le cas des facteurs environnementaux, ce premier code qualificatif peut également servir à désigner l'étendue des aspects positifs de l'environnement, à savoir les facilitateurs. Pour désigner les facilitateurs, on peut utiliser la même échelle de 0 à 4, mais on remplace alors le point séparateur par un signe + : p. ex. e110+2. Les facteurs environnementaux peuvent être codés soit i) en rapport avec chaque schéma ; ou ii) sans rapport avec les schémas (voir section 3 ci-dessous). La première solution est préférable car elle identifie plus clairement l'impact et l'attribution.

Codes qualificatifs supplémentaires: Pour différents utilisateurs, il peut être opportun et utile d'ajouter d'autres types d'informations au codage de chaque élément. Comme on le verra, il existe toutes sortes d'autres codes qualificatifs qui peuvent s'avérer utiles.

Codage des aspects positifs

Au gré de l'utilisateur, des échelles de codage peuvent être construites pour saisir les aspects positifs du fonctionnement.



2. Règles générales de codage

Le respect des règles qui suivent est indispensable si l'on veut extraire correctement les informations qui servent aux différentes utilisations de la classification.

Les profils : ensemble de codes se rapportant à un individu

La CIH-2 classe les états de santé et relatifs à la santé, obligeant donc à attribuer une série de codes qui correspondent le mieux au profil du fonctionnement d'un individu. La CIH-2 n'est pas une classification « événementielle » comme la CIM-10, où une pathologie particulière est classifiée à l'aide d'un code unique. Comme le fonctionnement d'un individu peut être affecté du triple point de vue organique, individuel et sociétal, l'utilisateur doit toujours prendre en compte toutes les composantes de la classification, à savoir les fonctions organiques, les structures anatomiques, les activités et la participation ainsi que les facteurs environnementaux. S'il est peu réaliste de s'attendre à trouver, pour chaque contact, tous les codes possibles, les utilisateurs choisiront, selon le cadre dans lequel le contact a lieu, les codes qui leur semblent les plus saillants afin de décrire une situation médico-sanitaire donnée.

Informations pertinentes par rapport au code

Les informations codées se situent toujours dans le contexte d'un problème de santé. Bien qu'il ne soit pas nécessaire, pour utiliser un code, d'établir formellement le lien entre un état de santé et les aspects du fonctionnement et du handicap qui feront l'objet du codage, la CIH-2 n'en reste pas moins une classification relative à la santé. Elle présuppose donc l'existence d'un état de santé quelconque. L'information qui relèvent d'un choix par l'individu de ce qu'il fait ou ne fait pas et qui n'a aucun rapport avec un problème de fonctionnement associé à un problème de santé ne doit donc pas être codée. Par exemple, si un individu décide de ne pas nouer de relations avec ses voisins pour des motifs autres que raisons de santé, il ne faut pas utiliser la catégorie d7200 « Nouer des relations ». En revanche, si la décision est liée à un problème de santé (par ex., une dépression), on utilisera le code.

Les informations qui trahissent le sentiment d'acceptation du niveau de fonctionnement ou de satisfaction de l'individu face à celui-ci ne sont actuellement pas codées dans la CIH-2. Des recherches complémentaires aboutiront peut-être à l'élaboration de codes qualificatifs supplémentaires qui permettront de coder ces informations.

Seuls seront codés les aspects du fonctionnement de l'individu s'inscrivant dans un délai prédéterminé. Les fonctions qui se rapportent à un précédent contact ou qui n'ont aucune incidence sur le contact en cours ne seront pas codées.

Information explicite par rapport aux codes

Lorsqu'il attribue un code, l'utilisateur ne doit faire aucune déduction quant aux interdépendances éventuelles entre une déficience des fonctions organiques, une limitation d'activité ou une restriction de la participation. Par exemple, si un individu a une limitation de fonctionnement dans le déplacement, il n'est pas justifié de supposer qu'il a une déficience des fonctions du mouvement. De même, le fait qu'un individu ait une capacité limitée de se déplacer ne permet pas d'en déduire qu'il a un

problème de performance dans le déplacement. L'utilisateur doit recueillir séparément des informations explicites sur les fonctions organiques et les structures anatomiques, et sur la capacité et la performance (dans certains cas, les fonctions mentales par exemple, il faudra tirer les conclusions d'autres observations vu que la fonction en question n'est pas directement observable).

Spécificité du codage

Les états de santé et les états liés à la santé doivent être codés le plus spécifiquement possible, en les affectant à la catégorie la plus adéquate de la CIH-2. Ainsi, le code le plus spécifique une personne atteinte d'héméralopie est b21020 « Sensibilité à la lumière ». Toutefois, si, pour une certaine raison, il n'est pas possible d'atteindre à ce degré de détail, on peut utiliser à sa place le code apparenté qui lui correspond dans la hiérarchie (soit : b2102 Qualité de la vision, b210 Fonctions visuelles, ou b2 Fonctions sensorielles et douleur).

Pour trouver facilement et rapidement le code qui convient, il est vivement recommandé de se servir du navigateur de la CIH-2⁵, qui comporte un moteur de recherche associé à un index électronique de la version intégrale de la classification. On peut aussi consulter l'index alphabétique.

3. Conventions de codage pour les facteurs environnementaux

Pour le codage des facteurs environnementaux, trois conventions de codage sont mises à disposition:

Convention 1

Les facteurs environnementaux sont codés isolément, sans les relier aux fonctions organiques, aux structures anatomiques ou à l'activité et à la participation.

Fonctions organiques	_____
Structures anatomiques	_____
Activité et participation	_____
Environnement	_____

Convention 2

Les facteurs environnementaux sont codés pour chaque composante.

Fonctions organiques	_____	Code E	_____
Structures anatomiques	_____	Code E	_____
Activité & participation	_____	Code E	_____

Convention 3

Les facteurs environnementaux sont codés pour les codes qualificatifs de capacité et de performance dans la composante Activité et performance de chaque élément.

Code qualificatif de performance	_____	Code E	_____
Code qualificatif de capacité	_____	Code E	_____

⁵ Le navigateur de la CIH-2 peut être téléchargé gratuitement à partir du site web de la CIH-2 à l'adresse suivante: <http://www.who.int/icidh/>

4. Règles de codage propres aux différentes composantes

4.1 Codage des fonctions organiques

Définitions

Les *fonctions organiques* désignent les fonctions physiologiques (y compris psychologiques) des systèmes organiques. Les *déficiences* désignent des problèmes de la fonction organique ou de la structure anatomique comme un écart ou une perte.

Utilisation du code qualificatif pour les fonctions organiques

Les fonctions organiques sont codées à l'aide d'un code qualificatif qui indique l'étendue ou l'ampleur de la déficience. La présence d'une déficience peut être identifiée comme étant une question de perte ou de manque, de réduction, d'adjonction ou d'excès, ou d'écart.

La déficience d'une personne souffrant d'hémiplégie peut être décrite avec le code b7302 « Puissance des muscles d'un côté du corps »

Étendue de la déficience (1^{er} code qualificatif)

b7302.__

Une fois la déficience présente, on peut en graduer la gravité à l'aide du code qualificatif générique. Par exemple :

- b.7302.1 Déficience LÉGÈRE de la puissance des muscles d'un côté du corps (jq. 5 à 24%)
- b.7302.2 Déficience MODÉRÉE de la puissance des muscles d'un côté du corps (jq. 25 à 49%)
- b.7302.3 Déficience GRAVE de la puissance des muscles d'un côté du corps (jq. 50 à 95%)
- b.7302.4 Déficience ABSOLUE de la puissance des muscles d'un côté du corps (jq.96 à 100%)

L'absence d'une déficience (en fonction d'un seuil prédéfini) est pointée d'un «0» pour le code qualificatif générique. Par exemple :

b7302.0 PAS de déficience de la puissance des muscles d'un côté du corps

Si l'on manque d'informations pour graduer la gravité de la déficience, on utilisera le chiffre 8. Par exemple, si le dossier médical d'un individu indique qu'il souffre d'une faiblesse du côté droit du corps, sans donner plus de détails, on pourra alors appliquer le code suivant :

b7302.8 Déficience non précisée de la puissance des muscles d'un côté du corps

Il peut y avoir des situations dans lesquelles il est inopportun d'attribuer un code particulier. Ainsi, le code b650 Fonctions des menstruations est sans objet pour les femmes avant et après un certain âge (avant l'instauration des règles et après la ménopause). Dans ces deux cas, on portera le chiffre « 9 ».

b650.9 Fonctions des menstruations sans objet.

Tenir compte des corrélats structurels des fonctions organiques

Les classifications des fonctions de l'organisme et des structures anatomiques sont conçues pour être parallèles.

Lorsqu'on utilise un code de fonction organique, l'utilisateur doit vérifier si le code de la structure anatomique correspondante est applicable. Par exemple, les fonctions organiques incluent les sens fondamentaux comme les « fonctions visuelles et fonctions connexes b210-b229 », et leurs corrélats structurels existent entre les codes s210 et s230 « Œil et structures annexes ».

Tenir compte de l'interdépendance entre les déficiences

Une déficience peut en cacher une autre ; par exemple, un problème de puissance des muscles peut porter atteinte à des fonctions de mouvement, des fonctions cardiaques peuvent être en rapport avec des fonctions respiratoires, la perception peut être en rapport avec les fonctions de la pensée.

Comment identifier des déficiences dans les fonctions organiques

Pour les déficiences qu'il n'est pas toujours possible d'observer directement (p. ex. : les fonctions mentales), l'utilisateur peut déduire la déficience d'une observation du comportement. Par exemple, en milieu soignant, la mémoire peut être évaluée grâce à des tests standardisés et, s'il n'est pas possible d'"observer" effectivement la fonction cérébrale, il est possible, en fonction des résultats des tests, de supposer que les fonctions de mémoire sont déficientes.

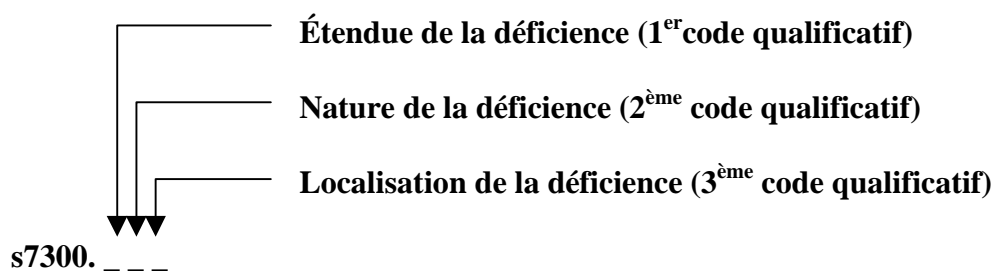
4.2 Codage des structures anatomiques

Définitions

Les **structures anatomiques** désignent les parties anatomiques du corps, comme les organes, les membres et leurs composantes. Les **déficiences** désignent des problèmes dans la fonction ou la structure anatomique, comme une perte ou un écart important.

Utilisation des codes qualificatifs pour le codage des structures anatomiques

Les structures anatomiques sont codées à l'aide de trois codes qualificatifs. Le premier rend compte de l'étendue ou de l'importance de la déficience, le deuxième sert à indiquer la nature du changement, et le troisième sert à localiser la déficience.



Les schémas descriptifs utilisés pour les trois codes qualificatifs sont énumérés dans le tableau 2.

Tableau 1 : Gradation des codes qualificatifs des structures anatomiques

1 ^{er} code qualificatif Étendue de la déficience	2 ^{ème} code qualificatif Nature de la déficience	3 ^{ème} code qualificatif Localisation de la déficience
0 PAS de déficience 1 Déficience LÉGÈRE 2 Déficience MODÉRÉE 3 Déficience GRAVE 4 Déficience ENTIÈRE 8 non précisée 9 sans objet	0 pas de changement 1 absence totale 2 absence partielle 3 partie additionnelle 4 dimensions anormales 5 discontinuité 6 malposition 7 changements qualitatifs, y compris accumulation de liquide 8 non précisée 9 sans objet	0 plus d'un siège 1 droite 2 gauche 3 des deux côtés 4 avant 5 arrière 6 proximale 7 distale 8 non précisée 9 sans objet

4.3 Codage des activités et de la participation

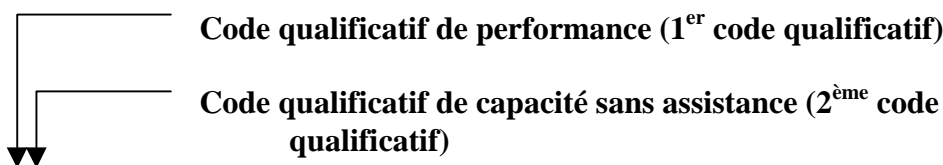
Définitions

Une **activité** signifie l'exécution, par un individu, d'une tâche ou d'une action. La **participation** consiste à prendre part à une situation vécue. Les **limitations d'activité** désignent les difficultés qu'un individu peut éprouver dans l'exécution d'activités. Les **restrictions de la participation** sont des problèmes qu'un individu peut avoir lorsqu'il prend part à des situations vécues.

Les activités et la participation ne forment qu'une seule liste de domaines.

Utilisation des codes qualificatifs de capacité et de performance

Les activités et la participation sont codées à l'aide de deux codes qualificatifs – celui de la performance qui occupe la première position après le point séparateur, et celui de la capacité qui occupe la deuxième position après celui-ci. Le code qui identifie la catégorie de la liste Activités et participation et les deux codes qualificatifs constituent la matrice d'information par défaut.



d4500. _ _

matrice d'information
(par défaut)

Le *code qualificatif de performance* décrit ce qu'un individu fait dans son cadre de vie habituel. Ce cadre de vie impliquant un contexte sociétal, la performance telle qu'elle est notée peut aussi être entendue comme une « implication dans une situation vécue » ou une « expérience vécue » par les individus dans leur cadre de vie habituel. Ce cadre de vie comprend les facteurs environnementaux, c'est-à-dire tous les aspects du monde physique, social et attitudinal. Ces caractéristiques du cadre de vie habituel peuvent être codées en utilisant la liste des facteurs environnementaux.

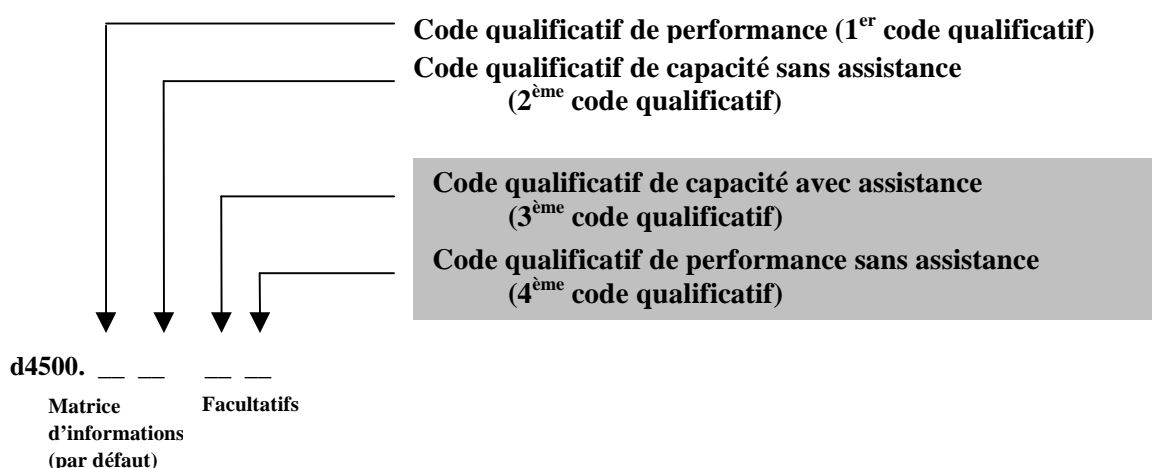
Le *code qualificatif de capacité* décrit l'aptitude d'un individu à effectuer une tâche ou une action. Ce code qualificatif définit le niveau de fonctionnement le plus élevé qu'un individu pourra atteindre dans un domaine donné et à un moment donné. Pour évaluer l'aptitude de l'individu dans sa totalité, il faudrait pouvoir disposer d'un environnement « normalisé » où seraient neutralisées les incidences variables des différents milieux sur l'aptitude de l'individu. Cet environnement normalisé pourra être : a) un environnement réel, couramment utilisé pour une évaluation de la capacité dans des conditions d'examen ; ou b) lorsque cela n'est pas possible, dans un environnement fictif dont il est permis de penser qu'il exerce un effet uniforme, et que l'on peut appeler environnement « uniforme » ou « standard ». Ainsi, le code qualificatif de capacité indique-t-il l'aptitude de l'individu corrigée de son environnement. Pour pouvoir faire des comparaisons internationales, cette correction

doit être la même pour tous les individus dans tous les pays. Pour être précises, les caractéristiques de l'environnement uniformes ou standards peuvent être codées en utilisant les Facteurs environnementaux. L'écart entre la capacité et la performance traduit la différence entre les impacts des environnements habituel et uniforme, fournissant ainsi une précieuse indication quant aux modifications à opérer dans l'environnement de l'individu pour améliorer la performance.

D'ordinaire, le code qualificatif de capacité sans assistance sert à décrire l'aptitude véritable de l'individu, sans l'aide d'un appareil ou d'une autre personne. Comme le code qualificatif de performance appréhende le milieu dans lequel l'individu évolue habituellement, la présence d'assistance (appareil ou personne) ou d'obstacles est directement observable. La nature du facilitateur ou de l'obstacle peut être décrite en utilisant la classification des facteurs environnementaux.

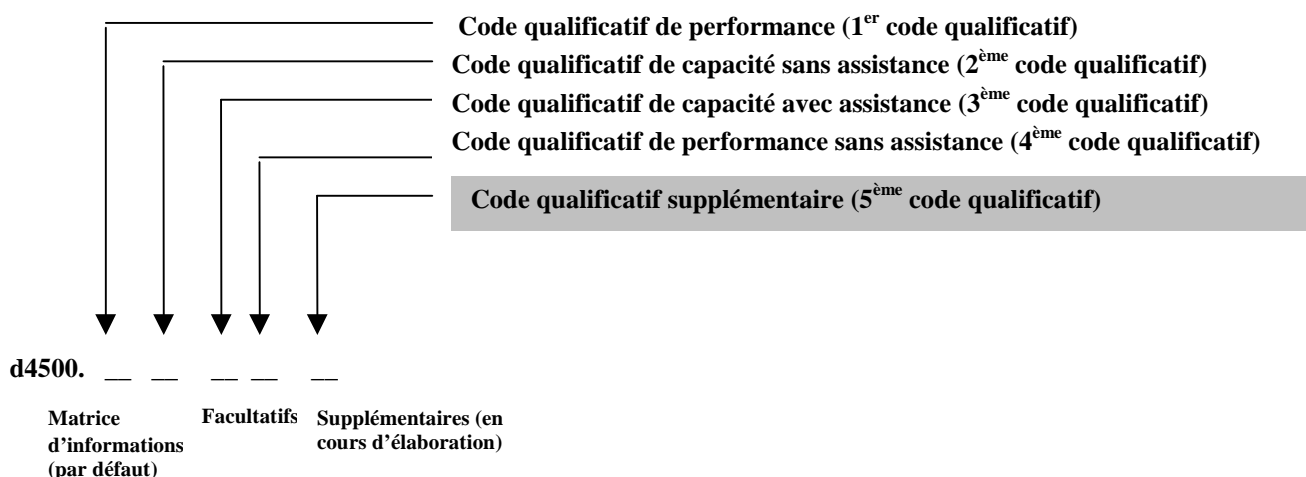
Codes qualificatifs facultatifs

Les 3^{ème} et 4^{ème} codes qualificatifs (facultatifs) fournissent aux utilisateurs la possibilité de coder la capacité avec assistance et la performance sans assistance.



Code qualificatif supplémentaires

Le cinquième chiffre est réservé aux codes qualificatifs qui pourront être élaborés à l'avenir, comme le code qualificatif d'implication ou de satisfaction subjective.



Les codes qualificatifs de capacité et de performance peuvent, les uns et les autres, être utilisés avec ou sans assistance par des personnes ou des appareils, et selon la gradation suivante (xxx représentant le numéro du deuxième niveau):

- xxx.0** AUCUNE difficulté
- xxx.1** Difficulté LÉGÈRE
- xxx.2** Difficulté MODÉRÉE
- xxx.3** Difficulté GRAVE
- xxx.4** Difficulté ABSOLUE
- xxx.8** non précisé
- xxx.9** sans objet

Quand faut-il utiliser le code qualificatif de performance ou le code qualificatif de capacité ?

L'un ou l'autre des codes qualificatifs peut être utilisé pour chacune des catégories figurant sur la liste. Mais, dans chaque cas, les informations transmises sont différentes. Lorsqu'on utilise les deux codes qualificatifs, les deux chiffres sont combinés :

4500. 2 1d4500. 2_
d4500. _ 1

Si l'on utilise qu'un seul code qualificatif, l'espace inutilisé ne sera pas comblé par un 8 ou un 9, étant donné que ces chiffres sont de véritables codes d'évaluation et que leur inscription voudrait dire qu'on utilise un code qualificatif.

Exemples d'application des deux code qualificatifs

d4500 Marcher

Pour le **code qualificatif de performance**, ce domaine concerne le déplacement à pied dans l'environnement habituel de l'individu, sur différentes surfaces et dans différentes conditions, en utilisant une canne, un déambulateur ou un autre appareil d'aide à la déambulation. Par exemple, la performance d'un individu qui a perdu une jambe dans un accident de travail et qui, depuis, se sert d'une canne mais n'en éprouve pas moins des difficultés modérées à se déplacer autour de chez lui parce que, dans le voisinage, les trottoirs sont très raides et leur surface glissante, peut être codée :

d4500.3 _ restriction modérée de la performance de marche sur de courtes distances

Pour le **code qualificatif de capacité**, ce domaine concerne l'aptitude d'un individu à se déplacer à pied sans assistance. Pour neutraliser l'impact différentiel des divers environnements, cette aptitude est évaluée dans un environnement « normalisé ». Cet environnement normalisé pourra être : a) un environnement réel, couramment utilisé pour une évaluation de la capacité dans des conditions d'examen ; ou b) lorsque cela n'est pas possible, dans un environnement fictif dont il est permis de penser qu'il exerce un effet uniforme, et que l'on peut appeler environnement « uniforme » ou « standard ». Par exemple, l'aptitude véritable de l'individu dont il vient d'être

question à marcher sans canne dans un environnement normalisé (comportant des surfaces plates et non glissantes, par exemple) sera très limitée. En conséquence, l'individu pourra être codé ainsi :

d4500._4 grave limitation de la capacité de marche sur de courtes distances

Les utilisateurs qui souhaitent spécifier l'environnement habituel ou normalisé tout en utilisant le code qualificatif de performance ou de capacité se serviront de la classification des facteurs environnementaux (voir convention de codage 3 pour les facteurs environnementaux).

4.4 Codage des facteurs environnementaux

Définitions

Les facteurs environnementaux constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur existence.

Utilisation des facteurs environnementaux :

Les facteurs environnementaux constituent une composante des facteurs contextuels de la classification. Ils doivent être pris en compte pour chaque composante du fonctionnement et être codés selon une des trois conventions décrites plus haut.

Les facteurs environnementaux doivent être codés du point de vue de la personne dont on entend décrire la situation. Par exemple, les bords de trottoirs sans pavement rainuré peuvent être codés comme facilitateurs pour l'utilisateur d'un fauteuil roulant mais comme obstacles pour un aveugle.

Le code qualificatif indique dans quelle mesure un facteur est un facilitateur ou un obstacle. Un facteur environnemental peut être un facilitateur ou un obstacle, et dans une mesure variable, pour plusieurs raisons. Pour les facilitateurs, le codeur doit garder à l'esprit les paramètres tels que l'accessibilité d'une ressource, le fait qu'on puisse s'y fier ou qu'elle soit variable, qu'elle est de bonne ou de mauvaise qualité, etc. Pour les obstacles, il peut être utile de connaître la fréquence avec laquelle la personne est confrontée à lui, de savoir si l'obstacle est majeur ou mineur, peut être évité ou non. Il ne faut pas oublier qu'un facteur environnemental peut être un obstacle soit par sa présence (par ex. les attitudes négatives à l'égard des personnes handicapées), ou par son absence (par ex. si un service n'est pas disponible). Les effets que les facteurs environnementaux ont sur la vie des personnes ayant une santé défailante sont multiples et complexes. La recherche devrait nous permettre à l'avenir de mieux comprendre ces interactions, et fera peut-être apparaître la nécessité d'utiliser un deuxième code qualificatif pour les facteurs environnementaux.

Dans certains cas, plusieurs ensembles de facteurs environnementaux pourront être condensés en un seul terme comme pauvreté, développement, cadre urbain ou rural, capital social, etc. Ces termes synthétiques ne sont pas repris dans la classification. Au contraire, le codeur doit séparer les facteurs constitutifs et leur attribuer un code. Là aussi, des recherches s'imposent encore pour déterminer s'il existe des ensembles

clairs et cohérents de facteurs environnementaux qui puissent constituer ces termes synthétiques.

Premier code qualificatif

On trouvera ci-dessous la gradation négative et positive indiquant dans quelle mesure un facteur environnemental est un obstacle ou un facilitateur. En utilisant un simple point séparateur, on indiquera un obstacle, alors qu'un signe + signalera la présence d'un facilitateur :

xxx.0 AUCUN obstacle

xxx.1 Obstacle LÉGER

xxx.2 Obstacle MODÉRÉ

xxx.3 Obstacle GRAVE

xxx.4 Obstacle ABSOLU

xxx+0 AUCUN facilitateur

xxx+1 Facilitateur LÉGER

xxx+2 Facilitateur MODÉRÉ

xxx+3 Facilitateur SUBSTANTIEL

xxx+4 Facilitateur ABSOLU

xxx.8 Obstacle non précisé

xxx.9 Sans objet

xxx+8 Facilitateur non précisé

xxx+9 Sans objet

Appendice 3

UTILISATIONS POSSIBLES DE LA LISTE ACTIVITÉS ET PARTICIPATION

La composante Activités et participation est une liste neutre de domaines indiquant diverses actions et domaines de la vie. Chaque domaine contient des catégories à différents niveaux allant du général au plus détaillé, conformément au système de codage (par ex. le domaine de la *Mobilité*, Chapitre 4, contient des catégories comme "d450 Marcher", à l'intérieur de laquelle on trouve une catégorie plus spécifique, "d4500 Marcher sur de courtes distances"). La liste des domaines d'activités et de participation couvre toute la gamme des fonctionnements qu'il est possible de coder au niveau de la personne en tant qu'individu et au niveau de la personne en tant qu'être social.

Comme indiqué dans l'Introduction, cette liste peut être utilisée de diverses manières à la lumière des notions spécifiques d'"activité" et de "participation" qui sont définies dans la CIH-2 comme suit:

Dans le contexte de la santé, on entend par

activité l'exécution d'une tâche ou le fait pour une personne de faire quelque chose, et par

participation le fait de prendre part à une situation de la vie réelle.

Il est possible de structurer de quatre manières différentes les relations entre Activités et Participation en ce qui concerne la liste des domaines:

1) **Ensembles distincts de domaines liés aux activités et de domaines liés à la participation (pas de chevauchement)**

Certaines catégories ne sont codées que comme activités (c'est-à-dire des tâches ou des actions effectuées par un individu) et d'autres uniquement comme relevant de la participation (c'est-à-dire le fait de prendre part à des situations de la vie réelle), si bien que ces deux ensembles s'excluent l'un l'autre.

Dans cette option, c'est l'utilisateur qui désigne le contenu des ensembles de catégories A et de catégories P. Chaque catégorie est comprise comme relevant soit des activités, soit de la participation, mais jamais des deux. A titre d'exemple, les domaines peuvent être subdivisés de la manière suivante:

a1 Apprentissage et application des connaissances
a2 Tâches et exigences générales
a3 Communication
a4 Mobilité

p5 Entretien personnel
p6 Activités domestiques
p7 Activités interpersonnelles
p8 Grands domaines de la vie
p9 Vie communautaire, sociale et civique

Codage applicable à cette structure:

a code de catégorie. $q_p q_c$ (catégorie réputée relever des activités)
 p code de catégorie. $q_p q_c$ (catégorie réputée relever de la participation)

(où q_p = le code qualificatif de performance et q_c = le code qualificatif de capacité).
 Si l'on utilise le code qualificatif de performance, la catégorie, dénotée comme élément soit d'activité, soit de participation, est interprétée en fonction du concept de performance; si l'on utilise le code qualificatif de capacité, c'est un concept de capacité qui sert à interpréter la catégorie, qu'elle soit, là encore, dénotée comme un élément d'activités ou un élément de participation.

Cette option fournit ainsi toute la matrice d'information sans redondances ni chevauchements.

2) Chevauchement partiel entre les ensembles de domaines A et P

Dans cette option, un ensemble de catégories peut être interprété à la fois comme ayant des éléments relevant des activités et de la participation; en d'autres termes, la même catégorie est jugée ouverte à une interprétation individuelle (à savoir une tâche ou action exécutée par un individu) et à une interprétation sociale (à savoir la participation à une situation de la vie réelle).

Par exemple:

a1	Apprentissage et application des connaissances	p3	Communication
a2	Tâches et exigences générales	p4	Mobilité
a3	Communication	p5	Entretien personnel
a4	Mobilité	p6	Activités domestiques
a5	Activités d'entretien personnel	p7	Activités interpersonnelles
a6	Activités domestiques	p8	Grands domaines de la vie
		p9	Vie communautaire, sociale et civique

Codage applicable à cette structure

Dans cette structure, la manière de coder les catégories est soumise à une restriction. Il est impossible qu'une catégorie présente dans le 'chevauchement' comporte des valeurs différentes pour le même code qualificatif (soit le premier qualificatif pour la performance, soit le second pour la capacité), par ex.

a catégorie. 1 _ **ou** a catégorie. _ 1
 p catégorie. 2 _ p catégorie. _ 2

L'utilisateur qui retient cette option estime que les codes des catégories qui se chevauchent peuvent avoir une signification différente selon qu'ils relèvent de A et non de P, et vice versa. En revanche, un seul et unique code doit être entré dans la matrice d'information pour la colonne de code qualificatif utilisée.

3) **Catégories détaillées en tant qu'activités et catégories larges en tant que participation, avec ou sans chevauchement**

Une autre approche de l'application des définitions des activités et de la participation aux domaines limite la participation à des catégories plus générales ou plus larges à l'intérieur d'un domaine (par ex. des catégories de premier niveau telles que les têtes de chapitres) et considère les catégories plus détaillées comme étant des activités (par ex. catégories de troisième ou de quatrième niveaux). Cette approche distingue entre les catégories à l'intérieur de certains domaines ou de tous les domaines, selon qu'ils sont larges ou détaillés. L'utilisateur peut estimer que certains domaines relèvent entièrement des activités (c'est-à-dire à tous les niveaux de détail) ou entièrement de la participation.

Par exemple, "d4550 Ramper" peut être interprété comme une activité, alors que "d455 Se déplacer" peut être interprété comme une participation.

Cette option peut s'appliquer de deux manières: a) il n'y a aucun "chevauchement", de sorte que si un élément relève des activités, il ne relève pas de la participation; ou b) il peut exister quelques chevauchements, du fait que certains utilisateurs peuvent utiliser l'ensemble de la liste pour les activités, et uniquement les titres généraux pour la participation.

Codage applicable à cette structure:

Comme pour l'option 1 ou l'option 2.

4) **Utilisation des mêmes domaines à la fois pour A et P, chevauchement total des domaines**

Dans cette option, tous les domaines de la liste Activités et participation peuvent être considérés comme relevant à la fois des activités et de la participation. Chaque catégorie peut être interprétée comme un fonctionnement individuel (activité) aussi bien que sociétal (participation).

Par exemple "d 330 parler" peut être considéré comme relevant à la fois des activités et de la participation. Une personne sans cordes vocales peut parler en recourant à un dispositif d'aide. Selon les évaluations utilisant les codes qualificatifs de *capacité* et de *performance*, cette personne présente :

Premier code qualificatif

- Une difficulté de performance moyenne (peut-être due à des facteurs liés au contexte comme le stress personnel ou la réaction des autres). → 2

Deuxième code qualificatif

- Une difficulté grave de capacité sans le dispositif d'aide → 4

Troisième code qualificatif

- Une difficulté légère de capacité avec le dispositif d'aide → 1

Selon la matrice d'information de la CIH-2, la situation de cette personne devrait être codée sous:

d330.241

Selon l'option 4, il est également possible de lui affecter le code

a330.241

p330.2

Dans l'option 4, lorsque l'on utilise à la fois les codes qualificatifs de performance et de capacité, la même cellule de la matrice d'information de la CIH comporte alors deux valeurs: une pour A et une pour P. Si ces valeurs sont identiques, il n'y a pas conflit, mais redondance. En revanche, si les valeurs sont différentes, les utilisateurs doivent élaborer une règle quant au code à retenir dans la matrice d'information, puisque le style de codage officiel de l'OMS est:

d catégorie q_p q_c

Une manière possible de surmonter cette redondance consiste à prendre le code qualificatif de capacité en tant qu'activité et le code qualificatif de performance en tant que participation.

Une autre possibilité consiste à élaborer des codes qualificatifs supplémentaires pour la participation qui couvrent 'le fait de prendre part à une situation de la vie réelle'.

On estime qu'au fur et à mesure de l'utilisation de la CIH-2 et de l'obtention de données empiriques, on disposera de renseignements indiquant à laquelle des options ci-dessus a la préférence des divers utilisateurs de la classification. En outre, des recherches empiriques aboutiront également à rendre plus clairement opérationnelles les notions d'activités et de participation. Les données sur la manière dont les notions d'activités et de participation sont utilisées dans des contextes différents, dans des pays différents et à des fins différentes pourront être rassemblées et alimenteront les révisions futures de ce système.

Appendice 4**EXEMPLES DE CAS**

Les exemples ci-dessous décrivent l'application des concepts de la CIH-2 à divers cas. Nous espérons qu'ils aideront les utilisateurs à comprendre l'intention et l'application des concepts de base et des schémas de la classification. Pour plus ample informé, prière de se reporter aux manuels et stages de formation de l'OMS.

Déficiences n'aboutissant à aucune limitation de la capacité et à aucun problème de performance

Un enfant naît sans ongle à un doigt. Cette malformation constitue une déficience structurelle, mais sans incidence sur le fonctionnement de la main de l'enfant ni sur ce que l'enfant peut faire avec cette main, de sorte qu'il n'existe pas de limitation de capacité de l'enfant. De même, il peut n'y avoir aucun problème de performance -- tel que le fait de jouer avec d'autres enfants sans subir de vexations ou d'être exclu des jeux en raison de cette malformation. L'enfant ne présente donc ni limitations de capacité, ni problèmes de performance.

Déficiences n'entraînant aucune limitation de capacité mais aboutissant à des problèmes de performance

Un enfant diabétique présente une déficience fonctionnelle: son pancréas ne fonctionne pas convenablement pour produire de l'insuline. Le diabète peut être maîtrisé par des médicaments (insuline). Lorsque les fonctions organiques (niveau d'insuline) sont maîtrisées, aucune limitation de capacité n'est associée à cette déficience. En revanche, un enfant souffrant de diabète connaîtra probablement des problèmes de performance lorsqu'il voudra avoir une vie sociale avec des amis ou des enfants de son âge dès lors qu'il sera question de repas, puisqu'il n'aura pas le droit de manger de sucre. L'absence d'aliments adéquats créerait une barrière. Cet enfant connaîtrait donc un déficit d'intégration dans son environnement du moment si des mesures n'étaient pas prises pour lui donner une nourriture appropriée.

Un autre exemple est celui d'un individu présentant un vitiligo sur le visage, mais aucun autre trouble physique. Ce problème esthétique ne suscite aucune limitation de capacité. En revanche, l'individu en question peut vivre dans un milieu où les attitudes face au vitiligo sont telles que cette maladie est confondue avec la lèpre et jugée contagieuse. Dans le cadre réel où vit cette

personne, cette attitude négative est un obstacle environnemental qui entraîne d'importants problèmes de performance dans les relations interpersonnelles.

Déficiences entraînant des limitations de capacité et – selon les circonstances – des problèmes de performance ou non

Une déficience mentale est une variation importante du développement intellectuel. Elle peut entraîner certaines limitations des diverses capacités de l'individu. Les facteurs environnementaux peuvent cependant affecter l'étendue de la performance de l'individu dans différents domaines de la vie. Par exemple, un enfant présentant cette déficience mentale peut ne connaître qu'un désavantage léger dans un environnement où les attentes ne sont pas élevées envers la population dans son ensemble et où l'enfant se voit confier un ensemble de tâches simples, répétitives mais nécessaires à accomplir. Dans un tel environnement, l'enfant aura une bonne performance dans différentes situations de la vie.

Un enfant semblable grandissant, quant à lui, dans un environnement de scolaire compétitif et exigeant au plan académique peut connaître, par comparaison avec le premier enfant, davantage de problèmes de performance dans différentes situations de la vie.

Cet exemple précis met en lumière deux aspects à prendre en considération. D'une part, la norme de la population à laquelle le fonctionnement de l'individu est comparé, et d'autre part, la présence ou l'absence de facteurs environnementaux ayant pour effet de faciliter ou d'entraver ce fonctionnement.

Déficiences passées n'entraînant aucune limitation de capacité, mais continuant à causer des problèmes de performance

Une personne qui s'est remise d'un épisode psychotique aigu, mais qui porte le stigmate d'avoir été "aliénée", peut connaître des problèmes de performance dans le domaine de l'emploi ou des relations interpersonnelles, en raison des attitudes négatives des autres autour d'elle. Son intégration à la vie du travail et à la vie sociale sera donc restreinte.

Déficiences et limitations de capacité différentes entraînant des problèmes de performance similaires

Une personne peut ne pas être engagée pour un poste parce que son employeur potentiel considère que l'étendue de sa déficience (quadruplégie) l'empêchera de s'acquitter de certaines tâches au travail, (par ex. utiliser un ordinateur doté

d'un clavier manuel). Le poste de travail ne possède pas les adaptations nécessaires pour faciliter l'accomplissement par cette personne des exigences de son travail (par ex. logiciel de reconnaissance vocale remplaçant le clavier manuel).

Une autre personne, moins gravement atteinte, peut avoir les capacités requises pour le travail en question, mais ne peut être recrutée parce que le quota de personnes handicapées dans l'entreprise est déjà atteint.

Une troisième personne, capable d'effectuer les tâches requises, n'est pas recrutée parce que, bien que sa déficience soit compensée en partie par l'utilisation d'un fauteuil roulant, le poste de travail n'est pas accessible en fauteuil roulant.

Enfin, une personne en fauteuil roulant recrutée au poste en question a la capacité d'accomplir les tâches requises et les accomplit effectivement dans le cadre de son travail, mais peut avoir des problèmes de performance dans les domaines des relations interpersonnelles avec ses collègues de travail, du fait que les zones de repos pour les travailleurs ne lui sont pas accessibles. Ce problème de performance dans relation sociale au travail peut empêcher la personne de profiter d'occasions d'avancement de carrière.

Ces quatre personnes connaissent toutes des problèmes de performance dans le domaine de l'emploi en raison de facteurs environnementaux différents qui interagissent avec leur état de santé ou leur handicap. Pour la première, les barrières environnementales incluent l'absence d'adaptation du poste de travail et sans doute des attitudes négatives. La deuxième est confrontée à des attitudes négatives liées au recrutement de handicapés. La troisième se heurte à l'absence d'accessibilité à l'environnement construit, et la dernière rencontre des attitudes négatives envers le handicap en général.

Soupçon de déficience entraînant des problèmes marqués de performance sans limitations de capacité

Une personne travaille avec des patients atteints du SIDA. Elle est en bonne santé par ailleurs, mais doit se soumettre périodiquement à des tests de dépistage du VIH. Elle ne présente aucune limitation de capacité, mais les gens qu'elle fréquente la soupçonnent d'avoir contracté le virus, et donc l'évitent. Cela entraîne d'énormes problèmes de performance dans le domaine des relations sociales et de la vie communautaire, sociale et civique. Sa participation est restreinte par les attitudes négatives adoptées par les gens de son environnement.

Déficiences actuellement non classifiées par la CIH-2 et entraînant des problèmes de performance

La mère d'une personne est décédée d'un cancer du sein. Cette personne a 45 ans et a subi récemment un dépistage volontaire qui a permis de découvrir qu'elle est porteuse du code génétique l'exposant au risque de cancer du sein. Elle n'a aucun problème fonctionnel ni structurel, et ne présente aucune limitation de capacité, mais s'est vu refuser une assurance maladie par sa compagnie en raison de son risque accru de cancer du sein. Son implication dans le domaine de l'entretien de sa propre santé est restreinte en raison de la politique pratiquée par la compagnie d'assurance maladie.

Autres exemples

Un garçon de 10 ans est consulté un logopède pour "bégaiement". L'examen fait ressortir des problèmes de discontinuité de la parole, d'accélération inter- et intra-verbales, de cadence des mouvements du langage et de rythme de parole inapproprié (déficiences). À l'école, l'enfant a des difficultés à lire à voix haute et à participer à une conversation (limitations de capacité). Lors de discussions en groupe, il ne prend aucune initiative pour y participer malgré son envie de le faire (problème de performance dans le domaine de la conversation avec plusieurs personnes à la fois). La participation de cet enfant à la conversation est limitée lorsqu'il se trouve en groupe en raison des normes et pratiques sociales liées au bon déroulement d'une conversation.

Une femme de 40 ans ayant subi le "coup du lapin" quatre mois plus tôt se plaint de douleurs dans le cou, d'intenses maux de tête, de vertiges, de faiblesses musculaires et d'angoisses (déficiences). Sa capacité à marcher, à faire la cuisine, à faire le ménage, à utiliser un ordinateur et à conduire une automobile est limitée (limitations de capacité). D'entente avec son médecin, il a été décidé d'attendre la diminution de ses problèmes avant de lui permettre de reprendre son ancien emploi à temps plein et horaires fixes (problèmes de performance dans le domaine de l'emploi). Si les politiques d'emploi dans son environnement actuel acceptaient les horaires flexibles, l'autoriseraient à prendre congé lorsque ses symptômes sont particulièrement débilissants et lui permettraient de travailler à domicile, sa participation au domaine de l'emploi s'améliorerait.

Appendice 5

LA CIH-2 ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

Depuis son lancement, le processus de révision de la CIH-2 bénéficie des interventions des personnes handicapées et de leurs organisations. Disabled Peoples' International, en particulier, a consacré beaucoup de temps et d'énergie au processus de révision, et la CIH-2 reflète cet important apport.

L'OMS reconnaît l'importance d'une pleine implication des personnes handicapées et de leurs organisations dans la révision d'une classification du fonctionnement et du handicap. En tant que classification, la CIH-2 servira de base à l'évaluation ainsi qu'à la mesure du handicap dans de nombreux contextes scientifiques, cliniques, administratifs et de politique sociale. En tant que telle, il convient de s'assurer que la CIH-2 ne soit pas utilisée abusivement de manière préjudiciable aux intérêts des personnes handicapées (voir Directives éthiques, annexe 6).

En particulier, l'OMS reconnaît que les termes mêmes utilisés dans la classification peuvent, malgré les efforts déployés par chacun, stigmatiser et étiqueter. Pour tenir compte de cette préoccupation, il a été décidé dès le début du processus d'abandonner totalement le terme anglais de "handicap" – en raison de ses connotations péjoratives dans cette langue – et de ne pas utiliser le terme de "disability" pour désigner une composante, mais de le conserver comme terme générique global.

Reste néanmoins l'épineuse question de la manière de désigner convenablement les individus qui connaissent à un degré ou à un autre des limitations ou restrictions fonctionnelles. La CIH-2 utilise le terme de 'disability' (handicap) pour désigner un phénomène multidimensionnel découlant de l'interaction entre l'être humain et son milieu social. Pour diverses raisons, lorsque le propos porte sur des individus, certains préfèrent utiliser le terme 'people with disabilities' alors que d'autres préfèrent 'disabled people' (personnes handicapées). Vu cette divergence, il n'existe pas de pratique universelle que l'OMS pourrait adopter, et il n'appartient pas à la CIH-2 d'adopter de manière rigide une approche plutôt qu'une autre. En revanche, l'OMS confirme le principe important selon lequel chacun a le droit de se faire appeler comme il le souhaite.

Il importe de relever par ailleurs que la CIH-2 ne constitue en rien une classification relative aux personnes. C'est une classification portant sur les caractéristiques de santé de ces personnes dans le contexte de leur vie individuelle et des influences de leur environnement. C'est l'interaction entre les caractéristiques de santé et les facteurs contextuels qui produit le handicap. Dans ces circonstances, il ne faut pas réduire les individus à leur handicap ni les caractériser uniquement en fonction de leurs déficiences, des limitations de leurs activités ou des restrictions à leur participation.

Ainsi, au lieu de parler d'une "personne handicapée mentale", la classification utilise l'expression "personne ayant un problème d'apprentissage". La CIH-2 s'en assure en évitant de faire référence à une personne en se servant d'un terme décrivant son état de santé ou son handicap, et en utilisant de manière cohérente des formulations sinon positives, du moins neutres et concrètes.

Pour remédier également à la crainte légitime que les individus ne soient étiquetés, les catégories de la CIH-2 sont exprimées de manière neutre afin d'éviter la dévalorisation, la stigmatisation et les connotations hors de propos. Toutefois, cette approche entraîne un problème que l'on pourrait qualifier d'"aseptisation terminologique". Les attributs négatifs de l'état de santé et la manière dont des tiers y réagissent sont indépendants des termes utilisés pour définir cet état de santé. Quel que soit le nom que l'on donne au handicap, il continuera à exister malgré son étiquette. Le problème n'est pas seulement linguistique; il tient également et principalement aux attitudes des autres individus et de l'ensemble de la société face au handicap. Le but à poursuivre est l'élaboration d'un contenu correct et le bon usage des termes et de la classification.

L'OMS s'engage à poursuivre les efforts pour garantir que les personnes handicapées soient responsabilisées par la classification et l'évaluation, et non pas privées de droits ou soumises à des discriminations.

Nous espérons que les personnes handicapées elles-mêmes contribueront à l'utilisation et au développement de la CIH-2 dans tous les secteurs. En tant que chercheurs, gestionnaires et responsables politiques, les personnes handicapées aideront à élaborer des protocoles et des instruments reposant sur les classifications de la CIH-2. La CIH-2 présente également le potentiel d'un instrument efficace de plaidoyer fondé sur le concret. Elle fournit des données fiables et comparables permettant d'argumenter en faveur du changement. L'idée politique selon laquelle le handicap est tout autant le résultat des barrières environnementales que d'un état de santé ou d'une déficience doit être transformée, tout d'abord en un programme de recherches, puis en des preuves valables et fiables. Ces preuves pourront entraîner de véritables changements sociaux pour les personnes handicapées dans le monde entier.

Le plaidoyer en faveur des handicapés peut également être renforcé grâce à l'utilisation de la CIH-2. Puisque le but premier du plaidoyer est d'identifier les interventions capables d'améliorer les niveaux de participation des personnes handicapées, la CIH-2 peut aider à identifier à quoi tient le principal 'problème' du handicap: l'environnement qui crée une barrière, l'absence d'un facilitateur, la capacité limitée de l'individu lui-même ou toute combinaison de facteurs. Grâce à cette clarification, il est possible de cibler convenablement les interventions ainsi que de suivre et de mesurer leurs effets sur les niveaux de participation. De la sorte, des objectifs concrets et fondés sur des preuves pourront être atteints et les buts généraux du plaidoyer pourront être poursuivis.

Appendice 6**DIRECTIVES ÉTHIQUES POUR L'UTILISATION DE LA CIH-2**

Tout instrument scientifique peut être utilisé à mauvais escient ou de façon abusive. Il serait naïf de croire qu'un système de classification comme la CIH-2 ne sera jamais utilisé pour nuire à quelqu'un. Comme nous l'avons expliqué à l'annexe 5, le processus de révision de la CIH-2 inclut depuis le début les personnes handicapées et les organisations qui les défendent. Leur apport a entraîné des changements importants dans la terminologie, le contenu et la structure de la CIH-2. La présente annexe énonce quelques principes directeurs fondamentaux pour l'utilisation éthique de la CIH-2. De toute évidence, aucun ensemble de directives ne peut anticiper toutes les formes d'utilisation abusive d'une classification ou d'un autre instrument scientifique; il est d'ailleurs tout aussi évident que des directives à elles seules ne suffiront jamais à prévenir les abus. Le présent document ne fait pas exception à la règle. Nous espérons que l'attention portée aux dispositions ci-après réduira le risque que la CIH-2 soit utilisée de manière irrespectueuse envers les personnes handicapées ou préjudiciable pour elles.

Respect et confidentialité

1. La CIH-2 doit toujours être utilisée de manière à respecter la valeur inhérente de chaque personne et son autonomie.
2. La CIH-2 ne doit jamais servir à étiqueter une personne ni à l'identifier exclusivement par rapport à une ou plusieurs catégories de handicap.
3. Dans les contextes cliniques, la CIH-2 doit toujours être utilisée en toute connaissance de cause, en coopération et avec le consentement de la personne dont les niveaux de fonctionnement font l'objet de la classification. Si les limitations des capacités cognitives de l'individu empêchent de l'impliquer ainsi, son porte-parole doit participer activement au processus.
4. Les informations codées par la CIH-2 doivent être considérées comme des informations personnelles et être soumises aux règles de confidentialité reconnues et applicables à la manière dont les données seront utilisées.

Utilisation clinique de la CIH-2

5. Dans toute la mesure du possible, le clinicien doit expliquer à la personne concernée ou à son porte-parole le but du recours à la CIH-2 et susciter des questions sur l'opportunité d'utiliser la CIH-2 pour classer les niveaux de fonctionnement de la personne.
6. Dans toute la mesure du possible, la personne dont les niveaux de fonctionnement font l'objet de la classification (ou son porte-parole) doit avoir l'occasion de participer, et notamment de contester ou de confirmer la pertinence de la catégorie utilisée et de l'évaluation attribuée.
7. Du fait que le déficit faisant l'objet de la classification découle à la fois de l'état de santé de la personne et du contexte social dans lequel elle vit, la CIH-2 doit être utilisée dans une démarche globale.

Utilisation sociale des informations de la CIH-2

8. Les informations de la CIH-2 doivent être utilisées, dans la plus large mesure possible, avec la collaboration des personnes concernées en vue d'améliorer leurs choix et la maîtrise qu'elles ont de leur vie.
9. Les informations de la CIH-2 doivent être utilisées en vue d'élaborer des politiques sociales et des changements politiques destinés à renforcer et à soutenir la participation des personnes.
10. La CIH-2, ainsi que toutes les informations découlant de son utilisation, ne doivent pas être utilisées pour refuser à un personne ou à un groupe de personnes des droits acquis ou restreindre d'une façon quelconque leurs droits légitimes à des prestations.
11. Les personnes classées dans la même catégorie au titre de la CIH-2 peuvent rester différents à bien des égards. Les législations qui se réfèrent aux classifications de la CIH-2 ne doivent pas supposer une plus grande homogénéité que prévu et doivent garantir que les personnes dont les niveaux de fonctionnement font l'objet de la classification restent pris en compte en tant que personnes.

Appendice 7**RÉSUMÉ DU PROCESSUS DE RÉVISION*****L'élaboration de la CIH***

En 1972, l'OMS a mis au point un système préliminaire portant sur les conséquences de la maladie. Quelques mois plus tard, une approche plus globale a été suggérée. Ces suggestions furent portées par deux principes importants: il fallait distinguer entre les déficiences et leur importance, à savoir leurs conséquences fonctionnelles et leurs conséquences sociales, et ces divers aspects ou axes des données devaient être classifiés séparément avec des codes différents. Essentiellement, cette approche correspondait à un certain nombre de classifications distinctes, bien que parallèles. Cela allait à l'encontre des traditions de la CIM, où des axes multiples (étiologie, anatomie, pathologie, etc.) sont intégrés en un système hiérarchisé n'occupant qu'un seul champ numérique. La possibilité d'assimiler ces propositions pour en faire un tout compatible avec le principe sous-jacent de la structure de la CIM fut alors étudiée. Dans le même temps, des premières tentatives furent engagées pour systématiser la terminologie appliquée aux conséquences des maladies. Ces suggestions furent diffusées de manière informelle en 1973, et une aide fut sollicitée notamment de la part de groupes spécialement intéressés par la réinsertion.

Des classifications distinctes pour les déficiences et les handicaps furent diffusées en 1974 et les discussions se poursuivirent. Les observations furent rassemblées, et des propositions définitives élaborées. Celles-ci furent soumises pour examen à la Conférence internationale pour la neuvième révision de la Classification internationale des maladies, en octobre 1975. Après avoir examiné la classification, la Conférence en recommanda la publication à titre expérimental. En mai 1976, la vingt-neuvième Assemblée mondiale de la Santé prit note de cette recommandation et adopta la résolution WHA 29.35, qui approuva la publication, à titre expérimental, de la classification complémentaire des handicaps, qui ne ferait pas partie intégrante de la Classification internationale des maladies. Par la suite, la première édition de la CIH fut publiée en 1980. En 1993, elle fut réimprimée avec un avant-propos supplémentaire.

Étapes initiales de la révision de la CIH:

En 1993, il fut décidé de commencer un processus de révision de la CIH. Les impératifs imposés à la CIH-2 étaient les suivants:

Elle devrait servir les objectifs multiples fixés par les divers pays, secteurs et disciplines de soins de santé,

Elle devrait être suffisamment simple pour que les praticiens la considèrent comme une description utile des conséquences d'une maladie,

Elle devrait être utile dans la pratique - à savoir identifier les besoins en matière de soins de santé, adapter sur mesure les programmes d'intervention (par ex. prévention, réinsertion, actions sociales);

Elle devrait donner une vue cohérente des processus impliqués dans les conséquences des maladies - de sorte que les dimensions du processus de handicap autres que les troubles et les maladies puissent faire l'objet d'une évaluation objective, qu'elles puissent être répertoriées et permettre une réponse appropriée;

Elle devrait être sensible aux variations culturelles (être traduisible et être applicable dans des cultures différentes et des systèmes de soins de santé différents);

Elle devrait être utilisable d'une manière complémentaire à la famille des classifications de l'OMS.

À l'origine, le centre collaborateur français a été chargé de faire une proposition sur la section Déficiences ainsi que sur les aspects Langage, parole et perceptions sensorielles. Le centre collaborateur néerlandais devait suggérer une révision des aspects Incapacité et appareil locomoteur de la classification et préparer une bibliographie, alors que le centre collaborateur nord-américain devait soumettre des propositions pour la section Handicap. En outre, deux groupes de travail devaient présenter des propositions sur les aspects touchant à santé mentale et sur les questions liées aux enfants. Des progrès ayant été réalisés lors de la réunion de révision de la CIH-2 de 1996 à Genève, un avant-projet Alpha a été établi, qui incorporait les différentes propositions, et un premier essai pilote fut mis sur pied. Il fut décidé lors de cette réunion que chaque centre collaborateur ainsi que chaque groupe de travail s'occuperait désormais de l'ensemble de l'avant-projet et non plus de la partie qui lui avait jusque là été spécifiquement réservée. De mai 1996 à février 1997, l'avant-projet Alpha fut distribué aux centres collaborateurs et aux groupes de travail et les observations et suggestions furent rassemblées au siège de l'OMS. Une liste de questions fondamentales, couvrant les principaux problèmes liés à la révision, fut également distribué afin de faciliter la collecte des observations.

Les sujets suivants ont été abordés au cours de la révision:

- La classification à trois niveaux, à savoir déficience, incapacité, handicap, était utile et devait être conservée. L'inclusion de facteurs contextuels/environnementaux devait être envisagée, bien que la plupart des propositions soient restées au stade du développement théorique et de l'expérimentation empirique.

- Les relations appropriées entre déficience, incapacité et handicap et leurs rapports mutuels devaient faire l'objet d'une discussion. De nombreuses critiques portaient sur le modèle causal sous-tendant la version de 1980 de la CIH, son absence d'évolution dans le temps et le caractère unidirectionnel du passage de la déficience à l'incapacité et de l'incapacité au handicap. Le processus de révision suggérait d'autres représentations graphiques possibles.
- La CIH de 1980 était difficile à utiliser. Sa simplification à l'usage était jugée nécessaire: la révision devait tendre à une plus grande simplification plutôt qu'à l'adjonction de détails supplémentaires.
- Facteurs contextuels (externes - environnementaux / internes-personnels): ces facteurs qui étaient des éléments essentiels du processus de handicap (tel qu'il avait été défini dans la version de 1980) devaient être développés en tant que systèmes supplémentaires au sein de la CIH. Mais comme les facteurs sociaux et physiques de l'environnement et leurs relations avec la déficience, l'incapacité et le handicap étaient fortement liés aux différents milieux culturels, ils ne devaient pas constituer une dimension distincte au sein de la CIH. Néanmoins, la classification de facteurs environnementaux pouvait s'avérer utile pour analyser les situations dans les pays et élaborer des solutions au niveau national.
- Les déficiences devaient traduire les progrès de la connaissance des mécanismes biologiques de base.
- L'applicabilité de la CIH dans toutes les cultures et son universalité devait être un objectif essentiel.
- Un autre objectif essentiel du processus de révision était d'élaborer également des matériels destinés à servir pour la formation et lors de présentations.

Avant-projets CIH-2 Beta-1 et Beta-2

En mars 1997 fut produit un avant-projet Beta-1 qui intégrait les suggestions rassemblées dans les années précédentes. Cet avant-projet fut présenté à la réunion de révision tenue en avril 1997. Après intégration des décisions de cette réunion, l'avant-projet Beta-1 de la CIH fut publié en juin 1997 pour être testé sur le terrain. Sur la base de toutes les données et d'autres réactions réunies dans le cadre des essais sur le terrain de la version Beta-1, l'avant-projet Beta-2 fut rédigé entre janvier et avril 1999. Cet avant-projet fut présenté et discuté lors de la réunion annuelle de la CIH-2 à Londres en avril 1999. Après incorporation des décisions de cette réunion, l'avant-projet Beta-2 fut publié et fit l'objet d'essais sur le terrain en juillet 1999.

Essais sur le terrain des avant-projets CIH-2 Beta-1 et Beta 2

Les essais sur le terrain de la version Beta-1 ont eu lieu de juin 1997 à décembre 1998 et ceux de la version Beta 2 de juillet 1999 à septembre 2000.

Ces essais ont suscité la plus large participation des États Membres de l'OMS, à travers différentes disciplines et divers secteurs tels que les assurances maladie, la sécurité sociale, les travailleurs, l'enseignement et d'autres groupes impliqués dans la mission de classer les maladies (et qui utilisaient la Classification internationale des maladies, la Classification des infirmières, Classification internationale type de l'éducation, CITE). Le but était de parvenir à un consensus, par le biais de définitions claires qui soient opérationnelles. Les essais sur le terrain constituèrent un processus continu d'élaboration, de consultation, de rétroinformation, de mise à jour et d'essais.

Dans le cadre des essais sur le terrain de Beta-1 et Bêta 2, les études suivantes furent réalisées:

- Traduction et évaluation linguistique
- Évaluation article par article
- Réponse aux questions fondamentales par des personnes interrogées à titre individuel, et par l'organisation de conférences de consensus
- Réactions des organisations et des personnes concernées
- Mise à l'épreuve des options
- Faisabilité et fiabilité des évaluations de cas (cas concrets ou résumés de cas)
- Divers (par ex. études par des groupes focaux)

La mise à l'épreuve s'est concentrée sur des questions transculturelles et multisectorielles. Plus de 50 pays et 1800 experts ont participé aux essais sur le terrain, qui ont fait l'objet de rapports distincts.

Version CIH-2 pré-finale

Sur la base des données tirées des essais sur le terrain de la version Bêta 2 et en consultation avec les centres collaborateurs et le Comité OMS d'Experts des mesures et de la classification, la version pré-finale de la CIH-2 fut rédigée en octobre 2000. Elle fut présentée à la réunion de révision de la CIH-2 de novembre 2000. Suite aux recommandations de cette réunion la version CIH-2 pré-finale (déc. 2000) fut présentée au Conseil exécutif de l'OMS. La version définitive de la CIH-2 doit être examinée par la Cinquante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2001.

Appendice 8

ORIENTATIONS FUTURES

L'utilisation de la CIH-2 dépendra largement de son utilité pratique, de son application en tant que mesure des performances des services de santé par le biais d'indicateurs fondés sur les résultats des consommateurs, et de la mesure dans laquelle elle est applicable dans toutes les cultures, afin de permettre des comparaisons internationales susceptibles de dégager les besoins et les ressources en matière de planification et de recherche. La CIH-2 n'est pas directement un instrument politique. En revanche, son utilisation peut constituer un apport positif lors de choix politiques en fournissant des informations aidant à établir des politiques de santé, à encourager l'égalité des chances pour tous et à soutenir la lutte contre la discrimination envers les personnes handicapées.

Versions de la CIH-2

Vu la diversité des besoins pour les différents types d'utilisateurs, la CIH-2 sera présentée en plusieurs formats et versions:

Volume principal

Les deux parties de la CIH-2 et leurs composantes respectives sont présentées en deux versions afin de répondre aux besoins de différents utilisateurs qui souhaitent un niveau de détail plus ou moins poussé:

La première version est une *version courte (concise)* qui donne deux niveaux de catégories pour chaque composante et chaque domaine. Elle comporte également la définition des termes, avec les inclusions et les exclusions.

La deuxième version est une *version longue (détaillée)* qui contient tous les niveaux de classification et permet 9999 catégories par composante. Le nombre des catégories effectivement utilisées est cependant bien inférieur. Les catégories de la version longue peuvent être intégrées en une version courte lorsque des informations synthétiques sont requises.

Adaptations spécifiques

- (a) Versions pour utilisation clinique: ces versions dépendront de l'utilisation de la CIH-2 dans différents champs d'application cliniques (par ex. thérapie occupationnelle). Elles seront fondées sur le volume principal pour le codage et la terminologie; mais elles fourniront d'autres informations plus détaillées telles que des directives pour l'évaluation et les descriptions cliniques. Elles pourront également être réagencées pour des disciplines spécifiques (par ex. réinsertion, santé mentale).

- (b) Versions destinées à la recherche: comme pour les versions cliniques, ces versions répondront aux besoins spécifiques de la recherche et contiendront des définitions précises et opérationnelles en vue d'évaluer les états de santé.

Travail futur

Vu la grande diversité d'utilisations et de besoins liés à la CIH-2, il importe de relever que l'OMS et ses centres collaborateurs effectuent un travail supplémentaire pour répondre à ces besoins.

La CIH-2 est la propriété de tous ses utilisateurs. C'est le seul instrument accepté sur un plan international. Elle vise à rassembler de meilleures informations sur les phénomènes et le fonctionnement des handicaps, et à obtenir un vaste consensus international. Pour parvenir à la reconnaissance de la CIH-2 par diverses communautés nationales et internationales, l'OMS ne négligera aucun effort pour la rendre conviviale et compatible avec les processus de normalisation tels que ceux élaborés par l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Les orientations futures possibles pour l'évolution et l'application de la CIH-2 peuvent se résumer comme suit:

- Promotion de l'utilisation de la CIH-2 au niveau des pays en vue de l'instauration de bases de données nationales;
- Création d'un ensemble de données international et d'un cadre permettant les comparaisons internationales;
- Identification d'algorithmes permettant de déterminer les personnes ayant droit à des prestations sociales et à des pensions ;
- Étude du handicap et du fonctionnement des membres de la famille (par ex. étude de l'incapacité de tiers due à la maladie de personnes importantes dans leur entourage);
- Élaboration de la composante facteurs personnels;
- Mise au point de définitions opérationnelles précises des catégories à des fins de recherche;
- Élaboration d'instruments d'évaluation à des fins d'identification et de mesure⁷

⁷ Des instruments d'évaluation liés à la CIH-2 sont en cours d'élaboration par l'OMS en vue d'être appliqués dans des cultures différentes. Ils font l'objet de tests portant sur leur fiabilité et leur validité. Ces instruments d'évaluation prendront trois formes: une version succincte pour le dépistage /la collecte de cas; une version destinée à servir quotidiennement aux soignants; et une version longue à des fins de recherches détaillées. Ils seront disponibles auprès de l'OMS.

- Fourniture d'applications pratiques par le biais de l'informatisation et de formulaires d'enregistrement de cas;
- Établissement de liens avec les concepts de qualité de la vie et avec la mesure du bien-être subjectif⁸;
- Recherches portant sur le traitement ou la coordination des interventions;
- Promotion de l'utilisation dans des études scientifiques en vue de comparaisons entre diverses maladies;
- Élaboration de matériels de formation relatifs à l'utilisation de la CIH-2;
- Création de centres de formation et de référence à la CIH-2 dans le monde entier.

⁸ Liens avec la qualité de la vie: il est important qu'existe une compatibilité conceptuelle entre la "qualité de la vie" et les notions liées au handicap. Toutefois, la qualité de la vie s'occupe de ce que les gens "ressentent" face à leur maladie ou à ses conséquences; il s'agit donc là d'une notion de "bien-être subjectif". D'un autre côté, les notions de maladie/handicap font référence à des signes objectifs et extériorisés présents chez un individu.

Appendice 9

SUGGESTIONS DE TYPES DE DONNÉES DE LA CIH-2 IDÉAUX ET A MINIMA POUR LES SYSTÈMES D'INFORMATION SANITAIRE ET LES ENQUÊTES

Fonctions organiques et structures anatomiques	Chapitre et code		Bloc ou catégorie de la classification
Vision	2	b210-b220	Fonctions visuelles et fonctions connexes
Audition ⁹	2	b230-b240	Fonctions de l'audition et fonctions vestibulaires
Parole	3	b310-b340	Fonctions de la voix et de la parole
Digestion	5	b510-b535	Fonctions relatives au système digestif
Excrétion	6	b610-b630	Fonctions urinaires
Fécondité	6	b640-b670	Fonctions génitales et reproductives
Activité sexuelle	6	b640	Santé génitale et reproductrice
Peau et défigurement	8	b810-b830	Fonctions de la peau et des structures associées
Respiration	4	b440-b460	Fonctions du système respiratoire
Douleur ⁹	2	b280	Douleur
Émotions ¹	1	b152-b180	Fonctions mentales spécifiques
Sommeil	1	b134	Fonctions mentales globales
Énergie/vitalité	1	b130	Fonctions mentales globales
Cognition ¹	1	b140, b144, b164	Fonctions de l'attention, de la mémoire y fonctions cognitives de niveau supérieur
Activités et Participation			
Communication	3	d310-d345	Communiquer recevoir – produire
Mobilité ¹	4	d450-d465	Marcher et se déplacer
Dextérité	4	d430-d445	Porter déplacer, et manipuler des objets
Entretien ¹	5	d510-d570	Entretien personnel
Activités habituelles ¹	6 and 8		Activités domestiques grands domaines de la vie
Relations avec autrui	7	d730-d770	Relations et interactions avec autrui
Sociabilité	9	d910-d930	Vie communautaire, sociale et civique

⁹ Catégorie candidate pour une éventuelle liste minimum.

Appendice 10**REMERCIEMENTS**

La préparation de la CIH-2 n'aurait pu être menée à bien sans le soutien inestimable de nombreuses personnes du monde entier qui y ont consacré leur temps et leur énergie et ont mobilisé les ressources nécessaires au sein d'un réseau mondial. Il n'est pas possible de citer tous les collaborateurs auxquels nous exprimons notre gratitude. Nous tenons cependant à mentionner ci-dessous les principaux centres, organismes et collaborateurs.

Centres Collaborateurs de l'OMS pour la CIH-2

- Australie:** Australian Institute of Health and Welfare, GPO Box 570, Canberra ACT 2601, Australia. Contact: Ros Madden.
- Canada:** Canadian Institute for Health Information, 377 Dalhousie Street, Suite 200, Ottawa, Ontario K1N9N8, Canada. Contact: Helen Whittome.
- France:** Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations (CTNERHI), 236 bis, rue de Tolbiac, 75013 Paris, France. Contact: Marc Maudinet.
- Japon:** Japan College of Social Work, 3-1-30 Takeoka, Kiyose-city, Tokyo 204-8555, Japan. Contact: Hisao Sato.
- Pays-Bas:** National Institute of Public Health and the Environment, Department of Public Health Forecasting, Antonie van Leeuwenhoeklaan 9, P.O. Box 1, 3720 BA Bilthoven, The Netherlands. Contacts: Willem M. Hirs, Marijke W. de Kleijn-de Vrankrijker.
- Pays scandinaves:** Department of Public Health and Caring Sciences, Uppsala Science Park, SE 75185 Uppsala, Sweden. Contact: Björn Smedby.
- Royaume uni:** NHS Information Authority, Coding and Classification, Woodgate, Loughborough, Leics LE11 2TG, United Kingdom. Contacts: Ann Harding, Jane Millar.
- États-Unis:** National Center for Health Statistics, Room 1100, 6525 Belcrest Road, Hyattsville MD 20782, USA. Contact: Paul J. Placek.

Groupes de travail

International Task Force on Mental Health and Addictive, Behavioural, Cognitive, and Developmental Aspects of ICIDH, Chair: Cille Kennedy, Office of Disability, Aging and Long-Term Care Policy, Office of the Assistant Secretary for Planning and Evaluation, Department of Health and Human Services, 200 Independence Avenue, SW, Room 424E, Washington, DC 20201, USA. Co-Chair: Karen Ritchie.

Children and Youth Task Force, Chair: Rune J. Simeonsson, Professor of Education, Frank Porter Graham Child Development Center, CB # 8185, University of North Carolina, Chapel Hill, NC 27599-8185, USA. Co-Chair: Matilde Leonardi.

Environmental Factors Task Force, chair: Rachel Hurst, 11 Belgrave Road, London SW1V 1RB, United Kingdom. Co-Chair: Janice Miller.

Réseaux

La Red de Habla Hispana en Discapacidades (The Spanish Network). Coordinator: José Luis Vázquez-Barquero, Unidad de Investigación en Psiquiatría Clínica y Social Hospital Universitario "Marques de Valdecilla", Avda. Valdecilla s/n, Santander 39008, Spain.

Comité d'Experts du Conseil de l'Europe pour l'application de la CIH, Conseil de l'Europe, F-67075, Strasbourg, France. Contact: Lauri Sivonen.

Organisations non gouvernementales

American Psychological Association, 750 First Street, N.E., Washington, DC 20002-4242, USA. Contacts: Geoffrey M. Reed, Jayne B. Lux.

Disabled Peoples International, 11 Belgrave Road, London SW1V 1RB, United Kingdom. Contact: Rachel Hurst.

European Disability Forum, Square Ambiorix, 32 Bte 2/A, B-1000, Bruxelles, Belgium. Contact: Frank Mulcahy.

European Regional Council for the World Federation of Mental Health (ERCWFM), Blvd Clovis N.7, 1000 Brussels, Belgium. Contact: John Henderson.

Inclusion International, 13D Chemin de Levant, F-01210, Ferney-Voltaire, France. Contact: Nancy Breitenbach

Rehabilitation International, 25 E. 21st Street, New York, NY 10010, USA. Contact: Judith Hollenweger, Chairman, RI Education Commission, Institute of Special Education, University of Zurich, Hirschengraben 48, 8001 Zurich, Switzerland.

Consultants

L'OMS a invité des consultants qui lui ont apporté une aide inestimable au cours du processus de révision.

Elizabeth Badley

Jerome Bickenbach

Nick Glozier

Judith Hollenweger

Cille Kennedy

Jane Millar

Janice Miller

Jürgen Rehm

Robin Room

Angela Roberts

Michael F. Schuntermann

Robert Trotter II

David Thompson (editorial consultant)

Liste de personnes ayant participé à titre individuel au processus de révision

Argentine

Liliana Lissi

Martha Adela Mazas

Miguela Pico

Ignacio Saenz

Arménie

Armen Sargsyan

Australie

Gavin Andrews

Robyne Burridge

Ching Choi

Prem K. Chopra

Jeremy Couper

Elisabeth Davis

Maree Dyson

Rhonda Galbally

Louise Golley

Tim Griffin

Simon Haskell

Angela Hewson

Tracie Hogan

Richard Madden

Ros Madden

Helen McAuley

Trevor Parmenter

Mark Pattison

Tony M. Pinzone

Kate Senior

Catherine Sykes

John Taplin

John Walsh

Autriche

Gerhard S. Barolin

Klemens Fheodoroff

Christiane Meyer-Bornsen

Belgique

Francoise Jan

Catherine Mollman

J. Stevens

A. Tricot

Brésil

Cassia Maria Buchalla

E. d'Arrigo Busnello

Ricardo Halpern

Fabio Gomes

Ruy Laurenti

Canada

Hugh Anton
 J. Arboleda-Florez
 Denise Avard
 Elizabeth Badley
 Caroline Bergeron
 H  l  ne Bergeron
 Jerome Bickenbach
 Andra Blanchet
 Maurice Blouin
 Mario Bolduc (deceased)
 Lucie Brosseau
 T.S. Callanan
 Lindsay Campbell
 Anne Carswell
 Jacques Cats
 L.S. Cherry
 Ren   Cloutier
 Albert Cook
 Jacques C  t  
 Marcel C  t  
 Cheryl Cott
 Aileen Davis
 Henry Enns
 Gail Finkel
 Christine Fitzgerald
 Patrick Fougeyrollas
 Adele Furrie
 Linda Garcia
 Yhetta Gold
 Betty Havens
 Anne H  bert
 Peter Henderson
 Lynn Jongbloed
 Faith Kaplan
 Ronald Kaplan
 Lee Kirby
 Catherine Lachance
 Jocelyne Lacroix
 Ren  e Langlois
 Mary Law
 Lucie Lemieux-Brassard
 Annette Majnemer
 Rose Martini
 Raoul Martin-Blouin
 Mary Ann McColl
 Joan McComas
 Barbara McElgunn
 Janice Miller
 Louise Ogilvie
 Luc Noreau
 Diane Richler
 Laurie Ringaert
 Kathia Roy
 Patricia Sisco
 Denise Smith
 Ginette St Michel
 Debra Stewart

Luz Elvira Vallejo Echeverri
 Michael Wolfson
 Sharon Wood-Dauphinee
 Nancy Young
 Peter Wass
 Colleen Watters

Chili

Ricardo Araya
 Alejandra Faulbaum
 Luis Flores
 Roxane Moncayo de Bremont
 Pedro Rioseco
 Benjamin Vicente

Chine

Zhang Aimin
 Mary Chu Manlai
 Hong Dong
 Leung Kwokfai
 Karen Ngai Ling
 Wu Xuanguong
 Qiu Zhuoying
 Zhao Shuying
 Li jing
 Tang Xiaoquan

Colombie

Martha Aristabal Gomez

C  te d'Ivoire

B. Claver

Croatie

Ana Bobinac-Georgievski

Cuba

Pedro Vald  s Sosa
 Jes  s Saiz S  nchez
 Frank Morales Aguilera

Danemark

Terkel Andersen
 Aksel Bertelsen
 Tora Haraldsen Dahl
 Marianne Engberg
 Annette Flensburg
 Ane Fink
 Per Fink
 Lise From
 Jette Haugb  lle
 Stig Langvad
 Lars von der Lieth
 Kurt M  ller
 Claus Vinther Nielsen
 Freddy Nielsen
 Kamilla Rothe Nissen
 Gunnar Schi  ler

Anne Sloth
 Susan Tetler
 Selena Forchhammer Thønnings
 Eva Wæhrens
 Brita Øhlenschläger

Équateur

Maria del Consuelo Crespo
 Walter Torres Izquierdo

Égypte

Mohammed El-Banna

El Salvador

Jorge Alberto Alcaron
 Patricia Tovar de Canizalez

Éthiopie

Rene Rakotobe

Finlande

Yrjankeikki Erkki
 Markku Leskinen
 Leena Matikka
 Matti Ojala
 Heidi Paatero
 Seija Talo
 Martti Virtanen

France

Charles Aussilloux
 Serge Bakchine
 Bernard Azema
 Jacques Baert
 Catherine Barral
 Maratine Barres
 Jean-Yves Barreyre
 Jean-Paul Boissin
 François Chapireau
 Pascal Charpentier
 Alain Colvez
 Christian Corbé
 Dr. Cyran
 Michel Delcey
 Annick Deveau
 Serge Ebersold
 Camille Felder
 Claude Finkelstein
 Anne Marie Gallot
 Pascale Gilbert
 Jacques Houver
 Marcel Jaeger
 Jacques Jonquères
 Jean-Claude Lafon
 Maryvonne Lyazid
 Joëlle Lose-Berdot
 Maryse Marrière
 Lucie Matteodo

Marc Maudinet
 Jean-Michel Mazeaux
 Pierre Minaire(*deceased*)
 Lucien Moatti
 Bertrand Morineaux
 Pierre Mormiche
 Jean-Michel Orgogozo
 Claudine Parayre
 Gérard Pavillon
 André Philip
 Nicole Quemada
 Jean-François Ravaud
 Karen Ritchie
 Jean-Marie Robine
 Isabelle Romieu
 Christian Rossignol
 Pascale Roussel
 Jacques Roustit
 Jésus Sanchez
 Marie-José Schmitt
 Jean-Luc Simon
 Lauri Sivonen
 Henri-Jacques Stiker
 Annie Triomphe
 Catherine Vaslin
 Paul Veit
 Dominique Velche
 Jean Pierre Vignat
 Vivian Waltz

Allemagne

Helmi Böse-Younes
 Horst Dilling
 Thomas Ewert
 Kurt Maurer
 Jürgen Rehm
 H.M. Schian
 Michael F. Schuntermann
 Ute Siebel
 Gerold Stucki

Grèce

Venos Mavreas

Hongrie

Lajos Kullmann

Inde

Javed Abidi
 Samir Guha-Roy
 K.S. Jacob
 Sunanda Koli
 S. Murthy
 D.M. Naidu
 Hemraj Pal
 K. Sekar
 K.S. Shaji
 Shobha Srinath
 T.N. Srinivasan
 R. Thara

Indonésie

Augustina Hendriarti

Iran

Mohamed M.R. Mourad

Israël

Joseph Yahav

Italie

Emilio Alari
 Alberto Albanese
 Renzo Andrich
 A.Andrigo
 Andrea Arrigo
 Marco Barbolini
 Maurizio Bejor
 Giulio Borgnolo
 Gabriella Borri
 Carlo Caltagirone
 Felicia Carletto
 Carla Colombo
 Francesca Cretti
 Maria Cufersin
 Marta Dao
 Mario D'Amico
 Simona Della Bianca
 Paolo Di Benedetto
 Angela Di Lorenzo
 Nadia Di Monte
 Antonio Federico
 Carlo Francescutti
 Francesca Fratello
 Franco Galletti
 Federica Galli
 Rosalia Gasparotto
 Maria Teresa Gattesco
 Alessandro Giacomazzi
 Tullio Giorgini
 Elena Giraudo
 Lucia Granzini
 Elena Grosso
 V. Groppo
 Vincenzo Guidetti
 Paolo Guzzon
 Leo Giulio Iona
 Vladimir Kosic
 Matilde Leonardi
 Fulvia Loik
 Mariangela Macan
 Alessandra Manassero
 Roberto Marcovich
 Andrea Martinuzzi
 Anna Rosa Melodia
 Cristiana Muzzi
 Ugo Nocentini
 Emanuela Nogherotto
 Roberta Oretti

Lorenzo Panella
 Leandro Provinciali
 Alda Pellegrini
 Barbara Reggiori
 Marina Sala
 Giorgio Sandrini
 Antonio Schindler
 Elena Sinforiani
 Stefano Schierano
 Roberto Sicurelli
 Francesco Talarico
 Gariella Tavoschi
 Cristiana Tiddia
 Walter Tomazzoli
 Corrado Tosetto
 Sergio Ujcich
 Maria Rosa Valsecchi
 Irene Vernerio

Jamaïque

Monica Bartley

Japon

Tsunehiko Akamatsu
 Masataka Arima
 Hidenobu Fujisono
 Katsunori Fujita
 Shinichiro Furuno
 Toshiko Futaki
 Hajime Hagiwara
 Yuichiro Haruna
 Hideaki Hyoudou
 Takashi Iseda
 Atsuko Ito
 Shinya Iwasaki
 Shizuko Kawabata
 Yasu Kiryu
 Akira Kodama
 Ryoussuke Matsui
 Ryo Matsutomo
 Yasushi Mochizuki
 Kazuyo Nakai
 Kenji Nakamura
 Yoshukuni Nakane
 Yukiko Nakanishi
 Toshiko Niki
 Hidetoshi Nishijima
 Shiniti Niwa
 Kensaku Ohashi
 Mari Oho
 Yayoi Okawa
 Shuhei Ota
 Fumiko Rinko
 Junko Sakano
 Yoshihiko Sasagawa
 Hisao Sato
 Yoshiyuki Suzuki
 Junko Taguchi

Eiichi Takada
 Yuji Takagi
 Masako Tateishi
 Hikaru Tauchi
 Miyako Tazaki
 Mutsuo Torai
 Satoshi Ueda
 Kousuke Yamazaki
 Yoshio Yazaki
 Haruna Yuichiro

Jordanie

Abdulla S.T. El-Naggar
 Ziad Subeih

Corée

Ack-Seop Lee

Koweït

Adnan Al Eidan
 Abdul Aziz Khalaf Karam

Lettonie

Maris Baltins
 Valda Biedrina
 Aldis Dudins
 Lolita Cibule
 Janis Misins
 Jautrite Karashkevica
 Mara Ozola
 Aivars Vetra

Liban

Elie Karam

Lituanie

Albinas Bagdonas

Luxembourg

Charles Pull
 M. De Smedt
 Pascale Straus

Malaisie

Sandiyao Sebestian

Madagascar

Caromène Ratomahenina Raymond

Malte

Joe M. Pace

Mexique

Juan Alberto Alcantara
 Jorge Caraveo Anduaga
 Maria Eugenia Antunez
 Fernando R. Jiménez Albarran
 Gloria Martinez Carrera

Maria-Elena Medina Mora
 Carmen E.Lara Muñoz

Maroc

Aziza Bennani

Pays-Bas

T. van Achterberg
 Jaap van den Berg
 A. Bloemhof
 Y.M. van der Brug
 R.D. de Boer
 J.T.P. Bonte
 J.W. Brandsma
 W.H.E. Buntinx
 J.P.M. Diederiks
 M J Driesse
 Silvia van Duuren-Kristen
 C.M.A. Frederiks
 J.C. Gerritse
 José Geurts
 G. Gladines
 K.A. Gorter
 R.J. de Haan
 J. Halbertsma
 E.J. van der Haring
 F.G. Hellema
 C.H. Hens-Versteeg
 Y. F. Heerkens
 Y. Heijnen
 W.M. Hirs
 H. W. Hoek
 D. van Hoeken
 N. Hoeymans
 C. van Hof
 G.R.M. van Hoof
 M. Hopman-Rock
 A. Kap
 E.J. Karel
 Zoltan E. Kenessey
 M.C.O. Kersten
 M.W. de Kleijn-de Vrankrijker
 M.M.Y. de Klerk
 M. Koenen
 J.W. Koten
 D.W.Kraijer
 T. Kraakman
 Guuss Lankhorst
 W.A.L. van Leeuwen
 P. Looijestein
 H. Meinardi
 W. van Minnen
 A.E. Monteny
 I. Oen
 Wil Ooijendijk
 W.J. den Ouden
 R.J.M. Perenboom
 A. Persoon

J.J. v.d. Plaats
 M. Poolmans
 F.J. Prinsze
 C.D. van Ravensberg
 K. Reynders
 K. Riet-van Hoof
 G. Roodbol
 G.L. Schut
 B. Stoelinga
 M.M.L. Swart
 L. Taal
 H. Ten Napel
 B. Treffers
 J. Verhoef
 A. Vermeer
 J.J.G.M. Verwer
 W. Vink
 M. Welle Donker
 Durk Wiersma
 J.P. Wilken
 P.A. van Woudenberg
 P.H.M. Wouters
 P. Zanstra

Nicaragua

Elizabeth Aguilar
 Angel Bonilla Serrano
 Ivette Castillo
 Héctor Collado Hernández
 Josefa Conrado
 Brenda Espinoza
 Ma. Félix Gontol
 Mirian Gutiérrez
 Rosa Gutiérrez
 Carlos Guzmán
 Luis Jara
 Raúl Jarquín
 Norman Lanzas V
 José R. Leiva
 Rafaela Marengo
 Ma. Alejandra Martínez
 Marlon Méndez
 Mercedes Mendoza
 Ma. José Moreno
 Alejandra Narváez
 Amilkar Obando
 Dulce Ma. Olivas
 Rosa E. Orellana
 Yelba Rosa Orozco
 Mirian Ortiz Alvarado
 Amanda Pastrana
 Marbely Picado
 Susana Rappaciolli
 Esterlina Reyes
 Franklin Rivera
 Leda Ma. Rodríguez
 Humberto Román
 Yemira Sequeira B

Ivonne Tijerino
 Ena Liz Torrez
 Rene Urbina
 Luis Velásquez

Nigeria

Sola Akinbiyi
 John Morakinyo
 A. O. Odejide
 Olayinka Omigbodun

Norvège

Kjetil Bjorlo
 Torbjorg Hostad
 Kjersti Vik
 Nina Vollestad
 Margret Grotle Soukup
 Sigrid Ostensjo

Pakistan

S. Khan
 Malik H. Mubbashar
 Kalid Saeed

Philippines

L. Ladrigo-Ignacio
 Patria Medina

Pérou

Maria Esther Araujo Bazon
 Carlos Bejar Vargas
 Carmen Cifuentes Granados
 Roxana Cock Huaman
 Lily Pinguz Vergara
 Adriana Rebaza Flores
 Nelly Roncal Velazco
 Fernando Urcia Fernández
 Rosa Zavallos Piedra

Roumanie

Radu Vrasti

Russie

Vladimir N. Blondin
 Aleksey A. Galianov
 I.Y. Gurovich
 Mikhail V. Korobov
 Alexander V. Kvashin
 Pavel A. Makkaveysky
 Sergey A. Matveev
 N. Mazaeva
 Vladimir K. Ovtcharov
 S.V. Polubinskaya
 Anna G. Ryabokon
 Vladimir Y. Ryasnyansky
 Alexander V. Shabrov
 Georgy D. Shostka
 Sergei Tsirkin

Yuri M. Xomarov
Alexander Y. Zemtchenkov

Slovénie

Andreeja Fatur-Videtec

Afrique du Sud

David Boonzaier
Gugulethu Gule
Sebenzile Matsebula
Pam McLaren
Siphokazi Gcaza
Phillip Thompson

Espagne

Alvaro Bilbao Bilbao
Encarnación Blanco Egido
Rosa Bravo Rodriguez
María José Cabo González
Marta Cano Fernández
Laura Cardenal Villalba
Ana Diez Ruiz
Luis Gaite Pindado
María García José
Ana Gómez Silió
Andres Herran Gómez
Sara Herrera Castanedo
Ismael Lastra Martínez
Marta Uriarte Ituiño
Elena Vázquez Bourgon
Antonio León Aguado Díaz
Carmen Albeza Contreras
M^a Angeles Aldana Berberana
Federico Alonso Trujillo
Carmen Alvarez Arbesú
Jesus Artal Simon
Enrique Baca Baldomero
Julio Bobes García
Antonio Bueno Alcántara
Tomás Castillo Arenal
Valentín Corces Pando
M^a Teresa Crespo Abelleira
Roberto Cruz Hernández
José Armando De Vierna Amigo
Manuel Desviat Muñoz
Ana María Díaz García
M^a José Eizmendi Apellaniz
Antonio Fernández Moral
Manuel A. Franco Martín
Luis Gaite Pinadado
M^a Mar García Amigo
José Giner-Ubago
Gregorio Gómez-Jarabo
José Manuel Gorospe Arocena
Juana María Hernández Rodríguez
Carmen Leal Cercos
Marcelino López Alvarez
Juan José Lopez-Ibor

Ana María López Trencó
Francisco Margallo Polo
Monica Martín Gil
Miguel Martín Zurimendi
Manuel J. Martínez Cardaña
Juan Carlos Miangolarra Page
Rosa M.Montoliu Valls
Teresa Orihuela Villameriel
Sandra Ortega Mera
Gracia Parquiña Fernández
Rafael Peñalver Castellano
Jesusa Pertejo
M^a Francisca Peydro de Moya
Juan Rafael Prieto Lucena
Miguel Querejeta González
Miquel Roca Bennasar
Francisco Rodríguez Pulido
Luis Salvador Carulla
M^a Vicenta Sánchez de la Cruz
Francisco Torres González
María Triquell Manuel
José Luis Vázquez-Barquero
Miguel A. Verdugo Alonso
Carlos Villaro Díaz-Jiménez

Suède

Lars Berg
Eva Bjorck-Akesson
Mats Granlund
Gunnar Grimby
Arvid Linden
Anna Christina Nilson (*deceased*)
Anita Nilsson
Louise Nilunger
Lennart Nordenfelt
Adolf Ratzka
Gunnar Sanner
Olle Sjögren
Björn Smedby
Sonja Calais van Stokkom
Gabor Tiroler
Victor Wahlstrom

Suisse

André Assimacopoulos
Christoph Heinz
Judith Hollenweger
Hans Peter Rentsch
Thomas Spuhler
Werner Steiner
John Strome
John-Paul Vader
Peter Wehrli
Rudolf Widmer

Thaïlande

Poonpit Amatuakul
Pattariya Jarutat
C. Panpreecha

K. Roongruangmaairat
Pichai Tangsin

Tunisie

Adel Chaker
Hayet Baachaoui
A. Ben Salem
Najeh Daly
Saïda Douki
Ridha Limam
Mhalla Nejja
Jamil Taktak

Turquie

Ahmet Göğüş
Elif Iyriboz
Kultegin Ogel
Berna Uluğ

Émirats Arabes Unis

Sheika Jamila Bint Al-Qassimi

Royaume-Uni

Simone Aspis
Allan Colver
Edna Conlan
John E. Cooper
A. John Fox
Nick Glozier
Ann Harding
Rachel Hurst
Rachel Jenkins
Howard Meltzer
Jane Millar
Peter Mittler
Martin Prince
Angela Roberts
G. Stewart
Wendy Thorne
Andrew Walker
Brian Williams

États-Unis

Harvey Abrams
Myron J. Adams
Michelle Adler
Sergio A. Aguilor-Gaxiola
Barbara Altman
Alicia Amate
William Anthony
Susan Spear Basset
Frederica Barrows
Mark Battista
Robert Battjes
Barbara Beck
Karin Behe
Cynthia D. Belar
J.G. Benedict
Stanley Berent
Linus Bieliauskas

Karen Blair
F. Bloch
Felicia Hill Briggs
Edward P. Burke
Larry Burt
Shane S. Bush
Glorisa Canino
Jean Campbell
Scott Campbell Brown
John A. Carpenter
Christine H. Carrington
Judi Chamberlin
LeeAnne Carrothers
Mary Chamie
Cecelia B. Collier
William Connors
John Corrigan
Dale Cox
M. Doreen Croser
Eugene D'Angelo
Gerben DeJong
Jeffrey E. Evans
Timothy G. Evans
Debbie J. Farmer
Michael Feil
Manning Feinleib
Risa Fox
Carol Frattali
Bill Frey
E. Fuller
Cheryl Gagne
J. Luis Garcia Segura
David W. Gately
Carol George
Olinda Gonzales
Barbara Gottfried
Bridget Grant
Craig Gray
David Gray
Marjorie Greenberg
Arlene Greenspan
Frederick Guggenheim
Neil Hadder
Harlan Hahn
Robert Haines
Laura Lee Hall
Health Hancock
Nandini Hawley
Gregory W. Heath
Gerry Hendershot
Sarah Hersfeld
Sarah Hertfelder Alexis Henry
Howard Hoffman
Audrey Holland
Joseph G. Hollowell Jr
Andrew Imperato
John Jacobson
Judith Jaeger

Alan Jette
 J. Rock Johnson
 Gisele Kamanou-Goune
 Charles Kaelber
 Cille Kennedy
 Donald G. Kewman
 Michael Kita (*deceased*)
 Edward Knight
 Pataricia Kricos
 Susan Langmore
 Mitchell LaPlante
 Itzak Levav
 Renee Levinson
 Robert Liberman
 Don Lollar
 Peter Love
 David Lozovsky
 Perianne Lurie
 Jayne B. Lux
 Reid Lyon
 Anis Maitra
 Bob MacBride
 Kim MacDonald-Wilson
 Peggy Maher
 Ronald Manderscheid
 Kofi Marfo
 Ana Maria Margueytio
 William C. Marrin
 John Mather
 Maria Christina Mathiason
 John McGinley
 Theresa McKenna
 Christine McKibbin
 Christopher J. McLaughlin
 Laurie McQueen
 Douglas Moul
 Peter E. Nathan
 Russ Newman
 Els R. Nieuwenhuijsen
 Joan F. van Nostrand
 Jean Novak
 Patricia Owens
 Alcida Perez de Velasquez
 D. Jesse Peters
 David B. Peterson
 Harold Pincus
 Paul Placek
 Thomas E. Preston
 Maxwell Prince
 Jeffrey Pyne
 Louis Quatrano
 Juan Ramos
 Geoffrey M. Reed
 Anne Riley
 Gilberto Romero
 Patricia Roberts-Rose
 Mark A. Sandberg
 Judy Sangl

Marian Scheinholtz
 Karin Schumacher
 Katherine D. Seelman
 Raymond Seltser
 Rune J. Simeonsson
 Debra Smith
 Gretchen Swanson
 Susan Stark
 Denise G. Tate
 Travis Threats
 Cynthia Trask
 Robert Trotter II
 R. Alexander Vachon
 Maureen Valente
 Paolo del Vecchio
 Lois Verbrugge
 Katherine Verdolini
 Candace Vickers
 Gloriajean Wallace
 Robert Walsh
 Seth A. Warshausky
 Paul Weaver
 Patricia Welch
 Gale Whiteneck
 Tyler Whitney
 Brian Williams
 Jan Williams
 Linda Wornall
 J. Scott Yaruss
 Ilene Zeitzer
 Louise Zingesser

Uruguay

Paulo Alterway
 Marta Barera
 Margot Barrios
 Daniela Bilbao
 Gladys Curbelo
 Ana M. Frappola
 Ana M. Fosatti Pons
 Angélica Etcheñique
 Rosa Gervasio
 Mariela Irigoin
 Fernando Lavie
 Silvia Núñez
 Rossana Pipplol
 Silvana Toledo

Vietnam

Nguyen Duc Truyen

Zimbabwe

Jennifer Jelsma
 Dorcas Madzivire
 Gillian Marks
 Jennifer Muderedzi
 Useh Ushotanefe

Autres organisations des Nations Unies

Organisation Internationale du Travail (ILO)

Susan Parker

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Habibi Gulbadan

Division des statistiques des Nations Unies

Margarat Mbogoni

Joann Vanek

Institut statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

Lau Kak En

Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

Bijoy Chaudhari

Organisation mondiale de la Santé

Bureaux régionaux

AFRO: C. Mandlhate

AMRO (PAHO): Carlos Castillo-Salgado, Roberto Becker, Armando Vázquez

EMRO: A. Mohit, N. Saleha

EURO: B. Serdar Savas, Anatoli Nossikov

SEARO: Than Sein, Myint Htwe

WPRO: R. Nesbit, Y.C. Chong

Siège

Plusieurs départements du Siège de l'OMS ont pris part au processus de révision. Les membres du personnel de l'OMS dans chacun des départements sont repris ci-dessous.

M. Argandona, formerly of Department of Substance Abuse

Z. Bankowski, Council for International Organizations of Medical Sciences

S. Clark, Department of Health Information, Management and Dissemination

C. Djeddah, Department of Injuries and Violence Prevention

A. Goerdt, formerly of Department of Health Promotion

M. Goracci, formerly of Department of Injury Prevention and Rehabilitation

- M. A. Jansen, formerly Department of Mental Health and Substance
Dependence
- A. L'Hours, Global Programme on Evidence for Health Policy
- A. Lopez, Global Programme on Evidence for Health Policy
- J. Matsumoto, Department of External Cooperation and Partnerships
- C. Mathers, Global Programme on Evidence for Health Policy
- C. Murray, Global Programme on Evidence for Health Policy
- H. Nabulsi, formerly of IMPACT
- E. Pupulin, Department of Management of Noncommunicable Diseases
- C. Romer, Department of Injuries and Violence Prevention
- R. Sadana, Global Programme on Evidence for Health Policy
- B. Saraceno, Department of Mental Health and Substance Dependence
- A. Smith, Department of Management of Noncommunicable Diseases
- J. Solomon, Global Programme on Evidence for Health Policy
- M. Subramanian, formerly of World Health Reporting
- M. Thuriaux, formerly of Division of Emerging and other Communicable
Diseases
- B. Thylefors, formerly of Department of Disability/Injury Prevention and
Rehabilitation
- M. Weber, Department of Child and Adolescent Health and Development

Sibel Volkan and Grazia Motturi ont apporté leur apui administratif et de secrétariat.

Can Çelik, Pierre Lewalle, Matilde Leonardi, Senda Bennaissa and Luis Prieto ont été chargés de divers aspects du processus de révision.

Somnath Chatterji, Shekhar Saxena, Nenad Kostanjsek and Margie Schneider ont effectué la révision sur la base des commentaires reçus.

T. Bedirhan Üstün a géré et coordonné le processus de révision et l'ensemble du projet CIH-2.